

**VETAGRO SUP  
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2015 - Thèse n°

***LE COMTOIS ET L'AUXOIS, EXEMPLES D'UNE RACE DE  
TRAIT DEVELOPPEE ET D'UNE RACE DE TRAIT EN DECLIN ;  
ETUDE DES DIFFERENTS ASPECTS DE LEUR ELEVAGE A  
PARTIR D'UNE ENQUETE DE TERRAIN***

**THESE**

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I  
(Médecine - Pharmacie)  
et soutenue publiquement le 13 novembre 2015  
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

*BLANCHARD Cécile*  
Née le 7 octobre 1989  
à Auxerre (89)





**VETAGRO SUP  
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2015 - Thèse n°

***LE COMTOIS ET L'AUXOIS, EXEMPLES D'UNE RACE DE  
TRAIT DEVELOPPEE ET D'UNE RACE DE TRAIT EN DECLIN ;  
ETUDE DES DIFFERENTS ASPECTS DE LEUR ELEVAGE A  
PARTIR D'UNE ENQUETE DE TERRAIN***

**THESE**

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I  
(Médecine - Pharmacie)  
et soutenue publiquement le 13 novembre 2015  
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

*BLANCHARD Cécile*  
Née le 7 octobre 1989  
à Auxerre (89)





**LISTE DES ENSEIGNANTS DU CAMPUS VÉTÉRIINAIRE DE LYON**

Mise à jour le 09 juin 2015

Civilité	Nom	Prénom	Unités pédagogiques	Grade
M.	ALOGNINOUIWA	Théodore	UP Pathologie du bétail	Professeur
M.	ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	ARCANGIOLI	Marie-Anne	UP Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	ARTOIS	Marc	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BARTHELEMY	Anthony	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	BECKER	Claire	UP Pathologie du bétail	Maître de conférences
Mme	BELLUCO	Sara	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	BENAMOU-SMITH	Agnès	UP Equine	Maître de conférences
M.	BENOIT	Etienne	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	BERNY	Philippe	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BERTHELET	Marie-Anne	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BOULOCHER	Caroline	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	BOURDOISEAU	Gilles	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BOURGOIN	Gilles	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	BRUYERE	Pierre	UP Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Maître de conférences
M.	BUFF	Samuel	UP Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Maître de conférences
M.	BURONFOSSE	Thierry	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	CACHON	Thibaut	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	CADORE	Jean-Luc	UP Pathologie médicale des animaux de compagnie	Professeur
Mme	CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	CAROZZO	Claude	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	CHABANNE	Luc	UP Pathologie médicale des animaux de compagnie	Professeur
Mme	CHALVET-MONFRAY	Karine	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	COMMUN	Loïc	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	DE BOYER DES ROCHES	Alice	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	DEMONT	Pierre	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	DESJARDINS PESSON	Isabelle	UP Equine	Maître de conférences Contractuel
Mme	DJELOUADJI	Zorée	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	ESCRIOU	Catherine	UP Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
M.	FAU	Didier	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	FOURNEL	Corinne	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Professeur
M.	FREYBURGER	Ludovic	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	FRIKHA	Mohamed-Ridha	UP Pathologie du bétail	Maître de conférences
Mme	GILOT-FROMONT	Emmanuelle	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	GONTHIER	Alain	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	GRAIN	Françoise	UP Gestion des élevages	Professeur
M.	GRANCHER	Denis	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	GREZEL	Delphine	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	GUERIN	Pierre	UP Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Professeur
Mme	HUGONNARD	Marine	UP Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
M.	JUNOT	Stéphane	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	KECK	Gérard	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	KODJO	Angeli	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAABERKI	Maria-Halima	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	LACHERETZ	Antoine	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAMBERT	Véronique	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	LATTARD	Virginie	UP Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
Mme	LE GRAND	Dominique	UP Pathologie du bétail	Professeur
Mme	LEBLOND	Agnès	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	UP Equine	Maître de conférences
M.	LEPAGE	Olivier	UP Equine	Professeur
Mme	LOUZIER	Vanessa	UP Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	MARCHAL	Thierry	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Professeur
M.	MOUNIER	Luc	UP Gestion des élevages	Maître de conférences
M.	PEPIN	Michel	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	PIN	Didier	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PONCE	Frédérique	UP Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PORTIER	Karine	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	POUZOT-NEVORET	Céline	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	PROUILLAC	Caroline	UP Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
Mme	REMY	Denise	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	RENE MARTELLET	Magalie	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences stagiaire
M.	ROGER	Thierry	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
M.	SABATIER	Philippe	UP Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	SAWAYA	Serge	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	SCHRAMME	Serge	UP Equine	Professeur associé
Mme	SEGARD	Emilie	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	SERGENTET	Delphine	UP Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	SONET	Juliette	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
M.	THIEBAULT	Jean-Jacques	UP Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	TORTEREAU	Antonin	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences stagiaire
M.	VIGUIER	Eric	UP Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	VIRIEUX-WATRELOT	Dorothee	UP Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences Contractuel
M.	ZENNER	Lionel	UP Santé Publique et Vétérinaire	Professeur



## **REMERCIEMENTS**

### **A Monsieur le Professeur Alain Calender**

*De la faculté de médecine de Lyon,*

Qui nous a fait l'honneur de présider notre jury de thèse.

Hommage respectueux.

### **A Madame la Professeur Agnès Leblond**

*De Vetagrosup, campus vétérinaire de Lyon,*

Qui nous a fait l'honneur de diriger et de guider notre travail, avec de la patience et une grande disponibilité.

Profonde reconnaissance.

### **A Madame la Docteur Alice de Boyer des Roches**

*De Vetagrosup, campus vétérinaire de Lyon,*

Qui nous a fait l'honneur d'être l'assesseur de cette thèse.

Sincères remerciements.





A mes parents et à mon frère,  
Qui m'ont toujours soutenu et encouragé lors des bons comme des mauvais moments et qui ont  
toujours essayé de me conseiller au mieux,  
Merci pour tout ! Je vous aime.

Au reste de ma famille,  
Qui s'est toujours intéressée à mes études et à mes projets et qui m'a toujours soutenu,  
Merci !

A Baptiste,  
Qui a toujours eu confiance en moi et qui m'a acceptée telle que je suis, y compris dans les  
moments les plus pénibles !  
Pour tous les moments passés et à venir.  
Je t'aime.

A mes amis,  
Qui ont toujours montré de l'intérêt pour les études que je faisais et qui m'ont toujours manifesté  
leur soutien et leur enthousiasme.  
Merci pour vos encouragements et pour les moments de rires, passés et à venir !

Merci également à Monsieur Pierre Pasdermadjian et à Monsieur Daniel Lagneaux pour leurs  
conseils très utiles concernant ce travail.

Merci aux syndicats d'élevage du cheval comtois et du cheval auxois, pour toutes les  
informations qu'ils m'ont fournies et les photographies qu'ils m'ont permis d'utiliser.

Merci à tous les éleveurs qui ont gentiment accepté de répondre au questionnaire, et sans qui ce  
travail n'aurait jamais pu aboutir !



# TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	5
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	9
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	12
<b>TABLE DES ABREVIATIONS</b> .....	19
<b>INTRODUCTION</b> .....	21
<b>1- La situation des chevaux de trait comtois et auxois en France</b> .....	23
1-1. Le comtois et l'auxois, de leur apparition au début du 20 <sup>ème</sup> siècle.....	23
1-1.1. Des chevaux aux origines anciennes.....	23
1-1.1.1. Le comtois, une origine évoquée dès l'Antiquité.....	23
1-1.1.2. L'auxois, une origine évoquée dès le quaternaire.....	24
1-1.2. Les effectifs des chevaux comtois et auxois au cours de leur histoire.....	25
1-1.2.1. A la fin du 18 <sup>ème</sup> siècle, des effectifs relativement élevés.....	25
1-1.2.2. Au 19 <sup>ème</sup> siècle : des effectifs fluctuants suite à un désaccord majeur entre les Haras et les éleveurs.....	27
1-1.3. Les zones d'élevage des chevaux comtois et auxois.....	32
1-1.3.1. Le comtois, cheval de montagne à l'extension géographique croissante.....	32
1-1.3.2. L'auxois, cheval de plaine cantonné à sa région d'origine.....	33
1-1.4. Morphologies du comtois et de l'auxois aux 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> siècles.....	35
1-1.4.1. Description du cheval comtois : un cheval bien conformé au 18 <sup>ème</sup> siècle qui dégénère au 19 <sup>ème</sup> siècle.....	35
1-1.4.2. Description du cheval bourguignon : un cheval lourd qui s'abâtardit au 19 <sup>ème</sup> siècle.....	36
1-2. Le comtois et l'auxois, du 20 <sup>ème</sup> siècle à nos jours.....	38
1-2.1. Les effectifs des chevaux comtois et auxois au cours des 20 <sup>ème</sup> et 21 <sup>ème</sup> siècles.....	38
1-2.1.1. Avant 1950 : des effectifs relativement élevés.....	38
1-2.1.2. Après la seconde guerre mondiale : des effectifs en chute suite à la mécanisation de l'agriculture jusqu'en 1980, avant une remontée puis stabilisation des effectifs jusqu'à nos jours.....	41
1-2.2. Les zones d'élevage actuelles du comtois et de l'auxois.....	45
1-2.3. Standard et tempérament du comtois et de l'auxois à partir du 20 <sup>ème</sup> siècle.....	49
1-2.3.1. Standards actuels du comtois et de l'auxois.....	49
1-2.3.2. Caractères des chevaux comtois et auxois.....	55
1-2.4. Les concours des chevaux comtois et auxois.....	56
1-2.4.1. Les concours d'élevage.....	56
1-2.4.2. Les concours d'utilisation.....	63

1-2.4.3.	Le Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris et autres salons du cheval.....	64
1-2.4.4.	Les autres concours des chevaux comtois et auxois.....	65
1-3.	Utilisations des chevaux comtois et auxois.....	67
1-3.1.	Utilisations passées des chevaux comtois et auxois.....	67
1-3.1.1.	Chevaux de guerre.....	68
1-3.1.2.	Chevaux et transport.....	69
1-3.1.3.	Chevaux de labour et de travaux agricoles.....	69
1-3.2.	Utilisations actuelles des chevaux comtois et auxois.....	70
1-3.2.1.	La filière bouchère.....	71
1-3.2.2.	Le tourisme autour du cheval.....	76
1-3.2.3.	Le lait de jument.....	78
1-3.2.4.	Le cheval, agent d'insertion sociale.....	79
1-3.3.	Le retour d'utilisations passées du cheval pour la modernité : le cheval dans le cadre du développement durable.....	81
1-3.3.1.	Le cheval dans la ville (cheval territorial ou communal).....	81
1-3.3.2.	Le cheval et la traction animale moderne : débardage, vigne, maraîchage.....	82
1-3.3.3.	Le cheval, agent de gestion des pâturages.....	86
<b>2-</b>	<b>Aspects technico-économiques des élevages de chevaux comtois et auxois.....</b>	<b>89</b>
2-1.	Aspects zootechniques de l'élevage des chevaux comtois et auxois.....	89
2-1.1.	Le logement.....	89
2-1.1.1.	La vie au pré.....	89
2-1.1.2.	La vie en stalles, boxes ou stabulations libres.....	90
2-1.2.	L'alimentation des chevaux comtois et auxois.....	92
2-1.2.1.	Le comportement alimentaire du cheval au pâturage.....	92
2-1.2.2.	L'alimentation des animaux reproducteurs.....	93
2-1.2.3.	L'alimentation des chevaux de boucherie.....	102
2-1.2.4.	L'alimentation du cheval de traction.....	105
2-1.3.	La reproduction des chevaux comtois et auxois.....	107
2-1.3.1.	Physiologie sexuelle de la jument et maîtrise du cycle.....	107
2-1.3.2.	Les techniques de reproduction.....	111
2-1.3.3.	Le diagnostic de gestation.....	112
2-1.3.4.	Le poulinage et les soins au nouveau-né.....	113
2-1.4.	La vaccination et la vermifugation des chevaux comtois et auxois.....	116
2-2.	Les aides à l'élevage des chevaux comtois et auxois.....	123
2-2.1.	Les principales structures d'aide en France à l'élevage des chevaux comtois et auxois.....	124
2-2.1.1.	Rôle des syndicats d'élevage du comtois et de l'auxois.....	124
2-2.1.2.	Rôle des Haras nationaux.....	128
2-2.2.	Les principales aides européennes à l'élevage des chevaux comtois et auxois.....	129

2-2.2.1.	Rappels sur l'histoire de la PAC.....	129
2-2.2.2.	Les aides accordées par la PAC aux éleveurs de chevaux comtois et auxois.....	130
2-2.2.3.	Les aides accordées aux éleveurs producteurs de viande chevaline ou de lait de jument.....	137
2-2.2.4.	Les aides accordées aux activités équinnes hors élevage en milieu rural.....	137
<b>3-</b>	<b>Enquête de terrain auprès d'éleveurs de chevaux comtois et auxois concernant les utilisations de leurs animaux.....</b>	<b>141</b>
3-1.	Modalités de réalisation de l'enquête.....	141
3-1.1.	But de l'enquête.....	141
3-1.2.	Choix de l'échantillon et des modalités d'administration du questionnaire.....	141
3-1.3.	Questionnaire.....	142
3-2.	Résultats de l'enquête.....	142
3-2.1.	Situation des éleveurs : résultats concernant les renseignements préliminaires.....	142
3-2.2.	Utilisations des chevaux comtois et auxois par les éleveurs.....	154
3-2.2.1.	Utilisation des chevaux pour la boucherie.....	154
3-2.2.2.	Utilisation des chevaux pour l'attelage.....	159
3-2.2.3.	Utilisation des chevaux pour la reproduction.....	171
3-2.2.4.	Avis des éleveurs sur la « prépondérance » de la race comtoise par rapport à la race auxoise.....	176
3-3.	Discussion autour de la réalisation de l'enquête et de ses résultats.....	177
3-3.1.	Discussion autour des intérêts et des limites de l'étude.....	178
3-3.2.	Discussion autour des résultats concernant les renseignements préliminaires.....	179
3-3.3.	Discussion autour des utilisations des chevaux.....	181
3-3.3.1.	Discussion autour de la filière bouchère.....	181
3-3.3.2.	Discussion autour de l'attelage.....	184
3-3.3.3.	Discussion autour de l'élevage pour la reproduction.....	187
3-3.4.	Discussion autour de la prépondérance de la race comtoise.....	189
3-3.5.	Discussion autour des perspectives d'avenir de la filière équine.....	190
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>193</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>195</b>
	<b>ANNEXE 1 : Questionnaire destiné aux éleveurs de chevaux comtois et auxois.....</b>	<b>203</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Table des figures

Figure 1 : Carte du département du Doubs.....	32
Figure 2 : Carte de l'Auxois .....	34
Figure 3 : L'évolution du nombre des élevages de chevaux auxois entre 1989 et 2005.....	43
Figure 4 : Répartition des naissances en 2001 par type d'équidé.....	44
Figure 5 : Répartition des naissances en 2001 par race de trait.....	45
Figure 6 : Répartition des étalons comtois en activité en 2014 en France.....	46
Figure 7 : Répartition des juments saillies dans la race comtoise en 2014 en France.....	47
Figure 8 : Répartition des étalons auxois en activité en 2014 en France.....	48
Figure 9 : Répartition des juments saillies dans la race auxoise en 2014 en France.....	48
Figure 10 : Généalogie de Questeur réalisée par Christine Gaillot de l'ANCTC en 2006.....	51
Figure 11 : Jument auxoise suitée présentée en concours d'élevage à Lalheue (Saône-et-Loire) en 2005.....	59
Figure 12 : Etalon comtois en préparation pour une épreuve de traction au concours d'utilisation de Pelousey (Doubs) en 2014.....	64
Figure 13 : Démonstration d'attelage en paire avec des comtois lors du salon du cheval de Paris en 2013.....	65
Figure 14 : Cheval comtois en épreuve de maniabilité maraîchère lors de la Route des Vins et du Comté à Levier (Doubs) en 2010.....	67
Figure 15 : Représentation d'un charriot comtois tracté par le cheval du pays vers 1850.....	70
Figure 16 : Evolution de la consommation de viande de cheval en France de 1970 à 2013.....	71
Figure 17 : Evolution des prix des différentes viandes au détail en France de 2001 à 2013.....	72
Figure 18 : Evolution des abattages de chevaux en France de 1999 à 2013.....	74
Figure 19 : Cheval comtois dans les vignes à Morey-Saint-Denis (Côte-d'or) en 2013.....	84
Figure 20 : Cheval auxois en concours de débardage.....	85
Figure 21 : Schéma de conduite annuel d'une jument de trait d'un poids vif de 700 kg.....	94
Figure 22 : Les activités professionnelles principales des éleveurs de chevaux comtois et auxois.....	144
Figure 23 : Age des éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	145
Figure 24 : Présence d'un successeur dans les élevages de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	145
Figure 25 : Raison d'être principale de l'élevage pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	146
Figure 26 : Nombre de poulinières par élevage de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	147
Figure 27 : Nombre d'étalons par élevage de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	148
Figure 28 : Présence d'autres chevaux dans les élevages de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois) .....	148

Figure 29 : Raison principale de la participation aux concours d'élevage pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 37 éleveurs de comtois et 13 éleveurs d'auxois).....	149
Figure 30 : Nombre de chevaux engagés en concours d'élevage par les éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 37 éleveurs de comtois et 13 éleveurs d'auxois).....	150
Figure 31 : Utilisations principales des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	150
Figure 32 : Avis des éleveurs concernant l'importance de l'IFCE pour l'élevage des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	151
Figure 33 : Fréquence de vermifugation des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	154
Figure 34 : Age des chevaux comtois et auxois à destination bouchère à l'abattage (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois).....	156
Figure 35 : Principaux modes de commercialisation des chevaux comtois et auxois à destination bouchère et de leur viande (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois).....	157
Figure 36 : Importance de la boucherie pour l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	158
Figure 37 : Importance de la boucherie pour l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois vendant des chevaux à des fins bouchères (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois).....	159
Figure 38 : Utilisation des chevaux comtois et auxois pour l'attelage (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	160
Figure 39 : Fréquence à laquelle les éleveurs de chevaux comtois et auxois pratiquent l'attelage avec leurs chevaux (résultats concernant 28 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois).....	161
Figure 40 : Vente des chevaux comtois et auxois pour l'attelage (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	162
Figure 41 : Participation des éleveurs de comtois et d'auxois pratiquant l'attelage aux différents types de concours proposés (résultats concernant 28 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois).....	164
Figure 42 : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois participent aux concours d'attelage (résultats concernant 5 éleveurs de comtois et 4 éleveurs d'auxois) .....	165
Figure 43 : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne participent pas aux concours d'attelage (résultats concernant 23 éleveurs de comtois et 6 éleveurs d'auxois) .....	165
Figure 44 : Place des concours d'attelage dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	167
Figure 45 : Rôle de l'attelage de loisir dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	168
Figure 46 : Place du tourisme attelé dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	169
Figure 47 : Rôle de l'attelage de travail dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	170

Figure 48 : Place du cheval territorial dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	171
Figure 49 : Principaux types de monte utilisés par les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	172
Figure 50 : Principale provenance des étalons utilisés par les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	173
Figure 51 : Sexe des animaux reproducteurs ou futur reproducteurs vendus (résultats concernant 43 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois).....	174
Figure 52 : Age moyen de vente des mâles reproducteurs ou futur reproducteurs (résultats concernant 11 éleveurs de comtois et 5 éleveurs d'auxois).....	175
Figure 53 : Age moyen de vente des femelles reproductrices ou futur reproductrices (résultats concernant 40 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois).....	175
Figure 54 : Moyens de communication utilisés par les éleveurs de comtois et d'auxois pour la vente des reproducteurs ou futur reproducteurs (résultats concernant 43 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois).....	176
Figure 55 : Raisons de la prépondérance de la race comtoise en France selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois).....	177



## Table des tableaux

Tableau I : Les effectifs de chevaux dans l'Auxois durant le 19 <sup>ème</sup> siècle.....	31
Tableau II : Les réquisitions dans le Doubs, barème de 1942 adopté par le Conseil de l'U.R.C.D. (Union Régionale Corporative agricole du Doubs) permettant de déterminer les chevaux disponibles pour le département du Doubs.....	40
Tableau III : Les effectifs de chevaux dans l'Auxois au début du 20 <sup>ème</sup> siècle.....	40
Tableau IV : Les effectifs de chevaux dans le Doubs durant la première moitié du 20 <sup>ème</sup> siècle.....	41
Tableau V : Effectifs des chevaux comtois en France entre 2008 et 2014.....	42
Tableau VI : Effectifs des chevaux auxois en France entre 2008 et 2014.....	44
Tableau VII : Effectifs des élevages de chevaux comtois dans les régions montagneuses françaises entre 2008 et 2014.....	46
Tableau VIII : Effectifs des élevages de chevaux auxois en Bourgogne entre 2008 et 2014.....	47
Tableau IX : Le standard du cheval comtois en 1919.....	49
Tableau X : Standard du cheval comtois en 1987.....	50
Tableau XI : Standard du cheval comtois en 2003.....	52
Tableau XII : Standard du cheval auxois en 1913.....	53
Tableau XIII : Standard du cheval auxois en 2000.....	54
Tableau XIV : Standard du cheval auxois en 2011.....	55
Tableau XV: Les primes accordées aux femelles auxoises en 1984 lors des concours d'élevage.....	59
Tableau XVI: Les primes accordées aux femelles comtoises en 1999 lors des concours d'élevage.....	60
Tableau XVII: Les primes accordées aux chevaux de trait en 2012 lors des concours d'élevage.....	61
Tableau XVIII: Nombre et types de boucheries en France entre 1997 et 2004.....	73
Tableau XIX : Les différents systèmes de production de chevaux de boucherie en France.....	76
Tableau XX : Composition moyenne des laits de femme, de jument et de vache.....	79
Tableau XXI : Les différents domaines d'intervention du cheval médiateur.....	80
Tableau XXII : Rendement moyen possible en fonction du volume des pièces de bois.....	84
Tableau XXIII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait gestante de 700 kg de poids vif (type comtois).....	96
Tableau XXIV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait gestante de 800 kg de poids vif (type auxois).....	96
Tableau XXV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait allaitante de 700 kg de poids vif (type comtois).....	98
Tableau XXVI : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait allaitante de 800 kg de poids vif (type auxois).....	98
Tableau XXVII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un étalon de trait de 800 kg de poids vif (type comtois).....	100
Tableau XXVIII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un étalon de trait de 900 kg de poids vif (type auxois).....	100

Tableau XXIX : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un jeune cheval de trait de 700 kg de poids vif adulte (type comtois) dans le cadre d'une croissance modérée.....	101
Tableau XXX : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un jeune cheval de trait de 800 kg de poids vif adulte (type auxois) dans le cadre d'une croissance modérée.....	101
Tableau XXXI : Principaux systèmes de production des poulains de boucherie.....	103
Tableau XXXII : Caractéristiques d'abattage des poulains abattus entre 12 et 30 mois.....	104
Tableau XXXIII : Variation du travail d'un cheval de trait de 500 kg avec la vitesse .....	105
Tableau XXXIV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un cheval de trait de 700 kg de poids vif (type comtois).....	106
Tableau XXXV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un cheval de trait de 800 kg de poids vif (type auxois).....	106
Tableau XXXVI : Critères de détection du comportement de chaleurs lors du test à la barre (en % d'apparition).....	109
Tableau XXXVII : Nombre de saillies par technique de monte en race comtoise et auxoise entre 1990 et 2012.....	111
Tableau XXXVIII : Examen du poulain nouveau-né.....	115
Tableau XXXIX : Protocoles généraux de vaccination.....	118
Tableau XL: Vermifugation par catégorie d'animal.....	123
Tableau XLI : Montant de la Dotation Jeunes Agriculteurs en 2012 en France.....	132
Tableau XLII : Montant maximum des prêts à moyens termes spéciaux installation jeunes agriculteurs en 2012 en France.....	133
Tableau XLIII: Caractérisation du sexe et de l'activité d'élevage de chevaux de trait parmi les éleveurs de chevaux comtois et auxois.....	143
Tableau XLIV : Participation des éleveurs de chevaux comtois et auxois aux concours d'élevage.....	149
Tableau XLV : Raisons pour lesquelles l'IFCE est un partenaire important pour les éleveurs de comtois et d'auxois.....	152
Tableau XLVI : Raisons pour lesquelles l'IFCE n'est pas un partenaire important pour les éleveurs de comtois et d'auxois.....	152
Tableau XLVII: Vaccination des chevaux comtois et auxois contre la grippe et le tétanos .....	153
Tableau XLVIII: Utilisation des chevaux comtois et auxois pour la boucherie.....	155
Tableau XLIX: Mode de vie des chevaux comtois et auxois à destination de la boucherie.....	155
Tableau L : Complémentation des chevaux comtois et auxois à destination bouchère .....	157
Tableau LI : Raisons principales pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne pratiquent pas l'attelage.....	161
Tableau LII: Acquisition d'une formation à l'attelage chez les éleveurs de chevaux comtois et auxois.....	162
Tableau LIII : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne vendent pas de chevaux destinés à l'attelage.....	163
Tableau LIV : Participation des éleveurs de comtois et d'auxois pratiquant l'attelage aux concours hors circuits traditionnels.....	164

Tableau LV : Connaissance de l'existence des circuits Qualification-loisir par les éleveurs de comtois et d'auxois .....	166
Tableau LVI : Proportion d'éleveurs de chevaux comtois et auxois ayant déjà assisté à des concours d'attelage.....	167
Tableau LVII : Connaissance de l'utilisation du cheval territorial par les éleveurs de comtois et d'auxois.....	170
Tableau LVIII : Vente de chevaux comtois et auxois destinés à la reproduction.....	173



## TABLE DES ABREVIATIONS

**AB** : Agriculture Biologique  
**AFNOR** : Association Française de Normalisation  
**ANCTC** : Association Nationale du Cheval de Trait Comtois  
**ANR** : Associations Nationales de Races  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**APCM** : Association des Professionnels de la Communication et du Marketing  
**APTC** : Association pour la Promotion du Trait Comtois  
**bpm** : battements par minute  
°C : degré Celcius  
**CDTE** : Comité départemental de Tourisme Equestre  
**CERRTA** : Centre Européen de Ressources et de Recherche en Traction Animale  
**cm** : centimètre(s)  
**CNTE** : Comité National de Tourisme Equestre  
**CUMA** : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole  
**DGAL** : Direction Générale de l'Alimentation  
**DJA** : Dotation Jeune Agriculteur  
**DOM** : Département d'Outre-Mer  
**DPU** : Droits à Paiement Unique  
**eCG** : equine Chorionic Gonadotropin  
**F** : francs  
**FCT** : Fédération des Chevaux de Territoire  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FEAGA** : Fonds Européen Agricole de Garantie  
**FFE** : Fédération Française d'Equitation  
**FIVAL** : Fédération Interprofessionnelle du Cheval de sport, de loisir et de travail  
**FNC** : Fédération Nationale du Cheval  
**FSH** : Follicle Stimulating Hormone  
**g** : gramme(s)  
**GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces  
**GnRH** : Gonadotropin Releasing Hormone  
**GTJ** : Grande Traversée du Jura  
**h** : heure(s)  
**ha** : hectare(s)  
**HACCP** : Hazard Analysis Critical Control Point  
**hCG** : human Chorionic Gonadotropin  
**IA** : Insémination Artificielle  
**IFCE** : Institut Français du Cheval et de l'Equitation  
**IGP** : Indication Géographique Protégée  
**INRA** : Institut National de Recherche Agronomique  
**J** : jour(s)

**kg** : kilogramme(s)  
**km** : kilomètre(s)  
**kgm** : kilogrammes par mètre  
**L** : litre(s)  
**LH** : Luteinizing Hormone  
**m** : mètre(s)  
**MADC** : Matière Azotée Digestible Cheval  
**min** : minute(s)  
**ml** : millilitre(s)  
**mm** : millimètre(s)  
**mpm** : mouvements respiratoires par minute  
**MSA** : Mutualité Sociale Agricole  
**NEC** : Note d'Etat Corporel  
**nmol**: nanomole(s)  
**OCD** : Ostéochondrose dissécante  
**OESC**: Observatoire Economique et Social du Cheval  
**OFIVAL**: Office National Interprofessionnel de la Viande  
**ONC** : Origine Non Constatée  
**PAC** : Politique Agricole Commune  
**PDE** : Plan de Développement de l'Exploitation  
**PEJE** : Parcours d'Excellence des Jeunes Equidés de travail  
**PGF 2 $\alpha$**  : Prostaglandine F 2 $\alpha$   
**PHAE** : Prime Herbagère Agro-Environnementale  
**PPP** : Plan de Professionnalisation Personnalisé  
**PRM** : mesure de Protection des Races Menacées  
**SAU**: Surface Agricole Utile  
**s.d.** : sans date  
**SFET**: Société Française des Equidés de Travail  
**SHF** : Société Hippique Française  
**SIA** : Salon International de l'Agriculture  
**SIRE** : Système d'Information Relatif aux Equidés  
**SNCP** : Syndicat National des Cochers Professionnels et autres utilisateurs d'animaux attelés  
**SSP** : Service des Statistiques et de la Prospective  
**STG** : Spécialité Traditionnelle Garantie  
**TEC** : Tonne Equivalent Carcasse  
**TIGE** : Travaux d'Intérêt Général Encadrés  
**TNS** : Taylor Nelson Sociétés  
**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**UFC** : Unité Fourragère Cheval  
**UGB** : Unité Gros Bovin  
**UMP** : Union pour la Majorité Présidentielle  
 **$\omega$  3**: omegas 3

## INTRODUCTION

En France, depuis quelques dizaines d'années, le cheval occupe une place de plus en plus importante dans les loisirs. Ces loisirs impliquent toutefois majoritairement les chevaux de selle et les poneys, au détriment des chevaux de trait. Pourtant, ces derniers restent encore présents dans les paysages agricoles français, grâce à la passion des éleveurs et à leur volonté de préserver et perpétuer ces races de trait oubliées.

Les neuf races de chevaux de trait françaises font toutes aujourd'hui partie des races menacées : cependant, certaines restent en effectif plus élevé, à l'instar du comtois, qui constitue actuellement la race de trait la plus importante en France. D'autres sont au contraire en déclin, comptant une à quelques centaines de poulinières, comme c'est le cas de la race auxoise. En vue de conserver ces animaux qui appartiennent au patrimoine historique et culturel français, les défenseurs de ces races tentent de développer les utilisations de ces chevaux, depuis les plus anciennes aux plus récentes. Des essais sont notamment faits dans la traction animale moderne, secteur qui pourrait être développé à l'heure où beaucoup de personnes se sentent concernées par le développement durable.

Nous avons donc choisi dans cette étude de détailler les différents débouchés des chevaux comtois et auxois, exemples respectifs d'une race de trait « développée » et d'une race de trait en déclin. Nous chercherons à voir s'il existe un avenir pour ces races et s'il existe éventuellement des différences entre les utilisations des chevaux comtois et auxois qui pourraient expliquer la (ou les) raison(s) pour laquelle (ou lesquelles) la race comtoise reste à l'heure actuelle prépondérante par rapport à la race auxoise.

Nous étudierons dans une première partie l'histoire des races comtoise et auxoise et leur situation en France, depuis leur création jusqu'au 21<sup>ème</sup> siècle, à travers leurs effectifs, leurs zones d'élevages, leurs morphologies et leurs utilisations. Ensuite, nous évoquerons les aspects zootechniques de leur élevage, comme le logement, l'alimentation, la reproduction ou encore les soins préventifs (vaccination et vermifugation notamment) à apporter à ces animaux. Enfin, à partir d'un questionnaire que nous avons établi et soumis à des éleveurs de chevaux comtois et auxois, nous verrons à quelles fins ces chevaux sont utilisés, dans le but de vérifier si les éleveurs connaissent bien tous les débouchés possibles et voir si une utilisation pourrait être à explorer et développer plus qu'une autre. Etant donné le sujet de notre travail et le plan proposé, de nombreuses références bibliographiques utilisées dans notre travail feront appel à plusieurs publications qui ne sont pas toujours considérées comme « scientifiques », en particulier en ce qui concerne la première partie, la deuxième partie utilisera quant à elle plus de références scientifiques.





---

## 1- La situation des chevaux de trait comtois et auxois en France

---

Les chevaux comtois et auxois font partie des neuf races de trait françaises. Ils appartiennent ainsi au patrimoine national depuis les siècles passés et encore aujourd'hui. Cependant, leur situation ne fut pas la même dans les siècles passés, tant au niveau de l'effectif des populations, que de leurs zones d'élevages ou de leurs morphologies. Ces critères sont importants pour définir ces deux races et les définir au mieux dans le paysage français. Cependant, outre les aspects démographiques de ces populations chevalines, il convient de s'intéresser aux utilisations de ces animaux, plus particulièrement de nos jours. En effet, avec la mécanisation de l'agriculture et les transports routiers et ferroviaires bien développés, les chevaux de trait ont perdu une grande partie de ce qui faisait leur attractivité dans les siècles passés. Les débouchés des chevaux comtois et auxois sont donc importants à étudier et à prendre en considération dans leur situation actuelle.

C'est pourquoi nous étudierons, dans cette partie, la situation des chevaux comtois et auxois (effectifs, zones d'élevage, morphologie) entre leur apparition présumée et le début du 20<sup>ème</sup> siècle, puis du 20<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Enfin, nous nous intéresserons aux utilisations passées et actuelles de ces deux races de trait.

---

### 1-1. Le comtois et l'auxois, de leur apparition au début du 20<sup>ème</sup> siècle

---

Les chevaux comtois et auxois tels qu'ils sont décrits avant le 20<sup>ème</sup> siècle sont bien différents des animaux que nous connaissons aujourd'hui, d'un point de vue morphologique bien évidemment, mais aussi au niveau du nombre de sujets et des régions où ils étaient élevés. L'histoire de ces chevaux est donc riche d'enseignements pour comprendre leur situation actuelle, et, à l'heure où les traditions tendent parfois à être oubliées, il est important de perpétuer la mémoire de ces races.

---

#### 1-1.1. *Des chevaux aux origines anciennes*

---

Bien que nous ne puissions peut-être pas parler de race comtoise et de race auxoise en tant que telles dans les premiers siècles de notre ère, les chevaux auxois et comtois, ou tout du moins les fondateurs de ces futures races, sont évoqués dans les textes historiques dès l'Antiquité. Nous allons voir dans cette partie comment ces écrits les décrivent et dans quelles circonstances ces chevaux ont fait leur apparition en France.

---

##### 1-1.1.1. *Le comtois, une origine évoquée dès l'Antiquité*

---

La Franche-Comté a toujours compté une importante population équine (CAILLIER *et al.*, 2004) : c'est ainsi que dès l'Antiquité, les chevaux de Séquanie (l'actuelle Franche-Comté) sont connus pour leur rusticité et forment d'excellentes montures à destination des Gaulois, des Germains et des Romains. L'apparition du cheval comtois peut donc être datée au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère : venu d'Allemagne du Nord, il aurait été importé par les Burgondes, un peuple originaire de Poméranie et de la Baltique et ayant donné son nom à la région de Bourgogne

(JACQUES-JOUVENOT, 1994 ; QUITTET et RICHARD, 1953 ; SANSON, 1888a). C'est pourquoi à l'origine le comtois est classé dans la race germanique, *Equus caballus germanicus* (SANSON A., 1888b). Peu d'écrits parlant du cheval comtois sont retrouvés entre le V<sup>ème</sup> siècle et le Moyen-Age, époque à laquelle la race réapparaît dans les livres. Le cheval comtois fait en effet parler de lui durant les différents conflits, de la Guerre Sainte à la conquête de la Franche-Comté en 1678, en passant par la bataille de Saint-Quentin... Ce cheval entre alors véritablement dans l'histoire de France (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007 ; CAILLIER *et al*, 2004).

---

#### 1-1.1.2. *L'auxois, une origine évoquée dès le quaternaire*

---

Le cheval auxois est évoqué pour la première fois au début de l'ère quaternaire : des restes de chevaux ont été retrouvés en Bourgogne dans des formations géologiques en 1866 par Adrien Arcelin près de Mâcon, à Solutré, d'où le nom donné de « cheval de Solutré » (BRETIN, 2002). Ces restes correspondraient en fait à des ossements de plusieurs chevaux, issus du cheval de Stenon ou *Equus stenonis* et du cheval bressan ou *Equus bressanus*. D'autres restes, correspondant eux à *Equus caballus*, ont également été découverts dans le sud de la Côte-d'or et dans des gisements paléolithiques du Mâconnais.

En effet, entre 100.000 et 35.000 ans avant notre ère, *Equus caballus germanicus* était présent dans la région de l'Auxois (des restes ont été retrouvés dans la région dans des gisements géologiques) : il serait composé de plusieurs sous-espèces dont *Equus caballus gallicus* et *Equus caballus arcelini* (GUADELLI, 1989). Pour d'autres auteurs, *Equus caballus gallicus* est une espèce distincte qui aurait progressivement supplanté *Equus caballus germanicus* au cours du quaternaire (BRETIN, 2002).

Quoiqu'il en soit, ces restes découverts sont à l'origine de la légende de Solutré, qui prétend que les hommes préhistoriques ont poussé, lors de la chasse, ces chevaux du haut de la falaise pour se procurer de la viande. Cette légende est toutefois remise en cause par l'examen des ossements, lesquels ne présentent pas de fractures pouvant témoigner de cette chute d'une falaise. Il semblerait plus vraisemblable que ces chevaux ont été chassés dans ce passage obligé lors de leur migration hivernale pour les plaines de la Saône : au retour au printemps, ils y étaient piégés à cause d'inondations, liées à la fonte de la neige, les mettant ainsi à la merci des chasseurs (BRETIN, 2002).

Le cheval de Solutré, d'après les fragments de squelette retrouvés, semblait être un cheval de petite taille, de 1,36 m à 1,38 m au garrot et ne dépassant pas 1,45m, selon M. Toussaint et A. Sanson. Les chevaux de Solutré présentaient un cou fort pour des chevaux de si petite taille, d'après l'examen de leurs vertèbres cervicales, petites mais fortes et épaisses, ainsi qu'une tête volumineuse. En outre, l'examen de la tête des côtes révèle que celles-ci étaient probablement volumineuses. Ceci semble parfaitement convenir à la description de la variété dite ardennaise du cheval belge (*Equus caballus belgus*), qui par ailleurs se retrouvait dans la région de la roche de Solutré, où les gisements de fragments de chevaux ont été découverts (SANSON, 1874). La race de ce cheval s'étend sur le bassin de la Meuse, en France et en Belgique, et semblait donc être déjà présente dès l'époque quaternaire. D'ailleurs, la population était certainement plus

importante qu'aujourd'hui car, à l'époque, la compétition pour les ressources alimentaires avec les bovins et ovins n'avait pas lieu. Ainsi, l'ardennais est considéré comme descendant direct du cheval de Solutré, et donc par extension l'auxois le serait aussi (BRETIN, 2002 ; SANSON, 1874).

L'origine du trait de l'Auxois semble donc remonter à l'époque quaternaire, ce sont les plus anciennes données dont nous disposons.

La trace du cheval auxois réapparaît dans les écrits plus tard : les celtes, très bons cavaliers, vénèrent ce cheval à travers la déesse Epona. En 52 avant Jésus-Christ, lors du siège d'Alésia, les cavaliers eduens et mandubiens montent face à l'armée romaine de petits chevaux endurants, rapides. Le doute subsiste cependant quant à leur origine : pour certains ils seraient issus d'un croisement entre les descendants du cheval de Solutré et les chevaux celtes venus d'Asie, pour d'autres ils seraient les ancêtres de la race morvandelle aujourd'hui disparue (BRETIN, 2002).

Plus récemment, il a été établi que l'auxois résulterait d'un croisement d'une jumenterie locale de chevaux « bourguignons » et d'étalons ardennais (FRANCE TRAIT, s.d.). Le cheval bourguignon est un cheval élevé dans la région de la Bourgogne au moins depuis le Moyen Age. Il est décrit comme petit et robuste, avec des membres courts et solides, souvent de robe baie, mais la population reste peu homogène (BRETIN, 2002). L'auxois tient ses qualités de bon cheval de trait grâce à ce croisement avec l'ardennais, mais il pouvait aussi bien servir sous la selle. Ce croisement date donc au moins du Moyen-Age.

---

### *1-1.2. Les effectifs des chevaux comtois et auxois au cours de leur histoire*

---

Nous allons maintenant décrire les effectifs des chevaux comtois et auxois au cours des siècles, de leur création à aujourd'hui. En effet, l'importance d'une race donnée vient en partie de son nombre de sujets, particulièrement en ce qui concerne les chevaux de trait puisque ce sont des races menacées et minoritaires par rapport aux chevaux de selle.

---

#### *1-1.2.1. A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, des effectifs relativement élevés*

---

Il n'existe que peu d'écrits rapportant le nombre de chevaux comtois ou auxois jusqu'au début du 18<sup>ème</sup> siècle, période à partir de laquelle nous disposons de plus d'informations. Si au début du siècle les effectifs de chevaux sont relativement stables, nous allons voir toutefois que ceux-ci vont progressivement s'effondrer au cours du siècle, particulièrement à la fin, du fait d'épizooties mais surtout à cause des réquisitions pour les guerres de la Révolution française.

- **Effectifs du cheval comtois** (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007) :

A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, et malgré la diminution du nombre de chevaux en Franche-Comté suite à la guerre de dix ans (1635-1645), l'effectif de chevaux comtois semble plutôt élevé car en 1696, Louis XIV réquisitionne pour sa campagne de guerre 4000 juments (DUVERNOY, 1933, 1945).

En 1717, Colbert crée l'administration des Haras : celle-ci commence à fonctionner en Franche-Comté en 1741. La province compte alors 350 cantons et dans chacun d'eux, au moins un étalon est présent : c'est ainsi que 450 étalons sont recensés. Ils ne sont cependant pas tous de race comtoise. Ces animaux sont répartis en trois catégories distinctes :

- les étalons royaux, d'effectif réduit,
- les étalons approuvés, appartenant aux gardes étalons,
- les étalons d'aides, acquis à l'âge de deux ans, provenant d'élevages de montagne, et qui deux ans plus tard remplaceront les étalons approuvés.

Au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, la situation de l'élevage du cheval comtois est jugé très préoccupante par l'administration des Haras. Les étalons de moins de deux ans utilisés par les garde-étalons ne donnent pas de bons produits, à l'origine d'une décadence de la race. Marc René de Voyer d'Argenson, directeur général des Haras de 1752 à 1764, projette alors d'instaurer un nouveau système dans lequel les garde-étalons n'existeraient plus et des dépôts d'étalons seraient mis en place. Un entrepôt général est créé à Asnières dans le but de centraliser tous les achats d'étalons royaux. Des recensements de juments en vue d'établir des catégories sont également effectués. L'objectif non avoué est de créer un cheval employé à des fins militaires : les éleveurs comtois rejettent ce système. Fin 1753, deux dépôts d'étalons sont donc créés à Besançon et Quingey afin de loger 34 étalons royaux. Les garde-étalons sont supprimés dans les baillages d'Ornans, Baume et Vesoul où l'élevage n'est pas fondamental, dans les autres baillages les garde-étalons doivent répartir les étalons dans différents cantons pour la monte et seront désormais appelés « entrepreneurs des étalons réunis ». En neuf ans, les étalons approuvés doivent disparaître au profit d'étalons royaux et les juments de mauvaise qualité doivent être écartées. 34 étalons doivent être installés à Besançon en 1754 mais 14 meurent alors de morve, si bien que 20 nouveaux étalons sont répartis entre les deux dépôts. Un achat de 20 étalons supplémentaires est prévu pour fin 1754 : le nombre d'étalons reste toutefois insuffisant. De plus, des problèmes apparaissent : les paysans se plaignent de l'éloignement des dépôts d'étalons, les conducteurs des juments refusent de faire saillir les juments si leurs propriétaires ne leur apportent pas des garanties autres que la rétribution réglementaire, les étalons royaux sont peu nombreux et peu adaptés aux juments locales. C'est ainsi que la production de 1754 et des années suivantes est catastrophique. A partir de 1766, la province est divisée en deux départements, 349 garde-étalons entretiennent 552 étalons et il est instauré un impôt annuel de 15.000 livres afin de rétribuer les garde-haras, les garde-étalons et de participer aux frais de l'administration centrale des Haras. En 1770, il y a dans la province 30.400 juments disponibles pour la saillie, dont 5400 dans le Doubs. Les étalons des Haras sont alors majoritairement de race comtoise, seuls quelques étalons étrangers sont conservés. En 1774, 30.400 juments et 861 étalons sont recensés en Franche-Comté, incluant 18 étalons royaux, 643 approuvés et 200 d'aides. En 1775, le nombre de poulinières commence à diminuer et en 1788, suite à une épizootie, seulement 16.000 juments restent en Franche-Comté et 160 étalons sont partis pour le Nivernais (CAILLIER *et al*, 2004).

A la veille de la révolution, les étalons royaux sont pour la plupart des demi-sang, car à partir de 1782, les croisements avec des normands sont encouragés. Le 29 janvier 1790, l'administration des Haras est abolie. En Franche-Comté, beaucoup de paysans sont inquiets car la production de chevaux comtois est en forte diminution ; en octobre 1790, les étalons royaux sont vendus et le 25 février 1791, une dernière loi visant à faire disparaître les ultimes restes des

Haras nationaux est promulguée. Début 1791, chacun est donc libre d'organiser l'élevage comme il l'entend. Le Directoire du département du Doubs promet des primes d'encouragement à ceux qui produiront de beaux étalons. Les guerres de la Révolution contribuent à aggraver la décadence du cheval comtois, car beaucoup d'étalons sont alors vendus. De 1792 à 1796, 13.500 chevaux sont ainsi réquisitionnés (CAILLIER *et al*, 2004).

- **Effectifs du cheval auxois :**

Bien qu'il n'existe peu ou pas de données concernant le nombre de chevaux bourguignons avant le 18<sup>ème</sup> siècle, on sait néanmoins qu'au 14<sup>ème</sup> siècle, le cheval est un élément indispensable à la noblesse, en paix comme en guerre. Il fait donc l'objet de commerce (particuliers, marchands, princes) : dans ce cadre, Philippe le Hardi reçut 75 chevaux de 1371 à 1404, et il en offrit 119. Une industrie du cheval se développe, certains chevaux ne sont pas importés mais proviennent d'un élevage de qualité organisé au sein de l'écurie ducale. L'un des haras se trouvait à Brazey-en-Plaine et fonctionna de 1375 à 1432 (BRETIN, 2002).

Il faut toutefois attendre le 17<sup>ème</sup> siècle pour que Louis XIV mette en place un arrêté royal, à l'initiative du ministre Colbert, pour améliorer les races chevalines (arrêté du 17 octobre 1665). Ce fut donc la date de création des Haras royaux dont le but était de produire en qualité et quantité des chevaux de guerre.

En Bourgogne, au 18<sup>ème</sup> siècle, une société de garde-étalons est instaurée : ceux-ci sont rémunérés par les Etats de Bourgogne. En 1769, 52 étalons sont en production et 88 en 1771. En 1776, la suppression des garde-étalons est demandée afin que les paysans puissent utiliser l'étalon de leur choix après approbation de l'inspecteur des Haras. Les Etats de Bourgogne sont inquiets face à si peu d'homogénéité au sein des races bourguignonnes et créent donc en 1779 un haras à Diénay, près d'Is-sur-tille, pour contrôler la sélection des juments et étalons. Ce haras va disparaître à la Révolution et son action fut presque négligeable. En 1790, l'assemblée constituante supprime les Haras royaux en plein essor, les garde-étalons disparaissent en janvier 1791 : la population chevaline diminue alors très vite, malgré l'utilisation des chevaux pour les guerres de la Révolution, si bien que les dépôts d'étalons sont rétablis en 1795 (BRETIN, 2002).

---

*1-1.2.2. Au 19<sup>ème</sup> siècle : des effectifs fluctuants suite à un désaccord majeur entre les Haras et les éleveurs*

---

Durant le 19<sup>ème</sup> siècle, les chevaux bourguignons et franc-comtois présentent des effectifs relativement similaires et assez élevés. Le cheptel équin est toutefois plus important en Franche-Comté qu'en Bourgogne, mais dans les deux régions le commerce est important. Il est difficile de comparer véritablement les effectifs des races comtoise et auxoise car les données évoquent généralement le nombre de chevaux global et non le détail par race. Nous pouvons toutefois signaler que durant ce siècle, le nombre de chevaux cherche à être augmenté, notamment sous l'impulsion des Haras et de l'armée napoléonienne. Cependant, l'objectif n'est pas franchement atteint, notamment à cause du désaccord entre les Haras et les conseils généraux des départements concernant le choix des étalons reproducteurs.

- **Effectifs du cheval comtois** (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007 ; CAILLIER *et al*, 2004) :

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, des projets de rétablissement des Haras sont évoqués mais non appliqués. En 1805, le préfet est inquiet quant à la situation de l'élevage et décide d'acheter 8 étalons comtois (dont 6 de robe grise et 2 de robe rouanne) en septembre, puis 9 en octobre : ces étalons sont placés au nouveau dépôt de Besançon, par arrêté du 5 décembre 1805. La reconstitution de l'administration des Haras est décrétée en 1806 par Napoléon : l'objectif final est de fournir des chevaux de guerre aux armées napoléoniennes. A partir de ce moment, deux sortes d'étalons sont utilisés :

- les étalons orientaux, qui doivent apporter du sang neuf,
- les étalons indigènes, choisis parmi les meilleurs spécimens de chaque race. Ce sont surtout ces derniers qui sont majoritairement présents à Besançon, puis progressivement viendront se rajouter des étalons d'autres races françaises ou étrangères.

A partir d'avril 1806 débute la première monte du nouveau dépôt : 14 étalons sont placés dans les montagnes, lieu de résidence des meilleures juments de la race, 4 autres étalons restent au dépôt de Besançon. En 1808, le dépôt compte 40 étalons dont 24 comtois, de robe rouanne majoritairement (DUVERNOY, 1933, 1945). En 1809, les effectifs sont en augmentation : 45 étalons sont recensés au total, avec présence de races extérieures à la région comme les races mecklembourgeoise, espagnole, normande, hanovrienne, allemande, wurtembergeoise, suisse, sapabour, turque. En 1811, 43 étalons dont 24 comtois sont présents au dépôt de Besançon. La monte a lieu jusqu'en 1813, date à laquelle des événements politiques, notamment la campagne de France, perturbent ce service : c'est ainsi qu'en 1814, 26 chevaux seulement restent au dépôt.

Dans les années suivantes, le nombre d'étalons ne cesse de baisser, si bien que le chef du dépôt décide en 1820 de remettre en vigueur le système des étalons approuvés. Ainsi, les chevaux approuvés et autorisés ou susceptibles de l'être sont examinés chaque année par un inspecteur des Haras. En 1824, seuls 12 chevaux des Haras sont utilisés pour la monte dans le département du Doubs, dont 3 comtois. En 1830, le cheptel équin du Doubs compte 26.222 têtes, dont 4060 poulinières ayant mis bas 2727 poulains en 1829, et servies par 230 étalons approuvés, autorisés et autres. En 1831, la majeure partie des étalons du dépôt est constituée de percherons et de cauchois (ancien nom des chevaux normands). Cependant, le nombre d'étalons reste insuffisant et la plupart est de médiocre qualité : le Doubs compte alors 4500 juments poulinières pour une trentaine d'étalons approuvés et un nombre équivalent d'étalons d'Etat au dépôt de Besançon. En 1832, 9 dépôts d'étalons sont supprimés et les étalons défectueux sont vendus. En 1834, le chef du dépôt d'étalons, Bouvier, estime que le comtois est en voie d'amélioration, et à cette époque la tendance est aux croisements comtois-autres races de trait. En 1835, le nombre d'étalons appartenant à l'Etat est toujours jugé insuffisant, si bien que le préfet du Doubs tente d'ouvrir de nouvelles stations de monte, mais par manque de moyens l'administration des Haras refuse ce projet. De 1835 à 1851, des essais de croisements avec des chevaux suisses, des percherons et des boulonnais donnent des résultats médiocres et la race comtoise s'en trouve appauvrie : elle n'a plus sa vigueur et sa légèreté d'antan. Quelques années plus tard, des croisements avec des demi-sang ou encore avec de gros carrossiers sont tentés mais suscitent le mécontentement chez les

éleveurs locaux. En 1840, le rôle des Haras est de fournir des chevaux pour l'artillerie et la cavalerie : 228 chevaux de trait et 44 de selle sont demandés dans le Doubs, si bien que le dépôt de Jussey ne se consacre alors plus uniquement à la production de chevaux de trait et s'oriente vers la production de demi-sang à partir d'étalons normands. En 1849, la commission de la circonscription de Jussey demande l'amélioration du cheval comtois par des croisements avec des races locales de trait ; en parallèle, une demande de création de dépôt à Faverney est faite en vue de fournir des chevaux assez légers à l'armée, obtenus à partir de croisements avec des demi-sang carrossiers, des percherons, des cauchois ou des boulonnais. Cet établissement de remonte est créé en 1853 (il sera supprimé en 1889). Les chevaux de trait sont alors destinés à l'artillerie, particulièrement à l'attelage. En 1850, 26.800 juments sont présentes en Franche-Comté mais seulement 1061 sont saillies par les étalons des Haras, lesquels ne comptent que 17 traits. On espère alors que le nombre d'étalons va augmenter, en 1851 le ministre de l'agriculture souhaite atteindre un effectif de 100 bons étalons : les trois départements comtois du Doubs, du Jura et de Haute-Saône réalisent des achats d'étalons et le Doubs reçoit en 1852 une subvention de 8000 francs pour l'achat de 5 étalons. Cependant, suite à un dysfonctionnement du système, le préfet du Doubs doit céder ces animaux au dépôt de Besançon. En 1853, l'établissement compte 40 chevaux, mais le nombre d'étalons ne cesse ensuite de décroître au fil des ans avec un total de 34 étalons en 1858. La race de gros trait est en diminution : en 1861, 8 chevaux de trait assurent la monte au dépôt, les autres étalons étant des carrossiers ou demi-sang. Quinze étalons sont au dépôt de Besançon en 1864, année où le nombre de saillies par les demi-sang est en nette augmentation. En 1865, le dépôt compte encore 3 gros carrossiers mais plus un seul étalon de trait. Avant la guerre de 1870, il ne reste que 20 étalons pour la circonscription. Les chevaux recherchés à cette époque sont noirs, bais ou alezans, contrairement aux années précédentes où le gris était alors majoritairement recherché.

Le dépôt de Besançon est fermé pendant la guerre de 1870, il est ensuite réorganisé fin 1871, 21 étalons sont alors achetés pour la monte de 1872. En 1872, il apparaît une discordance entre l'administration des Haras et le conseil général du Doubs : les éleveurs recherchent en effet des étalons de trait pour la monte alors que les Haras ne proposent que des demi-sang. La loi Bocher, promulguée le 29 mai 1874, constituera ensuite la charte des Haras pendant près d'un siècle : les effectifs doivent être augmentés avec 2500 étalons prévus à partir de 1875 contre 1086 en 1873, dans un objectif militaire mais aussi agricole et commercial. Entre 1879 et 1881, le nombre d'étalons augmente dans le Doubs, avec un passage de 48 étalons en 1879 à 60 étalons en 1881. De plus, les primes pour les poulinières saillies par des étalons de l'Etat sont augmentées : pourtant, le nombre de saillies stagne car les Haras n'arrivent pas à produire des chevaux de commerce assez rémunérateurs, et la remonte n'achète pas assez de chevaux. En 1882, le conseil général du Doubs aimerait que des étalons postiers ou de trait légers soient présents dans une large proportion au dépôt de Besançon, et que des mesures de répression soient mises en place en vue d'écartier de la reproduction les étalons atteints de vices et de tares héréditaires. Le département commence alors à acheter des étalons placés ensuite chez des cultivateurs. En 1883, le nombre des saillies a augmenté, et des étalons de trait légers ont été rajoutés au dépôt de Besançon. Les poulains sont cependant élevés dans de mauvaises conditions et ne donnent pas de bons chevaux à l'âge adulte. En 1885, des étalons départementaux de robe sombre sont introduits dans le Doubs, et commencent à concurrencer les étalons d'Etat de robe grise et peu prisés des

cultivateurs. C'est ainsi que les étalons départementaux et particuliers, tous bais ou noirs, font une importante concurrence aux étalons de l'Etat. La loi Bocher de 1874 est complétée en 1885 par la « loi de surveillance concernant les étalons privés », qui vise à éliminer de la reproduction les individus atteints de vices héréditaires. C'est ainsi que chaque cheval présenté comme futur étalon reproducteur doit être examiné par une commission présidée par un fonctionnaire des Haras. En 1886, sur 333 étalons présentés au total (dont 65 pour le Doubs incluant 9 chevaux de trait), 322 étalons seront reconnus aptes à la monte. En 1887, 11 étalons de trait approuvés sont présents dans le Doubs, les Haras tentant de remédier à la concurrence des étalons « rouleurs ». L'année 1888 voit l'instauration d'un système de primes : les acquéreurs d'étalons paient un tiers du prix de l'animal dans les trois premiers mois suivant l'adjudication et les deux autres tiers les deux années suivantes, grâce aux primes allouées par le département et l'Etat, en contrepartie, ils s'engagent à utiliser les étalons pendant six ans. A partir de 1890, les étalons approuvés sont de nouveau majoritairement des demi-sang, si bien qu'à partir de 1894 et jusqu'en 1900 au moins, le département du Doubs ne dispose plus d'étalons approuvés. En 1893, les étalons sont officiellement appelés des étalons « acceptés ». Le marquage des étalons privés occupera donc dorénavant une place importante dans les activités du dépôt. Les étalons marqués, de trait le plus souvent, seront environ 40 chaque année, les étalons autorisés quant à eux finissent par disparaître complètement. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les étalons mis à la disposition des éleveurs du Doubs sont en nombre stable, avec 15 à 20 chevaux dans les stations, mais il est difficile de connaître précisément leur race : néanmoins on compte des demi-sang normands et bretons, des étalons de trait lourds mais aussi légers. Cependant, le dépôt de Besançon est peu fréquenté et présente des résultats médiocres.

- **Effectifs du cheval auxois (BRETIN, 2002) :**

En 1802, la Bourgogne compte 20.596 chevaux (19<sup>ème</sup> place au niveau départemental), servant à la poste, la culture, la messagerie, l'armée. L'année 1810 marque le début de la grande époque de l'agriculture française : la révolution agricole du 19<sup>ème</sup> siècle est en route, avec le développement du traitement des sols, la découverte des engrais, la sélection des espèces végétales et animales... Le développement des voies de communication et du chemin de fer devient indispensable aux échanges et au travail. Utilisé pour le labour depuis longtemps dans le nord-est de la France, le cheval prend une place de plus en plus importante dans l'agriculture et remplace les bœufs jugés trop lents et parfois pas assez puissants. Le cheval devient l'animal de trait par excellence et le nombre de chevaux de poste passe de 16.000 à 25.000 entre 1800 et 1843. Un cheval rapide et fort est recherché. La race indigène de Bourgogne ne présente cependant pas les caractères d'un cheval de culture, contrairement aux percherons et boulonnais alors très prisés.

Les chevaux, à cette époque, sont classés en 3 catégories :

- les chevaux de trait, dont l'allure habituelle est le pas, incluant les chevaux de labour et de halage,
- les chevaux carrossiers, dont l'allure habituelle est le trot, incluant les petits et gros carrossiers, servant à la poste et la messagerie,
- les chevaux de selle (chevaux communs et chevaux fins).



En Côte-d'or, les traits font fonction également de carrossiers et même de chevaux de selle. Quelques chevaux de trait importés de Suisse ou de la Comté sont présents, mais cette importation se réduit à une trentaine de juments de la Comté de 5 à 8 ans et « sert à retarder la dégénérescence de la race ». De plus, les chevaux sont souvent mal nourris et les exportations quasiment inexistantes. La race est considérée comme dégénérée : il est alors suggéré de ne choisir que de bons étalons et d'encourager la création d'un haras dans le département. La race morvandelle a, quant à elle, pratiquement disparu après les guerres de l'Empire et la campagne de Russie. En 1841, 63 étalons assurent la monte en Côte-d'or, dont 44 perchérons et 7 cauchois (MILLIERE, 1937). Monsieur Magne, professeur de zootechnie à l'école vétérinaire d'Alfort, appelle « chevaux bourguignons » les chevaux produits en Côte-d'or et indique qu'en 1860, plus de 7000 poulains sont produits dans le département, dont 5000 dans les arrondissements de Dijon et Beaune (BRETIN, 2002).

Au final, dans la région de l'Auxois, la population chevaline est assez importante au 19<sup>ème</sup> siècle (tab. I):

Tableau I : Les effectifs de chevaux dans l'Auxois durant le 19<sup>ème</sup> siècle (MILLIERE, 1937)

<b>Années</b>	<b>1808</b>	<b>1829</b>	<b>1852</b>	<b>1855</b>	<b>1866</b>	<b>1872</b>	<b>1882</b>	<b>1892</b>
<b>Chevaux</b>	31.500	43.200	47.352	48.812	55.666	50.545	50.277	47.446

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les effectifs sont en hausse, d'une part parce que l'Empire soutient l'amélioration de la race chevaline, d'autre part parce que le service des remotes a besoin de beaux chevaux ; sans compter qu'à cette époque, les chevaux de trait sont indispensables aux ruraux, au transport de voyageurs et de marchandises (MILLIERE, 1937). Ces effectifs iront donc croissant jusqu'en 1866, avant de se stabiliser puis de diminuer légèrement durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

Au final, durant ce siècle, éleveurs et Haras vont souvent s'opposer car les Haras recherchent des chevaux de cavalerie tandis que les éleveurs recherchent des chevaux agricoles. De plus, le conseil général de Côte-d'or tente d'améliorer la race chevaline par l'achat d'étalons reproducteurs vendus ensuite à des éleveurs compétents. Les agriculteurs de l'Auxois n'ont jamais abandonné l'idée d'améliorer leur race de chevaux, d'autant plus que la crise céréalière de la fin de ce siècle tend à faire de la Bourgogne une région d'élevage. Grâce à la révolution agricole en marche durant ce siècle, le cheval de trait est devenu prépondérant, devant le bœuf et les effectifs de chevaux ne cessent de croître au fil des ans, sauf à la fin du siècle. Cette baisse est due en particulier au désaccord entre éleveurs et Haras concernant l'amélioration des populations chevalines.

Ainsi, les effectifs des chevaux comtois et auxois sont difficilement évaluables avec grande précision, mais il semble qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, les effectifs de chevaux en Franche-Comté et dans l'Auxois étaient relativement similaires. De plus, nous pouvons souligner que les races auxoise et comtoise ont toutes deux souffert du désaccord entre les Haras nationaux et les éleveurs, d'où la décroissance des effectifs chevalins à la fin du siècle.

---

### 1-1.3. Les zones d'élevage des chevaux comtois et auxois

---

Le comtois et l'auxois sont deux races de chevaux de trait assez voisines géographiquement. Nous allons étudier plus précisément leurs zones d'élevages au cours des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.

---

#### 1-1.3.1. Le comtois, cheval de montagne à l'extension géographique croissante

---

Si le comtois est, semble-t-il, venu en France d'Allemagne du nord, son berceau d'origine peut toutefois être situé en Franche-Comté, plus précisément dans le Doubs en région montagneuse (CAILLIER *et al*, 2004).

En effet, le département du Doubs est divisé en zones de plaine, de plateaux (inférieurs et supérieurs) et d'alpages (fig. 1).

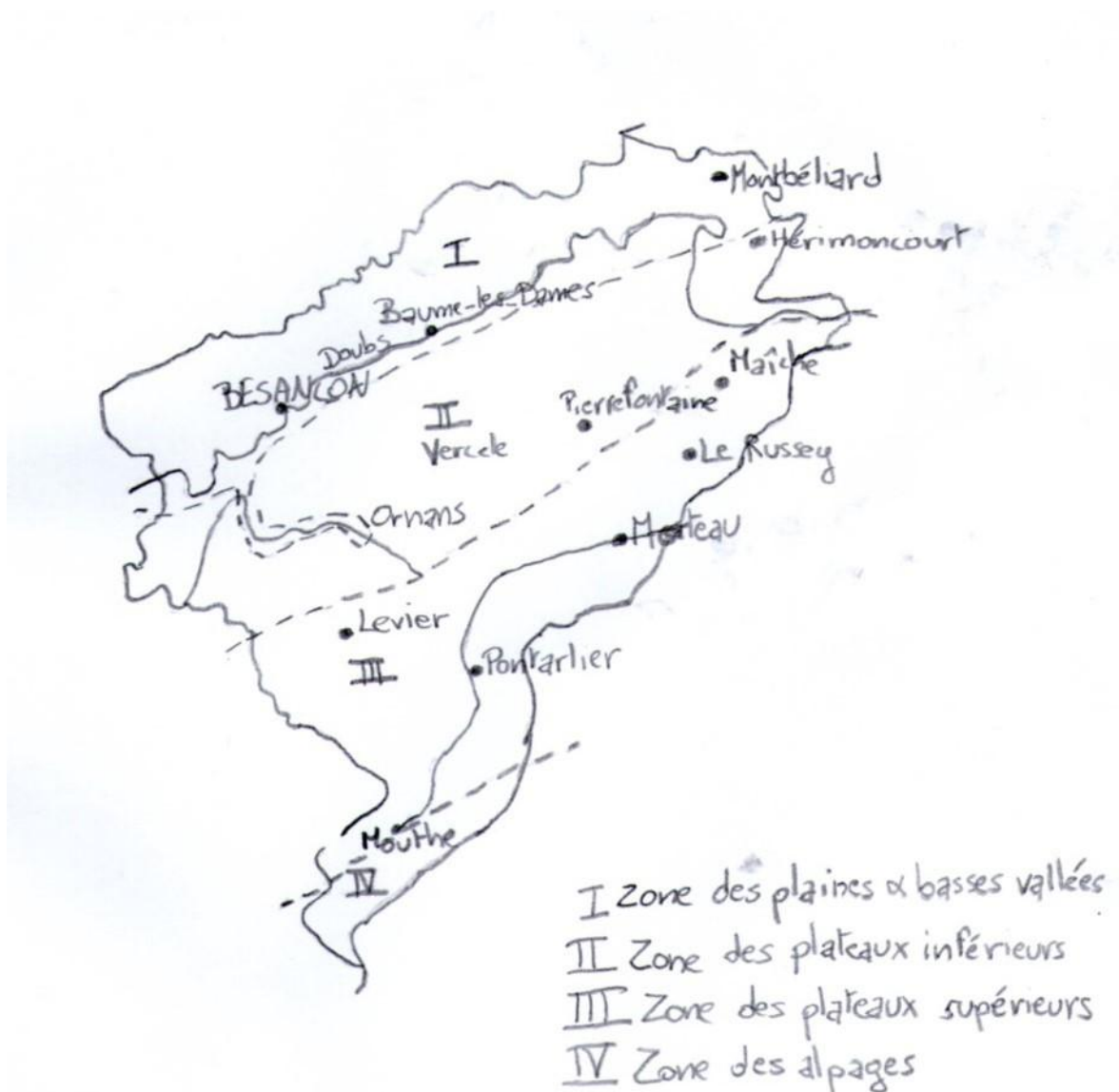


Figure 1: Carte du département du Doubs (BOBILLIER, 1967)

La zone montagneuse s'étend entre 700 et 1200 m d'altitude et jouxte la chaîne principale du Jura. Elle comprend les cantons de Maïche, du Russey et de Morteau. Le climat est assez difficile, l'hiver long et rigoureux avec beaucoup de neige parfois et un printemps court et froid, bien que l'été puisse être chaud. Les chevaux sont donc parfois contraints à rester 5 mois à l'écurie l'hiver. Les pâturages sont de très bonne qualité, avec une herbe riche ; le sol est calcaire dans cette région, propice à la formation du squelette des chevaux. Les chevaux sont, en dehors des hivers rigoureux, au grand air et profitent des pâturages, conduisant à des animaux rustiques, résistants et endurants, faciles d'entretien (CAILLIER *et al*, 2004).

Messelet, artiste vétérinaire du 19<sup>ème</sup> siècle, distingue ainsi en 1844 plusieurs pratiques d'élevage locales, notamment selon l'altitude et la qualité des fourrages :

-la zone de montagne à partir de 600-700 m et plus : les habitants prodiguent les soins aux poulinières. Les poulains sont vendus à l'automne aux foires de Maïche, Morteau, Pontarlier, Sancey. Les chevaux sont souvent confinés plus de 6 mois dans l'année dans des écuries basses et peu aérées. Les cultivateurs sont encouragés à ne pas vendre les poulains à 6 mois d'âge mais à les élever jusqu'à l'âge adulte.

-la zone des premiers plateaux : elle comporte quelques poulinières, mais surtout les jeunes poulains qui sont achetés pour être élevés et revendus une fois adultes.

-la zone de plaine, incluant la Haute-Saône : les pâturages sont peu propices à l'élevage de chevaux, les utilisateurs doivent donc acheter les animaux dont ils ont besoin (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Ainsi, les éleveurs de montagne vendent leurs poulains aux éleveurs des zones basses qui eux-mêmes les revendent aux régions voisines. Des marchands de chevaux venus d'ailleurs ou encore l'armée se fournissent également en chevaux dans la région. La vente de chevaux constitue en montagne la principale source de revenus. Ce commerce a débuté dès le 16<sup>ème</sup> siècle avec l'importation en Bourgogne de chevaux comtois par Charles Quint, qui les considérait comme aptes à améliorer la race locale de Bourgogne. Il a continué au 17<sup>ème</sup> siècle avec l'exportation de chevaux vers les régions de Bourgogne, Berry, Brie et est devenu florissant au 18<sup>ème</sup> siècle avec l'export des animaux vers la Suisse et l'achat de chevaux par des marchands lyonnais qui les revendaient ensuite en Italie. En revanche, ce commerce sera en nette diminution au 19<sup>ème</sup> siècle, d'une part à cause des réglementations douanières et d'autre part à cause de la dégénérescence de la race comtoise (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

---

### *1-1.3.2. L'auxois, cheval de plaine cantonné à sa région d'origine*

---

Contrairement à la Franche-Comté, l'Auxois (fig.2) ne correspond pas à une région administrative : c'est une région naturelle occupant le sud-ouest de la Côte-d'or en Bourgogne, et qui s'étend jusque dans l'Yonne ainsi que sur une partie de la Saône-et-Loire (MAVRE et PETITCLERC, 2011). Elle est limitée au nord par les plateaux de Langres-Châtillonnais, à l'est par une ligne Dijon-Beaune (côte des vins), au sud-ouest par le Morvan nirvanais et à l'ouest par l'Avallonnais (dans l'Yonne). L'Auxois comprend 205 communes réparties sur 9 cantons dont

les chefs-lieux sont : Montbard, Venarey-les-Laumes, Semur-en-Auxois, Précy-sous-Thil, Vitteaux, Saulieu, Somberron, Pouilly-en-Auxois et Arnay-le-Duc (COTE D'OR TOURISME, s.d.).



Figure 2 : Carte de l'Auxois (HERNU, 1985)

L'Auxois, dont l'altitude moyenne est de 400 m, est homogène du point de vue de son aspect : il est composé d'une série de plateaux assez élevés (600 m d'altitude environ), séparés par des vallées profondes où passent des cours d'eau. Néanmoins, nous pouvons distinguer la plaine d'Auxois, horizontale, constituée de calcaires, région imperméable, de la montagne d'Auxois, vestige du relief primitif et maintenant recouverte de bois, prairies et vergers. Le climat

de l'Auxois est assez différent de celui de Franche-Comté : le climat est semi-continentale, la température moyenne sur l'année étant d'environ 10°C. Le ciel est souvent couvert et la pluie y est assez fréquente, particulièrement au début de l'automne. En hiver, la région est très exposée aux vents. Cependant, les étés peuvent être chauds. Globalement, l'Auxois est dépourvu de trop grands écarts de températures et constitue ainsi une région propice à l'élevage. Les terres, imperméables donc humides, sont dures à travailler, si bien qu'au cours du 19<sup>ème</sup> siècle les terres labourables se sont cantonnées au Haut-Auxois, zone de plateaux calcaires, tandis que le reste a été transformé en pâturages pourvus d'une herbe riche profitable aussi bien aux bovins qu'aux chevaux (MILLIERE, 1937).

L'auxois étant l'une des plus jeunes races de trait françaises (la création du stud-book n'ayant eu lieu qu'en 1903) (BRETIN, 2002), ce cheval n'a jamais fait l'objet de commerce comme le comtois, en France ou dans les pays étrangers, et est toujours resté dans sa région d'origine, tout du moins aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.

---

#### *1-1.4. Morphologies du comtois et de l'auxois aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles*

---

La morphologie est une caractéristique importante pour une race donnée : tous ses individus ont ainsi des caractéristiques communes. Nous parlons bien ici de morphologie, le terme de « standard » n'étant pas encore défini aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Nous allons voir quelles sont les premières descriptions faites des chevaux comtois et auxois.

---

##### *1-1.4.1. Descriptions du cheval comtois : un cheval bien conformé au 18<sup>ème</sup> siècle qui dégénère au 19<sup>ème</sup> siècle*

---

Rares sont les descriptions précises du cheval comtois avant la fin du 18<sup>ème</sup> siècle : la première description dont nous disposons a été réalisée par Damalix, artiste vétérinaire à Besançon, en 1774. Il décrit le comtois en ces termes « des chevaux de forte taille et d'une structure solide et régulière, la tête assez belle et bien placée, l'œil vif, l'encolure bien rouée et ornée d'une crinière longue et touffue, le garrot relevé, le poitrail bien ouvert, la côte arrondie, le rein double, les jambes non trop garnies de poils, un bon aplomb, une démarche fière et assurée » (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007 ; CAILLIER *et al.*, 2004). A cette époque, 90% des étalons sont bais, les autres sont noirs, très rarement alezans. La taille varie de 1,43 m à 1,57 m. Les chevaux peuvent fréquemment présenter un dos creux, des membres trop grêles, des jarrets serrés ou des tendons faillis ; de plus, les fluxionnaires, c'est-à-dire les chevaux sujets aux inflammations et au gonflement des membres, sont nombreux (DUVERNOY, 1933, 1945). En 1826, Emile Simmonin, vétérinaire à Maîche, décrit le cheval comtois comme « de taille moyenne, os du bassin saillants, croupe avalée, courte, plate, queue attachée bas, tête forte, oreilles longues, encolure grêle, épaules plaquées, garrot bas, membres forts, jarrets larges un peu coudés, pieds bons, un peu grands, robe généralement rouanne ou baie » (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Cependant, durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, afin d'obtenir des chevaux plus légers pour les armées napoléoniennes, des croisements avec des pur-sang anglais, anglo-

normands ou normands sont réalisés et la race comtoise s'en trouve appauvrie, connaissant ainsi une dégénérescence qui se poursuivra tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. *L'Annuaire du Doubs* en 1852 parle en ces termes du comtois : « Sa marche est lourde ; ses allures lentes ; ses défauts principaux sont la tête lourde, l'encolure lourde et grêle, la poitrine étroite et sans profondeur, garrot bas, le dos et les reins bas, la croupe très avalée, enfin les membres trop grêles. » Emile Simmonin donne une nouvelle description du comtois en 1869 : « Perte de leurs muscles, de l'ampleur, ils sont devenus plus grêles, moins étoffés. Plus hauts sur jambes, plus levrettés, le garrot mieux sorti, la tête mieux portée, mieux proportionnée pour courir au premier abord que l'ancienne race comtoise. Mais ces chevaux ne valent pas les anciens parce qu'ils sont plus décousus. Ils sont conformés pour courir du train antérieur et traîner du train postérieur » (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

En 1871, après la guerre, Emile Berger dénonce la politique des Haras. En 1876, ce dernier tient à Maîche un long discours sur la régénération de la race comtoise, dans lequel il explique l'importance de recourir aux meilleurs reproducteurs et d'alimenter correctement les animaux. C'est ainsi qu'en 1877, le conseil général accepte l'offre des Haras de recourir à des croisements avec des étalons d'Etat de race boulonnaise, bretonne ou anglo-normande, le plus souvent de robe grise ou rouanne. De 1882 à 1891, la Société hippique de Maîche a pour but d'améliorer la race comtoise, mais ses efforts n'aboutiront qu'à de médiocres résultats (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le cheval comtois est décrit « comme un modèle de laideur : cheval de trait lent, mou, défectueux dans sa conformation. La face très longue, étroite, aplatie sur les côtés, avec des orbites petites aux arcades effacées, un chanfrein droit, donnent à la tête (d'ailleurs mal portée par l'animal et dépourvue d'expression dans le regard) un cachet de laideur et de stupidité remarquable. L'encolure courte et mince est droite, le garrot bas et noyé, l'épaule courte, droite et peu musclée, la poitrine remontée manque de largeur, le ventre volumineux, les côtes plates, le rein et le dos longs et étroits sont mal soutenus, la croupe large, courte est avalée. Les membres sont grêles dans les avant-bras, les canons chargés de crin et empâtés, mais les tissus sont assez secs, les jarrets étroits et clos sont souvent coudés et atteints de vessigons. Les pieds sont trop souvent à talons bas. Les robes, rouannes, grises ou baies. La taille varie de 1,5 m à 1,6 m. » (DUVERNOY, 1933, 1945 ; SANSON, 1867).

---

*1-1.4.2. Description du cheval bourguignon : un cheval lourd qui s'abâtardit au 19<sup>ème</sup> siècle*

---

Contrairement au cheval comtois, lequel, même s'il ne possède bien évidemment pas un standard clairement défini avant le 20<sup>ème</sup> siècle, constitue tout de même une race avant le 20<sup>ème</sup> siècle, le cheval auxois, lui, ne voit pas officiellement le jour avant le 20<sup>ème</sup> siècle. Dans les siècles précédents, on parle donc de cheval bourguignon. Ce cheval ne constitue pas vraiment une race mais plutôt une population de chevaux qui ne présente pas de caractéristiques bien définies. Nous allons donc décrire dans ce paragraphe les chevaux de Bourgogne aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, l'espèce chevaline était représentée majoritairement dans l'Auxois par la « race morvandelle », décrite comme une race de chevaux « robustes, nerveux, rustiques, excellents au travail, s'accordant parfaitement à ce milieu très favorable à l'élevage qu'est l'Auxois ». D'après un vétérinaire de l'époque, les chevaux, descendants des individus introduits par les Burgondes « n'étaient pas volumineux, mais leurs membres étaient bien constitués. Le rein était solide et la poitrine bonne ; le tempérament nerveux. » (MILLIERE, 1937). Par la suite, des tentatives d'amélioration de la race ont eu lieu à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, avec de 1767 à 1774 l'importation de grands étalons allemands ou danois, des races de holstein ou de la frise, puis à partir de 1774 avec l'introduction de normands de robe noire (BARBIER, 1935). Pour A. Barbier, l'ancien cheval bourguignon, de « race morvandelle », se caractérise par « une taille peu élevée, des membres courts, des tendons solides, un tempérament nerveux et une grande sobriété. C'était un cheval de poste, de roulage, de messagerie ou de culture, c'est-à-dire apte à diverses utilisations nécessitant de la force et même une certaine vitesse ». Ainsi, dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle, beaucoup d'animaux de ce type sont présents dans la région de l'Auxois : bien qu'il leur soit reproché de manquer d'homogénéité et de distinction, ces chevaux sont satisfaisants en termes de poids, de taille et de vigueur (BARBIER, 1935).

En 1819, le comte Heudelet crée avec d'autres passionnés la société d'agriculture de Semur-en-Auxois, et peu à peu chaque canton a sa propre société d'agriculture avec pour chacune une commission hippique. M. Testot-Ferry, de la société d'agriculture d'Autun, parle du besoin d'amélioration de la race chevaline et propose de faire des croisements entre la race morvandelle et le cheval arabe. Dans la Nièvre, cette même race morvandelle sera croisée avec des percherons pour donner en 1880 le cheval de trait nivernais (BRETIN, 2002). Sous l'impulsion de la société hippique de Semur-en-Auxois, des étalons améliorateurs des grandes races françaises, tels des percherons, boulonnais ou encore des carrossiers normands, seront utilisés en Côte-d'or dans une tentative d'homogénéisation de la population de chevaux de trait locale (MAVRE et PETITCLERC, 2011). C'est ainsi qu'à partir de 1840, divers croisements ont été réalisés par les éleveurs afin d'obtenir un cheval plus lourd pour l'agriculture : des croisements avec des percherons ont lieu de 1840 à 1860, avec des boulonnais et des demi-sang anglo-normands de 1860 à 1890 puis de nouveau avec des percherons entre 1890 et 1900 (BARBIER, 1935). Le conseil général de Côte-d'or propose régulièrement des solutions pour améliorer la race mais avec le manque de continuité dans le choix des étalons améliorateurs, les bons chevaux de trait ont disparu du département à la fin du siècle (BARBIER, 1935).

En 1895, Jacoulet et Chomel définissent malgré tout trois types de chevaux en Bourgogne :

- le type bourguignon, sobre, avec de bons membres à croupe forte, ventru, râblé, petit et commun,
- le type morviandou, bon mais laid,
- le type percheron, apte au trait léger (BRETIN, 2002).

Cette hétérogénéité des chevaux de Bourgogne va entraîner, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, des mesures d'amélioration de la race bourguignonne, lesquelles seront plus ou moins efficaces (BRETIN, 2002).

Nous venons de caractériser la situation des chevaux comtois et auxois de leur création à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. C'est ainsi qu'à l'aube du 20<sup>ème</sup> siècle, les chevaux comtois et auxois constituent des populations hétérogènes, qui ne satisfont ni les éleveurs, ni les agents des Haras. Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, des tentatives d'amélioration des races vont être mises en place, et c'est au cours de ce siècle que les races comtois et auxoise seront à leur apogée.

---

## 1-2. Le comtois et l'auxois, du 20<sup>ème</sup> siècle à nos jours

---

Le 20<sup>ème</sup> siècle constitue un tournant majeur dans l'histoire des chevaux de trait, d'une part parce que les éleveurs attachent beaucoup d'importance à leurs animaux et vont donc tenter de les préserver et de les améliorer, d'autre part parce que les chevaux seront aussi beaucoup utilisés pour l'agriculture et verront donc leurs effectifs croître, au moins jusqu'à la première moitié du siècle. Toutefois, la mécanisation de l'agriculture verra également le jour et causera le déclin progressif des races comtoise et auxoise durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle : c'est ainsi qu'au 21<sup>ème</sup> siècle se posent des questions concernant les débouchés et l'avenir de ces chevaux et de nouvelles perspectives d'utilisation seront envisagées.

---

### 1-2.1. Les effectifs des chevaux comtois et auxois au cours des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles

---

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, les effectifs des chevaux comtois et auxois ont d'abord connu une progression avant de diminuer durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, pour finir par se stabiliser au 21<sup>ème</sup> siècle.

---

#### 1-2.1.1. Avant 1950 : des effectifs relativement élevés

---

Le début du 20<sup>ème</sup> siècle est bénéfique aux chevaux comtois et auxois, qui seront beaucoup utilisés pour les travaux agricoles et verront donc leurs effectifs augmenter.

- **Effectifs du cheval comtois :**

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour rappel, le nombre d'étalons reproducteurs reste relativement stable : c'est ainsi qu'en 1900, 64 étalons (dont 2/3 de demi-sang et 1/3 de percherons noirs) sont présents au dépôt de Besançon, avec 17 étalons pour le Doubs (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). En 1900, les achats du centre de remonte de l'armée montrent que les chevaux recherchés sont majoritairement des chevaux de cavalerie d'une part et des chevaux d'artillerie destinés à la selle et à l'attelage d'autre part. Ces achats constituent le seul débouché des demi-sang, cependant l'armée se fournit surtout en Haute-Saône, ce qui désole le directeur des Haras. En 1902, le nouveau directeur du dépôt de Besançon, M. de Lestapis, décide de mieux répondre aux attentes des éleveurs de trait en essayant de leur mettre à disposition un format d'étalon plus proche de celui qu'ils souhaitent ; par ailleurs, l'arrivée de l'automobile au début de ce siècle fait perdre aux demi-sang l'intérêt qu'ils pouvaient avoir. Peu à peu, dans les stations de monte, les étalons demi-sang sont remplacés par des étalons de trait, si bien qu'entre 1905 et 1908, les effectifs passent de 68 étalons d'Etat (dont 43 demi-sang et 25 de trait) à 34 étalons demi-sang et 34 étalons de trait. En 1909, 29 demi-sang et 38 chevaux de trait sont comptabilisés,



puis en 1910 27 demi-sang et 41 chevaux de trait. Malgré cette proportion plus importante d'étalons de trait, le chiffre des saillies passe de 3243 en 1904 à 3132 en 1907 : en effet, les étalons de trait sont alors majoritairement des bretons et percherons, mais les éleveurs recherchent un autre type de cheval de trait (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). C'est ainsi qu'en 1905, le directeur des Haras fait la demande d'étalons ardennais qui correspondent bien aux besoins agricoles de la région : le premier étalon ardennais acheté répond au nom de Beuzet, il est de robe rouanne et mesure 1,58 m au garrot. Il est si apprécié que des achats d'autres ardennais vont suivre : ainsi, en 1909 parmi les 16 étalons approuvés, 5 sont des demi-sang et 11 des chevaux de trait d'origine ardennaise. Un concours de poulinières de trait, saillies par des étalons de trait nationaux ou approuvés, est même organisé à Maîche, désigné en 1912 comme « concours de femelles indigènes ». C'est à cette époque que le cheval de trait est réellement reconnu dans la région par l'administration des Haras, grâce aux croisements avec l'ardennais. Ces croisements conduiront à une reconstruction du cheval comtois (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). En 1914, le dépôt des Haras compte 70 étalons dont 45 gros traits, incluant 28 étalons ardennais. Durant la première guerre mondiale, le directeur du dépôt de Besançon est satisfait des résultats de monte avec, en 1917, 77 juments en moyenne saillies par étalon (64,7 par cheval pour les postiers et 87,1 par cheval de trait). Le dépôt reste en fonctionnement pendant la guerre : toutefois, les éleveurs ont des difficultés à faire saillir leurs juments, si bien qu'en 1916, le directeur des Haras demande à ce que les juments saillies par un étalon national ou approuvé ne soient pas réquisitionnées. F. de Lestapis craint une pénurie d'étalons en 1918 et en 1920 les effectifs du cheptel ont nettement diminué. Cependant, ils remontent rapidement après la guerre (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

En 1927, Donck, un petit étalon ardennais, entre en service à Maîche et restera pendant 16 ans : 60 de ses descendants serviront ensuite pour la monte, dont Jongleur, lui-même père du célèbre Questeur, fondateur mythique de la race comtoise (CAILLIER *et al*, 2004). En 1936, l'ardennais a cependant trop d'importance et une diminution des effectifs est entamée, de telle sorte qu'en 1942, il ne reste plus que 6 étalons ardennais en Franche-Comté. Par ailleurs, 67 étalons sont maintenus au dépôt de Besançon en 1941, 64 en 1942, 67 en 1943 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Malgré tout, des réquisitions ont lieu dans le Doubs (tab. II).

Tableau II : Les réquisitions dans le Doubs, barème de 1942 adopté par le Conseil de l'U.R.C.D. (Union Régionale Corporative agricole du Doubs) permettant de déterminer les chevaux disponibles pour le département du Doubs (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

<b>Surface de l'exploitation</b>	<b>Nombre de bœufs ou de chevaux</b>
<b>Jusqu'à 10 ha</b>	1 paire de bœufs ou 1 cheval
<b>De 10 à 20 ha</b>	2 chevaux ou 2 bœufs et 1 cheval
<b>De 20 à 30 ha</b>	3 chevaux ou 2 bœufs et 1 cheval
<b>De 30 à 40 ha</b>	4 chevaux ou 2 bœufs et 3 chevaux
<b>De 40 à 50 ha</b>	5 chevaux ou 2 paires de bœufs et 3 chevaux, ou 2 paires de bœufs et 4 chevaux

- **Effectifs du cheval auxois:**

Rappelons qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il reste peu de bons chevaux de trait en Côte-d'or. Pour remédier à la décadence de l'élevage chevalin en Bourgogne suite aux croisements désastreux avec des demi-sang, A. Carreau, docteur vétérinaire et inspecteur des abattoirs de Dijon, préconise en 1903 l'emploi du percheron au lieu de l'étalon de gros trait et critique les Haras pour avoir utilisé des demi-sang dans les années précédentes. Le conseil général revient alors à l'importation de chevaux de trait, selon la fantaisie du moment : en huit ans, entre 1899 et 1908, 30 percherons de robe foncée, puis entre 1907 et 1910, des boullonnais, des ardennais et même des traits belges (BARBIER, 1935). En 1904, sont recensés 58 étalons admis pour la monte (BRETIN, 2002). En 1910, 28 étalons dont 12 demi-sang, 14 percherons, un boullonnais et un ardennais sont répartis sur les 7 stations de monte en Côte-d'or.

Le 25 octobre 1903, le « syndicat de l'auxois pour l'amélioration du cheval de gros trait » (remplacé ensuite en 1913 par le syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois) est créé par les éleveurs, ainsi que le stud-book du cheval auxois (BARBIER, 1935 ; BRETIN, 2002). Ce dernier va ainsi permettre d'évaluer plus précisément le nombre de sujets de la race et d'en suivre l'évolution. Le 1<sup>er</sup> aout 1914, la France entre en guerre et des chevaux sont réquisitionnés : 32 étalons et 187 juments sont alors inscrits au livre généalogique de l'auxois. En 1933, 59 étalons sont inscrits au stud-book (BRETIN, 2002).

Durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les effectifs de chevaux dans l'Auxois sont donc assez élevés (tab. III).

Tableau III : Les effectifs de chevaux dans l'Auxois au début du 20ème siècle (MILLIERE, 1937)

<b>Années</b>	<b>1903</b>	<b>1905</b>	<b>1908</b>	<b>1910</b>	<b>1913</b>	<b>1925</b>	<b>1930</b>	<b>1936</b>
<b>Chevaux</b>	49.517	50.639	51.542	50.244	52.400	45.055	44.675	41.930

De ce fait, durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (jusqu'à la seconde guerre mondiale), les effectifs de chevaux de trait (le comtois comme l'auxois, et même les autres races de trait) sont assez élevés, d'une part parce que ces chevaux sont fort utiles pendant la première guerre mondiale pour l'artillerie et sont donc prisés, d'autre part parce qu'ils sont encore très utiles pour le labour des terres, le hersage, et toutes sortes de travaux agricoles. De plus, en 1939, à l'aube de la seconde guerre mondiale, beaucoup d'unités de l'armée utilisent encore des

chevaux (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007) ; ce ne sera toutefois plus le cas en 1944, à la fin de la guerre, avec l'arrivée des blindés américains qui va marquer le début d'une chute des effectifs des chevaux comtois et auxois.

---

*1-2.1.2. Après la seconde guerre mondiale : des effectifs en chute suite à la mécanisation de l'agriculture jusqu'en 1980, avant une remontée puis stabilisation des effectifs jusqu'à nos jours*

---

Durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les effectifs des chevaux comtois et auxois vont subir une décroissance consécutive à la mécanisation de l'agriculture, qui finira par se stabiliser durant le 21<sup>ème</sup> siècle après la mise en place de débouchés visant à relancer la production de chevaux de trait.

- **Effectifs du cheval comtois :**

Malgré des difficultés de fonctionnement (défaut d'approvisionnement en paille, foin, acier, fer et matériel divers, manque de personnels, difficultés de déplacements des chevaux entre la zone occupée et la zone libre), le dépôt de Besançon maintient ses fonctions durant la seconde guerre mondiale. Malheureusement, le dépôt brûle en 1946 lors d'un grand incendie, des travaux de reconstruction sont alors entrepris : toutefois en 1947, alors que l'effectif d'étalons annoncé est de 61 (dont 3 demi-sang normands, 30 ardennais, 10 auxois, 10 comtois et 8 trait du nord), seulement 13 chevaux sont entretenus au dépôt et 48 en station ; en 1948, la même chose se produit avec un effectif de 70 étalons annoncé contre en réalité 5 étalons au dépôt et 55 en station. En 1949, 16 chevaux sont au dépôt et 69 en station. Les bâtiments incendiés sont finalement totalement reconstruits en 1953. En 1954, 64 étalons sont présents au dépôt de Besançon, dont un demi-sang normand, 22 ardennais, 21 trait du nord, 12 comtois et 7 auxois (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). Les effectifs de chevaux dans le Doubs sont donc encore élevés en ce début de 20<sup>ème</sup> siècle (tab. IV), malgré les pertes engendrées par la seconde guerre mondiale :

Tableau IV : Les effectifs de chevaux dans le Doubs durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

<b>Effectifs</b>	<b>1929</b>	<b>1938</b>	<b>1945</b>	<b>1952</b>
<b>Total de l'espèce</b>	25.911	22.650	21.304	24.100
<b>Dont plus de 3 ans</b>	20.611	19.160	14.916	18.500

Au cours des années 50, l'essor de la mécanisation de l'agriculture fait progressivement chuter les effectifs de chevaux comtois, qui passent ainsi de 23.700 chevaux comtois en 1951 à 11.600 en 1965 (BOBILLIER, 1967).

Dès 1970, se pose la question pour l'Etat du maintien d'un service public de l'évalonage alors que l'activité liée au cheval a largement régressé depuis la motorisation de l'agriculture. En 1975, l'établissement du SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés) permet de suivre l'évolution du nombre de comtois, en Franche-Comté et partout en France. A partir de 1979, après une longue décroissance de l'effectif des chevaux de trait, le cheptel de juments dites lourdes remonte un peu, la race comtoise arrivant en tête avec la race bretonne (COLEOU et ROSSIER, 1986). En 1984, 366 étalons comtois sont en activité en France (sur 1895 étalons lourds, le comtois arrive en deuxième place derrière la race bretonne, laquelle compte 666 étalons) et 9087 poulinières sont saillies par ces étalons comtois, pour un total de 88.910 poulinières, toutes races confondues (COLEOU et ROSSIER, 1986). Entre 1980 et 2000, les effectifs du cheptel comtois vont ainsi progressivement remonter jusqu'à ce que le comtois supplante le cheval breton et devienne ainsi la 1<sup>ère</sup> race française de chevaux de trait.

A partir de 2003, le cheval comtois devient une race « vedette » : c'est non seulement la 1<sup>ère</sup> race française de chevaux de trait avec 7927 saillies cette année-là (soit 11% du total national), mais c'est aussi la 4<sup>ème</sup> race française, derrière le pur-sang, le trotteur français et le selle français.

Actuellement, les effectifs des chevaux comtois, quoiqu'inférieurs aux siècles passés, restent encore corrects pour une race de trait (tab. V).

Tableau V : Effectifs des chevaux comtois en France entre 2008 et 2014 (SIRE-IFCE, 2015)

Type d'équidé : comtois	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etalons en activité	1022	1004	1025	985	942	875	820
Juments saillies	8990	9017	8520	7932	7675	7133	6605
Naissances	4707	4823	4527	4173	4014	3822	3570
Nombre d'élevages	3825	3692	3353	3084	2949	2604	2546

- **Effectifs du cheval auxois :**

Nous ne disposons que de peu de données concernant le nombre exact de chevaux auxois entre les années 50 et aujourd'hui. Ce cheval a, comme tous les chevaux de trait, souffert de la mécanisation de l'agriculture, d'autant plus que c'est une race jeune qui n'a pas, à l'origine, des effectifs aussi élevés que le comtois. En 1913, à la naissance officielle du syndicat d'élevage du trait de l'auxois, l'effectif est de 900 juments poulinières (GUICHERD et JANNIN, 1926).

En 1957, l'élevage du cheval en France est en diminution de 10%. En 1958, les effectifs de poulains sont en baisse et le pari mutuel n'accordera plus que 17% au lieu de 30% aux chevaux de trait. En 1960, le cheptel équin diminue de 100.000 unités par an, résultant de la baisse du cheptel de chevaux de trait (BRETIN, 2002). Ainsi, à partir de 1970, les effectifs de chevaux de trait ont chuté de manière inquiétante en France : alors qu'en 1938 l'effectif était encore de 260.0000 chevaux de trait, en 1970 il n'est plus que de 414.500 (ARCHIVES

DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007), en 1972, 413.379 puis plus que 222.877 en 1978. Durant cette période, le nombre de saillies passe également de 55.000 à 38.700 (CALAIS, 1986). Toutefois, les effectifs remontent à partir de 1979 et en 1984, ils sont, pour la grande famille de l'ardennais (incluant donc l'ardennais proprement dit, le trait du nord et l'auxois, ces deux derniers étant considérés comme des variations de l'ardennais), de 365 étalons saillissant 5299 poulinières (3<sup>ème</sup> place nationale derrière le comtois et le breton) (COLEOU et ROSSIER,1986).

Concernant le nombre d'élevages de chevaux d'auxois au niveau national, il est passé de 80 à 140 entre 1989 et 1993, puis à partir de cette date, il est resté relativement constant (fig.3) : une augmentation de 38% est donc observée en 15 ans (soit +2,5% par an) (IFCE, s.d.).

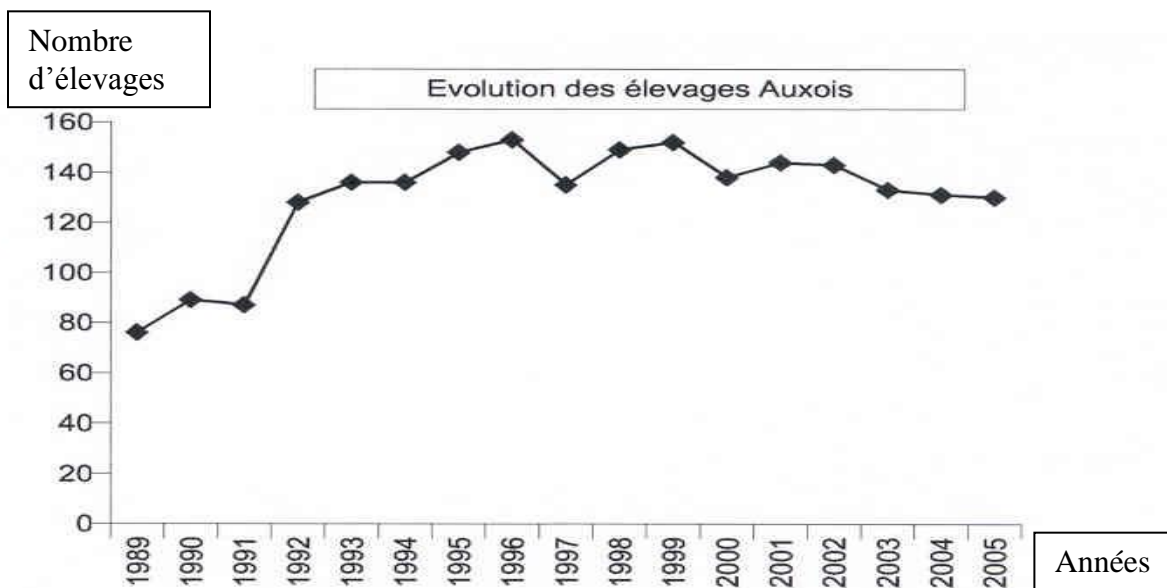


Figure 3 : L'évolution du nombre des élevages de chevaux auxois entre 1989 et 2005 (SIRE-IFCE, 2006)

En 2001, l'auxois reste l'un des chevaux de trait français aux plus faibles effectifs et est classé au huitième rang des races de trait françaises en termes d'effectifs (PILLEY-MIRANDE, 2001).

Grâce au SIRE, nous pouvons constater que le nombre d'étalons et de juments de race auxoise est faible, mais constant depuis ces dernières années (tab. VI).

Tableau VI : Effectifs des chevaux auxois en France entre 2008 et 2014 (SIRE-IFCE, 2015)

Type d'équidé : auxois	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etalons en activité	26	24	29	25	25	26	23
Juments saillies	273	281	261	259	250	245	234
Naissances	118	123	131	123	125	126	111
Nombre d'élevages	130	133	120	123	118	105	107

La race auxoise, après avoir failli disparaître en 1970, a survécu grâce au courage et à la motivation des éleveurs, mais reste l'une des plus petites races de trait en France et fait partie des races en péril.

Ainsi, entre 1950 et 1979, une longue décroissance du cheptel de chevaux comtois et auxois, et de toutes les races de trait en général, a été observée. Puis les effectifs ont remonté à partir de 1980, notamment grâce à une réorientation de l'élevage suite au développement de nouveaux débouchés comme l'attelage mais surtout la boucherie, pour ensuite se stabiliser. Même dans les années 2000, les naissances de chevaux en France sont encore majoritairement des naissances de chevaux de trait (fig. 4), et sur ces naissances de chevaux de trait, 1 cheval sur 4 est un comtois (fig.5).

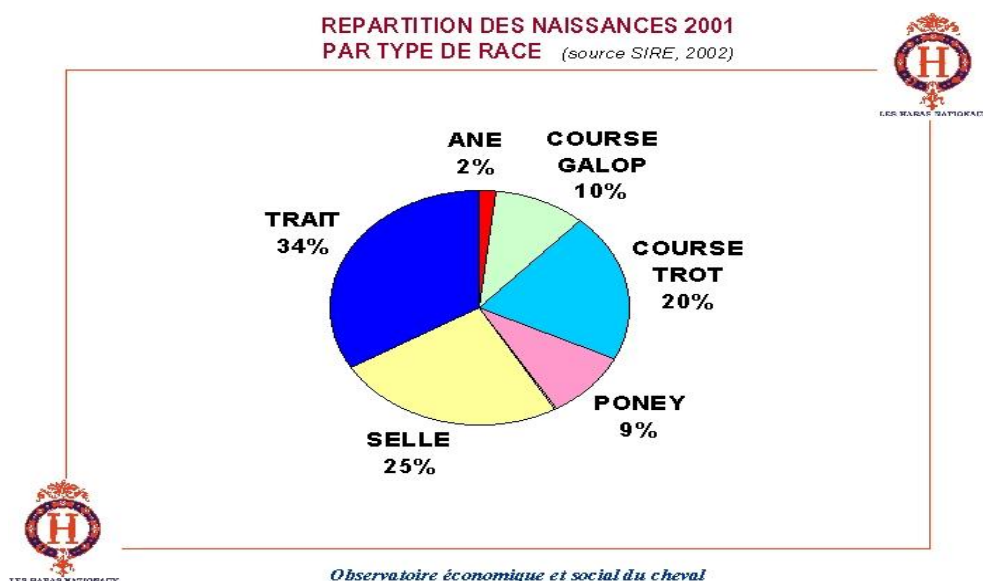


Figure 4 : Répartition des naissances en 2001 par type d'équidé (SIRE-IFCE, 2002)

REPARTITION DES NAISSANCES 2001 PAR RACE  
EN TYPE TRAIT (source SIRE, 2002)

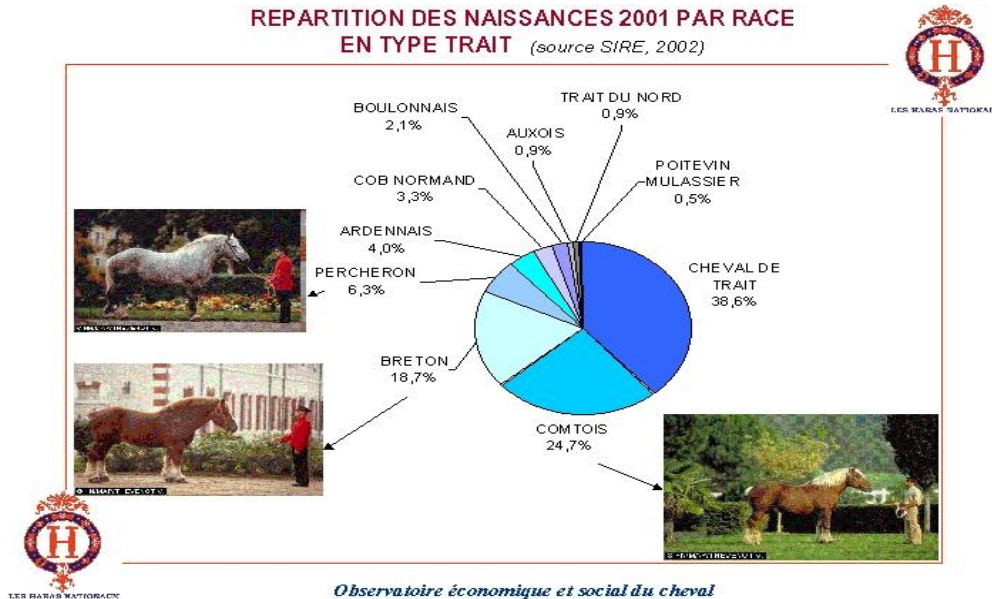


Figure 5 : Répartition des naissances en 2001 par race de trait (SIRE-IFCE, 2002)

1-2.2. Les zones d'élevage actuelles du comtois et de l'auxois

Si les régions d'origine des races comtoise et auxoise restent toujours prépondérantes dans l'élevage de ces chevaux, nous allons voir que de nouvelles régions sont toutefois aujourd'hui impliquées, notamment en ce qui concerne le comtois.

• **Zones d'élevage du cheval comtois:**

Actuellement, le cheval comtois est présent dans toute la France, plus particulièrement dans les régions montagneuses comme la Franche-Comté (qui reste le leader français concernant le nombre de chevaux et d'élevages, étant le berceau de race), suivies par l'Auvergne, la région Rhône-Alpes et enfin Midi-Pyrénées (tab. VII). En effet, le comtois, de par son petit gabarit et sa rusticité, s'adapte bien au climat montagnard et donc aux régions précédemment citées.

Tableau VII : Effectifs des élevages de chevaux comtois dans les régions montagneuses françaises entre 2008 et 2014 (SIRE-IFCE, 2015)

<b>Nombre d'élevages de comtois</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Franche-Comté</b>	990	942	872	824	777	700	692
<b>Auvergne</b>	854	820	741	676	634	564	569
<b>Rhône-Alpes</b>	684	683	599	525	490	420	410
<b>Midi-Pyrénées</b>	382	359	346	337	316	293	261
<b>France entière</b>	3825	3692	3353	3084	2949	2604	2546

A elles seules, ces quatre régions concentrent environ 76% des élevages de chevaux comtois en France, avec environ 27% des élevages français pour la seule Franche-Comté. Il est à noter que, vu les difficultés du contexte de l'élevage des chevaux de trait, le nombre d'élevages a diminué de 33% entre 2008 et 2014.

Les étalons et juments de race comtoise se concentrent ainsi majoritairement dans les régions montagneuses françaises (fig. 6 et 7).

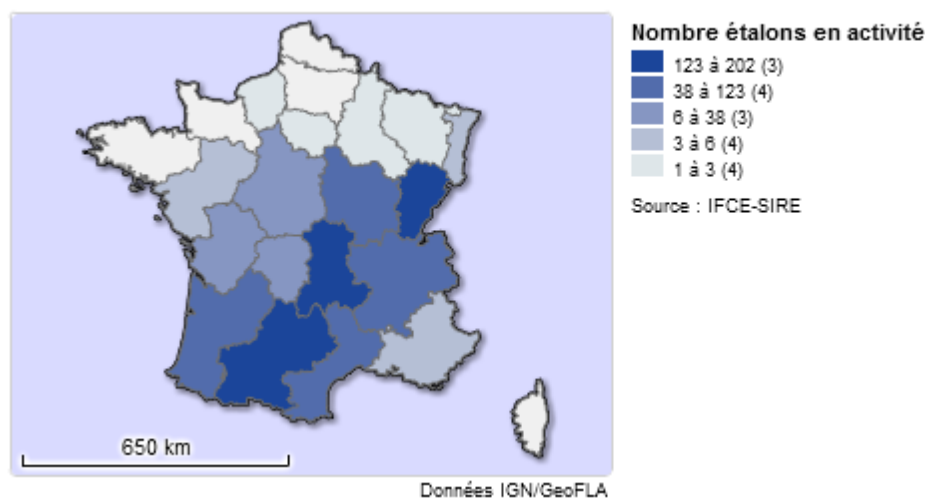


Figure 6 : Répartition des étalons comtois en activité en 2014 en France (SIRE-IFCE, 2015)



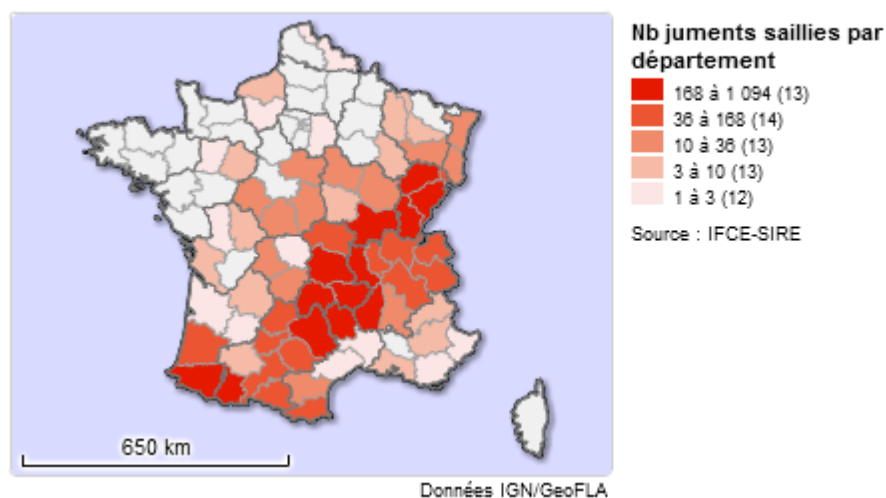


Figure 7 : Répartition des juments saillies dans la race comtoise en 2014 en France (SIRE-IFCE, 2015)

Plus largement, les comtois sont bien présents dans les  $\frac{3}{4}$  sud de la France mais presque absents dans l'ouest et le nord, régions où les races bretonne, boulonnaise ou trait du nord sont dominantes.

Par ailleurs, le cheval comtois est aussi présent à l'étranger, notamment en Belgique dès les années 1990, puis en Suisse, Espagne, Hollande, Allemagne. L'exportation hors de l'Europe est néanmoins très limitée voire inexistante (ANCTC, s.d.).

- **Zones d'élevage du cheval auxois:**

Contrairement au cheval comtois, dont l'élevage s'est étendu à une grande partie de la France et même à l'étranger, le cheval auxois n'a jamais connu un tel essor et son élevage est resté très majoritairement cantonné dans sa région d'origine, la Bourgogne. Ce cheval, ayant majoritairement servi dans les siècles précédents à l'agriculture, est de plus grand et gros gabarit que son homologue comtois, certes rustique, mais nécessitant sans doute plus d'entretien (et notamment plus de nourriture) ; il est moins bien adapté à des climats montagnards rigoureux, sa région d'origine, l'Auxois, restant une plaine, même si le climat peut être froid et humide. L'auxois reste donc élevé fort majoritairement dans sa région d'origine, avec une concentration des élevages en Bourgogne (tab. VIII).

Tableau VIII : Effectifs des élevages de chevaux auxois en Bourgogne entre 2008 et 2014 (SIRE-IFCE, 2015)

<b>Nombre d'élevages d'auxois</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Bourgogne</b>	113	117	102	105	99	89	88
<b>France</b>	130	133	120	123	118	105	107

Ainsi, la Bourgogne à elle seule concentre environ 85% des élevages français de chevaux auxois. Les étalons et juments de race auxoise y sont donc concentrés (fig. 8 et 9).

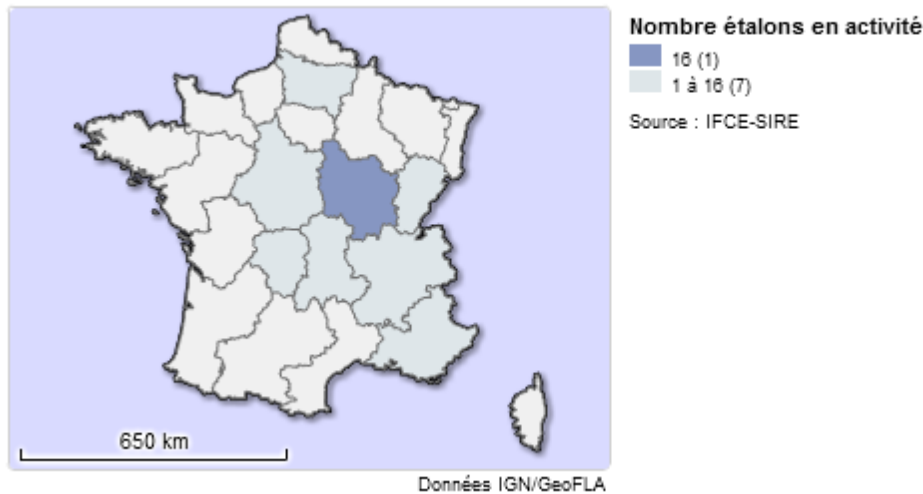


Figure 8 : Répartition des étalons auxois en activité en 2014 en France (SIRE-IFCE, 2015)

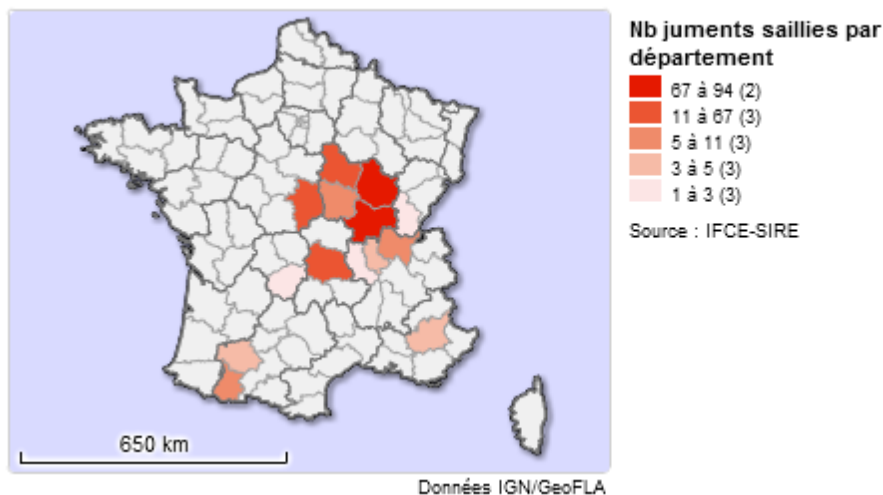


Figure 9 : Répartition des juments saillies dans la race auxoise en 2014 en France (SIRE-IFCE, 2015)

Ainsi, nous pouvons constater qu'en Bourgogne, ce sont majoritairement la Côte-d'or et la Saône-et-Loire qui produisent des chevaux auxois ; en dehors de la Bourgogne, nous pouvons retrouver quelques élevages en Rhône-Alpes, Auvergne et Limousin.

Par ailleurs, des neuf races de chevaux de trait françaises, l'auxois est la seule à ne pas être du tout exportée à l'étranger (PILLEY-MIRANDE, 2002).

---

### 1-2.3. Standard et tempérament du comtois et de l'auxois à partir du 20<sup>ème</sup> siècle

---

Si durant les siècles précédents, nous parlions de morphologies, nous pouvons parler au 20<sup>ème</sup> siècle de standards : en effet, avec la mise en place officielle des stud-books des races comtoise et auxoise, la description des animaux doit être précise et conforme à un modèle donné, qui sera la référence morphologique de la race. Les chevaux doivent donc correspondre au standard de leur race, lequel sera d'ailleurs modifié plusieurs fois au cours des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles.

---

#### 1-2.3.1. Standards actuels du comtois et de l'auxois

---

- **Standard du cheval Comtois :**

Le standard officiel du comtois n'est créé qu'à partir de 1919, en même temps que le syndicat d'élevage du cheval comtois. Ce dernier met en effet en place un stud-book de la race. Un cheval comtois « idéal » est alors défini, à partir de caractères comme la taille, la couleur de la robe, le poids, l'allure. Ce standard sert à classer les animaux et à adapter notamment le choix de l'étalon en fonction de la morphologie de la jument. Il va évoluer tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, sans toutefois qu'aucun texte officiel ne définisse clairement ces changements : c'est pourquoi, entre 1919 et 1987, aucun standard ne sera encore clairement établi (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Le premier standard est défini dès 1914 et est repris en 1919, avec de légères modifications (tab. IX) : il servira à l'inscription des chevaux au stud-book de la race, aux concours de modèles et allures, pour les achats d'étalons nationaux par les Haras ou pour les approbations et autorisations de monte pour les étalons.

Tableau IX : Le standard du cheval comtois en 1919 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

<b>Standard de 1919- type général : cheval de trait léger</b>	
<b>Format</b>	Moyen
<b>Taille</b>	1,50 à 1,60 m
<b>Poids</b>	De 500 à 650 kg environ
<b>Tête</b>	Carrée, expressive, œil vif, oreilles petites bien plantées, très mobiles
<b>Avant-main</b>	Encolure droite et musclée, garrot bien sorti, poitrail large, poitrine profonde
<b>Corps</b>	Côte arrondie, dos court, non ensellé, rein droit et bien attaché, croupe large un peu avalée
<b>Membres</b>	Articulations fortes, bons aplombs, tendons bien détachés, canon bien développé, pieds moyens, bien conformés, membres bien trempés
<b>Robe et caractéristiques</b>	Généralement baie

En réalité, le poids admis était à cette époque de 600 à 700 kg et il semble qu'il n'ait été ramené à 500-650 kg que vers 1929, après reconnaissance de l'influence du sang ardennais. Il faut attendre 1987 pour qu'un nouveau standard soit ensuite clairement établi (tab. X).

Tableau X : Standard du cheval comtois en 1987 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

<b>Standard de 1987</b>	
<b>Format</b>	Moyen
<b>Taille</b>	1,50 à 1,60 m
<b>Poids</b>	<b>De 650 à 800 kg environ</b>
<b>Tête</b>	Carrée, l'œil vif, les oreilles petites, bien plantées, très mobiles
<b>Avant-main</b>	L'encolure droite, musclée, le garrot bien sorti, le poitrail est large, la poitrine profonde
<b>Corps</b>	La côte arrondie, le rein est court, bien attaché, la croupe large, <b>bien descendue</b>
<b>Membres</b>	Secs et bien trempés, les pieds bien conformés, les articulations doivent être fortes, bons aplombs, tendons bien attachés
<b>Robe et caractéristiques</b>	<b>Alezane, baie, tissus soyeux</b>

Dans ce standard, outre l'alourdissement de la race liée alors au débouché prépondérant qu'est la boucherie, nous pouvons noter l'introduction de la robe alezane, laquelle est liée au célèbre Questeur (1938-1957), fils de la jument comtoise Cocotte et de Jongleur, lui-même issu de l'étalon ardennais Donck. Donck, petit étalon aubérisé, est à l'origine de l'apparition de la crinière dite « crins lavés » soyeuse caractéristique de la race comtoise. Questeur, petit-fils de Donck, est le fondateur de la race et a engendré de nombreux descendants (fig. 10) : il eut en effet 24 fils, lesquels ont aussi été fort actifs dans la perpétuation de la race (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

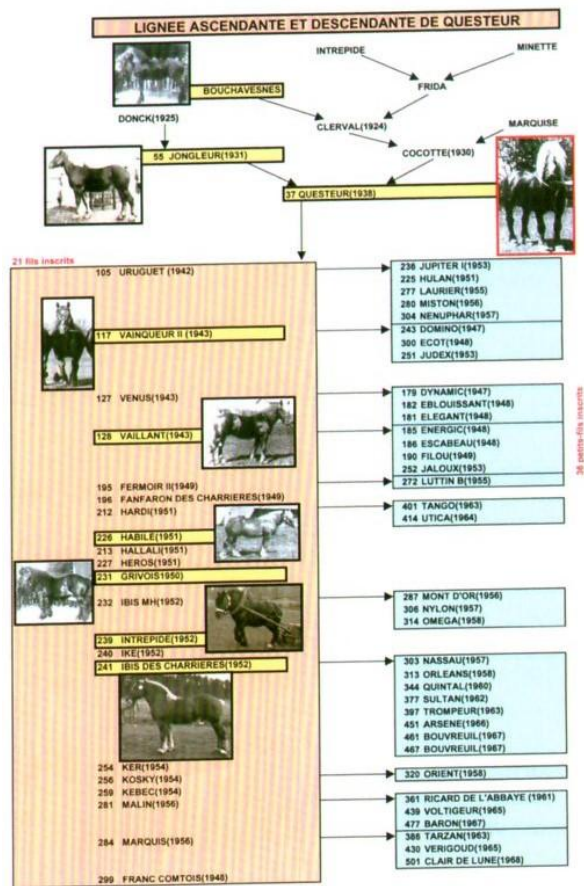


Figure 10 : Généalogie de Questeur réalisée par Christine Gaillot de l'ANCTC en 2006 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS, 2007)

Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, le standard du cheval comtois est assez semblable à celui de 1987, si ce n'est que le cheval est plus grand et que la robe est maintenant majoritairement alezane (tab. XI).

Tableau XI : Standard du cheval comtois en 2003 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

<b>Standard de 2003</b>	
<b>Format</b>	Moyen
<b>Taille</b>	<b>1,50 à 1,65 m</b>
<b>Poids</b>	De 650 à 800 kg environ
<b>Tête</b>	Expressive et carrée avec l'œil vif, petites oreilles bien plantée et très mobiles
<b>Avant-main</b>	Puissante, avec l'encolure droite et musclée, <b>l'épaule longue, inclinée et large</b> , le garrot bien sorti, le poitrail large et la poitrine profonde
<b>Corps</b>	Compact avec la côte arrondie, sans excès, le dos droit, le rein court et bien attaché, croupe large avec une cuisse bien descendue
<b>Membres</b>	Secs, bien trempés, avec des articulations fortes, <b>tendons et jarrets nets et sans tare</b> , de bons aplombs
<b>Robe et caractéristiques</b>	<b>Baie ou le plus souvent alezan foncé ou cuivré avec un tissu fin, crinière abondante. Les balzanes et listes en tête sont à éviter, un frison couvrant les tendons est apprécié</b>

A partir de 2003, la robe alezane devient la robe prépondérante dans la race comtoise. Par arrêté ministériel du 20 décembre 2004, quelques modifications mineures sont faites, la principale étant l'ajout dans la partie « robe et caractéristiques » des crins lavés, lesquels sont fréquents dans la race comtoise, ainsi que la présence acceptée d'un petit en-tête. Un animal avec une robe alezane aux crins roux ou aubèrisée ou présentant des neigures est exclu du standard, de même qu'un animal présentant au moins une balzane allant plus haut que mi-canon (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

- **Standard du cheval auxois :**

Il faut attendre 1903 pour voir l'ouverture du stud-book du cheval auxois. A l'époque, tous les étalons et juments de gros trait peuvent être inscrits, à condition que leur taille soit d'au moins 1,60 m pour les étalons et 1,58 m pour les juments et après avis favorable. Les chevaux pourront être reconnus comme étalons après passage devant la commission de visite et les pouliches reconnues juments à l'âge de trente mois. Les animaux inscrits sont alors automatiquement marqués au fer rouge à l'encolure avec les initiales S.A. (pour Semur-en-Auxois). Cependant, à cette époque, peu de données précises sont disponibles en ce qui concerne la description des chevaux (BRETIN, 2002). D'après E. Galmiche, les chevaux noirs forment la majorité de l'élevage de l'auxois, mais il existe aussi beaucoup de bons chevaux d'autres robes. La question suivante se pose : la race va-t-elle rester autour de la robe noire ou va-t-elle s'enrichir

de poils blancs ? E. Galmiche souligne par ailleurs que les éleveurs, s'ils veulent créer une véritable race, doivent concentrer leurs efforts vers un modèle précis. En 1904 et 1905, des commissions composées d'éleveurs et de vétérinaires se rendent dans l'arrondissement de Semur afin d'inscrire au stud-book les chevaux répondant aux conditions exigées (BRETIN, 2002).

En 1913, après que le « syndicat de l'auvois pour l'amélioration du cheval de gros trait » soit devenu le syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois, le standard est alors clairement défini (tab. XII).

Tableau XII : Standard du cheval auxois en 1913 (BRETIN, 2002)

<b>Standard de 1913</b>	
<b>Format</b>	Moyen
<b>Taille</b>	1,50 à 1,65 m
<b>Poids</b>	640 kg environ
<b>Tête</b>	Tête courte, front large, oreilles petites
<b>Avant-main</b>	Encolure courte largement contournée et puissante, garrot bien sorti, poitrail large et bien musclé, poitrine profonde
<b>Corps</b>	Côte arrondie, dos et reins droits et courts, croupe très musclée
<b>Membres</b>	Membres bien musclés, jarrets larges, sabots bien conformés, tendons forts, paturons courts, articulations nettes
<b>Robe et caractéristiques</b>	Baie

Le cheval auxois, à cette époque, s'éloigne alors du percheron pour se rapprocher de l'ardennais. Les étalons améliorateurs sont donc les ardennais et trait du nord, les chevaux noirs ou gris ne peuvent plus être inscrits au stud-book en vue d'une différenciation d'avec le percheron. En 1922, Paul Dechambre, professeur de zootechnie à Alfort, décrit l'auvois comme un « animal vigoureux et agile, de formes trapues, ayant une bonne musculature et des membres solides. Dans la réalité ce cheval s'apparente au cheval ardennais : c'est à ce dernier qu'il se rattache dorénavant par toute sa plastique ainsi que par sa vigueur et sa rusticité. Sa tête courte et large, son dos court, sa croupe musclée et souvent double l'éloignent du percheron ; la robe baie adoptée comme élément d'uniformisation de la production ajoute à cette différenciation nécessaire » (BRETIN, 2002).

Les critères sont ainsi plus précis, contrairement à 1903. Cependant, en 1920, la robe baie n'est toujours pas fixée dans la race car le stud-book existe depuis peu, et les quatre ans de guerre passés n'arrangent pas la situation. Les robes des chevaux sont donc souvent rouanne, aubère ou alezane. En 1935, A. Barbier pense qu'il faudrait « au cours des années futures, s'efforcer de réduire la couleur de la livrée de nos chevaux aux trois seules robes : bai, rouan et aubère, en éliminant progressivement l'alezan et d'abord l'alezan à crins lavés » (BRETIN, 2002). La taille est également problématique: le cheval de l'auvois est un cheval de culture souhaité vif, à mi-chemin entre le lourd et placide trait du nord et le petit et trapu ardennais. Des chevaux d'une taille inférieure aux 1,60 m réglementaires sont donc parfois retenus, au grand désespoir du

docteur Barbier, qui pense qu' « Il faudrait tout au contraire, ne jamais sélectionner comme sujets mâles ou femelles dignes d'être enregistrés, que ceux-là dont la taille serait dans tous les cas, de 1,60 m à 1,62 m au minimum. » (BRETIN, 2002). Par ailleurs, un défaut répandu est la cagnosité des membres antérieurs (BARBIER, 1935).

Depuis 1924, les meilleurs reproducteurs représentent la race au concours central de Paris. La race auxoise est alors à son apogée jusque dans les années 1940, avec une réputation de force, de tranquillité et d'agilité : l'auxois est le cheval de trait par excellence.

La sélection des juments indigènes et des étalons améliorateurs dans le standard de la race permet de fixer une race spécifique de l'auxois, mais cette création est largement critiquée : pour certains, l'auxois n'est rien d'autre qu'un ardennais affublé d'un autre nom. Ces critiques, réfutées par A. Barbier, s'appuient sur les importations d'étalons de trait ardennais, de trait belge ou de trait du nord (BRETIN, 2002).

Le standard de la race n'a pratiquement pas changé depuis ses débuts, sauf en ce qui concerne la robe : en 1913 elle devait être baie, en 1959, les robes rouannes et baies sont préférées mais l'aubère et l'alezan sont acceptés et en 2000, la robe peut être exceptionnellement grise ou bai-brun (BRETIN, 2002). Le standard de 2000 (tab. XIII) impose également une taille et un poids plus importants.

Tableau XIII : Standard du cheval auxois en 2000 (FRANCE TRAIT, s.d.)

<b>Standard de 2000</b>	
<b>Format</b>	<b>Grand</b>
<b>Taille</b>	<b>1,60 à 1,70 m</b>
<b>Poids</b>	<b>De 750 à 1100 kg environ</b>
<b>Tête</b>	Tête courte, front large, oreilles petites et mobiles
<b>Avant-main</b>	Encolure brève, musclée, bien greffée, épaule inclinée, garrot bien sorti, poitrail large
<b>Corps</b>	Corps massif, dos et reins larges et courts, <b>arrière-main longue</b> , croupe fortement musclée, <b>queue portée bas</b>
<b>Membres</b>	Membres robustes et bien musclés, <b>poils peu fournis</b> , jarrets et genoux puissants, canons courts et nets
<b>Robe et caractéristiques</b>	<b>Baie, rouanne, aubère, alezane, grise exceptionnellement</b>

A l'heure actuelle, le standard n'a que peu évolué, seuls quelques changements ont eu lieu au niveau de la taille et de la robe (tab. XIV).



Tableau XIV : Standard du cheval auxois en 2011 (IFCE, 2015)

<b>Standard de 2011</b>	
<b>Format</b>	Grand
<b>Taille</b>	<b>Mâles : 1,65 à 1,72 m</b> <b>Femelles : 1,63 à 1,70 m</b>
<b>Poids</b>	De 750 à 1100 kg environ
<b>Tête</b>	Tête courte, front large, oreilles petites et mobiles
<b>Avant-main</b>	Encolure brève, musclée, bien greffée, épaule inclinée, garrot bien sorti, poitrail large
<b>Corps</b>	Corps massif, dos et reins larges et courts, arrière-main longue, croupe fortement musclée, queue portée bas
<b>Membres</b>	Membres sains, robustes et bien musclés, poils peu fournis, jarret puissants et genoux larges, canons courts et forts
<b>Robe et caractéristiques</b>	<b>Baie ou rouanne principalement, aubère ou alezane parfois, grise ou noir pangaré tolérées</b>

Ainsi, les chevaux comtois comme auxois se sont alourdis dans les années 1980, pour répondre au débouché viande prépondérant.

---

*1-2.3.2. Caractères des chevaux comtois et auxois*

---

Outre le standard, le caractère des chevaux est un critère important pour nombre d'éleveurs, les chevaux recherchés devant être de caractère doux et docile.

- **Caractère du cheval comtois :**

Le caractère est un critère primordial dans l'élevage et la sélection de la race comtoise. D'ailleurs, dès le IV<sup>ème</sup> siècle, Publius Végèce qualifie les chevaux de la montagne du Doubs « bons et de longue durée au travail » (CAILLIER *et al*, 2004). En 1592, l'historien Gollut ajoute « Il est prompt et vif à la course, léger pour franchir le fossé. Les hommes de guerre le choisissent volontiers, non seulement comme « arque-bousier » à cheval, mais aussi pour le lancier, parce qu'ils le connaissent comme courageux, ne refusant pas le choc, long à la peine et ne se dégoûtant pas facilement » (CAILLIER *et al*, 2004). C'est ainsi que tôt dans l'histoire, le comtois est déjà connu pour sa puissance, son courage, son endurance et sa rusticité.

Ces qualités se perpétuent au cours des siècles, et à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> siècle, alors que la race, abâtardie par ses multiples croisements, est considérée comme un modèle de laideur, L. Garapon dit du comtois « En résumé, modèle peu plaisant, rachetant ses défauts par ses qualités intrinsèques. Cheval robuste, rustique, sobre, ardent à la tâche, très

apprécié pour la culture et le trait léger. » (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

En 2004, les Haras ont effectué une enquête en Franche-Comté relative à l'image du cheval comtois : 581 personnes ont ainsi été interrogées et parmi elles, 71,3% affirment apprécier le cheval comtois, qui représente pour elles « la force, la puissance, la robustesse et la résistance. » Par ailleurs, c'est aussi « un compagnon doux, gentil » avec qui les Franc-Comtois entretiennent un rapport affectif (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Le comtois, cheval puissant, est donc considéré comme le plus maniable des chevaux de trait et brille par sa rusticité, sa robustesse, son caractère doux et agréable.

- **Caractère du cheval auxois :**

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, l'espèce chevaline était représentée majoritairement dans l'Auxois par la « race morvandelle », décrite comme une race de chevaux « robustes, nerveux, rustiques, excellents au travail, s'accordant parfaitement à ce milieu très favorable à l'élevage qu'est l'Auxois » (MILLIERE M., 1937). Ce tempérament nerveux est toujours présent au début du 19<sup>ème</sup> siècle. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, il est dit de l'auxois en 1913 qu'il présente une énergie bien accusée : en effet c'est un cheval de culture souhaité vif, à mi-chemin entre le lourd et placide trait du nord et le petit et trapu ardennais (BRETIN, 2002). Il semble donc que l'auxois ait hérité de l'ardennais son énergie. Par ailleurs, c'est une race réputée pour sa puissance et sa docilité (DAL'SECCO, 2006), pour son caractère calme et doux et sa robustesse et sa résistance au travail (BATAILLE, 2008). Comme son ancêtre l'ardennais, il est rustique et de bon entretien et supporte bien le froid et les conditions climatiques rigoureuses (BRETIN, 2002 ; MILLIERE, 1937).

---

#### *1-2.4. Les concours des chevaux comtois et auxois*

---

Les concours de chevaux sont majeurs dans l'histoire des chevaux comtois et auxois. Existant depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, ces concours sont l'occasion pour les éleveurs et utilisateurs de se rassembler dans une ambiance souvent conviviale et de valoriser leurs animaux. De plus, c'est un moyen de promotion efficace auprès du grand public : si les concours Modèles et Allures peuvent sembler de prime abord un peu rébarbatifs, ils permettent toutefois aux spectateurs d'admirer les plus beaux spécimens et donc d'apprécier les chevaux comtois et auxois ; quant aux concours d'utilisation et aux différents concours d'attelage, plus spectaculaires, c'est l'occasion pour le public de constater que les chevaux de trait ne sont pas seulement des animaux placides et tranquilles mais pouvant être également utilisés pour le sport et le loisir.

---

##### *1-2.4.1. Les concours d'élevage*

---

Les concours d'élevage constituent les manifestations les plus importantes en termes de participation. Ces concours existent depuis le 19<sup>ème</sup> siècle et, si la participation n'y est aujourd'hui plus la même qu'à l'origine, ils restent toutefois des moments importants pour de

nombreux éleveurs qui y recherchent la convivialité et l'occasion de présenter au public leurs plus beaux spécimens.

- **Des concours instaurés dès le 19<sup>ème</sup> siècle :**

Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, concours et primes ont été largement utilisés, d'abord dans une optique d'amélioration des produits de l'élevage chevalin. Au cours de ce siècle, en Franche-Comté, vont voir le jour de nombreux concours, souvent réduits à une tentative de deux années au plus, mais aussi organisés durablement : les plus beaux spécimens sont distingués. En 1821, le ministre souhaite distribuer des primes aux éleveurs de chevaux : à ces fins, une commission est alors chargée d'émettre des idées quant à la façon de sélectionner les animaux devant bénéficier de ces primes. Elle propose notamment que les animaux doivent avoir un certain nombre de qualités et une taille minimale, et que l'éleveur devra ensuite conserver l'animal primé, qui devra par ailleurs être « estampillé ». Ainsi, les Haras attribuent des primes aux propriétaires d'étalons approuvés et la Société d'agriculture organise une série de concours départementaux ensuite relayés par les comices dans les cantons. Les primes sont en général d'une trentaine de francs, mais peuvent parfois monter jusqu'à une cinquantaine voire une centaine de francs. Les étalons approuvés reçoivent des primes pouvant aller de 60 à 180 francs (en 1820, 13 étalons sont approuvés dont 12 comtois et 1 suisse, en 1858, 14 étalons sont approuvés, en 1863 6 sont approuvés). Puis au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle sont mis en place des concours pour pouliches et poulinières : c'est ainsi que ces concours ont lieu en 1864 à Jussey, Vesoul et Gray avec des subventions de 2000 francs de l'Etat et 4000 du Conseil Général, à attribuer à 18 juments et 24 pouliches de deux et trois ans. Les primes pour pouliches ou juments peuvent alors respectivement monter jusqu'à 700 et 900 francs (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

En ce qui concerne ces concours en Bourgogne, nous disposons de peu de données, étant donné la petite taille des effectifs de chevaux auxois et l'origine assez récente de cette race. Peu de données sont disponibles concernant l'existence d'éventuels concours au 19<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, nous savons qu'a eu lieu le dimanche 9 septembre 1906 à Semur-en-Auxois un concours réservé exclusivement aux poulains mâles de 18 mois et de l'année issus de parents inscrits au stud-book. Par ailleurs, suite à la première guerre mondiale, l'Etat se rend compte de l'utilité des chevaux lourds et commence alors à s'intéresser au trait de l'auxois. Il propose alors en 1917 de distribuer des primes pour « un petit concours de poulinières de traits » (BRETIN, 2002).

- **Les concours d'élevage au cours du 20<sup>ème</sup> siècle :**

En Franche-Comté, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les concours de pouliches de deux ou trois ans et les concours de poulinières continuent chaque année en septembre avec des participations et primes très variables d'un département à l'autre. Ces concours sont organisés par les Haras avec l'appui des comices avant la première guerre mondiale (le premier concours d'élevage a ainsi lieu à Maîche en 1910) puis, après la guerre avec l'appui du syndicat. Dans les années 1920, la demande de chevaux est plus forte dans l'agriculture et favorise la création de nouveaux centres de concours pour les pouliches et poulinières. Surtout, pour la première fois en 1937, est

organisé un concours central de deuxième degré à Maîche : 36 animaux d'élite sont présentés et 2 étalons comtois sont achetés par les Haras pour le dépôt de Besançon. Lors de ces premiers concours, le soutien de l'Etat est important, ainsi en 1923 l'Etat octroie 6000 francs de primes à des concours qui rassembleront 90 poulinières et 75 pouliches (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

En Bourgogne, le syndicat du cheval de trait de l'auxois organise chaque année un concours-foire, ayant lieu alternativement à Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois et Semur-en-Auxois. Cette manifestation remporte chaque année un succès croissant, durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Des primes sont à cette occasion distribuées, même si le taux est variable : par exemple pour les mâles, les primes peuvent aller de 500 à 1000 francs, selon leur âge et leur conformation (MILLIERE, 1937).

Cependant, de 1945 aux années 1980-1990, avec la diminution des effectifs de chevaux due à la motorisation de l'agriculture, l'élevage est quelque peu délaissé, et si les Haras ont toujours pour vocation d'améliorer l'élevage équin, la fréquentation des concours est en baisse.

- **Les concours d'élevage, de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle à 2012:**

A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, le but est d'augmenter et de maintenir les effectifs de chevaux de trait suite à l'importante baisse du cheptel due à la motorisation, et de promouvoir et d'assurer le meilleur rayonnement possible aux races de trait.

Les concours d'élevage assurent la promotion des races, permettent aux éleveurs de se retrouver dans une ambiance généralement conviviale et de présenter leurs plus beaux spécimens, propres et toilettés. Ces événements constituent donc un moyen à la fois d'encourager la meilleure sélection génétique possible au sein d'une race et de valoriser la production des éleveurs.

Au cours de ces concours, auxquels peuvent participer étalons, poulinières suitées ou non, pouliches et jeunes mâles, les chevaux sont présentés en main, d'abord bien d'aplomb à l'arrêt, puis de profil (fig. 11) afin que le jury puisse apprécier le modèle de l'animal. Les chevaux doivent ensuite effectuer un aller-retour, au pas puis au trot. A la fin, le cheval est de nouveau présenté à l'arrêt afin de permettre au jury de revenir sur la conformation de l'animal (MARGAT *et al*, 2014). Ainsi, les animaux sont notés selon leur conformité au standard et sur leurs allures (énergie, prestance, absence de défauts locomoteurs). Selon la note reçue et la catégorie de l'animal (âge, sexe), une prime peut être perçue par le propriétaire : ainsi une note de 14 correspond à un sujet passable, 15 à correct, 16 à bon et 17 à très bon (ANONYME, 1999). A l'occasion de ces concours a également lieu le marquage des femelles et des mâles, après avis favorable de la commission : cette marque permet notamment aux étalons d'être agréés et d'avoir droit à la prime d'approbation des étalons (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).



Figure 11 : Jument auxoise suitée présentée en concours d'élevage à Lalheue (Saône-et-Loire) en 2005 (crédit photo : P. Chevalier)

Ces concours ont lieu durant l'été, de fin juin/début juillet à septembre : pour les chevaux auxois, ils ont lieu en Bourgogne (Saône-et-Loire et Côte-d'or surtout) tandis que les comtois participent à de tels concours un peu partout en France, même si bien entendu le nombre de concours et de participants est plus important en Franche-Comté. D'ailleurs, dans cette région, les concours Modèles et Allures sont divisés en concours de premier et second degré : les concours de premier degré ont lieu à différents endroits alors qu'il n'existe que deux concours de second degré, à Jussey et Salins-les-Bains. Ces derniers servent à sélectionner plus finement les animaux qui participeront au concours national de race (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). En effet, à la fin de l'été, les meilleurs chevaux des concours départementaux et régionaux participent au concours national de race, lequel a lieu à Semur-en-Auxois pour les chevaux auxois (début septembre) et à Maîche pour les comtois (fin septembre).

Les primes reçues lors des concours Modèles et Allures sont variables selon les années, le sexe de l'animal et son âge (tab. XV et XVI).

Tableau XV : Les primes accordées aux femelles auxoises en 1984 lors des concours d'élevage (HERNU, 1985)

<b>Type d'équidé : auxois</b>	<b>Pouliches d'1 an</b>	<b>Pouliches de 2 ans</b>	<b>Pouliches de 3 ans</b>	<b>Poulinières suitées</b>	<b>Poulinières non suitées</b>
<b>Concours départemental</b>	100 à 200 francs	150 à 250 francs	200 à 450 francs	200 à 550 francs	250 à 450 francs
<b>Concours national de race</b>		150 à 220 francs	250 à 350 francs	250 à 450 francs	250 à 400 francs

Tableau XVI : Les primes accordées aux femelles comtoises en 1999 lors des concours d'élevage

(ANONYME, 1999)

Type d'équidé : comtois	Pouliches d'1 an	Pouliches de 2 ans	Pouliches de 3 ans	Poulinières suitées	Poulinières non suitées
Concours départemental	150 à 300 francs	200 à 350 francs	200 à 500 francs	350 à 650 francs	150 à 450 francs
Concours national de race		150 à 300 francs	300 à 450 francs	250 à 450 francs	150 à 450 francs

Les primes accordées aux pouliches et poulinières, qu'elles soient de race comtoise ou auxoise, sont donc sensiblement les mêmes à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Quant aux mâles, ils touchent en moyenne 300 francs à 1 an, 400 à 2 ans, 550 à 3 ans et 4 ans et plus, et les primes d'approbation peuvent aller jusqu'à 1500 francs en 1999 (ANONYME, 1999).

Au cours du 21<sup>ème</sup> siècle, les concours se poursuivent et les primes sont versées en euros. Toutefois, quelques modifications ont eu lieu depuis la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment concernant les catégories d'animaux primables.

En 2012, les animaux pouvant participer aux concours d'élevage, appelés maintenant concours « Modèles et allures », sont les suivants :

- mâles entiers inscrits au stud-book de leur race,
- étalons approuvés,
- pouliches d'un an,
- pouliches de deux ans,
- pouliches de trois ans saillies dans l'année (exception faite pour les pouliches participant au concours d'utilisation),
- juments suitées de 3 à 18 ans, saillies dans l'année par un étalon approuvé pour produire dans le stud-book d'une race de trait du livre généalogique français,
- juments non suitées de 4 à 18 ans, saillies l'année précédente et l'année en cours par un étalon approuvé pour produire dans un stud-book d'une race de trait des livres généalogiques français. L'année précédant celle du concours, elles devaient néanmoins être suitées d'un poulain issu d'un étalon approuvé pour produire dans un stud-book d'une race de trait du livre généalogique français. Les juments plus âgées répondent à cette condition si un identificateur habilité a identifié le poulain, si la jument a été présentée suitée dans un concours l'année précédente ou si un certificat vétérinaire l'atteste. Les juments ayant perdu leur poulain mais présentées avec un poulain adopté sont considérées comme « suitées » (IFCE, 2012).

Toutefois, seules les catégories suivantes peuvent être primées : mâles de 2 et 3 ans, pouliches de 2 et 3 ans, poulinières suitées (IFCE, 2013).

Le montant maximal d'un prix attribué au propriétaire d'un sujet présenté dans un concours d'élevage de chevaux de trait dépend de son âge, de son sexe et de sa production. Il est fixé actuellement selon un barème précis (tab. XVII).

Tableau XVII : Les primes accordées aux chevaux de trait en 2012 lors des concours d'élevage (IFCE, 2012)

	<b>Mâles</b>	<b>Femelles</b>
<b>1 an</b>	50 euros	50 euros
<b>2 ans</b>	100 euros	100 euros
<b>3 ans et plus</b>	100 euros	150 euros
<b>Suitées</b>		200 euros
<b>Non suitées</b>		50 euros

Quant à la prime d'approbation des étalons, tout propriétaire d'étalon privé approuvé par un stud-book des races auxoise ou comtoise peut y avoir droit dès lors que (IFCE, 2012) :

- l'étalon est inscrit au programme d'élevage de la race,
- son propriétaire a signé et respecte la charte des bonnes pratiques de l'étalonnage Trait (s'il est étalonnier trait) et respecte les préconisations du programme d'élevage,
- l'étalon est présenté lors d'une manifestation publique et son modèle est évalué avec une grille de notation par une personne habilitée par la race ou par un agent de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE),
- l'étalon réalise au moins cinq saillies régulièrement déclarées en race pure, ou en croisement d'absorption,
- la demande d'aide comporte le numéro de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) intracommunautaire du demandeur,
- le propriétaire présente une facture ou atteste d'une saillie sur son propre cheptel pour ces cinq saillies.

Le montant individuel de la prime dépend du nombre d'étalons éligibles et de la qualité des étalons, l'enveloppe nationale étant fermée. Néanmoins, nous pouvons dire que :

- il n'y a pas de prime pour un étalon servant moins de 5 juments,
- une prime de base de 250 euros est accordée à un étalon ayant servi 5 juments
- ces primes sont modulables selon les conditions du règlement des concours de trait établi et validé par l'IFCE,
- cette prime est plafonnée à 1650 euros par étalon (IFCE, 2012).

En 2013, seuls deux niveaux de concours sont primés : le niveau local et le plus haut niveau atteint par le cheval. Une prime unique est calculée sur la base d'une enveloppe arrêtée par niveau et catégorie de concours et selon le nombre d'animaux primables (BAILLARD, 2014). Par ailleurs, en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, les animaux ne sont plus notés avec les habituels 14, 15, 16 ou 17 mais avec des P1, P2, P3 et P4 qui correspondent aux catégories suivantes :

- P1 correspond aux 20 premiers % du classement, les animaux de cette catégorie touchent 1.5 fois la prime,
- P2 correspond aux 60% suivants du classement, les animaux de cette catégorie touchent 1 fois la prime,
- P3 correspond aux 20 derniers % du classement, les animaux de cette catégorie touchent 0.5 fois la prime,
- P4 correspond aux animaux non classés et ne touchant pas de primes (IFCE, 2013).

- **Le désengagement de l'Etat et la reprise par la SFET à partir de 2014** (SFET, s.d.) :

Le Ministère de l'Agriculture arrête les aides versées aux éleveurs : c'est donc la fin des primes de concours et primes d'approbation des étalons. C'est donc à partir de 2014 que la Société Française des Equidés de Travail (SFET) va se charger de l'organisation du circuit des concours d'élevage (Modèles et Allures et concours d'utilisation), dans le cadre du Parcours d'Excellence des Jeunes Equidés de Travail (PEJE).

La SFET, créée en 2012, est l'équivalent pour les chevaux de trait de la Société Hippique Française (SHF), Maison Mère des Chevaux de Sport : c'est donc la Maison Mère des Equidés de Travail. Elle regroupe 3 fédérations et 24 races :

-France Trait, créée en 2004, qui réunit les 9 associations de races françaises de chevaux de trait (ardennais, auxois, boulonnais, breton, cob normand, comtois, percheron, poitevin, mulassier et trait du nord),

-France Ane et Mulets, qui regroupe 7 races d'ânes (âne Bourbonnais, âne des Pyrénées, âne de Provence, âne du Cotentin, âne normand, baudet du Poitou, Grand Noir du Berry) et 2 registres de mules reconnues (mules des Pyrénées et mule poitevine),

-la Fédération des Chevaux de Territoire (FCT), qui regroupe 8 races (Camargue, Castillonnais, Cheval d'Auvergne, Cheval Corse, Henson, Landais, Mérens, Pottok).

La SFET a pour but d'encourager l'élevage, la formation, la valorisation et la commercialisation des chevaux de trait, des ânes, des mulets et des équidés de territoire en France, et d'en favoriser l'utilisation.

Après une année de transition en 2013, la SFET se charge désormais de l'organisation des concours et du versement des primes. C'est ainsi qu'a vu le jour le PEJE, qui a pour but de :

- mettre en valeur les meilleurs sujets dans un but de sélection,
- caractériser les reproducteurs pour en faciliter l'exploitation,
- inciter à la préparation des jeunes équidés pour faciliter leur mise en marché,
- qualifier les aptitudes et qualités des jeunes équidés à des fins commerciales,
- favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation,
- contribuer à la promotion des races.

Le PEJE 2014 est organisé en partenariat avec l'IFCE. Les équidés participants, comme pour les anciens concours, doivent être porteurs d'un transpondeur et vaccinés contre la grippe équine.

Les primes d'étalons distribuées par l'Etat jusque-là ont été supprimées. La répartition des primes est décidée à la fois par chaque fédération, et par les associations nationales de races (ANR) (l'enveloppe globale par ANR étant définie par la SFET). L'Association Nationale du Cheval de Trait Comtois (ANCTC) a décidé de maintenir cette aide pour les chevaux comtois, mais son montant a été diminué d'environ 90%. Les primes pour les équidés participant aux concours Modèles et Allures ont aussi été diminuées de 10% en moyenne, et en comparaison avec les années précédentes, ont été attribuées pour un seul concours (la première participation de



l'année) et non deux, l'année 2014 étant une année de transition (BAILLARD, 2014). Les chevaux auxois sont sujets au même problème, mais d'une façon encore plus dramatique étant donné le faible effectif de la race. La fréquentation des concours est donc actuellement en baisse, de 15 à 30%, même si pour 2014 étaient encore présents au concours national de race à Maîche 196 mâles et 254 femelles de race comtoise (ANCTC, s.d.).

---

#### *1-2.4.2. Les concours d'utilisation*

---

Les concours d'utilisation, gérés par l'IFCE et depuis 2014 par la SFET, sont des concours spécifiques aux chevaux de trait (LHOTE, 2011). Créés dans les années 1980, ils sont ouverts aux chevaux inscrits au livre généalogique français des races de chevaux de trait, ainsi qu'aux « Origine constatée » issus d'étalons de race de trait approuvés. Les juments, étalons et hongres peuvent y participer dès l'âge de 2 ans, et les chevaux participant peuvent être primés de 2 à 5 ans d'âge. Ces épreuves permettent la mise en valeur des chevaux lors de l'attelage, dans une optique de conservation du patrimoine génétique et de renouveau de la traction animale, et sont destinées à former les jeunes équidés dans un but de valorisation et d'aide à la commercialisation. Le montant maximum de la prime est attribué en fonction de l'âge et de la note (comme pour les concours Modèles et Allures, les animaux sont classés en P1, P2, P3 et P4) et correspond à un maximum de 200 euros versé par l'IFCE jusqu'en 2013 (IFCE, 2012) ; à partir de 2014, ces primes sont gérées comme pour les concours Modèles et Allures par la SFET, toutefois leurs montants sont diminués.

Les concours d'utilisation comportent deux types d'épreuves :

- une épreuve de maniabilité, au cours de laquelle les chevaux doivent effectuer un parcours d'une dizaine de portes, de largeurs définies et symbolisées par des cônes, le plus rapidement possible.
- une épreuve de traction (fig. 12), en général facultative, au cours de laquelle les chevaux doivent tirer dans le calme un traîneau lesté de bidons d'eau (ou pour les plus jeunes animaux une simple chaîne) (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007).

Ces concours sont organisés au niveau local et régional (la finale régionale ayant lieu à Geneuille pour la région Franche-Comté et à Sens sur Seille pour la région Bourgogne). Si les chevaux comtois sont assez présents lors de ces concours d'utilisation (entre 130 et 140 juments comtoises sont présentes en général lors des concours régionaux) (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007), les chevaux auxois ne font quant à eux que de rares apparitions.



Figure 12 : Etalon comtois en préparation pour une épreuve de traction au concours d'utilisation de Pelousey (Doubs) en 2014 (crédit photo : APTC)

---

*1-2.4.3. Le Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris et autres salons du cheval*

---

Créé en 1870, le concours général agricole de Paris permet aux meilleurs producteurs français de présenter leurs produits du terroir ; le concours des animaux vient s'ajouter en 1964, et les chevaux de trait ont bien évidemment leur place (CONCOURS GENERAL AGRICOLE, s.d.). Les plus beaux individus de toutes les races de trait, choisis lors des concours nationaux de race, sont ainsi présentés au grand public. Si peu d'individus sont présents lors des premières années du concours, le nombre de participants augmente ensuite et se stabilise, avec en général une bonne dizaine de chevaux présents pour les comtois et un peu moins d'une dizaine pour les auxois. Ainsi, en 2013, 8 chevaux auxois sont présents (CONSEIL DU CHEVAL DE BOURGOGNE, s.d.), ainsi que 18 chevaux comtois (ANCTC, 2013).

Le SIA est l'occasion de promouvoir les races de trait auprès de visiteurs venus de toute la France voire de l'étranger, de montrer les chevaux sous leur plus beau jour (lors du Palmarès des étalons et du Palmarès des juments) et c'est également l'occasion de démontrer leur talent en matière d'attelage, lors du Trophée du Trait d'Avenir (attelage en simple) et lors du Trophée du Trait Sportif (attelage en paire). Les chevaux ayant obtenu le meilleur classement lors de ces épreuves s'affrontent ensuite lors du Trophée des Races. Les comtois sont d'ailleurs bien présents lors de ces épreuves et se sont plusieurs fois distingués (ANCTC, 2013). Le SIA est également l'occasion de démontrer le talent des chevaux de trait en matière de nouvelle traction animale, et notamment comme cheval territorial (CONSEIL DU CHEVAL DE BOURGOGNE, s.d.).

En dehors du SIA, les chevaux comtois et auxois peuvent également participer à d'autres salons, comme le salon du cheval de Paris (fig. 13), de Lyon, ou d'autres moins connus.



Figure 13 : Démonstration d'attelage en paire avec des comtois lors du salon du cheval de Paris en 2013 (crédit photo : APTC)

---

#### *1-2.4.4. Les autres concours des chevaux comtois et auxois*

---

Si les concours d'élevage occupent la première place au niveau du nombre de participants pour les chevaux comtois et auxois, suivis par les concours d'utilisation, il existe d'autres concours auxquels les chevaux de trait ont le droit de participer, en particulier en attelage. A l'heure actuelle, il est possible de distinguer les circuits de valorisation du cheval de trait des circuits de compétition (LHOTE, 2011).

- **Les circuits de valorisation des chevaux de trait :**

Ces circuits sont au nombre de 3 :

-le circuit « concours utilisation », dont nous avons déjà parlé.

-le circuit « SHF » : ce circuit, géré par la Société Hippique Française en collaboration avec les syndicats locaux de race et les associations d'attelage locales, n'est pas spécifiquement destiné au cheval de trait : il est différencié des chevaux de sang et des poneys uniquement lors de la finale nationale à Compiègne. Ce circuit comporte plusieurs disciplines mais les chevaux de trait ne sont vus qu'en attelage. Ils ont d'ailleurs le droit de participer à ce circuit dès l'âge de 3 ans alors que les poneys et chevaux de sang doivent en avoir 4. Ce circuit est composé de 3 années de formation : la 1<sup>ère</sup> année comporte un test combiné « dressage-maniabilité » alors que pour les deux années suivantes, les tests « dressage » et « maniabilité » sont séparés. Ce circuit est régi par un règlement national, les chevaux participant doivent être inscrits sur la liste des chevaux de sport et le meneur doit posséder une licence compétition. Le but de ce circuit est de préparer les jeunes chevaux aux circuits de compétition de la Fédération Française d'Equitation (FFE). Des primes sont distribuées en fonction du résultat final du concours et la finale permet l'attribution d'une mention : Elite, Excellent ou Très bien. Si toutes les races de chevaux de trait sont représentées lors de la finale, les comtois restent les chevaux majoritairement présents.

-le circuit « Qualification-Loisir » : ce circuit est géré par l'IFCE en collaboration avec le CNTE (Comité national de Tourisme Equestre), les CDTE (Comité Départemental du Tourisme Equestre) et les associations de race locales. Ce circuit comporte plusieurs types d'épreuves :

junior, montée, attelée, réservée aux ânes. Les chevaux de trait, pouvant participer dès l'âge de 1 an jusqu'à 2 ans pour la catégorie « junior » et de 3 à 18 ans pour les catégories « attelée » et « montée » (IFCE, 2012), sont encore peu présents : ils représentent, en 2008, 9% des effectifs totaux (RIZO S., 2009) avec une participation surtout des races bretonne et ardennaise. Les chevaux de trait sont surtout présents dans la catégorie « attelée ». Le but de ce circuit est de juger le comportement des chevaux dans différentes situations, en vue d'une utilisation « loisir » (LHOTE, 2011 ; RIZO, 2009). Les animaux sont donc jugés sur trois critères : leur comportement, leur modèle et leurs allures. Pour la catégorie « attelée », les chevaux doivent participer à 4 types d'épreuves, comportant une série de 12 tests de comportement, un contrôle de la maîtrise des allures et du reculer, une présentation attelée aux trois allures et une présentation en main (cheval dételé et « dégarni ») devant le jury pour juger du modèle (IFCE, 2012). Les animaux sont ensuite répartis en trois catégories : « Qualifié », « Sélection » et « Elite ». De plus, si les animaux sont âgés de 3 à 5 ans et inscrits à un stud-book français, ils peuvent recevoir une prime en espèces de l'IFCE. Le cumul des primes sur une même année n'est possible que si une progression dans le niveau des épreuves est observée : local, régional, national.

Ainsi, ces circuits constituent un bon moyen de mettre en valeur les jeunes chevaux de trait destinés au loisir ou à la compétition. Cependant, trop peu d'éleveurs y participent encore, ce qui peut leur porter préjudice : ces circuits sont en effet l'occasion de mettre les animaux en valeur et de pouvoir les vendre plus chers. Un label loisir permet ainsi de vendre des jeunes chevaux attelés aux alentours de 3000 euros contre 2000 euros sans cette estampille (DELEGATION REGIONALE DE LORRAINE, 2009). Il n'existe malheureusement pas encore de circuit de valorisation orienté vers le travail (pour les chevaux territoriaux notamment), mais une réforme des concours d'utilisation est à l'étude dans le but d'obtenir des épreuves de type « maniabilité service ».

- **Les circuits de compétition des chevaux de trait :**

Ces circuits sont au nombre de 2 (LHOTE, 2011) :

-le circuit FFE : les chevaux de trait ont accès à l'ensemble des disciplines mais se retrouvent surtout dans la catégorie attelage. Il existe actuellement trois niveaux de compétition : club, amateur et amateur élite (ex pro). Les chevaux de trait participent surtout aux concours « club » et sur un circuit qui leur est réservé en « amateur ». Les normes de vitesse sur le marathon sont cependant adaptées aux chevaux de trait et sont plus basses que pour les chevaux de sang et poneys. Il se pose de nos jours la question de savoir si ce circuit est adapté aux chevaux de trait. Actuellement, les chevaux comtois et auxois sont peu présents sur ces circuits (voire presque absents pour les auxois) : ce sont surtout les chevaux bretons et cobs normands qui participent.

-les Routes européennes du cheval de trait : cette appellation ne désigne pas vraiment un circuit de compétition au sens propre du terme. Toutefois, les chevaux participant à ce type de circuit sont néanmoins bel et bien en compétition les uns avec les autres. La plus célèbre des Routes européennes du cheval de trait est la Route du Poisson, au cours de laquelle s'affrontent des équipes de races et d'utilisateurs de chevaux de trait sur deux types d'épreuves : le routier (épreuve d'endurance avec et sans navigation) et les spéciales (traction, marathon, dressage

monté, travail, loisir...). Les chevaux peuvent concourir dès l'âge de 4 ans. Ces épreuves, spectaculaires et populaires, contribuent grandement à la promotion de toutes les races de trait ; pour le cheval comtois, nous pouvons citer ici l'importance de la Route des Vins et du Comté (fig. 14), qui se déroule tous les quatre ans à Levier.



Figure 14 : Cheval comtois en épreuve de maniabilité maraîchère lors de la Route des Vins et du Comté à Levier (Doubs) en 2010 (crédit photo : APTC)

---

### 1-3. Utilisations des chevaux comtois et auxois

---

Comme tous les équidés domestiques, les chevaux comtois et les auxois peuvent être utilisés à de nombreuses fins : ils peuvent être montés, attelés, servir d'animaux de compagnie ou même d'éducateurs, servir à l'entretien des paysages et pâturages...

Leurs utilisations passées et actuelles ne sont bien entendu pas les mêmes : certaines utilisations des siècles passés sont aujourd'hui révolues, tandis que de nouvelles ont fait leur apparition. Actuellement, des anciens débouchés tendent à être remis au goût du jour, et notamment comme nous le verrons plus bas, la traction animale dans une optique écologique et de respect du bien-être d'autrui et de l'environnement.

Nous verrons dans cette partie les utilisations passées et actuelles des chevaux comtois et auxois, puis nous verrons comment la traction animale est aujourd'hui utilisée, notamment dans le cadre du cheval de trait territorial.

---

#### *1-3.1. Utilisations passées des chevaux comtois et auxois*

---

Durant les siècles passés, en l'absence de moyens de transports mécanisés, les chevaux de trait ont occupé une place de choix dans le quotidien des hommes : ils étaient ainsi utilisés au transport de marchandises diverses et variées, de personnes, pour les travaux agricoles mais aussi bien évidemment pour la guerre.

- **Des chevaux guerriers dès l'Antiquité :**

Les chevaux de trait ont été utilisés depuis des temps immémoriaux dans l'art de la guerre : c'est ainsi que dès l'Antiquité, les chevaux de Séquanie (actuelle Franche-Comté) se font connaître pour leur rusticité et forment d'excellentes montures à destination des Gaulois, des Germains et des Romains (CAILLIER *et al*, 2004). Quant aux chevaux auxois (ou du moins leurs ancêtres), ils sont vénérés par les celtes, très bon cavaliers, et constituent leurs montures lors de nombreux conflits. En 52 avant Jésus-Christ, lors du siège d'Alésia, les cavaliers eduens et mandubiens montent face à l'armée romaine de petits chevaux endurants, rapides, dont l'origine reste incertaine : ils seraient soit le fruit d'un croisement entre les descendants du cheval de Solutré et les chevaux celtes venus d'Asie, soit les ancêtres de la race morvandelle aujourd'hui disparue (BRETIN, 2002).

- **Des chevaux guerriers du Moyen-Age jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle:**

Plus tard, au cours du Moyen-Age, les comtois portent les croisés jusqu'aux royaumes d'Athènes et d'Achaïe. D'une manière générale, chevaux comtois et auxois participent aux tournois du Moyen-Age, alors très prisés des seigneurs. Le destrier de guerre du Moyen-Age est d'ailleurs toujours représenté comme un cheval de trait, du fait du poids de l'armure médiévale très lourde. Durant le conflit qui opposa les ducs de Bourgogne aux Aragnacs (1407-1435), les chevaux bourguignons furent très sollicités (CAILLIER *et al*, 2004).

Au 16<sup>ème</sup> siècle, en 1557, il est dit que les lanciers comtois gagnèrent la bataille de Saint Quentin face aux Espagnols grâce à leurs chevaux comtois. Par la suite, au 17<sup>ème</sup> siècle, le roi Louis XIV réquisitionne en Franche-Comté 4000 juments pour une seule campagne de guerre. Les chevaux comtois et auxois ont également participé aux guerres de la Révolution, du Consulat et de l'Empire (CAILLIER *et al*, 2004).

En 1812, lors de la campagne de Russie, des voitures comtoises approvisionnent les armées napoléoniennes en vivres et munitions (CAILLIER *et al*, 2004) tandis que les chevaux morvandiaux résistent vaillamment au froid, à la neige et aux attaques des cosaques (BRETIN, 2002).

- **Première et seconde guerre mondiale, les derniers conflits :**

Les chevaux comtois et auxois sont à cette époque surtout utilisés pour l'artillerie, du fait de leur gabarit imposant. C'est surtout pendant la première guerre mondiale que les chevaux sont utilisés, entraînant même une pénurie d'étalons à la fin de la guerre (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). Cette pénurie sera rapidement comblée et les chevaux auxois et comtois seront de nouveau utilisés au début de la seconde guerre mondiale : toutefois ils le seront nettement moins à la fin de la guerre, du fait de l'arrivée des blindés américains sur le terrain (BRETIN, 2002).

---

### *1-3.1.2. Chevaux et transport*

---

Les chevaux de trait ont beaucoup servi, durant les siècles passés, au transport de personnes (les chevaux étaient alors attelés ou montés) et marchandises. Ceci prend une forme particulière en Franche-Comté avec les Grandvalliers au 19<sup>ème</sup> siècle, voituriers partant à l'automne, avant les premières chutes de neige, chargés de bois, salaisons et fromages et ne revenant en général chez eux que pour les travaux de printemps. La voiture était tirée par un seul cheval pour la durée du voyage, mais le Grandvallier pouvait s'arrêter dans des villages acheter les chevaux qui lui étaient nécessaires : des comtois majoritairement, mais aussi parfois des perchérons ou des ardennais (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). Le Grandvallier, après avoir quitté la Franche-Comté, pouvait se rendre à Paris ou Rouen mais aussi à Lyon ou Marseille selon les opportunités, tandis que certains allaient en Suisse du côté de Genève.

Pendant ce même siècle, en Côte-d'or, les chevaux auxois servent majoritairement comme chevaux de halage, grâce au célèbre canal de Bourgogne, et comme petits et gros carrossiers (ces derniers servant à la poste et à la messagerie) (BRETIN, 2002).

Cependant, à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, les premières grandes lignes de chemin de fer voient le jour et commencent à concurrencer le roulage et toute forme de transport utilisant le cheval de trait, si bien qu'à la fin du siècle, les Grandvalliers ont pratiquement tous disparus (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007). De même, les carrossiers bourguignons ont de moins en moins d'utilité... De chevaux transporteurs, comtois et auxois deviennent alors des chevaux de labour.

---

### *1-3.1.3. Chevaux de labour et de travaux agricoles*

---

Dans le Doubs, les pâturages sont riches et propices à l'élevage des vaches montbéliardes, productrices de lait. Le cheval comtois est alors utilisé quotidiennement, au 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> siècle, pour mener le lait à la fruitière, même en hiver. Au printemps et en été, le comtois est utilisé au labour, au passage de la herse et pour la récolte des fourrages (fig. 15). Il est également utilisé pour le débardage, car la région regorge de forêts, le terrain est montagneux et le comtois, souple et docile, se prête bien à ce type de travail (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007 ; CAILLIER *et al*, 2004). Cependant, la mécanisation de l'agriculture au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle réduit à néant cette utilisation du cheval comtois.



Figure 15 : Représentation d'un charriot comtois tracté par le cheval du pays vers 1850 (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007)

En Bourgogne, le cheval prend une place de plus en plus importante dans l'agriculture au cours du 19<sup>ème</sup> siècle et remplace les bœufs jugés trop lents et pas assez puissants : le cheval est alors considéré comme l'animal de trait par excellence. La race auxoise ne présente cependant pas les caractères d'un cheval de culture, contrairement aux percherons et boulonnais qui sont très prisés (BRETIN, 2002). Le cheval de l'Auxois est donc malgré tout utilisé pour la culture et sert au labour et au passage de herse tout comme son homologue comtois. D'ailleurs, le modèle défini durant l'entre deux-guerres correspond bien aux attentes des cultivateurs et, tandis que les races plus légères souffrent au début du 20<sup>ème</sup> siècle de la concurrence nouvelle des voitures et camions, le cheval auxois reste quant à lui bien présent grâce à son imposant gabarit (MENEAU, 1999). L'Auxois est donc une région prospère jusqu'en 1950 : les chevaux sont utilisés dans les champs (labour, hersage...), au débardage (dans le Morvan en particulier) et dans les vignes, la région étant une grande productrice de vins. Cependant, à partir des années 1950, l'avènement du tracteur signe le début du déclin du cheval de trait auxois et la fin de son utilisation dans les travaux agricoles (BRETIN, 2002).

---

### *1-3.2. Utilisations actuelles des chevaux comtois et auxois*

---

Après la mécanisation de l'agriculture, les chevaux comtois et auxois ont perdu une grande part de leur intérêt pour les éleveurs : beaucoup d'exploitations se sont en effet équipées de tracteurs et ont délaissé leurs chevaux de trait. Pour préserver les races de trait, toutes menacées, il a fallu explorer d'autres débouchés : une première piste fut l'exploitation du cheval pour la viande, qui a permis dans un premier temps de maintenir et même relancer la production de chevaux de trait. Ce débouché ne permettra de sauver les comtois et auxois que de façon temporaire, puisque la consommation de viande chevaline ne sera pas celle espérée. D'autres perspectives ont donc vu le jour, comme l'utilisation des juments pour le lait, ou encore l'utilisation pour le spectacle et même pour l'insertion sociale.



- **Consommation de la viande chevaline en France entre 1950 et 2014 :**

Après la mécanisation de l'agriculture qui a commencé dès la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les tracteurs et machines agricoles ont détrôné le cheval de trait dans les champs. Par conséquent, il a fallu trouver d'autres débouchés à ces animaux : de chevaux de culture, ils sont devenus chevaux de boucherie. Ce débouché a commencé à se développer dans les années 50 et la viande de cheval a alors connu une forte demande : c'est ainsi qu'en 1957, la consommation de viande chevaline en France est de 100.000 tonnes, puis de 110.000 tonnes en 1965 (JACQUET, 2006). La consommation de viande chevaline en France est donc à son apogée entre les années 50 et 70. Malheureusement, ensuite, elle commence à chuter progressivement d'année en année (fig. 16).

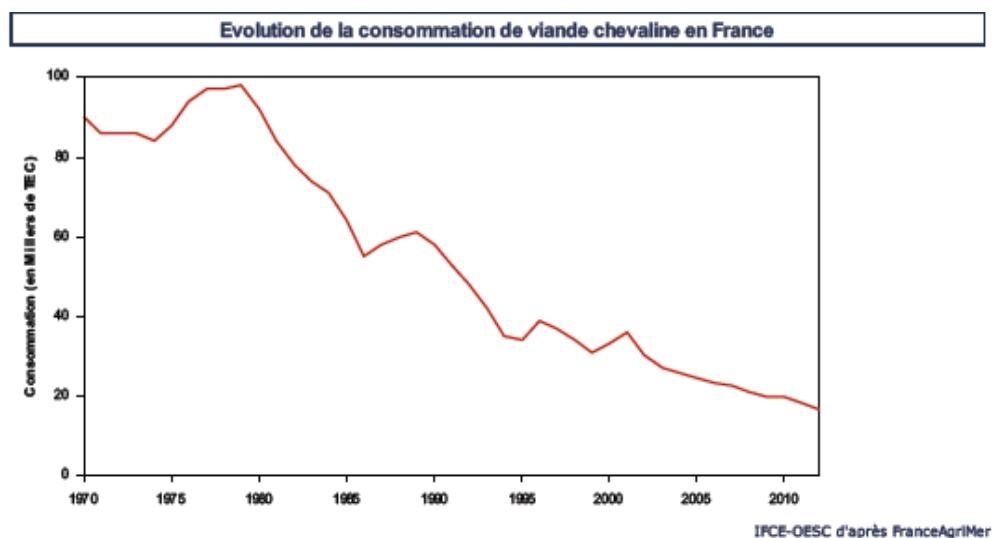


Figure 16 : Evolution de la consommation de viande de cheval en France de 1970 à 2013  
(FranceAgriMer, 2014)

Si la consommation était à son apogée de 1955 à 1980 avec une moyenne oscillant entre 80 et 100.000 tonnes consommées chaque année en France, elle a ensuite chuté régulièrement, malgré les brefs pics de relance de la consommation, correspondant en général à des événements précis comme en 2001, la crise de la « vache folle ». Ainsi, le niveau de consommation est actuellement très faible, avec en 2013 une consommation de 270 g/habitant/an (INTERBEV EQUINS, 2014).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette chute de consommation :

-des raisons sociologiques : signalons que la France n'a jamais été un pays grand consommateur de viande en général, et en particulier pour la viande chevaline (MASSON, 2005). Si, en France, manger de la viande de cheval n'est pas considéré comme tabou comme dans d'autres pays d'Europe (notamment les pays anglo-saxons), les Français n'ont toutefois jamais pris l'habitude de consommer régulièrement de la viande chevaline, en partie du fait que le cheval servait aux transports et travaux agricoles dans les siècles passés, et n'était donc pas considéré comme une

source de nourriture mais comme un outil de travail. Toutefois, la viande de cheval est exagérément « consommée chez ses partisans, mais fortement rejetée par la plupart des mangeurs (66,8%) » (MASSON, 2005).

-des raisons éthiques : le cheval est, de toutes les espèces de rente, celle dont l'homme se sentirait la plus proche (MASSON, 2005). Par conséquent, allant de pair avec le développement de l'équitation de loisir et de sport, le cheval est devenu un animal de compagnie, presque autant que le chien ou le chat. De ce fait, étant considéré comme le meilleur ami et comme la plus noble conquête de l'homme, les Français boudent la viande de cheval.

-des raisons financières : la viande de cheval est relativement chère par rapport aux autres viandes (fig. 17).

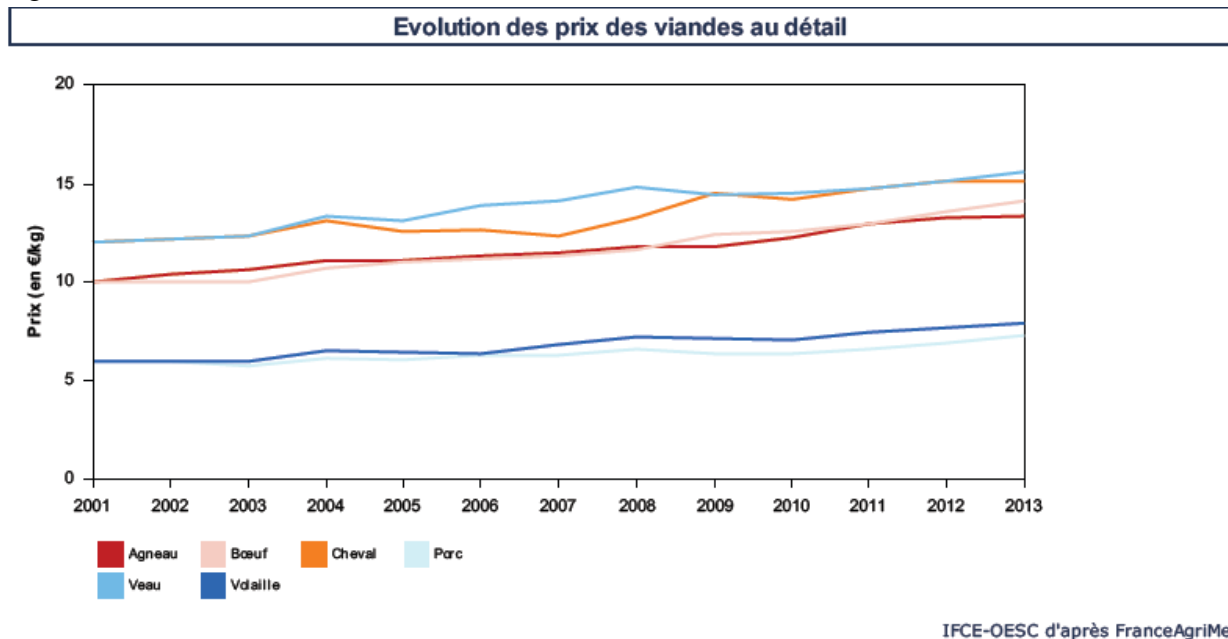


Figure 17 : Evolution des prix des différentes viandes au détail en France de 2001 à 2013 (FranceAgriMer, 2014)

Ainsi, en termes de prix, la viande chevaline arrive en 2<sup>ème</sup> position derrière le veau, et coûte plus cher que le bœuf et l'agneau. Elle ne peut en outre rivaliser avec les prix des viandes de porc et de volaille. C'est ainsi qu'en 2013 la viande de cheval coûte 15,10 euros/kg contre 14,13 euros/kg pour le bœuf, 7,87 euros/kg pour la volaille et 7,26 euros/kg pour le porc.

-des raisons pratiques : le marché de la viande chevaline souffre d'un manque de structuration par rapport aux autres marchés de viande. Selon une enquête OFIVAL de 1999, si le consommateur français n'achète pas de viande de cheval, c'est parce qu'il ne sait pas où en trouver (MASSON, 2005). En effet, la viande chevaline a en premier lieu d'abord et surtout été vendue par les boucheries chevalines (la 1<sup>ère</sup> de France ayant ouvert en 1870 à Paris) : en 1989, elles représentent 67% du commerce national. Cependant, les bouchers chevalins ne sont répertoriés comme tels que depuis 1997 et selon l'APCM, la disparition des boucheries chevalines est deux fois plus rapide que celle des boucheries conventionnelles. C'est ainsi qu'entre 1997 et 2004,

l'effectif boucheries/boucheries-charcuteries a subi une diminution de 18% contre 33% pour les boucheries chevalines (tab. XVIII).

Tableau XVIII : Nombre et types de boucheries en France entre 1997 et 2004 (APCM, 2005)

	<b>1997</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>
<b>Boucheries</b>	13746	10995	8478
<b>Boucheries- charcuteries</b>	6234	7289	8012
<b>Boucheries chevalines</b>	1078	894	723

Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen des boucheries chevalines est inférieur de près d'un tiers à celui des boucheries conventionnelles : en 2002, il est de 173.067 euros pour les boucheries chevalines contre 254.260 euros pour les boucheries conventionnelles (MASSON, 2005).

L'autre point de vente réside en les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) : ce point de vente est cependant mineur, car 90% des GMS ne font pas ou plus de vente de viande chevaline (MASSON, 2005). En effet, en 2004-2005, les GMS ont consacré 1,5% du total de leurs actions promotionnelles au marché de la viande chevaline pour seulement 1% de parts de marché viande obtenu (MASSON, 2005), d'où le désintérêt de ces points de vente pour la viande chevaline.

Un autre point de vente tendant actuellement à se développer (mais restant encore mineur) est la vente de viande chevaline en cassettes à la ferme, directement par l'éleveur de chevaux de trait. Ce point de vente est prisé de certains consommateurs, et correspond bien aux exigences actuelles de traçabilité des produits de consommation et de qualité de production. Ce mode de vente semble concerner plus les éleveurs de chevaux auxois que de chevaux comtois.

- **Production de la viande chevaline en France entre 1950 et 2014 :**

La production française augmente d'abord entre les années 50 et 70 pour répondre à la consommation de viande chevaline assez importante à cette époque, mais cette augmentation n'est pas suffisante et la France se voit dans l'obligation d'importer à partir de 1957. La production diminue ensuite de manière importante entre 1980 et 1997, parallèlement à l'évolution de la consommation. Elle augmente ponctuellement pour répondre à des crises (comme celle de la « vache folle »), mais reste de nos jours assez faible en France, avec environ 20.000 têtes abattues de nos jours chaque année (fig. 18). Signalons qu'en 2013, un petit regain de production a eu lieu, en réponse au scandale de la viande de cheval découverte dans les lasagnes Spanghero et dans différents autres plats cuisinés : cet évènement semble avoir entraîné une petite relance de la consommation de viande chevaline, les Français s'étant aperçus qu'il était possible de manger de la viande de cheval sans danger (FRANCETVINFO, 2013).

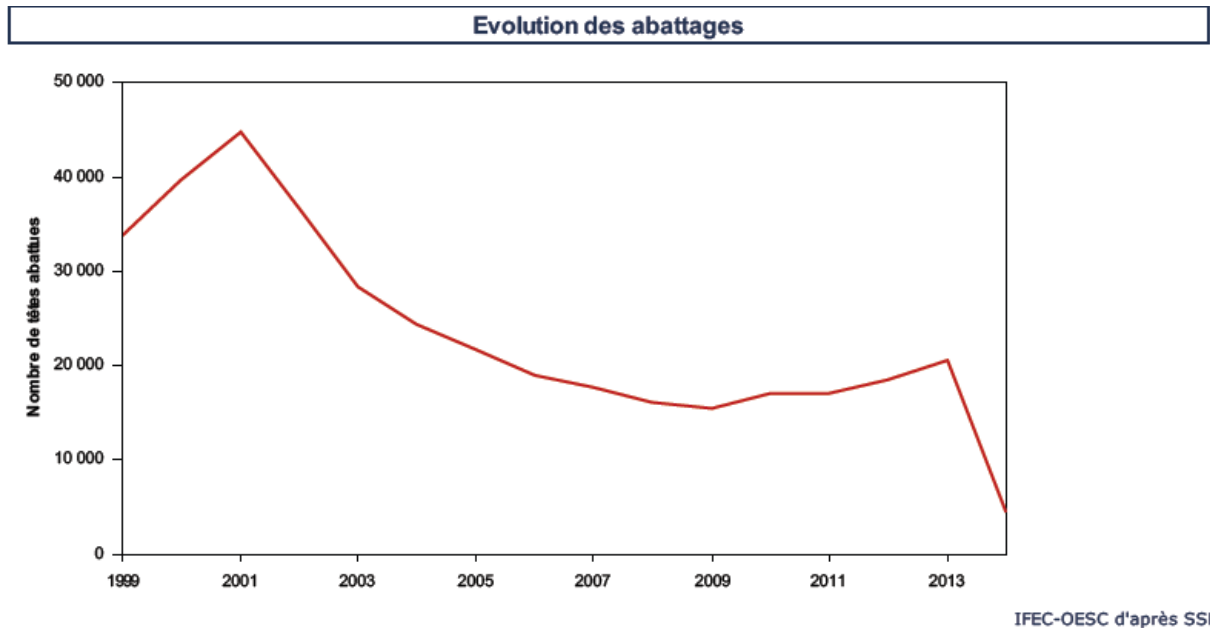


Figure 18 : Evolution des abattages de chevaux en France de 1999 à 2013 (SSP, 2014)

Il existe deux inadéquations majeures entre la production et la consommation de viande chevaline en France :

-une inadéquation entre la consommation et la production en termes de chiffre. Par exemple, en 1997, 36.800 tonnes sont consommées en France soit 600 g/habitant/an contre 8100 tonnes produites, et de nos jours cette inadéquation est toujours présente. La France est donc dans l'obligation d'importer, les importations provenant majoritairement du Canada, des Etats-Unis, du Brésil et de l'Argentine ainsi que de pays d'Europe de l'est comme la Pologne et la Roumanie (INTERBEV EQUINS, 2014 ; MASSON, 2005). En 2013, 15.800 TEC (Tonne Equivalent Carcasse) ont ainsi été importées, et 4200 TEC ont été exportées, en Belgique et Italie majoritairement (INTERBEV EQUINS, 2014).

-une inadéquation entre le type de produit proposé et les attentes des consommateurs : les consommateurs français recherchent plutôt une viande adulte et mature, c'est-à-dire une viande rouge foncé (une viande très irriguée par le sang donc issue d'un animal ayant travaillé), au goût prononcé (donc issue d'un cheval déjà âgé) et persillée (parsemée de gras, suite à des périodes d'engraissement). Or, la production française consiste essentiellement en de la viande de poulain, tendre et de couleur blanche à rosée (MASSON, 2005)... C'est ainsi que les importations de chevaux de selle de réforme en provenance du continent américain et d'Europe de l'est (INTERBEV EQUINS, 2014) ne permettent pas seulement d'augmenter le chiffre de viande disponible sur le marché français mais aussi de répondre aux exigences des consommateurs. Signalons ainsi qu'en 2005, seulement 20,4% de la viande chevaline consommée en France provient d'un cheval de réforme français, et très généralement d'un cheval de réforme de selle et non de trait (MASSON, 2005). En 2013, l'auto-approvisionnement de la France en viande chevaline est d'environ 44% (INTERBEV EQUINS, 2014).

Quant aux poulains de trait, ils sont traditionnellement envoyés à l'étranger : en effet, en 2005, 95% des poulains de trait français partent à l'export, avec 83,3% réceptionnés par l'Italie et

l'Espagne (dont 65,5% pour l'Italie et 17,8% pour l'Espagne), le reste partant en Suisse (MASSON, 2005). En 2013, c'est 50% des animaux qui partent pour l'Italie et 26% pour l'Espagne (INTERBEV EQUINS, 2014). Une minorité de poulains échappe à la filière viande (en Franche-Comté, en 2003, 195 poulains seulement sont passés dans la filière sport/loisirs/travail) et une très faible minorité (73 poulains en Franche-Comté en 2003) est commercialisée sur le marché français (MASSON, 2005). Cette commercialisation française de poulains de trait, marginale, passe en général par la création d'AOC ou d'AOP, comme le label « viande de poulain comtois », créé en 2003, mais qui a malheureusement disparu en 2006, trop peu de produits étant vendus malgré des démarches de promotion importantes.

- **Caractéristiques de la viande de cheval et différents systèmes de production :**

-composition de la viande de cheval : la viande chevaline a une teneur en eau plus élevée que celle de bœuf et une teneur en lipides plus faible, avec moins de 5% de lipides (dont 60% d'acides gras insaturés). Cette faible proportion de lipides confère des qualités diététiques appréciables à cette viande (BAUDON, 1983 ; VIANDE CHEVALINE, s.d.). Elle contient plus de 3 mg de fer pour 100 g : la viande de cheval est donc une bonne source de fer. Elle est également bien pourvue en vitamines B3, B6 et B12. C'est une viande avec un faible apport sodique : elle peut ainsi constituer un aliment de choix dans le cadre d'un régime pour une insuffisance rénale. Enfin, la teneur en protéines est de l'ordre de 20 g pour 100 g de viande : le pouvoir satiétogène de cette viande est important (VIANDE CHEVALINE, s.d.).

-caractères organoleptiques de la viande de cheval : la viande de cheval est de couleur rouge foncé, plus sombre que celle de bœuf, et cette caractéristique est importante dans la motivation d'achat des consommateurs. Au contraire, celle de poulain est claire, blanche à rosée (TATEO *et al*, 2008). La viande chevaline est assez juteuse et sa flaveur est plus intense que la viande de bœuf (BAUDON, 1983). Son goût est légèrement sucré, du fait de la présence de glycogène dans le muscle. Enfin, l'extrême tendresse de la viande, du fait d'une faible présence de collagène dans la viande, est très appréciée des consommateurs (TATEO *et al*, 2008).

La viande de cheval provient d'animaux généralement élevés en système semi-intensif ou extensif et pouvant être abattus à des âges différents, de 6 à 30 mois d'âge. Les animaux élevés en système intensif (production hors-sol avec alimentation à base de fourrages et de concentrés à hauteur de 30 à 65% de la ration) sont assez rares (MARTIN-ROSSET, 2012). Les systèmes de production sont donc variés (tab. XIX).

Tableau XIX : Les différents systèmes de production de chevaux de boucherie en France  
(MARTIN-ROSSET, 2005)

Type de système	Age à l'abattage	Poids vif moyen	Alimentation et mode d'élevage	Dénomination du produit viande	Qualités de la viande
<i>Systèmes court</i> (selon l'état d'engraissement à l'entrée de l'hiver, donc indirectement selon la date de mise-bas)	6-7 mois : appelé <b>laiton</b> , c'est le produit le plus facile à produire.	450 Kg	Maternelle complémentée les derniers mois par fourrage et/ou ensilage type maïs.	<b>Laiton</b>	Claire, tendre, peu de goût.
	10 mois	480 Kg	Eté à l'herbe, Hiver en stabulation avec alimentation par fourrage et/ou ensilage type maïs .		<b>Poulain</b> (ou « jeune cheval »)
	12-15 mois : (proche du taurillon)	500 Kg	Id.	rouge claire, tendre, peu de goût.	
<i>Système intermédiaire</i>	18 mois	580Kg	Id.		Inadéquante : pas assez gras. Rouge claire mais dure.
<i>Système long</i> (mâles castrés à 18 mois ou femelles non retenues)	24 mois	650 Kg	Id. pendant 2 hivers	<b>Réforme</b>	Rouge, assez tendre, ayant plus de goût.
	30 mois	750 Kg	Id. pendant 2 hivers		Rouge, tendre, avec goût

Ainsi, la boucherie a permis de sauver les chevaux comtois et auxois suite à la mécanisation de l'agriculture et actuellement encore 80% des chevaux, voire plus encore pour les auxois que pour les comtois, sont destinés à l'abattoir, malgré une consommation de viande chevaline faible en France (MASSON, 2005). Cette inadéquation entre la destination principale des chevaux de trait et le manque de consommation de viande chevaline pose actuellement de gros problèmes quant à la valorisation de ces animaux : le prix d'un poulain de boucherie est faible, de l'ordre de 600 à 800 euros environ (MASSON, 2005). Il est donc très judicieux de trouver d'autres débouchés à ces chevaux.

---

### *1-3.2.2. Le tourisme autour du cheval*

---

Sous cette appellation de tourisme lié au cheval, plusieurs notions sont regroupées :

- le tourisme équestre à dos de cheval,
- le tourisme lié à la traction équine,
- le tourisme lié aux spectacles, manifestations et animations équestres.

Les chevaux de trait en général, et comtois et auxois en particulier, sont concernés par ces trois catégories de tourisme. Nous pouvons d'ailleurs regrouper les deux premières dans une seule partie, les spectacles et animations équestres étant un peu à part.

- **Le tourisme équestre, à dos de cheval ou attelé:**

L'équitation de loisir est apparue dès les années 50, suite à la mécanisation de l'agriculture, et s'est ensuite popularisée dans les années 70, notamment grâce au développement des poneys clubs (LESOURD, 2012). Elle est constituée d'un ensemble de plusieurs pratiques et

disciplines, mais 80% des structures équestres sont actuellement tournées vers l'enseignement et les activités « indoor » (saut d'obstacles, dressage...). Les 20% des structures restantes se consacrent quant à elles à une activité de pension et/ou de tourisme équestre. Néanmoins, dans les 80% des structures à vocation d'enseignement, plusieurs d'entre elles proposent des activités de pleine nature, généralement le printemps et l'été. Cependant, en 2010, seuls 12% des cavaliers licenciés ont une licence de tourisme équestre et 45% des pratiquants de randonnée équestre seraient non licenciés (LESOURD, 2012). Il est intéressant de noter que le cadre (site touristique, naturel ou culturel) n'est important que pour 40% des personnes interrogées ; les facteurs influant sur le choix du produit de tourisme équestre sont les suivants :

- le contact avec le cheval et l'accueil de la structure (pour plus de 80% chacun),
- la détente (75%),
- la notoriété du centre (60%),
- l'envie d'évasion (57%),
- la beauté du site (pour 55% seulement) (LESOURD, 2012).

Les personnes recherchant ces activités sont donc attirées par un contact avec la nature, un retour à l'authenticité et au terroir et ont le désir de lier activité sportive et détente (CORDILHAC, 2012), mais ne sont pas forcément motivées par la recherche d'éthique (préservation de l'environnement et développement local), au contraire des collectivités territoriales (LESOURD, 2012).

C'est ainsi que le tourisme équestre, actuellement en forte croissance, emploie en 2011 plus de 2500 guides de randonnée équestre et environ 700 cochers (dont 230 cochers « territoriaux ») : c'est donc un volume de 3500 à 4000 emplois (palefreniers, enseignants et cavaliers-soigneurs non inclus). Ces emplois sont dans la quasi-totalité des cas des emplois saisonniers (CORDILHAC, 2012).

Les chevaux comtois et auxois sont bien présents dans ce tourisme équestre, mais majoritairement encore dans leurs régions d'origine. Ainsi, dans le Doubs et dans le Jura, plusieurs structures, notamment des auberges et relais équestres, proposent des randonnées en roulotte pour plusieurs personnes, allant de quelques heures à plusieurs jours. Certaines structures proposent également des balades montées à dos de comtois. Cette activité est particulièrement intéressante en Franche-Comté, lieu de passage de la Grande Traversée du Jura (GTJ), qui comprend plus de 500 km de sentiers balisés et sécurisés reliant le département de l'Ain au territoire de Belfort. La GTJ a grandement contribué à redynamiser le tourisme équestre en Franche-Comté et donc le tourisme lié au cheval comtois (PERRU et LAGNEAUX, 2012).

Le cheval auxois est utilisé l'été en Bourgogne à Saulieu et Cluny en calèche pour des promenades touristiques, ou encore dans les pays de l'Auxois et du Morvan pour des promenades en roulotte allant de 1 à plusieurs jours.

- **Le spectacle et les manifestations équestres :**

Si le premier cercle concernant le tourisme équestre est lié aux randonnées équestres, guides touristiques et cochers et meneurs, le deuxième cercle est lié au loisir équestre et rattaché à l'évènementiel (spectacle, salons, visites de sites, stages découverte...). Malheureusement, les

emplois générés par le spectacle équestre et l'évènementiel sont trop difficiles à estimer, en l'absence d'enquêtes de terrain (CORDILHAC, 2012).

Les Haras nationaux sont le cadre exceptionnel de manifestations qui permettent de faire découvrir largement les activités équestres, à un public de connaisseurs mais aussi au grand public, et engendrent des retombées économiques, sociales et environnementales importantes. Ainsi, chaque euro investi dans une organisation :

-retourne au territoire avec un coefficient multiplicateur de 5 à 10,

-permet de préserver une activité,

-atteste du bien-fondé des investissements consentis (DELSALLE, 2012).

Les Haras peuvent notamment accueillir des artistes équestres, lesquels peuvent participer à la promotion des races locales. Le haras de Besançon promeut majoritairement la race comtoise tandis que le haras de Cluny emploie des chevaux auxois. Dans ces deux haras, il est possible d'effectuer des visites guidées mais aussi d'assister à des spectacles incluant différentes utilisations du cheval de trait, allant de sa présentation en musique à des démonstrations de dressage, en passant par des démonstrations d'attelage à un ou plusieurs chevaux.

Par ailleurs, il existe actuellement en France une dizaine de troupes travaillant avec des chevaux de trait. Plusieurs utilisent notamment des chevaux comtois, les auxois semblent moins utilisés (FRANCE TRAIT, s.d.). Citons au passage la troupe Jéhol, seule troupe en France à n'utiliser en spectacle que des chevaux comtois, et capables d'effectuer de la voltige casaque, des numéros de haute école, des acrobaties (cabrer, cabriole...), des numéros avec des cerceaux, des exercices en liberté et bien d'autres choses encore (TROUPE JEHOL, s.d.).

---

### *1-3.2.3. Le lait de jument*

---

Le lait de jument, bien qu'utilisé depuis des millénaires, est de loin l'un des laits les plus mal connus du grand public. Depuis les années 2000, ce lait est devenu à la mode, de par ses vertus diététiques et cosmétiques, et connaît un fort engouement du grand public depuis les années 2007-2008 en particulier (CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MIDI-PYRENEES, 2010). Ce lait est effectivement réputé depuis l'Antiquité où il est dit que Cléopâtre l'utilisait comme produit de beauté, et le peuple mongol l'utilise comme « produit santé » en le consommant fermenté, sous forme de koumis et de kéfir.

Dans les pays d'Europe centrale, le lait de jument est une production traditionnelle et est utilisé sous forme de koumis ; ce lait, produit alimentaire et de gourmandise, constitue une protection prophylactique (le lait présentant une activité antibiotique), et est utilisé dans les hôpitaux, pour les nouveaux-nés en substitution du lait maternel et pour les malades en post-opératoire, et les sanatoriums (traitement de la tuberculose). Il est de plus favorable à la prévention de la stéatose hépatique et de l'hypercholestérolémie, grâce à sa teneur faible en matières grasses et son fort taux d'acides gras polyinsaturés. Enfin, le lait de jument a la réputation d'améliorer la beauté de la peau, d'une part grâce à ses propriétés anti-inflammatoires et hypoallergéniques, du fait de la richesse du lait en  $\omega 3$ , et d'autre part grâce à son action contre le vieillissement cutané, du fait de la présence de lactoferrines et de lactoperoxydases (WOLTER *et al*, 2014). Cependant, il faut retenir à l'heure actuelle que, si le lait de jument présente un réel



intérêt diététique, son rôle thérapeutique et dermatologique reste encore à démontrer (DROGOUL *et al*, 1992).

Dans les pays occidentaux, ce lait est beaucoup moins consommé que le lait de vache, alors que de toutes nos espèces domestiques, le lait de jument est pourtant le plus proche du lait maternel. Les principales qualités du lait de jument résident en sa grande digestibilité, sa haute valeur nutritive et sa richesse en nutriments essentiels (acides gras polyinsaturés, vitamines A, B et C surtout). Par contre, il est riche en lactose : de ce fait, les personnes souffrant d'une déficience en lactases ne doivent pas consommer ce lait. La composition du lait de jument (tab. XX) fait donc l'intérêt de ce lait d'un point de vue diététique.

Tableau XX : Composition moyenne des laits de femme, de jument et de vache (DOREAU, 1991)

	Femme	Jument	Vache
<b>Matières grasses (g/kg)</b>	35	15	38
<b>Dont AG polyinsaturés</b>	5-20	8-15	2-4
<b>Matières azotées (g/kg)</b>	21	20	31
<b>Caséine/protéine %</b>	53	48	80
<b>Lactose (g/kg)</b>	69	64	48

Actuellement, les juments auxoises et comtoises peuvent être utilisés pour la production de lait : une jument traite produira environ 12 à 15 kg de lait par jour durant les trois premiers mois de lactation, puis un peu moins de 10 kg par jour jusqu'au 6<sup>ème</sup> mois de lactation (MARTIN-ROSSET, 2012). Ce lait sera ensuite utilisé pour la consommation humaine ou pour la cosmétologie, notamment pour la production de nombreux laits et savons utilisés comme adjuvants dans des traitements de maladie de peau comme l'eczéma ou le psoriasis, bien que l'effet thérapeutique de ces produits n'ait pas été réellement démontré. Les juments peuvent être traitées deux à trois fois par jour : la traite commence généralement 1 mois et demi à 2 mois après le poulinage et peut être réalisée pendant 3 à 4 mois (CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MIDI-PYRENEES, 2010 ; DROGOUL et BRIGAND, 1996).

---

#### 1-3.2.4. *Le cheval, agent d'insertion sociale*

---

Le cheval peut être un partenaire éducatif et relationnel et peut permettre la transmission de valeurs comme le respect, le partage, la discipline et l'écoute (HAXAIRE, 2011).

Dans ce cadre, les Haras nationaux ont instauré depuis quelques années des partenariats avec le Ministère de la Justice, dans le but d'aider les mineurs et jeunes majeurs sous mandat judiciaire à s'intégrer dans la société. Outre la possibilité d'effectuer des stages découverte ou des formations professionnelles, les Haras nationaux accueillent également des personnes effectuant des « Travaux d'Intérêt Général Encadrés » (TIGE) (ROSSIER, 2009). Ces TIGE peuvent être effectués dans différents haras : ainsi, en 2010, 5056 heures de TIGE ont été faites sur 9 haras, dont 6 TIGE pour 40 heures au haras de Besançon (FORGET, 2011).

D'autres associations existent pour favoriser l'insertion sociale de personnes en difficultés, comme Cheval et insertion, créée en 1993, dont l'objectif est de « promouvoir, coordonner, proposer et concevoir des actions d'animation, de prévention ou d'insertion sociale par le cheval, pour des jeunes comme pour des adultes » (HAXAIRE, 2011). Le cheval présente de nombreux atouts :

-sur le plan de la reconstruction, il permet de trouver sa place par rapport à soi, à l'animal et aux autres.

-sur le plan relationnel, le cheval est un médiateur permettant de renouer le dialogue et reposer des règles, de parler de sécurité, de confiance, de volonté et de persévérance. C'est un véritable vecteur de motivation.

-sur le plan psychique, le cheval permet de travailler sur l'intégrité corporelle et mentale (par le biais du pansage et des soins apportés à l'animal) et incite les personnes le côtoyant à apprendre à gérer leurs émotions. Il inculque aussi la capacité à être responsable d'un autre que soi.

-sur le plan physique, l'équitation permet d'apprendre à ajuster ses mouvements corporels, à développer son équilibre...

-sur le plan professionnel, le fait d'être en lien avec le cheval peut parfois déclencher des vocations et peut orienter les personnes vers les différents métiers de la filière équine (HAXAIRE, 2011).

Les actions du cheval médiateur sont donc nombreuses (tab. XXI).

Tableau XXI : Les différents domaines d'intervention du cheval médiateur (ANTCT, s.d.)

	<b>Public touché</b>	<b>Action bénéfique</b>
<b>Milieu carcéral</b>	Détenus	Retour aux valeurs de respect, partage, discipline, écoute
<b>Milieu scolaire</b>	Jeunes enfants	Sensibilisation à la protection de l'environnement
	Elèves en échec scolaire, rupture familiale	Motivation, implication, développement de la volonté et du courage
<b>Quartiers défavorisés</b>	Habitants	Valorisation de l'image des cités
<b>Personnes en difficulté</b>	Sur le plan physique, psychologique ou mental	Réinsertion professionnelle et sociale
<b>Auprès de groupes</b>	Tout public	Médiation, communication, cohésion

Les chevaux de trait comtois et auxois, de par leur caractère doux et docile, se prêtent bien à cette utilisation, et peuvent même susciter des vocations (élevage, travail en traction animale...).

---

### *1-3.3. Le retour d'utilisations passées du cheval pour la modernité : le cheval dans le cadre du développement durable*

---

Le concept de « développement durable » voit le jour dans les années 90, et correspond au fait de se développer dans le présent sans compromettre les générations futures. Selon l'AFNOR (Association Française de Normalisation), « le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. ». A l'heure du réchauffement climatique et de la volonté de préserver la planète et ses ressources, le cheval, et en particulier le cheval de trait, peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre d'actions de développement durable. Dès lors naît la notion de cheval de travail. Ce travail consiste en :

- le service (ramassage d'ordures ménagères, tonte de pelouses...),
- le transport de personnes (visite touristique, ramassage scolaire...),
- la surveillance (parking, forêt, sécurité des manifestations...),
- le travail du bétail (tri des taureaux en Camargue...),
- le travail en forêt, nettoyage de zone difficile type rivière,
- le travail agricole (maraîchage, vigne) (LHOTE, 2009).

---

#### *1-3.3.1. Le cheval dans la ville (cheval territorial ou communal)*

---

- **Utilisations du cheval territorial en France et état des lieux de sa situation :**

Depuis quelques années, il est possible d'apercevoir dans plusieurs communes de France des chevaux, généralement de trait, effectuant diverses tâches au profit des collectivités. Les principales utilisations se répartissent de la manière suivante :

- collecte des déchets (31 %),
- entretien des espaces verts (20 %),
- transport des personnes (14 %),
- débardage (9 %).

La moitié des collectivités utilisent généralement le cheval pour des activités multiples (DURIEZ et FOUQUET, 2012).

Cette utilisation du cheval territorial connaît un fort engouement et repose sur les initiatives de nombreux acteurs locaux publics, privés et d'associations, travaillant parfois en réseau pour optimiser le résultat. Elle nécessite aussi de nombreux acteurs et matériels, notamment un cheval bien dressé et calme, un conducteur formé, du matériel et des véhicules adaptés aux tâches demandées (DURIEZ et FOUQUET, 2012).

Les communes utilisant ces chevaux possèdent soit leur propre cheval, soit font appel à des prestataires de services : 36% des collectivités font appel à ces derniers, en raison de leur proximité, de la simplicité de la mise en œuvre de cette solution, ou encore du recours ponctuel au cheval attelé, notamment lors de la saison touristique (LEFEBVRE, 2011). Le choix est souvent fait de travailler avec des races locales, c'est pourquoi les chevaux communaux auxois sont présents surtout en Bourgogne (à Cluny et Saulieu en particulier) tandis que les comtois servent en Franche-Comté, mais aussi un peu partout en France, étant donné l'importance de la race comtoise (WANNERROY et VIAL-PION, 2011a).

Plusieurs dimensions entrent en compte dans cette utilisation du cheval territorial :

- la mémoire collective : le cheval de trait est en effet une image moderne mais reste encore lié à une utilisation ancienne.
- le développement durable : la force de traction est une énergie renouvelable, non polluante, peu bruyante, utilisée de manière lente.
- la notion de beau : le cheval doit être agréable à regarder, il égaye et anime le lieu de travail. Les véhicules hippomobiles utilisés doivent être jolis, bien entretenus et l'ensemble cheval-harnais-voiture doit être harmonieux.
- l'intérêt pour le cheval et l'attelage : 75% des personnes interrogées, d'après une étude TNS/SOFRES réalisée à la demande des Haras nationaux en juin 2003, aimeraient que le cheval soit plus utilisé par les municipalités, et plus de 12 millions de personnes, d'après une étude TNS/SOFRES/FIVAL de 2007, aimeraient avoir un contact avec le cheval.
- le lien social et sa considération : les agents « rippeurs » qui ramassent les déchets sont mieux considérés par les habitants.
- la diversité d'utilisations possibles : étant donné la diversité des tâches à effectuer, les chevaux à visée utilitaire et ceux à visée de tourisme ne répondent pas tout à fait aux mêmes critères, afin d'être parfaitement adaptés à leurs utilisations respectives (LHOTE, 2012).

Actuellement, la France est le leader européen dans le domaine des chevaux territoriaux, avec plus de 200 communes utilisant ce cheval en 2012 (DURIEZ et FOUQUET, 2012) et parmi ces communes, 70 l'utilisent de façon régulière (LHOTE, 2012).

- **Le coût d'un cheval territorial :**

Concernant le coût d'un cheval territorial, l'étude « **La traction animale dans les collectivités, bilan et perspectives d'avenir** » réalisée, à la demande de la région Basse-Normandie, par l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations « filière équine » d'Equi-ressources met en évidence les éléments suivants :

- l'investissement moyen est de 3600 euros par cheval et 5300 euros par véhicule.
- le coût d'entretien courant (médicaments, ferrage...) est d'environ 1500 euros par an.
- le coût d'entretien de l'alimentation et de la location d'un box à proximité d'une ville est d'environ 300 euros par mois.
- le coût d'une prestation externe peut aller de 10.000 à 100.000 euros (DURIEZ et FOUQUET, 2012).

Le cheval territorial constitue donc un investissement rentable à long terme, même si dans certaines situations les engins motorisés peuvent être supérieurs en termes de rentabilité. Toutefois, le rendement écologique d'un cheval territorial est bien supérieur à celui d'une machine (il émet notamment 35% de CO<sub>2</sub> en moins) ; de plus, l'animal suscite un fort impact social positif (DURIEZ et FOUQUET, 2012).

---

*1-3.3.2. Le cheval et la traction animale moderne : débardage, vigne, maraîchage*

---

Si le cheval a dans les siècles passés servi aux travaux agricoles, cette utilisation est de retour aujourd'hui, en particulier pour le travail de la vigne, le débardage et le maraîchage. Ainsi, afin de mieux cerner les entreprises utilisant le cheval dans l'agriculture contemporaine en

France, une étude menée conjointement par l'association France trait et l'école d'agronomie Agrosup Dijon a permis de recenser 300 utilisateurs du cheval agricole en 2012, qu'ils soient prestataires de service ou exploitants agricoles (GOACHET *et al*, 2013). Ces utilisateurs utilisent majoritairement le cheval de trait pour le travail dans la vigne, le débardage ou encore le maraîchage.

- **Le travail dans la vigne :**

Il concerne 47% des utilisateurs interrogés (GOACHET *et al*, 2013). En effet, le cheval a d'abord fait son retour dans les vignes comme « auxiliaire principal », notamment pour promener les acheteurs et effectuer des démonstrations de vendanges « à l'ancienne », puis a été utilisé par les vigneron dans les vignobles, pour le décavaillonnage en particulier. Le décavaillonnage consiste à travailler le sol entre les pieds de vignes : la charrue décavaillonneuse retourne le cavaillon qui est au pied des souches afin d'éliminer les adventices à la sortie de l'hiver. Ce travail constitue l'une des tâches les plus difficiles en entretien de la vigne : le risque de détruire le pied de vigne est réel (TRAIT DE CHEVAL, s.d.).

Par rapport au tracteur, le cheval provoque moins de tassement des sols : la durée de vie des ceps s'en trouve ainsi prolongée et de meilleurs vins peuvent être produits. Il évite l'arrachage intempestif de pieds de vignes. Il permet de travailler malgré des conditions météorologiques difficiles : en effet, en fin d'hiver, le sol est souvent non praticable pour les tracteurs (il est dit « non roulant »), notamment s'il y a eu de fortes pluies. Le cheval peut être utilisé sur ces sols « non roulables » : ainsi, la vigne peut être travaillée dès la fin de l'hiver et l'utilisation du cheval permet dans ce cas un gain de temps par rapport au tracteur. Par contre, l'utilisation du cheval viticole ne permet de travailler que sur un seul rang à la fois (mais le cheval se déplace sur un rang plus rapidement qu'un tracteur) (TRAIT DE CHEVAL, s.d.). Par conséquent, il est intéressant d'employer le cheval en complément du tracteur, sur des sols difficiles.

Plusieurs vignobles utilisent ainsi en France le cheval de trait dans les vignes (fig. 19), même les plus illustres, comme à Romanée Conti où une parcelle de 1,8 ha est cultivée grâce à l'usage d'un cheval comtois (FRANCE TRAIT, s.d.). Les chevaux comtois et auxois peuvent donc être retrouvés dans les vignes, même si le comtois est présent de façon plus importante que son homologue auxois.



Figure 19 : Cheval comtois dans les vignes à Morey-Saint-Denis (Côte-d'or) en 2013  
(crédit photo : Le Bien Public)

- **Le débardage :**

Il concerne 26% des utilisateurs interrogés (GOACHET *et al*, 2013). Le débusquage et le débardage à cheval consistent à évacuer les grumes façonnées par les bucherons vers le lieu d'enlèvement. L'utilisation du cheval présente dans ce cadre plusieurs avantages :

- son énergie est non polluante,
- il ne constitue pas une nuisance sonore, au contraire des machines,
- il est maniable et permet d'œuvrer en zones difficiles (terrains pentus, arbres très serrés), sans causer de dommages à l'environnement,
- il revient moins cher que le tracteur dans certaines conditions (petits chantiers et distances très courtes) (FRANCE TRAIT, s.d. ; TRAIT DE CHEVAL, s.d.).

Un débardeur et son cheval peuvent ainsi dans leur activité parcourir de 30 à 40 km par jour. En ce qui concerne le rendement, le cheval est plus rentable que la machine pour de petits volumes (tab. XXII), c'est-à-dire pour une longueur de traîne inférieure à 50 mètres et des bois jusqu'à 0,6 m<sup>3</sup> (FRANCE TRAIT, s.d.).

Tableau XXII : Rendement moyen possible en fonction du volume moyen des pièces de bois  
(TRAIT DE CHEVAL, s.d.)

<b>Volume moyen des pièces de bois (m<sup>3</sup>)</b>	0,15	0,20	0,25	0,30	0,40	0,50	>= 0,60
<b>Rendement moyen possible (m<sup>3</sup>/h)</b>	1,4	2,1	2,8	3,6	4,9	5,5	Le rendement stagne.

Actuellement, 34,5 millions de m<sup>3</sup> de bois sont débardés chaque année en France dont 50.000 m<sup>3</sup> au cheval (soit 0,15 % du volume total), et en 2005 environ 40 débardeurs français

sont recensés, ce chiffre n'ayant pas changé depuis 1994. Pour l'année 2014, nous ne disposons pas de chiffres précis mais le nombre ne semble avoir guère changé (FRANCE TRAIT, s.d.).

Les chevaux auxois et comtois peuvent être utilisés pour le débardage (fig. 20), de par leur force et leur docilité ; les territoires concernés sont notamment les régions du Morvan pour le cheval auxois et les forêts du Jura pour le cheval comtois. Ces chevaux sont également utilisés dans des parcs pour le débardage : ainsi, dans le parc de Lacroix Laval (département du Rhône), un cheval comtois est utilisé pour le débardage des nombreux espaces boisés du parc.



Figure 20 : Cheval auxois en concours de débardage (crédit photo : Hippotese)

- **Le maraîchage :**

Il concerne 33% des utilisateurs interrogés (GOACHET *et al*, 2013). Si, suite à la mécanisation de l'agriculture, la culture et l'acheminement des légumes ont été réalisés à l'aide d'engins agricoles, le travail à l'aide du cheval retrouve aujourd'hui une petite place. A l'heure du développement durable, de nouvelles demandes « éco-citoyennes » voient le jour et permettent l'émergence de petites structures agricoles de proximité, pouvant faire de la polyculture, du « bio », et vendant dans certains cas leurs produits en vente directe. L'utilisation du cheval en maraîchage constitue actuellement la 3<sup>ème</sup> vague de renouveau de la traction animale agricole, après le travail viticole et le débardage (HIPPOTESE, 2010).

Comme pour la vigne, l'utilisation du cheval permet de travailler sur des sols parfois « non roulables » pour les tracteurs. Le cheval permet une très bonne précision des actions, qui peuvent consister en décompactage par sous solage, ameublissement par scarificateur, labour des terres, préparation du sol, montage de buttes, binage... S'il est utilisé sous serre, le cheval ne dégage aucune émission polluante et ne dépose pas d'hydrocarbures sur les parois (TRAIT DE CHEVAL, s.d.).

L'utilisation du cheval en traction maraîchère peut donc s'avérer intéressante.

De tout temps, les éleveurs ont eu des chevaux de trait à la campagne, utiles aux travaux des champs et à l'entretien des pâtures.

Actuellement, dans le cadre du développement durable, le cheval est un des acteurs de la gestion des paysages et pâturages. Même s'il pèse encore peu dans la balance en comparaison des bovins (en 2010 ont été recensés 19.199.000 têtes de bovins contre environ 1.000.000 équidés), le cheval est de plus en plus utilisé pour préserver la diversité biologique, en particulier dans des milieux à forte valeur écologique, comme les réserves naturelles. Le pâturage équin, seul ou le plus souvent en association ou alternance avec des ruminants, permet l'entretien des prairies permanentes, que ce soit en zone de plaine ou de montagne, en zone sèche ou humide, ainsi que la conservation de zones naturelles sensibles (MARTIN-ROSSET, 2012).

- **Effet sur la diversité floristique des milieux pâturés :**

Le pâturage est une exploitation directe performante mais hétérogène de la production primaire des prairies et des parcours. Nous pouvons classer les effets des herbivores sur les plantes en effets directs et indirects (MARTIN-ROSSET, 2012).

Les effets directs sont liés au prélèvement sélectif des animaux et au piétinement :

-le prélèvement entraîne en général une baisse de la biomasse avec perte des racines et des parties feuillues des plantes et parfois diminution de la floraison et de la production de graines si l'animal consomme les organes reproducteurs de la plante.

-le piétinement peut entraîner la mort de la plante, tandis que le dépôt d'urine et de fèces peut causer également des dommages physiques aux plantes, ou encore avoir des effets toxiques locaux (MARTIN-ROSSET, 2012).

Les effets indirects sont quant à eux liés à :

-l'apport de nutriments issus des déjections animales et accélérant notamment le cycle de l'azote. En effet, les équidés sont connus pour bien distinguer leurs zones d'ingestion de leurs zones d'élimination, causant ainsi un épuisement local des premières zones contre un enrichissement des deuxièmes zones.

-la dispersion des graines via leur transport sur le pelage de l'animal ou le dépôt dans les fèces.

-la création de trouées végétales (liée au piétinement animal et à la mort des plantes causée par les déjections), sites de germination privilégiés (MARTIN-ROSSET, 2012).

Ainsi, les équidés influent sur les processus de colonisation et de disparition des espèces végétales et donc sur la diversité floristique :

-lorsque les animaux réduisent la compétition entre les plantes, il en résulte une plus forte coexistence entre espèces et donc une augmentation de la diversité biologique.

-en revanche, en situation de surpâturage, seules les espèces les plus résistantes survivent et la diversité biologique diminue (MARTIN-ROSSET, 2012).



- **Caractéristiques du pâturage équin et valorisation en pâturage mixte équin/bovin** (MARTIN-ROSSET, 2012) :

Si le régime alimentaire des équidés ressemble fortement à celui des bovins, nous pouvons toutefois noter quelques différences intéressantes.

-Le pâturage bovin est homogène tandis que le pâturage équin est hétérogène. En effet, grâce à leur double rangée d'incisives, les chevaux contribuent à créer et entretenir des zones d'herbe rase au sein de zones où l'herbe est plus haute. Ces dernières sont peu utilisées pour l'alimentation mais plutôt pour l'élimination. Il existerait en effet une stratégie de maximisation de l'ingestion de nutriments digestibles : les zones rases correspondent à des zones où la valeur nutritive des plantes est élevée en comparaison à celle des zones où l'herbe est plus haute. Ainsi, nous retrouverons les espèces végétales de petite taille, à port prostré ou à rosette, dans les zones rases tandis que les zones refusées seront le territoire des espèces de grande taille (grandes rosettes, feuilles larges et étalées) à valeur nutritive nettement moins intéressante.

-Les équidés, au contraire des ruminants, n'ont pas la possibilité de détoxifier les métabolites secondaires présents dans les dicotylédones et ingèrent donc préférentiellement les graminées. Ils sont donc moins aptes que les bovins à limiter l'expansion des ligneux, à taux de chargement égal.

-Les équidés ne sont pas contraints par la nécessité de réduire la taille des particules alimentaires, au contraire des ruminants. De ce fait, ils peuvent consommer de plus grandes quantités de fourrages et notamment des fourrages grossiers, tout en absorbant des quantités de matière sèche plus élevée. Ainsi, les équidés permettent de contrôler plus efficacement la végétation à même niveau de chargement que les bovins, de diminuer les graminées à faible valeur fourragère et d'augmenter le développement des graminées à bonne valeur fourragère, et donc d'améliorer la valeur pastorale du couvert, contrairement à un pâturage bovin.

Ainsi, le pâturage équin est à lui seul un atout pour augmenter la diversité floristique des prairies, mais il est encore plus intéressant en association avec du pâturage bovin puisque nous venons de voir que ces deux espèces ont des actions complémentaires. Les bovins permettent de valoriser les zones à herbe haute avec une limitation du développement d'espèces nitrophiles et de l'expansion des ligneux, tandis que les équidés valorisent les zones à herbe rase. Il est possible d'utiliser cette stratégie de complémentarité soit en faisant pâturer les deux espèces en même temps, comme c'est souvent le cas en élevage mixte vaches allaitantes/chevaux de trait, soit en faisant pâturer les chevaux après les vaches (si le pâturage a lieu dans l'ordre inverse, le pâturage bovin réduit les effets bénéfiques du pâturage équin), comme c'est souvent le cas en élevage mixte vaches laitières/chevaux de trait (BIGOT *et al*, 2012).

En conclusion de cette première partie, nous pouvons dire que l'élevage des chevaux comtois et auxois résulte à l'heure actuelle des initiatives d'éleveurs passionnés, qui s'efforcent de maintenir et de préserver ces races. Les effectifs de ces populations chevalines, alors qu'ils étaient plutôt élevés dans les siècles précédents, sont aujourd'hui faibles à très faibles, surtout en comparaison des races de selles prépondérantes aujourd'hui. De plus, alors que l'élevage du comtois est parvenu à s'étendre à la France entière, celui de l'auxois se cantonne toujours dans sa région d'origine : ce cantonnement n'aide pas à promouvoir la race. Malgré tout, les éleveurs

s'accordent à produire les plus beaux spécimens possibles et à bien respecter le standard des races. Actuellement, de nombreux efforts sont faits pour développer le panel d'utilisations des chevaux comtois et auxois, et des autres races de trait en général, car sans perspective de débouchés, ces races resteront menacées.

Nous allons maintenant étudier les conditions d'élevage des comtois et auxois, du point de vue de leur logement, de leur alimentation et de leur reproduction ; nous verrons également que, dans le but de perpétuer l'élevage de ces races, les éleveurs peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides de l'Union Européenne, sans lesquelles l'élevage serait encore plus difficile.

---

## **2- Aspects technico-économiques des élevages de chevaux comtois et auxois**

---

L'élevage des chevaux comtois et auxois ne se fait pas sans certaines connaissances zootechniques, notamment concernant les normes de logement des animaux, quelques connaissances en nutrition et physiologie du cheval et en reproduction. Aujourd'hui, les éleveurs sont de mieux en mieux formés et les conditions d'élevage des chevaux se sont améliorées par rapport au siècle dernier. Certes, les chevaux de trait sont des animaux rustiques et les objectifs de production les concernant ne sont pas aussi exigeants que pour les chevaux de sport ou de course. Néanmoins, dans le but de maintenir la bonne santé des animaux et d'essayer de répondre au mieux aux objectifs de reproduction ou de production de viande notamment, les éleveurs ont tout intérêt à soigner le mieux possible leurs animaux. Nous allons donc passer en revue dans cette partie le logement, l'alimentation et la reproduction des chevaux comtois et auxois puis nous nous intéresserons aux aides que peuvent percevoir les éleveurs de ces chevaux afin de perpétuer au mieux l'élevage de ces races.

---

### **2-1. Aspects zootechniques de l'élevage des chevaux comtois et auxois**

---

Nous allons aborder dans cette partie les conditions traditionnelles de logement et d'alimentation des chevaux comtois et auxois, puis nous étudierons la reproduction dans ces races.

---

#### *2-1.1. Le logement*

---

Les chevaux de trait, généralement connus pour leur robustesse et leur docilité, ne nécessitent que peu d'entretien. Ils n'ont ainsi pas besoin d'être logés de façon très sophistiquée et bien souvent peuvent se contenter d'un logement simple, comme un pré avec ou sans abri. Néanmoins, nous évoquerons aussi les possibilités de vie en stalles ou en boxes et les conditions nécessaires à la salubrité de ces logements.

---

##### *2-1.1.1. La vie au pré*

---

A l'heure actuelle, les chevaux de trait, au contraire des chevaux de sport et de loisir, sont souvent élevés de façon extensive et se trouvent donc très majoritairement au pré. En effet, les chevaux comtois et auxois sont des animaux robustes et résistants, notamment au froid, à la neige et à l'humidité, et peuvent donc passer toute l'année au pré, même l'hiver. Toutefois, si l'hiver est trop rude avec des ressources alimentaires pauvres, les chevaux peuvent être rentrés à l'écurie, en particulier les poulinières. Ceci n'arrive cependant quasiment jamais dans l'Auxois, et peu en Franche-Comté, sauf dans les zones d'altitude du Doubs et du Jura où la rigueur de l'hiver oblige parfois les éleveurs à rentrer leurs chevaux. Dès les beaux jours, les chevaux sont remis au pré, où ils peuvent profiter de l'herbe et contribuer à la valorisation de prairies ; toutefois s'il fait trop chaud, il vaut mieux également rentrer les animaux, dérangés par les mouches et taons (GUILLON-DUBOEUF, 1981).

Le pré présente l'avantage de fournir à la fois un logement et de la nourriture. Il doit toutefois être aménagé : il ne doit pas comporter de barbelés ou d'objets contendants, la quantité d'herbe doit être suffisante (il faut compter environ un hectare par cheval), les animaux doivent avoir accès à un point d'eau (naturel ou abreuvoir), et un abri devrait être disponible afin que les animaux puissent se protéger du vent et de la pluie (MARGAT *et al*, 2014). De plus, il vaut mieux que le pré soit équipé d'un râtelier s'il est nécessaire de compléter les animaux en fourrages. Il existe plusieurs sortes de râteliers, différents selon leur forme, la présence de séparateurs ou de barreaux, qui peuvent plus ou moins optimiser l'ingestion : les pertes vont de 5 à 33% selon le râtelier, contre 57% sans râtelier. En effet, sans râtelier, les chevaux piétinent et souillent le foin et refusent ensuite de le consommer. Le type de râtelier n'influence pas la consommation journalière (2 à 2,4% du poids vif). Au sol, la consommation est de 1,3% du poids vif. Cet aménagement permet donc de réaliser un gain dans la distribution des fourrages et s'amortit assez rapidement, en 2 à 9 mois selon le type de râtelier (MARNAY et DOLIGEZ, 2012).

Le pré présente également l'avantage pour l'éleveur de n'avoir que peu d'entretien à fournir, sauf en période de poulinage où une surveillance quotidienne s'impose : certains éleveurs rentrent alors la jument à l'écurie.

---

#### *2-1.1.2. La vie en stalles, boxes ou stabulations libres*

---

Ces modes de logement sont assez peu utilisés chez les chevaux de trait. Toutefois, ils peuvent être utilisés dans des conditions climatiques « extrêmes » (hivers très rudes avec beaucoup de neige, étés trop chauds) pour des chevaux vivant au pré ; ils peuvent aussi s'avérer intéressants dans le cas de chevaux travaillant régulièrement, comme c'est le cas pour le cheval de loisir, le cheval territorial, ou le cheval de traction plus généralement.

- **Les dimensions des logements et leurs équipements:**

Les stalles constituent un mode de logement un peu archaïque qui était surtout utilisé dans les siècles précédents. Toutefois, il est encore utilisé de nos jours, certains éleveurs possédant de vieilles écuries plus ou moins bien aménagées (GUILLON-DUBOEUUF, 1981).

Les chevaux vivant en stalles sont attachés et séparés les uns des autres par des cloisons : dans le cas contraire, il vaut mieux que des animaux voisins s'entendent bien, sous peine de se causer mutuellement des blessures en cas de conflits. Les dimensions minimales sont : 1,60 m de largeur, 3,00 m de longueur, avec une pente au sol de 1 à 2%. Les séparations peuvent être fixes, en bois ou ciment, ou mobiles, en bois. Ces séparations peuvent être surmontées à l'avant d'une grille en barreaux pleins (de 2 cm de diamètre, séparés de 6 cm), sur une hauteur de 50 à 60 cm et sur une longueur d'1,20 m (MARGAT *et al*, 2014). La paille de blé, des copeaux de bois ou de la tourbe peuvent être utilisés comme litière. Les stalles doivent aussi être équipées d'une mangeoire (placée à 1 m de hauteur à l'avant de la stalle), d'un râtelier (situé à 40 cm au-dessus de la mangeoire) et d'un abreuvoir (PASTORET *et al*, 1996).

Le box est le mode de logement le plus courant. Les dimensions usuelles d'un box individuel doivent être pour les chevaux de trait de 3 x 4 m au minimum, voire de 4 x 5 m. Cette

dernière dimension est d'ailleurs plus adaptée au logement d'un étalon ou d'une jument suitée. La pente du sol doit être de 1 à 2%, les portes d'une largeur d'1,20 m et d'une hauteur de 2,40 à 2,60 mètres. Le volume d'air moyen par cheval doit être d'environ 40 m<sup>3</sup>. Les séparations peuvent être pleines de haut en bas ou barreaudées (les barreaux doivent alors avoir un diamètre de 2 cm et être séparés de 6 cm), à partir de 1,40 m du sol. Les barreaux présentent l'avantage de permettre une surveillance accrue, intéressante au moment du poulinage (MARGAT *et al*, 2014).

Les équipements d'alimentation sont comparables à ceux utilisés en stalles, si ce n'est que le foin peut être distribué à même le sol (PASTORET *et al*, 1996).

La stabulation libre permet de mettre plusieurs animaux dans une même stabulation. Il faut compter 5 à 6 m<sup>2</sup> par animal pour les jeunes en croissance, 10 m<sup>2</sup> pour une jument et 15 m<sup>2</sup> pour une jument suitée (MARGAT *et al*, 2014). La longueur d'auge et de râtelier doit être de 0,80 m par animal pour les jeunes, de 0,90 à 1,00 m pour une jument et de 1,50 m pour une jument suitée. Les lots ne doivent pas être trop grands. Le bâtiment peut être fermé sur les 4 côtés ou ouvert sur un côté (PASTORET *et al*, 1996).

- **Les conditions d'ambiance du logement :**

Elles sont particulièrement importantes pour garantir la bonne santé des animaux et leur éviter des maladies, respiratoires en particulier. La température, l'hygrométrie, la lumière ainsi que l'exposition aux vents doivent être contrôlées.

La température ne doit pas être trop élevée et doit être de 15° à 17°C en moyenne. Elle doit rester la plus constante possible (MARGAT *et al*, 2014). Le cheval supporte très bien des températures basses. La ventilation ne doit pas engendrer de courants d'air.

Les conditions d'hygrométrie sont importantes : le bâtiment ne doit pas être trop humide, sous peine de favoriser la prolifération des microbes pathogènes, et l'atmosphère ne doit pas être saturée. En effet, un cheval transpire beaucoup, et dans les bâtiments anciens la ventilation naturelle est généralement insuffisante. Il faut donc souvent ajouter une ventilation provoquée, l'humidité ne doit pas dépasser 80% ; par ailleurs, cette ventilation permet d'évacuer les poussières, les gaz libérés par les déjections et l'ammoniac libéré par l'urine car une concentration de plus de 20 ml/m<sup>3</sup> d'air engendre des maladies respiratoires. Les sections d'ouverture doivent être de 0,4 à 0,7 m<sup>2</sup> par animal et l'air pollué devra sortir de préférence par le plafond ou la toiture (PASTORET *et al*, 1996).

L'éclairage, nécessaire au bien-être animal, doit être assuré par des fenêtres ayant une surface équivalente à un quinzième de la surface du sol. Ces ouvertures ne doivent pas être placées en regard des couloirs d'accès sous peine d'éblouir les chevaux. Si la lumière est assurée de façon artificielle, l'éclairage doit être de 250 à 350 lux (PASTORET *et al*, 1996).

Enfin, concernant l'exposition, l'axe du bâtiment doit être dans le sens des vents dominants, ainsi, les ouvertures se retrouveront perpendiculaires à ces vents. Dans la mesure du possible, les façades des ouvertures principales doivent être orientées au sud-est. Ces mesures sont bien sûr à moduler selon les exigences du climat (MARGAT *et al*, 2014).

---

## *2-1.2. L'alimentation des chevaux comtois et auxois*

---

Les chevaux comtois et auxois, et les chevaux de trait en général, sont assez rustiques et peu exigeants quant à la qualité de l'alimentation, notamment par rapport à un cheval de selle. Ces chevaux vivent la quasi-totalité de l'année au pré, voire l'année entière. De ce fait, le pâturage est très important pour ces chevaux et l'herbe sera donc la ressource principale de l'alimentation, bien qu'en hiver du foin puisse être apporté en complément. C'est pourquoi nous allons revoir les principes du comportement alimentaire du cheval au pâturage dans un premier temps. Ensuite, nous nous intéresserons à l'alimentation plus spécifique des chevaux reproducteurs et des chevaux de boucherie, ces deux débouchés étant majoritaires dans l'élevage des chevaux auxois et comtois. Enfin, nous consacrerons un paragraphe à l'alimentation du cheval au travail, puisque la traction moderne, que ce soit en ville ou pour l'agriculture, tend à se développer.

---

### *2-1.2.1. Le comportement alimentaire du cheval au pâturage*

---

Le cheval est un herbivore monogastrique et possède un appareil digestif adapté à l'ingestion et à la digestion de végétaux, et en particulier de la cellulose. De ce fait, dans la nature, le cheval va consacrer beaucoup de temps à son alimentation : la durée journalière de pâturage est supérieure à 12 heures, et le pâturage peut se prolonger la nuit, pouvant ainsi occuper 20 à 50% de la durée d'ingestion (MARTIN-ROSSET, 2012). La durée de pâturage peut même atteindre jusqu'à 17,2 heures par jour : en journée, 90% du temps est consacré au pâturage et 76,4% la nuit (FRAPE, 2010). Ces périodes de pâturage, réparties sur 3 à 5 cycles, sont séparées par des périodes de repos chez les adultes, généralement en station debout et pouvant occuper 18 à 20% de la période diurne (MARTIN-ROSSET, 2012).

La durée de pâturage est influencée par plusieurs éléments :

- la saison : en été, les grandes chaleurs entraînent un raccourcissement de la durée de pâturage diurne tandis qu'elle rallonge en automne.
- l'humidité : si elle est importante, par exemple dans le cas de pluies intermittentes, la durée de pâturage va augmenter. Elle va en revanche diminuer si les pluies sont trop violentes.
- le chargement : si trop d'animaux sont présents à l'hectare, la durée du pâturage diurne va s'allonger. En revanche, l'association du cheval avec des bovins (de l'ordre de 1 cheval pour 1 bovin jusqu'à 1 cheval pour 3 bovins, avec un même chargement global en kg de poids vif par hectare) n'accroît pas la durée de pâturage mais semble limiter le nombre de cycles (MARTIN-ROSSET, 2012).

De plus, nous avons vu précédemment que le cheval mange préférentiellement dans les zones d'herbe rase, et a une préférence marquée pour les graminées, notamment pour le ray-grass, la fétuque rouge et la fétuque des prés ; cependant, le cheval peut manger la végétation la plus accessible en hauteur si la valeur nutritive des plantes est suffisante.

Ainsi, l'herbe est une ressource fondamentale pour le cheval et de plus coûte peu cher à l'éleveur : c'est pourquoi les chevaux comtois et auxois sont bien souvent élevés au pré.

L'alimentation du troupeau reproducteur est très importante puisque les animaux reproducteurs constituent le cœur d'un élevage. En période de reproduction, les besoins énergétiques sont plus élevés, que ce soit pour la jument (gestation, lactation) ou pour l'étalon (besoins liés à l'activité sexuelle et à la monte). Nous allons donc étudier plus précisément l'alimentation de la jument reproductrice, celle de l'étalon et celle des animaux futurs reproducteurs.

- **L'alimentation de la jument reproductrice :**

La malnutrition est un des responsables majeurs de l'infertilité chez la jument. L'infertilité nutritionnelle est une affection insidieuse et progressive, dont les manifestations sont souvent discrètes et polymorphes. Les chaleurs sont d'abord sourdes, leur détection est difficile et aléatoire ; elles peuvent ensuite s'espacer jusqu'à la disparition complète dans certains cas. Les ovaires sont petits et inactifs, ou peuvent au contraire porter des kystes folliculaires ou des corps jaunes persistants. Une mortalité embryonnaire précoce peut parfois être observée. Si la malnutrition est vraiment grave et étendue, la jument peut avorter ou mettre bas prématurément : les poulains seront dans ce cas chétifs et fortement exposés à la mortinatalité (WOLTER *et al*, 2014).

Il est donc particulièrement important de bien nourrir une jument reproductrice, faute de quoi l'animal sera improductif, entraînant des pertes importantes pour l'élevage, dans un contexte déjà difficile. Les juments de trait sont souvent conduites en plein air intégral (MARTIN-ROSSET, 2012) et leurs besoins varient selon le stade physiologique. Le poids d'une jument de trait peut donc varier selon la saison et son stade physiologique (fig. 21) : en automne et en hiver, les éleveurs sous-alimentent généralement les juments, qui perdent du poids durant ces saisons. En revanche, après le poulinage, au printemps majoritairement puis en été dans une moindre mesure, la jument reprendra de l'état en profitant de l'herbe riche de ces saisons.

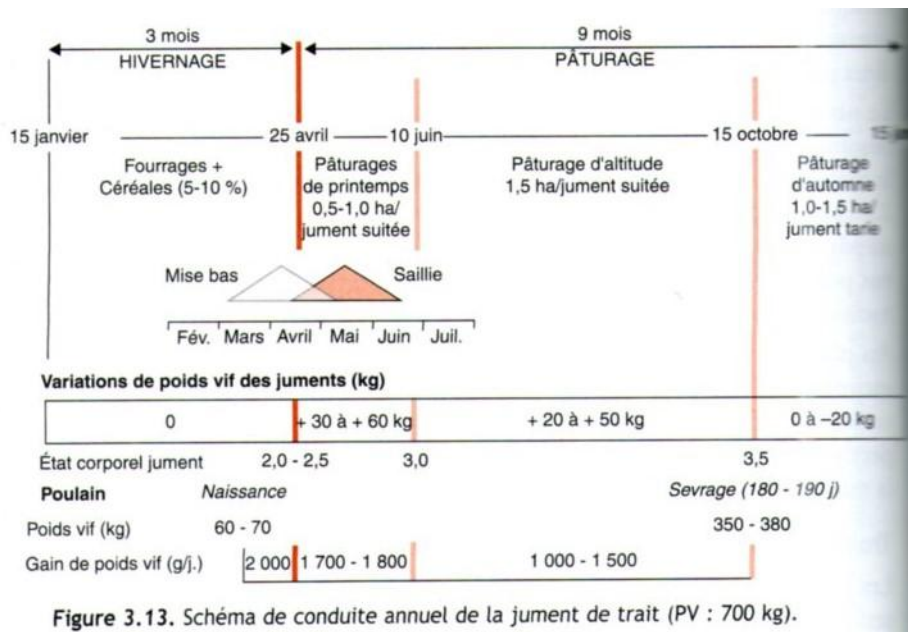


Figure 3.13. Schéma de conduite annuel de la jument de trait (PV : 700 kg).

Figure 21 : Schéma de conduite annuel de la jument de trait d'un poids vif de 700 kg (MARTIN-ROSSET, 2012)

Nous pouvons décomposer l'alimentation des juments reproductrices selon 4 profils : les juments vides non suitées, les juments en préparation de gestation, les juments gestantes et les juments en lactation.

#### ➤ *Les juments vides non suitées :*

La jument vide non suitée ne requiert qu'une ration d'entretien, satisfaite facilement par le pâturage ou par la mise à disposition d'un foin d'excellente qualité. En revanche, si le foin est moins bon, il est possible d'ajouter 1 à 2 kg de céréales, la tradition étant de recourir à l'avoine, mais l'orge et le maïs sont très bien acceptés par les chevaux et souvent plus économiques que l'avoine. Un aliment minéral peut être distribué en complément (ce type de ration étant souvent déficient en sel, phosphore, oligoéléments et en carotènes en période hivernale) avec un rapport phosphocalcique environ égal à 1. Ces recommandations sont d'autant plus importantes à suivre à mesure que la mise à la reproduction approche (WOLTER *et al*, 2014).

En pratique, les juments comtoises et auxoises vides et non suitées sont au pâturage et profitent de l'herbe. Elles sont rarement complémentées en céréales, mais peuvent être complémentées en foin en période hivernale : ce foin est généralement de qualité moyenne, voire médiocre. Notons qu'en période hivernale, lorsque la température est inférieure à -10°C, les besoins énergétiques doivent être majorés de 20% : en pratique, il suffit d'accroître la quantité de fourrages apportée (MARTIN-ROSSET, 2012).

#### ➤ *Les juments en préparation de gestation :*

Cette préparation consiste à :

-maintenir les juments en bon état corporel grâce à l'ajustement des besoins, d'entretien pour une jument non suitée, ou de lactation pour une jument allaitante.



-rééquilibrer la ration sur le plan énergétique, protéique, minéral et vitaminique, en prenant garde à l'hygiène alimentaire et à ne pas effectuer de changement brutal de régime.

Il faut donc veiller à ce que les juments vides non suitées ne soient pas en excès corporel, tandis que chez les juments suitées, qui viennent de mettre bas il y a peu de temps, la sécrétion lactée est prioritaire et va en s'accroissant les deux premiers mois post-partum, entraînant des besoins énergétiques élevés. Une complémentation de lactation est dans ce cas profitable et nécessaire si le poulinage est précoce et la mise à l'herbe tardive (WOLTER *et al*, 2014). En effet, à la fin de l'hiver/début de printemps, c'est-à-dire en période de préparation de la gestation, la jument est en état corporel limité (NEC < 3) et encore plus si la jument est allaitante (NEC < 2,5). Cette légère maigreur peut avoir un retentissement sur l'activité ovarienne : l'ovulation sera retardée, la fertilité diminue et il faudra plus de cycles à la jument pour être fécondée (MARTIN-ROSSET, 2012).

C'est pourquoi, chez les juments amaigries, le flushing est conseillé : il correspond à la distribution supplémentaire de 1 à 2 kg de concentrés, pendant les 2 ou 3 semaines entourant la saillie (COVILLAUT, 2011 ; WOLTER *et al*, 2014).

En pratique, les juments de trait supportent assez bien la sous-alimentation hivernale et sont donc pour des raisons pratiques et économiques souvent sous-alimentées en période hivernale. Leur note d'état corporel peut descendre jusqu'à 2,5 voire 2, sans que cela ait un retentissement important sur la préparation de gestation, car dès le retour d'une herbe riche et abondante, elles reconstituent leurs réserves et leur note d'état remonte alors rapidement à 3 (MARTIN-ROSSET, 2012).

#### ➤ *Les juments en gestation :*

Les juments en gestation ont des besoins en énergie environ égaux à ceux d'entretien jusqu'au 8<sup>ème</sup> mois de gestation (soit environ 4,5 à 5 UFC par jour) : à cette date, les besoins commencent à augmenter (COVILLAUT, 2011). En effet, le fœtus a une croissance tardive et exponentielle et prend les 2/3 de son poids au cours du dernier trimestre de gestation ; à la naissance, il pèsera 9 à 10% du poids de sa mère avant gestation. Les besoins de la jument augmentent ainsi de 10-15 et 20% respectivement au cours des 9<sup>ème</sup>-10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> mois de gestation : elles auront donc besoin de 0,4 à 0,6 UFC en plus aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> mois de gestation et de 0,85 UFC en plus au 11<sup>ème</sup> mois (COVILLAUT, 2011). Evidemment, selon le poids vif de la jument, les apports à satisfaire seront un peu différents (tab. XXIII, tab. XXIV).

Tableau XXIII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait gestante de 700 kg de poids vif (type comtois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Gestation en mois</b>	<b>UFC (NEC de 3,5 au début de l'hiver)</b>	<b>UFC (NEC de 3,0 au début de l'hiver)</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>0-5 mois</b>	4,1	5,1	381	9,0-11,0
<b>6<sup>ème</sup> mois</b>	4,4	5,5	469	9,0-11,5
<b>7<sup>ème</sup> mois</b>	4,7	5,9	472	9,0-11,5
<b>8<sup>ème</sup> mois</b>	4,9	6,2	500	9,5-11,5
<b>9<sup>ème</sup> mois</b>	5,2	6,5	548	10,0-12,0
<b>10<sup>ème</sup> mois</b>	5,5	6,9	660	10,0-13,0
<b>11<sup>ème</sup> mois</b>	5,7	7,1	709	10,5-13,5

Tableau XXIV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait gestante de 800 kg de poids vif (type auxois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Gestation en mois</b>	<b>UFC (NEC de 3,5 au début de l'hiver)</b>	<b>UFC (NEC de 3,0 au début de l'hiver)</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>0-5 mois</b>	4,5	5,6	421	9,5-11,5
<b>6<sup>ème</sup> mois</b>	4,9	6,1	521	9,5-12,0
<b>7<sup>ème</sup> mois</b>	5,2	6,5	525	9,5-12,0
<b>8<sup>ème</sup> mois</b>	5,4	6,8	557	10,0-12,0
<b>9<sup>ème</sup> mois</b>	5,8	7,2	612	10,5-12,5
<b>10<sup>ème</sup> mois</b>	6,1	7,6	739	10,5-13,5
<b>11<sup>ème</sup> mois</b>	6,3	7,8	780	11,0-14,0

Parallèlement à la croissance pondérale du fœtus au cours du dernier tiers de gestation, la consommation volontaire de fourrages tend à baisser, du fait de l'encombrement abdominal par la masse utérine (COVILLAUT, 2011). Une complémentation concentrée peut dans ce cas être intéressante en fin de gestation, c'est le *steaming-up*. La distribution de concentrés en plus de la ration d'entretien sera alors de 1 kg/jument/jour pendant les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> mois et de 2 kg/jument/jour pendant le 11<sup>ème</sup> mois (COVILLAUT, 2011 ; WOLTER *et al*, 2014). De plus, 24 heures avant le part, la jument devrait être nourrie avec du foin de bonne qualité et des céréales peu énergétiques, incluant 10 à 11% de protéines, 3% de matières grasses et 14 à 15% de fibres (FRAPE, 2010).

Ainsi, la jument bien alimentée doit avoir gagné 2 à 15% de poids, cependant ce gain de poids est peu visible pour les juments de trait qui sont souvent modérément sous-alimentées (MARTIN-ROSSET, 2012). La sous-alimentation ne doit malgré tout pas être trop importante, car les juments de trait peuvent perdre entre 17 et 25% de leur poids vif après le poulinaige : 12 à 14% de ces pertes correspondent au poids des annexes fœtales et au poulain et 5 à 10% de ces

pertes correspondent à une perte de masse grasseuse. La jument ne doit pas non plus être trop grasse au moment du part, ou le risque de poulinage dystocique augmente (FRAPE, 2010).

En pratique, les juments de trait qui mettent bas au pré ont déjà profité de l'herbe riche de printemps si la date de poulinage n'est pas trop précoce, et l'herbe suffit alors en général à couvrir les besoins de fin de gestation : les juments ont alors une NEC suffisante au poulinage et peuvent pouliner dans de bonnes conditions. En revanche, si la jument est à l'intérieur, et donc souvent en sous-alimentation modérée pour des raisons économiques, ou si elle est au pré mais avec un poulinage précoce et une herbe encore peu riche, la jument peut être avec une NEC basse (environ égale à 2,5). Il a cependant été montré que cela n'a pas d'effet négatif sur le poids du poulain à la naissance et sur sa vitalité, si la jument a une NEC de 3,5 au tarissement et de 3,0 en hiver aux 6<sup>ème</sup>-7<sup>ème</sup> mois de gestation et si l'alimentation est suffisante après le poulinage pour que la jument atteigne une NEC de 3,0 à 3,5 à la fin du 1<sup>er</sup> mois de lactation (MARTIN-ROSSET, 2012).

#### ➤ *Les juments en lactation :*

La lactation entraîne une importante augmentation des besoins nutritionnels de la jument. Ces besoins dépendent du niveau de production de lait et de sa composition. Nous avons déjà vu que la production laitière s'élève de façon importante pendant le 1<sup>er</sup> mois de lactation, avec un maximum aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mois. Ensuite, la production baisse graduellement jusqu'au 6<sup>ème</sup> mois, et la jument se tarit naturellement. Chez les juments de trait, la production laitière atteint 2500 à 3000 litres par lactation.

En période de sécrétion lactée maximale, les besoins énergétiques de la jument sont au minimum le double de ceux d'entretien, voire le triple parfois. De plus, il convient de couvrir les besoins en protéines, minéraux et vitamines, les réserves de ces éléments étant réduites et les carences étant de ce fait plus fréquentes. Rappelons qu'en début de lactation, la jument pourra être remise à la reproduction et il est donc vraiment essentiel de bien la nourrir. Les changements de régime doivent cependant être progressifs, notamment pour ne pas provoquer d'accident entéritique chez le poulain (WOLTER *et al*, 2014). Les apports alimentaires des juments de trait en lactation dépendent là encore du poids vif de la jument (tab. XXV, tab. XXVI).

Tableau XXV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait allaitante de 700 kg de poids vif (type comtois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Lactation en mois</b>	<b>Production de lait en kg/jour</b>	<b>UFC (NEC de 3,5 au début de l'hiver)</b>	<b>UFC (NEC de 3,0 au début de l'hiver)</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>1<sup>er</sup> mois</b>	21,0	11,3	13,6	1305	16,0-21,0
<b>2<sup>ème</sup> mois</b>	23,1	11,5	13,8	1259	17,0-22,0
<b>3<sup>ème</sup> mois</b>	22,4	10,7	12,8	1187	16,0-21,0
<b>4<sup>ème</sup> mois</b>	20,3	10,1	12,1	970	14,5-20,0
<b>5<sup>ème</sup> mois</b>	15,4	8,7	10,4	720	13,5-17,0
<b>6<sup>ème</sup> mois</b>	14,0	8,3	10,0	689	11,5-15,0

Tableau XXVI : Apports alimentaires journaliers recommandés pour une jument de trait allaitante de 800 kg de poids vif (type auxois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Lactation en mois</b>	<b>Production de lait en kg/jour</b>	<b>UFC (NEC de 3,5 au début de l'hiver)</b>	<b>UFC (NEC de 3,0 au début de l'hiver)</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>1<sup>er</sup> mois</b>	24,0	12,6	13,9	1477	17,0-24,0
<b>2<sup>ème</sup> mois</b>	26,4	12,9	14,2	1424	18,0-25,0
<b>3<sup>ème</sup> mois</b>	25,6	12,2	13,4	1343	17,0-24,0
<b>4<sup>ème</sup> mois</b>	23,2	11,3	12,4	1094	15,5-23,0
<b>5<sup>ème</sup> mois</b>	17,6	9,7	10,6	808	14,5-20,0
<b>6<sup>ème</sup> mois</b>	16,0	9,3	10,2	773	12,5-17,0

Les juments lourdes sont à l'herbe lors de la lactation et disposent donc généralement à ce moment d'une herbe riche suffisant à couvrir leurs besoins. Ceci est avantageux pour les éleveurs car le coût de l'alimentation est faible. Si jamais l'herbe n'était pas assez riche, ou dans le cas d'une mise bas précoce, la couverture des besoins nutritifs peut toutefois être assurée par un fourrage de bonne qualité : en début de lactation, la consommation volontaire augmente en effet de 65% par rapport à la période de gestation (WOLTER *et al*, 2014) et l'ingestion est plus rapide. Ainsi, durant la 1<sup>ère</sup> semaine post-partum, les juments peuvent passer jusqu'à 70% de leur temps à pâturer (FRAPE, 2010). Si les juments ne sont pas à l'herbe mais au foin, elles peuvent ingurgiter une grande quantité de fourrages, la complémentation concentrée peut alors être limitée à 2 kg/jument/jour. Le concentré doit comporter de 13 à 15% de protéines (COVILLAUT, 2011). L'apport en éléments minéraux et en oligoéléments peut être réalisé grâce à la présence d'un bloc de minéraux à lécher.

- **L'alimentation de l'étalon :**

L'étalon de trait est un animal qui n'a d'autre but que de féconder les juments en période de reproduction. Il n'est généralement pas utilisé pour la monte avant l'âge de 4 ans : c'est donc un animal pratiquement adulte ayant réalisé au moins 90% de sa croissance. Ses besoins ne sont

pas les mêmes en période de repos et en période de monte, c'est pourquoi nous pouvons distinguer ces deux périodes (MARTIN-ROSSET, 2012).

➤ ***La période de repos :***

Durant cette période, il suffit juste de couvrir les besoins d'entretien de l'étalon, cependant plus élevés qu'une jument de même race, du fait d'un poids vif plus élevé, d'un développement musculaire plus important et d'un tempérament plus nerveux (WOLTER *et al.*, 2014). L'étalon ne doit pas être trop gras, sans quoi il aura lors de la période suivante de monte des difficultés à reproduire (FRAPE, 2010).

Le besoin d'entretien d'un étalon correspond à celui d'un hongre adulte majoré de 5% dans le cas des étalons de trait : ainsi, il faut compter 5,9 UFC par jour pour un étalon de 800 kg, type comtois par exemple, et 6,4 UFC par jour pour un étalon de 900 kg, type auxois. Ces derniers étant le plus souvent conduits en stabulation ou plein air intégral, il faut encore majorer ce besoin respectivement de 10 ou 20%. Ainsi, dans le cas d'un étalon de trait de 800 kg conduit en plein air intégral, il faut plutôt compter 6,8 UFC par jour (MARTIN-ROSSET, 2012).

En pratique, durant la période de repos sexuel, l'herbe, si elle est abondante et au minimum de qualité moyenne, peut suffire à couvrir les besoins de l'étalon. Il faut ajouter à cela une pierre à lécher pour l'équilibre des minéraux et des oligoéléments. En revanche, si l'herbe est insuffisante ou si la note d'état corporel de l'étalon est faible, il vaut mieux ajouter un peu de foin de bonne qualité (2 à 3 kg) ainsi qu'une petite quantité de céréales, comme 2 kg d'orge ou de maïs (MARTIN-ROSSET, 2012).

➤ ***La période de monte :***

Durant cette période, il faut ajouter aux besoins d'entretien ceux liés à la dépense physique liée à l'acte sexuel et à la production de spermatozoïdes. Ces besoins dépendent notamment du type de monte, de l'activité précoïtale, du temps de latence avant le saut et de la quantité de sperme éjaculé (MARTIN-ROSSET, 2012). Par exemple, dans le cas d'une monte en liberté (qui est majoritaire chez les chevaux de trait de nos jours : 43,2 % des saillies sont effectuées selon ce mode), l'étalon se dépense plus qu'en main car il doit se déplacer pour rassembler le troupeau, isoler une jument puis effectuer plusieurs chevauchements. En moyenne, l'étalon doit réaliser 3 à 4 sauts pour une saillie effective mais s'il est fatigué, 2 à 15 sauts peuvent alors être nécessaires. Les apports alimentaires doivent donc couvrir un service d'intensité légère à intense, selon le mode d'utilisation de l'étalon et le nombre de saillies quotidiennes, la note d'état corporel de l'animal ne devant pas descendre en-dessous de 2,5 en fin de saison de monte. Comme pour les femelles, les apports alimentaires de l'étalon en période de monte sont aussi fonction du poids vif de l'animal (tab. XXVII et XVIII).

Tableau XXVII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un étalon de trait de 800 kg de poids vif (type comtois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

	UFC (monte en main)	UFC (monte en liberté)	MADC (g) (monte en main)	MADC (g) (monte en liberté)	Consommation de matière sèche (kg)
<b>Léger</b>	6,4	7,6	448	532	11,5-14,5
<b>Moyen</b>	6,9	8,4	483	588	12,5-16,0
<b>Intense</b>	7,9	10,0	553	700	12,5-16,0

Tableau XXVIII : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un étalon de trait de 900 kg de poids vif (type auxois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

	UFC (monte en main)	UFC (monte en liberté)	MADC (g) (monte en main)	MADC (g) (monte en liberté)	Consommation de matière sèche (kg)
<b>Léger</b>	6,9	8,4	483	588	12,5-15,0
<b>Moyen</b>	7,4	9,4	518	658	13,5-16,0
<b>Intense</b>	8,4	10,4	588	728	13,5-16,0

Les besoins énergétiques de l'étalon en saison de monte sont donc assez élevés, toutefois ils sont en réalité souvent surestimés par les éleveurs ou étalonniers pour qui un étalon opulent est synonyme de force, de santé et de puissance génésique. Cependant, un excès de poids est néfaste pour les appareils cardiovasculaire et locomoteur et est à l'origine d'une fatigue des articulations ; de plus il est aussi délétère pour la fonction sexuelle, car il abaisserait le niveau hormonal et la libido et serait responsable de l'établissement d'un état latent d'intoxication métabolique auquel les spermatozoïdes seraient particulièrement sensibles (WOLTER *et al*, 2014).

En pratique, pendant la saison de monte et avant la mise à l'herbe, l'étalon de trait peut recevoir une ration à base de foin de pré, 3 à 5 kg d'aliment concentré (comprenant de l'avoine et un aliment composé complémentaire, ou encore un mélange de céréales) ainsi que 50 g de complément minéral et vitaminé à hauteur de 6-8% de magnésium et 10-14% de sodium. En revanche, aucune preuve n'a été apportée quant à l'utilisation d'aliments spéciaux censés augmenter la fertilité de l'étalon (FRAPE, 2010). Pendant la saison de monte et après la mise à l'herbe, l'herbe de bonne qualité et abondante du printemps constitue la ration de base. Cependant, l'étalon consacre moins de temps au pâturage qu'une jument et il vaut donc mieux lui apporter en plus 2 à 3 kg d'un aliment concentré, comprenant de l'avoine et un aliment composé complémentaire (WOLTER *et al*, 2014). L'avoine est en effet intéressante dans le cas d'un étalon car elle est reconnue pour son effet tonique.

Ce rationnement, pour un étalon avec une note d'état corporel de 3,5 en début de saison de monte, doit permettre de maintenir la note entre 3,5 et 2,5 tout au long de la saison ; si jamais la note descend trop bas, il faut impérativement mettre l'étalon au repos sexuel afin qu'il retrouve un état corporel correct (MARTIN-ROSSET, 2012).

- **L'alimentation des jeunes futurs reproducteurs :**

Elle doit être surveillée car si les jeunes n'ont pas une bonne croissance (surengraissement ou sous-alimentation), des affections ostéo-articulaires comme l'OCD (Ostéochondrose Disséquante) ou des déformations angulaires pourront être observées. La qualité de vie du cheval et sa fonction de reproduction pourront alors en pâtir (FRAPE, 2010).

Les pouliches pourront être saillies à l'âge de 3 ans, voire de 2 ans. Cependant, l'option de la saillie à 2 ans est risquée pour les races de trait, économiquement et zootechniquement : il est possible dans ce cas de rencontrer des difficultés de reproduction, le poids vif adulte ne sera jamais atteint et le taux de réforme à l'âge de 4 ans sera plus important. La mise à la reproduction n'est donc pas conseillée avant l'âge de 3 ans. Les pouliches saillies à 3 ans atteignent la puberté à l'âge de 23 mois si elles ont reçu des apports alimentaires correspondant à une croissance modérée. Quant aux mâles, ils ne doivent pas effectuer de saillie avant l'âge de 3 ans (MARTIN-ROSSET, 2012). Les apports alimentaires des jeunes chevaux dans le cadre d'une croissance modérée sont fonction de l'âge (tab. XXIX, tab. XXX).

Tableau XXIX : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un jeune cheval de trait de 700 kg de poids vif adulte (type comtois) dans le cadre d'une croissance modérée (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Age (mois)</b>	<b>Poids moyen au cours de la période (kg)</b>	<b>Gain de poids (g/jour)</b>	<b>UFC</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>6-12</b>	410	650	5,6	590	7,5-8,5
<b>18-24</b>	560	250	6,0	440	10,5-11,5
<b>30-36</b>	640	50	6,1	380	11,5-12,5

Tableau XXX : Apports alimentaires recommandés pour un jeune cheval de trait de 800 kg de poids vif adulte (type auxois) dans le cadre d'une croissance modérée (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Age (mois)</b>	<b>Poids moyen au cours de la période (kg)</b>	<b>Gain de poids (g/jour)</b>	<b>UFC</b>	<b>MADC (g)</b>	<b>Consommation de matière sèche (kg)</b>
<b>6-12</b>	460	750	6,5	600	8,5-9,5
<b>18-24</b>	640	350	6,7	490	11,5-12,5
<b>30-36</b>	730	50	6,8	410	12,5-13,5

Les éleveurs de chevaux comtois et auxois, pour des raisons économiques, misent donc tout sur une croissance modérée du cheval : le jeune animal peut ainsi avoir une croissance limitée sans préjudice pour sa croissance ultérieure, à condition qu'il reçoive ensuite une alimentation plus riche au cours de la période suivante afin d'avoir une croissance compensatrice (par exemple, une herbe riche de pâturage de printemps).

En pratique, l'alimentation hivernale est donc restreinte et peut être composée de foin ou d'ensilages avec une complémentation limitée à 0,5 à 3 kg par jour (composée de céréales comme le maïs ou l'orge, de tourteau de soja ou d'arachide). Bien souvent, cette complémentation n'est d'ailleurs pas réalisée. L'herbe riche de printemps permettra ensuite de réaliser la croissance compensatrice. Un complément minéral doit également être apporté, sous forme d'une pierre à lécher, avec 50 à 100 g/jour selon la formule indiquée sur l'étiquette (MARTIN-ROSSET, 2012).

---

### *2-1.2.3. L'alimentation des chevaux de boucherie*

---

La boucherie constitue encore actuellement le principal débouché des chevaux auxois et comtois. Elle concerne la quasi-totalité des mâles ainsi que les pouliches non destinées au renouvellement. Les poulains de boucherie peuvent être produits au sevrage ou engraisés à l'auge et/ou au pâturage à partir de laitons sevrés à l'âge de 6-7 mois. Différents systèmes de production peuvent être envisagés entre 6 et 30 mois, selon la zone de production (tab. XXXI).



Tableau XXXI : Principaux systèmes de production des poulains de boucherie (MARTIN-ROSSET, 2012)

<b>Age des animaux à l'abattage (mois)</b>	<b>Aliments</b>	<b>Systèmes</b>	<b>Zone de production</b>
<b>6-7</b>	Lait maternel+herbe+aliment concentré (60-80 jours avant sevrage)	Laiton lourd	Zones herbagères
<b>10-15</b>	Fourrages de bonne qualité (à volonté)+aliments concentrés (35 à 60% de la ration)	Intensif	Zones de culture, production hors sol
<b>12-18</b>	Pâturage de bonne qualité+céréales en fin d'été (durant 2 mois)	Semi-intensif	Zones herbagères
<b>18-24</b>	Fourrages grossiers à volonté ou de bonne qualité en quantité limitée+aliments concentrés (10 à 20% de la ration)	Semi-intensif	Zones herbagères
<b>6-30</b>	-Fourrages de bonne qualité (1 <sup>er</sup> hiver) et de qualité moyenne (2 <sup>ème</sup> hiver) à volonté ou sous-produits de culture à volonté avec un minimum de foin (2 <sup>ème</sup> hiver)+aliments concentrés (15% de la ration au 1 <sup>er</sup> hiver et 5% de la ration au 2 <sup>ème</sup> hiver) -Pâturage de qualité moyenne	Extensif	Zones herbagères, zones marginales

Les croissances réalisées dans ces différents systèmes ainsi que le rendement en carcasse ne sont pas significativement différents entre les principales races de trait, mais l'état d'engraissement atteint au même âge à l'abattage diffère (MARTIN-ROSSET, 2012). Ainsi, le comtois est une race relativement précoce et peut être abattu dès 470 kg en production intensive ; l'ardennais est à titre d'exemple moins précoce et abattu vers 500 kg (l'auxois étant plus proche

de l'ardennais que du comtois, il peut donc lui aussi être abattu à partir de 500 kg). Les caractéristiques des poulains de boucherie dépendent de leur âge à l'abattage (tab. XXXII).

Tableau XXXII : Caractéristiques d'abattage des poulains abattus entre 12 et 30 mois (ROBELIN *et al.*, 1984)

Age (mois)	12	18	24	30	Races (âges de 12 à 30 mois)	Comtoise	Ardennaise
<b>Poids vif (kg)</b>	483,2	572,7	626,8	735,3		570,3	599,8
<b>Poids vif vide (kg)<sup>1</sup></b>	439,6	474,0	539,6	622,0		492,3	516,9
<b>Poids de carcasse chaude (kg)</b>	313,4	328,9	382,7	440,8		347,0	362,6
<b>Rendement vrai (en %)<sup>2</sup></b>	71,2	69,3	70,9	70,9		70,4	70,1
<b>Etat d'engraissement pannes (kg)<sup>3</sup></b>	3,86	2,97	5,94	9,86		7,15	6,97
<b>Muscles dans la carcasse (en %)</b>	70,1	71,8	69,8	69,0		68,5	69,6
<b>Dépôts adipeux dans la carcasse (en %)</b>	10,9	9,4	12,9	14,2		14,3	12,9
<b>Os dans la carcasse (en %)</b>	15,6	16,1	14,9	14,5		14,3	14,9

<sup>1</sup> : poids vif vide= poids vif-poids contenu digestif

<sup>2</sup> : poids carcasse chaude/poids vif

<sup>3</sup> : pannes=gras interne tapissant la cavité abdominale et adhérent à la face interne du sternum

Le comtois est donc une race très intéressante car sa carcasse comporte moins d'os et plus de gras, et il atteint plus vite son poids d'abattage.

Les besoins nutritionnels du poulain de boucherie dépendent du poids vif, de son âge et du gain de poids journalier. En pratique, l'alimentation consistera en :

-pour un poulain abattu à 6 ou 7 mois d'âge, une ration constituée d'herbe et de lait maternel et de 2 kg de concentrés (céréales+tourteau de soja) apportés à partir de 3 mois d'âge.

-pour un poulain abattu à 10 ou 12 mois d'âge, une ration de concentration énergétique très élevée comprenant des fourrages à forte valeur nutritive à volonté ainsi que 35 à 60% de concentrés selon la qualité du fourrage (soit 3 à 5 kg de concentrés).

-pour un poulain abattu à 18 mois d'âge, une ration à base de fourrages de valeur nutritive moyenne ou bonne à volonté et 5 à 20% de concentrés selon la qualité du fourrage (soit 2 à 3 kg de concentrés).

-pour un poulain abattu à 24 mois d'âge, une ration à base de fourrages de bonne qualité à volonté ainsi que 25% de concentrés (soit 3 kg de concentrés) (MARTIN-ROSSET, 2012). En réalité, les poulains de boucherie sont élevés la quasi-totalité du temps au pré, et ne reçoivent pas toujours d'alimentation concentrée.

---

*2-1.2.4. L'alimentation du cheval de traction*

---

Dans le cadre du développement durable et de l'utilisation du cheval de trait en ville ou dans les campagnes pour la traction animale moderne (travaux urbains et agricoles), il peut être intéressant d'étudier l'alimentation de cet animal puisque son utilisation tend à s'accroître au cours de ces dernières années.

L'alimentation du cheval de traction doit couvrir ses besoins d'entretien ainsi que ceux liés à son travail (locomotion+traction de charges). La traction est le produit de la force exercée (en kg) par la distance parcourue (en m) et s'exprime en kgm. La force moyenne de traction que le cheval peut exercer diminue lorsque la vitesse augmente (tab. XXXIII).

Tableau XXXIII : Variation du travail réalisé par un cheval de trait de 500 kg avec la vitesse (GOUIN, 1992)

<b>Allure</b>	<b>Vitesse (km/h)</b>	<b>Force (kg)</b>	<b>Durée (h et min)</b>	<b>Distance (km)</b>	<b>Travail (kgm)</b>
<b>Au pas (camionnage)</b>	4,3	70	8,00	34,4	2439000
<b>Petit trot (omnibus)</b>	15,0	38	1,45	16,0	608000
<b>Trot allongé (tramway)</b>	18,0	27	1,30	17,0	458000
<b>Grand trot (diligence)</b>	20,0	26	1,20	16,0	415000

Ainsi, un cheval de trait bien entretenu peut travailler une dizaine d'heures par jour en fournissant un travail de 2,3 à 2,5 x 10<sup>6</sup> kgm ; la force de travail peut même s'élever pendant quelques secondes à 100% du poids vif pour mettre en mouvement des charges très lourdes. Il est donc aisément compréhensible qu'un cheval de traction ait besoin d'apports alimentaires adaptés à son travail et à son poids vif (tab. XXXIV, tab. XXXV).

Tableau XXXIV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un cheval de trait de 700 kg de poids vif (type comtois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

	UFC	MADC (g)	Consommation de matière sèche (kg)
<b>Entretien (repos)</b>	5,1	357	9,5-10,5
<b>Repos temporaire</b>	5,6	392	10,0-11,0
<b>Travail léger</b>	7,7	539	12,0-13,5
<b>Travail modéré</b>	8,6	602	13,0-15,5
<b>Travail intense</b>	10,0	700	14,0-16,5

Tableau XXXV : Apports alimentaires journaliers recommandés pour un cheval de trait de 800 kg de poids vif (type auxois) (MARTIN-ROSSET, 2012)

	UFC	MADC (g)	Consommation de matière sèche (kg)
<b>Entretien (repos)</b>	5,6	392	10,5-11,5
<b>Repos temporaire</b>	6,2	434	11,0-12,0
<b>Travail léger</b>	7,8	546	13,0-14,5
<b>Travail modéré</b>	8,8	616	14,0-16,5
<b>Travail intense</b>	10,5	735	15,0-17,5

Un travail léger correspond à un travail type andainage, un travail modéré au labour en terres légères, au binage ou hersage, et un travail intense correspond au labour de terres lourdes. Ainsi, le cheval de traction doit recevoir une alimentation adaptée à son type de travail : la traction demande en effet une grande quantité d'énergie. Les besoins d'un cheval de traction sont finalement assez semblables à ceux d'une jument en lactation et son alimentation sera également semblable, à savoir une herbe riche ou un fourrage de bonne qualité, éventuellement additionnés d'une petite quantité de concentrés, dans la limite de 2 à 3 kg par jour par cheval (MARTIN-ROSSET, 2012).

---

### 2-1.3. La reproduction des chevaux comtois et auxois

---

En reproduction, l'objectif est de faire un poulain par jument chaque année. En pratique, il arrive que les juments ne fassent un poulain qu'une année sur deux, compte tenu de la durée de gestation et de la maîtrise parfois difficile du cycle. De plus, chez les équidés, le cycle de reproduction est lent (gestation+lactation+élevage des jeunes) et la prolificité est faible, avec un petit par gestation, parfois deux mais la gestation gémellaire n'est de toute façon pas recherchée dans l'espèce équine. La maîtrise de la reproduction, essentielle dans un élevage, n'est donc pas toujours facile et il faut donc lui accorder d'autant plus d'importance.

---

#### 2-1.3.1. Physiologie sexuelle de la jument et maîtrise du cycle

---

- **Rappels sur la physiologie sexuelle de la jument :**

La jument a une activité sexuelle saisonnière, lors des jours longs : la saison ovulatoire commence en général vers avril, date de la 1<sup>ère</sup> ovulation de l'année, et se termine vers octobre, voire novembre, date de la dernière ovulation (GARY *et al*, 2007). Toutefois, 30% des juments sont cyclées toute l'année (LEFRANC, 2008), et certaines juments peuvent avoir leur 1<sup>ère</sup> ovulation dès mars voire février (MARGAT *et al*, 2014). La gestation dure en moyenne 340 jours, avec une variabilité allant de 310 à 365 jours, il s'agit donc de prévoir des ovulations pendant la belle saison, environ un an à l'avance avant la date de poulinage souhaitée. Cette saisonnalité est contrôlée par le système nerveux central (cerveau et annexes), grâce à l'émission de plusieurs messagers chimiques :

-durant les périodes d'obscurité (jours courts en automne et hiver), la glande pinéale sécrète une hormone, la mélatonine, indicatrice pour le cerveau de la durée de la nuit. La mélatonine inhibe la production de GnRH (Gonadotrophin Releasing Hormone) par l'hypothalamus et induit un blocage de l'activité ovarienne et un utérus de petite taille (GARY *et al*, 2007).

-lorsque les jours rallongent à l'entrée de la belle saison, la mélatonine n'est sécrétée que pendant de courtes périodes : il survient alors une augmentation de fréquence de la sécrétion pulsatile de GnRH, stimulant alors elle-même la production de LH (Luteinizing Hormone) et de FSH (Follicle-Stimulating Hormone) par l'hypophyse (GARY *et al*, 2007). La FSH et la LH agissent principalement sur l'ovaire et vont induire respectivement la croissance folliculaire, et l'ovulation et la sécrétion de progestérone par le corps jaune suite à l'ovulation.

D'autres facteurs entrent en jeu aussi, de façon secondaire, dans cette entrée en activité sexuelle comme (LEFRANC, 2008) :

-la température extérieure : des températures froides retardent la 1<sup>ère</sup> ovulation.

-l'alimentation et l'état corporel de la jument : les juments maigres (NEC < 3) ont une inactivité ovarienne hivernale systématique et plus longue que les juments en état. Les juments recevant une alimentation contenant des protéines de bonne qualité ou mises à l'herbe entrent en activité ovarienne trois à six semaines plus tôt que les juments ayant une mauvaise alimentation (avec peu de protéines ou des protéines de mauvaise qualité).

-l'âge : les jeunes juments, de 2-3 ans d'âge, ou les vieilles juments de plus de 17 ans peuvent présenter des périodes d'anoestrus même pendant la belle saison. De plus, 37% des juments de plus de 24 ans n'ovulent plus du tout pendant la saison de reproduction.

-l'état physiologique lors de la saison précédente : les juments suitées rentrent en inactivité ovarienne plus fréquemment que les juments vides.

-la race : les juments de race rustique, dont les juments comtoises et auxoises font partie, ont une inactivité ovarienne plus longue que les juments de selle, vraisemblablement d'origine alimentaire, puisque ces animaux sont souvent sous-alimentés par les éleveurs (MARGAT *et al*, 2014).

Chez la jument, la durée du cycle sexuel est de 20 à 30 jours, avec une moyenne de 21 à 22 jours (EVANS *et al*, 2007) et comporte deux phases :

-une phase folliculaire de 4 à 8 jours (oestrus), durant laquelle la jument présente des signes comportementaux d'acceptation de l'étalon, bien que ces signes ne soient pas toujours constants. Cette phase comporte la croissance d'au moins un follicule jusqu'à un état de dominance et une préparation de l'utérus au transport de semence jusqu'aux trompes utérines. L'ovulation a lieu 24 à 48 heures avant la fin de l'ovulation. Chez les juments de trait, une double ovulation peut se produire : elle peut concerner jusqu'à 20% des juments (EVANS *et al*, 2007).

-une phase lutéale de 14 à 16 jours, durant laquelle la jument refuse l'étalon. L'utérus se prépare durant cette phase à la réception d'une vésicule embryonnaire (EVANS *et al*, 2007).

Pendant le cycle oestral, le recrutement folliculaire est initié avant le début de l'oestrus : la croissance folliculaire est stimulée par la FSH et les follicules en croissance sécrètent des oestrogènes, responsables des signes caractéristiques de l'oestrus présents jusqu'à 2 jours après l'ovulation. L'état de dominance n'est atteint cependant que par un follicule avec un diamètre pré-ovulatoire de 30 à 70 mm. Les oestrogènes produits par ce follicule dominant entraînent la production de LH, qui sera responsable de la rupture du follicule avec expulsion de l'ovocyte : c'est l'ovulation (EVANS *et al*, 2007). 85% des juments ovulent dans les dernières 48h de l'oestrus. Les oestrogènes provoquent aussi une relaxation du col utérin, des contractions myométriales et la sécrétion d'un mucus séreux par les glandes endométriales.

La phase lutéale commence dès l'ovulation, avec la transformation du follicule rompu en corps jaune qui va sécréter de la progestérone responsable de l'inhibition des contractions utérines, de l'augmentation de la tonicité et de la fermeture du col utérin. Il peut se produire une seconde vague folliculaire pendant l'interoestrus (dans 20% des cycles, cette vague arrive 10 à 12 jours après la vague initiale), avec le plus souvent une atresie du follicule sélectionné. Pour 5% des cycles, et pour une raison mal connue, une ovulation en phase lutéale peut toutefois avoir lieu.

Entre 2 et 5 jours après l'ovulation, l'utérus sécrète de la prostaglandine F2 qui va provoquer la lyse du corps jaune et le retour en chaleurs de la jument (LEFRANC, 2008).

#### • **Détection des chaleurs et suivi du cycle de la jument :**

La détection des chaleurs est très importante car elle permet de déterminer quand il faudra saillir ou inséminer la jument ; si les chaleurs ne sont pas ou mal détectées, un cycle aura été perdu et la période improductive des juments sera donc augmentée. Il convient de distinguer les moyens de détection non échographiques de l'échographie :

➤ **Moyens de détection des chaleurs non échographiques :**

Le test classique est l'épreuve de la barre : la jument est placée derrière un bas flanc afin d'éviter les éventuels coups de pieds et mise en présence de l'étalon ou d'un mâle souffleur. Ce dernier va flairer la jument, qui va s'immobiliser, se camper, relever la queue, cligner de la vulve et émettre de petits jets d'urine, si elle est en chaleurs ; si elle ne l'est pas, elle va se défendre en couchant les oreilles et en couinant, voire en bottant l'étalon. Ainsi, le comportement d'une jument en chaleurs sera en théorie bien différenciable d'une jument non en chaleurs (tab. XXXVI) ; néanmoins, certaines juments en chaleurs peuvent ne pas montrer de signes du tout, rendant le résultat du test ininterprétable. Le test n'est ainsi pas fiable à 100%.

Tableau XXXVI : Critères de détection du comportement de chaleurs lors du test à la barre (en % d'apparition) (GAULLIER, 1973)

	<b>Femelles en chaleur</b>	<b>Femelles non en chaleurs</b>
<b>Clignements de vulve</b>	60	11
<b>Queue levée</b>	52	5
<b>Jets d'urine</b>	47	9
<b>Se campe</b>	34	0
<b>Coups de botte</b>	27	64
<b>Couine</b>	37	74
<b>Fouaille de la queue</b>	20	45

Ainsi, il n'est pas toujours facile de savoir si la jument est en chaleurs ou non... Dans le cas d'un comportement douteux, il est possible d'effectuer après le test, hors de la barre, une tentative de chevauchement (CAILLAUD et RENAULT, 2013). Ce test peut être réalisé deux fois par semaine en début de saison, dès le 3<sup>ème</sup> jour après un poulinage (cas des chaleurs de lait) ou dès le 12<sup>ème</sup> jour après la fin des chaleurs précédentes et dans ce cas, il vaut mieux réaliser le test tous les deux jours pour être sûr de ne pas manquer les chaleurs (MARGAT *et al*, 2014). En dehors du test à la barre, il est possible d'effectuer un test d'approche au pré, très proche du test à la barre : le mâle est dans son pré et les juments lui sont présentées une à une le long de la clôture. Enfin, il est possible d'effectuer une détection permanente des chaleurs en liberté, en plaçant au milieu du troupeau de juments un étalon vasectomisé muni d'un harnais marqueur : les juments marquées par le crayon au moment du chevauchement pourront être amenées à la saillie (MARGAT *et al*, 2014).

Concernant les dosages hormonaux, un dosage de progestérone peut être pratiqué : le niveau de progestérone dépasse 3 nmol/L le jour suivant l'ovulation et augmente pendant 3 à 5 jours avant d'atteindre un plateau. Cette méthode est toutefois coûteuse et ne permet de déterminer qu'*a posteriori* la date d'ovulation (LEFRANC, 2008).

Enfin, la palpation transrectale permet d'estimer la tonicité utérine, la présence d'un éventuel follicule ovarien ou de détecter une anomalie de l'appareil génital. Un follicule pourra ovuler si son diamètre est supérieur à 35 mm et si sa consistance est souple ; cependant l'ovulation peut se faire attendre plusieurs jours et cet examen ne permettra donc pas d'évaluer

précisément la date d'ovulation, à moins qu'il ne soit répété très fréquemment (LEFRANC, 2008).

➤ ***Suivi échographique de la jument en saison de reproduction :***

L'échographie est à réaliser après la palpation transrectale. Pendant l'oestrus, l'utérus est flasque et l'endomètre oedémateux. La structure de l'utérus est hétérogène et montre une alternance de zones anéchogènes et échogènes, image des plis marqués de la muqueuse utérine. Au début de l'oestrus, il est également possible de visualiser plusieurs follicules d'environ 20 mm de diamètre : à ce moment, la jument pourra être échographiée toutes les 48 heures. Lorsque le follicule sélectionné atteint 30 mm de diamètre, il vaut mieux échographier la jument tous les jours, car dès 35 mm de diamètre, l'ovulation pourra avoir lieu n'importe quand, généralement 18 à 24h avant la fin de l'oestrus (LEFRANC, 2008).

En phase de transition printanière, les juments en anoestrus saisonnier présentent de très petits ovaires, avec peu de follicules (voire aucun parfois). Les follicules auront dans ce cas un diamètre inférieur ou égal à 10 mm. L'utérus est lui aussi de petite taille. Avec l'augmentation de la durée d'éclairement, de nombreux follicules apparaîtront au fur et à mesure, d'une taille maximale de 20 mm (LEFRANC, 2008).

• **Maîtrise du cycle sexuel :**

Dans certains cas, il peut être utile voire essentiel de maîtriser le cycle de la jument. Ceci concerne notamment les cas de maîtrise de l'ovulation, de destruction d'un corps jaune ou encore de maintien de la gestation.

➤ ***Maîtrise de l'ovulation :***

La longueur et la variabilité de l'intervalle entre le début de l'oestrus et l'ovulation ne permettant pas à coup sûr d'avoir un intervalle entre la saillie et l'ovulation constant, déclencher l'ovulation peut parfois être le seul moyen fiable de maîtriser cet intervalle (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

Il est possible d'utiliser (PINTO et MEYERS, 2007) :

-l'hCG (human Chorionic Gonadotrophin), qui a un effet LH chez la jument et induit l'ovulation d'un follicule dominant de plus de 35 mm de diamètre. Elle est utilisée uniquement par voie intraveineuse : en effet, une injection par voie intra-musculaire induirait la formation d'anticorps contre l'hCG. L'ovulation a lieu 36 à 48 heures après l'injection : une saillie le jour même de l'injection et une le lendemain sont alors réalisées.

-les analogues de la GnRH : la desloreline ou la buséréline. Ces produits sont utilisés sous forme d'implants sous-cutanés ou d'injections et induisent en général une ovulation dans les 48 heures. Ces produits ne sont pas immunogènes, contrairement à l'hCG ; ils sont en revanche plus coûteux.

-les progestatifs de synthèse, comme l'altrénogest, peuvent être utilisés en début de saison pour avancer la 1<sup>ère</sup> ovulation d'une jument en phase de transition printanière : l'ovaire doit alors porter des follicules d'un diamètre au moins égal à 20-25 mm, sans quoi le traitement sera sans effet.



➤ **Traitement de corps jaune persistant et venue en chaleurs :**

Dans ce cas, la prostaglandine PGF2 $\alpha$  ou ses analogues sont utilisés : une injection par voie intramusculaire déclenche chez une jument possédant un corps jaune de 5 jours ou plus sa lutéolyse et la chute de progestérone en 24-48 heures. La jument sera alors en chaleurs 2 à 4 jours après l'injection et l'ovulation se produira 7 à 11 jours après l'injection (PINTO et MEYERS, 2007). En pratique, un test à la barre est réalisé dès le 2<sup>ème</sup> jour après l'injection. Il existe toutefois un taux de non-réponse au traitement de l'ordre de 15%, sachant que les non-réponses vraies proviennent de la présence d'un corps jaune de moins de 5 jours donc non sensible à l'action de la prostaglandine. Dans ce cas, il suffira de recommencer l'injection 5 jours plus tard. La PGF2 $\alpha$  est donc utilisée en gynécologie équine pour :

- lyser un corps jaune persistant,
- provoquer la venue en chaleurs d'une jument en phase lutéale,
- synchroniser des juments,
- provoquer l'avortement (tant que la progestérone sécrétée par le corps jaune est nécessaire à la gestation) (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

➤ **Maintien de la gestation :**

L'altrénogest peut là encore être utilisé, sur des juments à risque ayant un défaut de sécrétion naturelle de progestérone par le corps jaune (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

---

*2-1.3.2. Les techniques de reproduction*

---

Actuellement, il existe en France trois techniques de reproduction, à savoir la monte en liberté, la monte en main et l'insémination artificielle (IA), pratiquée immédiatement ou sur semence réfrigérée ou congelée. Il existe d'autres techniques, plus récentes, comme le transfert embryonnaire, le transfert d'ovocytes, l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ou encore le clonage, qui ne sont pas utilisés chez les chevaux comtois et auxois. Chez ces derniers, ce sont surtout la monte en main et la monte en liberté qui dominent (tab. XXXVII).

Tableau XXXVII : Nombre de saillies par technique de monte en race comtoise et auxoise entre 1990 et 2012 (SIRE-IFCE, 2014)

	Race comtoise			Race auxoise		
	1990	2000	2012	1990	2000	2012
<b>IA réfrigérée</b>	0	1159	435	0	61	5
<b>IA congelée</b>	0	1	1	0	0	0
<b>IA immédiate</b>	140	68	5	0	0	8
<b>Monte en main</b>	5922	5892	3441	91	104	46
<b>Monte en liberté</b>	2203	5945	7271	28	84	104

Ainsi, nous pouvons constater qu'au fil des années, la monte en main, en particulier itinérante, a régressé au profit de la monte en liberté. Cette donnée est d'ailleurs valable pour toutes les races de trait car actuellement, 43,2% des saillies sont effectuées en liberté contre 33,5% en main et 22,8% en insémination artificielle (MARTIN-ROSSET, 2012).

En effet, la monte en main est plus contraignante car elle nécessite plus de personnel et peut être dangereuse pour les manipulateurs. La jument doit être déplacée sur le lieu de monte de l'étalon, ou l'inverse. De plus, cette technique nécessite des mesures d'hygiène drastiques, notamment le lavage des parties génitales de chaque individu (MARGAT *et al*, 2014).

La monte en liberté, qui a le plus souvent lieu à l'herbe, présente plusieurs avantages :

- une amélioration du taux de juments pleines en fin de saison (80 à 90%),
- une réduction des frais de saillie et de transport,
- une économie de main d'œuvre, bâtiments et fourrages (MARGAT *et al*, 2014).

L'étalon doit cependant avoir bon caractère, être facilement manipulable par l'homme, habitué à la vie au grand air et à ce type de monte. En outre, il doit être bien nourri et être en bon état général car la monte en liberté entraîne une dépense d'énergie plus importante que la monte en main (MARGAT *et al*, 2014).

Enfin, l'insémination artificielle sur semence fraîche, encore peu utilisée chez les races comtoise et auxoise, a de bons résultats (même fertilité qu'en saillie naturelle). Ils sont cependant moins bons en semence réfrigérée (fertilité de l'ordre de 70% de celle de la saillie naturelle) ou congelée (fertilité de l'ordre de 70-80% de celle de la saillie naturelle) (MARGAT *et al*, 2014).

---

### *2-1.3.3. Le diagnostic de gestation*

---

Le diagnostic de gestation peut être précoce sur une jument dans le cas d'un suivi de reproduction, ou plus tardif en cas de confirmation de gestation, notamment si le propriétaire de la jument ne perçoit pas de signes de gestation.

L'absence de comportement de chaleurs n'est pas un critère absolu de gestation, d'autant plus si l'étalon est absent de l'environnement de la jument : en effet, certaines femelles ont des chaleurs silencieuses ou discrètes tandis que d'autres auront au contraire un comportement d'oestrus. De plus, un dosage de progestérone ne peut pas être utilisé car la progestérone est simplement indicatrice de l'existence d'un tissu lutéal, qui peut correspondre à un corps jaune de gestation ou à un corps jaune au cours d'un cycle normal (SERTICH, 2007).

L'inspection externe de la jument ne fournit pas toujours de signes de gravidité : certaines femelles montrent des modifications dès le 4<sup>ème</sup> mois de gestation, d'autres seulement à partir du 9<sup>ème</sup> mois (notamment par l'augmentation du volume abdominal). De plus, la modification de la mamelle est très tardive et n'intervient qu'une à quatre semaines avant le part (COVILLAUT, 2011).

En pratique, il est possible d'utiliser :

- l'échographie transrectale, à partir du 14<sup>ème</sup> jour post-ovulation. La vésicule embryonnaire est visualisable sous la forme d'une bille anéchogène d'environ 15 mm de diamètre. La fiabilité de cet examen est de 98% (SERTICH, 2007).
- le retour en chaleurs à partir du 16<sup>ème</sup> jour post-ovulation. Il permet d'affirmer qu'une jument est vide : c'est un diagnostic de non gestation. Il faut se méfier car l'absence de retour en chaleurs ne

signifie pas que la jument est gravide : l'absence de retour en chaleurs n'est liée que dans 70% des cas à une gestation (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

-la palpation transrectale entre le 25<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> jour de gestation. L'utérus est alors tonique, le col est droit et fermé et les cornes ont une forme tubulaire. En examinant les parties dorsale et ventrale de chaque corne, il est possible de sentir un renflement sphérique, de la taille d'une balle de golf environ, à la base d'une des deux cornes, à côté de la bifurcation. La fiabilité de cet examen dépend beaucoup de l'expérience de l'opérateur (SERTICH, 2007).

-la mesure de l'eCG (equine Chorionic Gonadotrophin) entre le 45<sup>ème</sup> et le 110<sup>ème</sup> jour de gestation. La fiabilité de cet examen est de 95%, toutefois il faut rester prudent car en cas d'avortement après le 40<sup>ème</sup> jour de gestation, le test sera positif jusqu'au 110<sup>ème</sup> jour comme dans le cas d'une gestation (SERTICH, 2007).

-le dosage des oestrogènes plasmatiques à partir du 90<sup>ème</sup> jour de gestation. Il peut également se faire sur les urines entre le 150<sup>ème</sup> et le 300<sup>ème</sup> jour de gestation. La fiabilité de cet examen est de 95% (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

Le diagnostic de gestation doit être effectué le plus tôt possible afin de remettre la jument rapidement à la reproduction si elle n'est pas gestante. Le mieux est donc d'utiliser l'échographie à partir du 14<sup>ème</sup> jour post-ovulation, ou sinon 15 jours après le 1<sup>er</sup> refus ou 19 jours après la dernière saillie. Si l'échographie ne peut être pratiquée avant la période de retour en chaleurs, il vaut mieux passer la jument à la barre, sous peine de trouver lors de l'échographie une jument porteuse d'un corps jaune venant d'ovuler.

Si le diagnostic est positif, il faudra prévoir une confirmation entre le 30<sup>ème</sup> et le 36<sup>ème</sup> jour de gestation. Si le diagnostic est négatif, la détection des chaleurs doit se poursuivre à J15, J18 puis deux fois par semaine ; si la jument ne revient pas en chaleurs, il faut dans ce cas provoquer ce retour grâce à l'utilisation de prostaglandines (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

Par la suite, il est possible d'effectuer un suivi de gestation de la jument par échographie. Jusqu'à J16, la vésicule embryonnaire est mobile, puis elle se fixe et devient alors visualisable à la base d'une des deux cornes utérines. Sphérique jusqu'à J17-18, elle devient alors irrégulièrement sphérique sur sa moitié ventrale et triangulaire sur sa moitié dorsale. Par ailleurs, la taille de la vésicule peut être surveillée : elle passe de 11 à 26 mm de diamètre entre J11 et J16 puis reste autour de 26 mm entre J18 et J28, avant de grossir à nouveau jusqu'à J45 (la vésicule prend alors 3 mm de diamètre par jour). L'embryon apparaît d'abord sous la forme d'un point échogène à la face ventrale de la cavité vitelline vers J20 et devient de plus en plus dorsal entre J24 et J38 (il est poussé dorsalement par la croissance de l'allantoïde). Ensuite, le cordon ombilical se forme entre J40 et J48, à l'origine de la descente progressive du fœtus dans l'utérus. Les battements cardiaques sont quant à eux visibles dès J25 (CAILLAUD et RENAULT, 2013 ; SERTICH, 2007).

---

#### *2-1.3.4. Le poulinage et les soins au nouveau-né*

---

Le poulinage doit normalement aboutir à la naissance d'un poulain et à l'expulsion des enveloppes. La date exacte du part peut être difficile à déterminer avec précision, c'est pourquoi il convient d'observer la jument au moins une fois par jour à partir de 300 jours de gestation, de

préférence à heure fixe. De plus, tout stress important (voyage, efforts violents) doit être évité à ce moment-là (MARGAT *et al*, 2014). La surveillance du poulinage est indispensable car c'est une étape délicate et parfois, seule une intervention humaine permettra de sauver le poulain.

- **Gestion du poulinage :**

Il doit avoir lieu dans un endroit confortable et facile à surveiller, la jument doit être tranquille et ne pas être dérangée. Il peut donc avoir lieu au pré ou au box :

-s'il a lieu au pré, il vaut mieux que ce dernier ne soit pas trop grand et facile d'accès afin que l'éleveur puisse facilement surveiller la jument et intervenir en cas de problème. Etant donné que 75% des mise-bas ont lieu la nuit, le pré doit disposer d'un éclairage, sans quoi la surveillance sera compromise. Le poulinage au pré peut être adapté s'il fait beau et que l'herbe est abondante et de bonne qualité. Toutefois si la jument met bas à la fin de l'hiver/début de printemps ou que la surveillance au pré risque d'être difficile, le poulinage au box est sans doute plus adapté (MARGAT *et al*, 2014).

-s'il a lieu au box, ce dernier doit être assez grand (au moins 5 m sur 5 m) et la litière abondante et propre. L'éclairage et la ventilation doivent être corrects. Par ailleurs, et notamment en hiver, une source de chauffage, comme une lampe infra-rouges, peut être utile (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

Le meilleur critère pour prévoir la date de poulinage reste actuellement la surveillance du développement mammaire et surtout des sécrétions mammaires. Pour cela, il faut prélever quelques ml de lait tous les jours à heure fixe et noter alors la couleur, la consistance, et le taux de calcium à l'aide de bandelettes :

-si le lait est transparent, très liquide avec 1 ou 2 carrés roses, le poulinage n'est pas pour tout de suite.

-si le lait est gris, un peu collant, avec 3 carrés roses, il faut commencer la surveillance du poulinage.

-si le lait est blanc, visqueux, avec 4 carrés roses : le poulinage est imminent, et aura vraisemblablement lieu dans les 24 à 48 heures (MARGAT *et al*, 2014).

Si cette méthode est très fiable chez les juments de sang, nous disposons encore de trop peu de données sur son utilisation chez les juments de trait (CAILLAUD et RENAULT, 2013). Une fois que le poulinage a eu lieu, il convient de s'assurer que la jument et son poulain sont en bonne santé et de leur apporter quelques soins élémentaires.

- **Soins à apporter à la mère et au nouveau-né :**

Après le part, il est possible de nettoyer la région génitale de la jument, c'est d'ailleurs aussi l'occasion de vérifier l'absence de déchirure vulvaire. De plus, si jamais la jument n'était pas vaccinée contre le tétanos, il faut lui administrer un sérum anti-tétanique (MARGAT *et al*, 2014).

Le poulain doit faire l'objet d'attentions particulières, car il a été montré qu'environ 12% des poulains meurent entre 0 et 3 mois (dont la majorité entre 0 et 7 jours). Durant la période néonatale, ces pertes sont généralement dues à des causes post-natales, dans 76% des cas

(infections, occlusions, ulcères et rétentions de méconium) tandis qu'une mortalité précoce (moins de 24 heures après la naissance) est généralement due à des causes liées à la gestation dans la moitié des cas (infections *in utero*, insuffisance placentaire, malformations congénitales) (CAILLAUD et RENAULT, 2013). C'est pourquoi, après avoir fait une évaluation du nouveau-né, il convient de veiller très attentivement à l'hygiène de l'environnement, de contrôler la qualité du colostrum et la première tétée, de vérifier que le méconium est bien évacué puis de surveiller de près le poulain dans les jours qui suivent afin de prévenir une pathologie. De plus, il est utile de connaître les principales valeurs de l'examen clinique d'un nouveau-né et de connaître les comportements normaux (tétée, lever) qu'il adoptera rapidement (tab. XXXVIII).

Tableau XXXVIII : Examen du poulain nouveau-né (CAILLAUD et RENAULT, 2013)

<b>Comportement</b>	-5 min après le poulinage : frissons, réflexe de redressement -20 min : réflexe de succion -30 min à 1 heure : 1 <sup>er</sup> lever -1h à 1h30 : 1 <sup>ère</sup> tétée
<b>Température</b>	37,2 à 38,3°C
<b>Muqueuses</b>	Roses et humides, temps de remplissage capillaire 1 à 2 secondes
<b>Rythme cardiaque</b>	-40 à 80 bpm (0-5 min) -120 à 140 bpm (1-12 min) -70 à 100 bpm (12-24 heures)
<b>Rythme respiratoire</b>	-30 secondes après le poulinage : premiers mouvements -60 à 80 mpm puis 20 à 40 mpm
<b>Méconium</b>	Début de l'expulsion entre 1 et 4 heures
<b>Urines</b>	A partir de 8-10 heures : fréquentes-diluées

Dans le cas d'un poulain dont les mouvements respiratoires sont absents 2 minutes après le part (mais avec un cœur qui bat), placer le poulain la tête en bas, stimuler les naseaux, tirer la langue et frictionner les côtes peut suffire à provoquer une respiration chez le nouveau-né. Il est également possible de placer le poulain sous oxygène, voire dans certains cas d'utiliser des vasodilatateurs cérébraux. Les analeptiques respiratoires sont réservés aux cas où la respiration est inhibée de façon centrale. Le poulain doit être debout une heure après le part ; certains jeunes ont plus de difficultés à se lever et ne peuvent téter, cependant si leur réflexe de succion est bon, il est possible de leur administrer le colostrum au biberon. Si le réflexe de succion est faible ou absent, il faudra administrer le colostrum à l'aide d'une sonde nasogastrique, sous peine d'engendrer une fausse déglutition (CAILLAUD et RENAULT, 2013).

Après la naissance, le poulain doit recevoir un sérum antitétanique, et ce même si la jument est vaccinée. Dans le but d'éviter une rétention de méconium, un lavement rectal peut être réalisé à l'aide d'un tuyau souple mais cette manipulation doit être effectuée de façon très douce sous peine de créer une lacération rectale. Il convient également d'effectuer une désinfection du

cordon à l'aide d'une solution de chlorhexidine diluée à 0,5% ou d'une teinture d'iode diluée dans de l'eau stérile, au moins deux fois par jour jusqu'à la dessiccation complète du cordon (MARGAT *et al*, 2014).

Enfin, le poulain doit absolument recevoir son colostrum, lors de tétées ou d'administration au biberon, qui lui conférera une protection contre les maladies infectieuses jusqu'à 1 ou 2 mois d'âge, âge à partir duquel le poulain sera alors capable de produire ses propres anticorps. En effet, il a été montré que 70 à 80% des poulains septicémiques présentent un déficit d'immunité passive, d'où l'importance de la prise colostrale. La perméabilité intestinale aux immunoglobulines contenues dans le colostrum diminue à partir de 12 heures après la naissance et s'annule après 24 heures : c'est pourquoi il est essentiel que le poulain absorbe très rapidement son colostrum, de préférence dans les six premières heures de vie. Si l'éleveur a le moindre doute quant au transfert d'immunité passive, il doit administrer au moins 1 litre de colostrum au poulain, en plusieurs tétées de 250 à 300 ml au biberon ou à la sonde nasogastrique dans les 18 heures suivant la naissance. Ce colostrum pourra être issu de la mère ou d'autres juments traitées afin de constituer une banque de colostrum, ou sinon de préparations commerciales destinées au poulain. Il est aussi possible d'utiliser du colostrum de vache, mais la protection sera alors moins spécifique et de durée plus courte (FRAPE, 2010).

Ces soins sont essentiels et participent grandement à la survie du poulain après la naissance. Toutefois, une fois ces soins effectués, le poulain devra encore être surveillé dans les mois suivant le part, dans le but d'éviter une pathologie néonatale.

---

#### *2-1.4. La vaccination et la vermifugation des chevaux comtois et auxois*

---

Outre l'attention accordée au logement des chevaux, à leur alimentation et à leur reproduction, une attention particulière doit aussi être portée aux mesures permettant de protéger les animaux contre diverses maladies infectieuses et contre les parasites. Ces mesures sont essentielles, d'autant plus que les chevaux comtois et auxois vivent la quasi-totalité de leur vie au pré. Concernant les parasites, les vers intestinaux peuvent causer plusieurs troubles chez les chevaux et être à l'origine d'une baisse de production, d'un état général médiocre voire causer dans les cas les plus graves la mort de l'animal.

- **La vaccination chez les chevaux comtois et auxois :**

La vaccination est une immunisation active par injection dans l'organisme d'antigènes ayant perdu leur pouvoir pathogène mais ayant conservé la faculté d'induire la production d'anticorps. La vaccination vise à induire une protection individuelle mais aussi collective : en effet, elle diminue les transmissions de maladies entre individus et la protection est alors maximale si tous les individus d'un cheptel sont vaccinés. En France, quatre maladies graves peuvent faire l'objet d'une vaccination : le tétanos, la grippe, la rhinopneumonie et la rage (ASSOCIATION VETERINAIRE EQUINE FRANCAISE, 2015). Des vaccins existent également contre l'artérite virale et la fièvre West Nile (DAVIS, 2015 ; THEBAULT, 2003).

Concernant les chevaux comtois et auxois, les vaccinations indiquées sont le tétanos, la grippe et la rhinopneumonie. La vaccination contre la grippe est notamment obligatoire si les

animaux participent à des concours. La vaccination antirabique, du fait de l'éradication totale de la rage du renard en France, n'est actuellement plus obligatoire depuis 2003 et est peu pratiquée chez les équidés (ASSOCIATION VETERINAIRE EQUINE FRANCAISE, 2015 ; THEBAULT, 2003). Les protocoles généraux de vaccination dépendent des maladies et des recommandations des fabricants de vaccins (tab. XXXIX).

Tableau XXXIX : Protocoles généraux de vaccination (ASSOCIATION VETERINAIRE  
EQUINE FRANCAISE, 2015 ; DAVIS, 2015)

<b>Maladies</b>	<b>Tétanos</b>	<b>Grippe</b>	<b>Rhinopneumonie</b>
<b>Protocoles</b>	<p>Protocole minimal :</p> <p><b>-primo-vaccination</b> dès 1 mois d'âge (mère non vaccinée) ou dès 4 mois d'âge (mère vaccinée) : 2 injections à 1 mois d'intervalle.</p> <p><b>-1<sup>er</sup> rappel</b> : 1 an plus tard.</p> <p><b>-autres rappels</b> : tous les 3 ans au minimum (voire rappel annuel conseillé), sauf en cas de blessure. Pour les poulinières, un rappel 4 à 6 semaines avant le poulinage est fortement conseillé.</p>	<p>Protocole minimal :</p> <p><b>-primo-vaccination</b> dès 2 mois d'âge (mère non vaccinée) ou dès 5-6 mois d'âge (mère vaccinée) : 2 injections espacées de 4 à 6 semaines.</p> <p><b>-1<sup>er</sup> rappel</b> : 5 mois après la primo-vaccination pour la plupart des vaccins (règlement courses et sport en particulier).</p> <p><b>-autres rappels</b> : tous les ans.</p>	<p><b>Protocole pour les poulinières :</b></p> <p><b>-primo-vaccination</b> : 2 injections à 1 mois d'intervalle avant la 1<sup>ère</sup> saillie.</p> <p><b>-1<sup>er</sup> rappel</b> : 6 mois après la primo-vaccination, de préférence entre le 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> mois de gestation.</p> <p><b>-autres rappels</b> : tous les ans pendant la 1<sup>ère</sup> moitié de gestation (mais selon fabricants : 3 rappels annuels à 5,7 et 9 mois de gestation).</p> <p><b>Protocole autres chevaux :</b></p> <p><b>-primo-vaccination</b> : 2 injections à 1 mois d'intervalle</p> <p><b>-rappels</b> : tous les 6 mois.</p>
<b>Protection</b>	Excellente	Considérée comme correcte pendant 6 mois, selon les souches vaccinales utilisées.	<p>-Faible pour les avortements</p> <p>-Correcte pour la forme respiratoire</p>



Au niveau de la réglementation, nous pouvons signaler que :

- la vaccination contre la grippe est obligatoire lors de rassemblements de chevaux (concours d'élevage, compétitions équestres...), pour les étalons utilisés en IA et lors d'exportation.
- la vaccination contre le tétanos est obligatoire dans de nombreux contrats d'assurance et dans tous les cas fortement conseillée pour tous les chevaux.
- la vaccination contre la rhinopneumonie est conseillée pour les reproductrices et obligatoire pour les étalons utilisés en IA.

Ainsi, la vaccination est nécessaire mais non obligatoire dans le cas du tétanos et recommandée pour la grippe équine voire la rhinopneumonie (ASSOCIATION VETERINAIRE EQUINE FRANCAISE, 2015). La vaccination pour la grippe est notamment importante car c'est une maladie qui se propage très vite et dont les virus peuvent muter et créer de nouveaux ressortissants : c'est pourquoi cette maladie fait toujours l'objet continu de recherches (CULLINANE et NEWTON, 2013).

En pratique, il ne faut pas vacciner un animal malade, parasité ou sous traitement avec des corticoïdes. De plus, il faut éviter tout surmenage (exercice physique intense, transport) pendant quelques jours après la vaccination. Enfin, l'efficacité de la vaccination sera meilleure si le cheval est correctement vermifugé (ASSOCIATION VETERINAIRE EQUINE FRANCAISE, 2015).

- **La lutte contre le parasitisme chez les chevaux comtois et auxois :**

Les chevaux comtois et auxois sont hébergés très souvent au pré, où les parasites trouvent des conditions d'évolution particulièrement favorables. Par conséquent, la lutte contre le parasitisme est essentielle afin de maintenir les chevaux en bonne santé : un parasitisme majeur peut en effet causer des obstructions, occlusions pouvant aboutir à des coliques parfois très graves. Les chevaux s'infestent généralement en mangeant l'herbe contaminée *via* les crottins (présence d'œufs de parasites), hébergent le parasite qui se développe et le cheval rejette ensuite de nouveaux œufs dans l'environnement. Ce cycle peut engendrer une contamination durable des pâtures et des animaux, notamment des poulinières et des poulains qui sont des individus particulièrement à risque. En effet, les jeunes animaux n'ont pas encore développé d'immunité vis-à-vis des parasites et sont très sensibles, de même que les poulinières qui, de par la gestation et la lactation, peuvent être fatiguées ou immunodéprimées. En outre, dans un troupeau, il est possible d'identifier des animaux très parasités et donc très excréteurs d'œufs de parasites tandis que d'autres ne seront que de faibles excréteurs : tous les animaux ne seront donc pas à traiter de la même façon, dans le but de diminuer la résistance aux anthelminthiques actuellement observée (DEBERGE *et al*, 2014 ; NIELSEN *et al*, 2010).

Il convient donc de lutter contre le parasitisme *via* l'emploi d'anthelminthiques, mais aussi en mettant en place une bonne hygiène générale et une gestion convenable des pâtures. Rappelons que les principaux parasites digestifs du cheval sont les grands strongles, les petits strongles ou cyathostomes, les ascaris, les oxyures, les cestodes ou ténias, et les gastérophiles (NIELSEN *et al*, 2010 ; STRATFORD *et al*, 2011).

### ➤ *Prophylaxie sanitaire :*

La prophylaxie sanitaire permet grandement de lutter contre les parasites dans le milieu extérieur.

Si le cheval est hébergé en box :

-il convient d'enlever les crottins tous les jours, de curer régulièrement, de nettoyer les mangeoires régulièrement.

-il ne faut pas épandre le fumier tel quel sur les pâtures, mais après compostage (la température élevée durant le compostage détruit les parasites) ou après un temps de stockage supérieur à 2 ans.

Si le cheval est hébergé dans un paddock ou dans un pré :

-le surpâturage est à éviter : la surface recommandée est de un hectare par cheval. En effet, il a été montré que le risque d'infestation parasitaire est multiplié par 25 lorsque la densité d'équidés est multipliée par 5. Cependant, et comme vu plus haut, les chevaux séparent leurs aires d'ingestion de leurs aires d'élimination : cette délimitation est à conserver.

-il convient de ramasser les crottins le plus régulièrement possible, au moins une fois par semaine (NIELSEN *et al*, 2010).

-il est possible d'effectuer une rotation des pâtures, mais l'efficacité de cette méthode est controversée. En effet, la rotation devrait être faite toutes les trois semaines pour une efficacité réelle et il faudrait attendre un an avant de remettre des chevaux sur chaque parcelle : en pratique, cette mesure est difficilement réalisable. Par contre, le pâturage de bovins suite à celui des chevaux permet d'interrompre les cycles parasitaires : en effet, bovins et équidés n'ont que deux espèces parasitaires en commun (*Trichostrongylus axei* et *Fasciola hepatica*) (NIELSEN *et al*, 2010).

-il convient également, dans la mesure du possible, de créer des groupes d'animaux d'âge homogène et de les faire pâturer séparément: ainsi, il vaut mieux former un groupe de juments suitées, un groupe de poulains sevrés jusqu'à l'âge d'un an (avec éventuellement un cheval âgé dans l'optique de favoriser la socialisation des jeunes) et un groupe composé des autres animaux restants.

- l'entretien des herbages contribue à diminuer la charge parasitaire environnementale. Il est possible d'utiliser le chaulage, qui détruirait jusqu'à 80% des larves de parasites mais pouvant nuire à la flore du pré : cette méthode est donc peu recommandable. Le broyage de la végétation et le hersage peuvent également être utilisés, ou encore le drainage des zones humides (les risques de transmission du ténia et de la douve sont ainsi limités) (IFCE, s.d.).

-une approche actuelle consiste à maintenir dans chaque pâture un « refuge » de parasites : ces populations refuges sont composées de parasites n'ayant pas été soumis à l'action des anthelminthiques. Ce sont par exemple les éléments libres sur le sol dans la pâture ou encore les parasites provenant de chevaux n'ayant pas été traités et donc moins sujets à être résistants. Ce maintien de populations refuges, à partir desquelles les chevaux pourront s'infester, semble être un élément clé dans la lutte contre la résistance aux anthelminthiques (NIELSEN M.K. *et al*, 2010).

Ainsi, la prophylaxie sanitaire, et notamment l'hygiène des pâtures et la gestion des différentes générations du troupeau, constitue un élément très important dans la lutte contre les parasites. Nous allons voir maintenant quelles sont les possibilités médicales concernant cette lutte.

➤ **Prophylaxie médicale :**

Si la prophylaxie sanitaire est indispensable pour diminuer la charge parasitaire dans le milieu extérieur, l'emploi de molécules anthelminthiques est nécessaire pour prévenir ou traiter les infestations parasitaires. Ces traitements doivent toutefois être raisonnés en fonction des conditions d'entretien des chevaux et de leur sensibilité individuelle.

Les individus les plus à risque sont les poulinières et les jeunes, très sensibles jusqu'à l'âge de 2 ans. Le but de la vermifugation est de :

- supprimer la source de parasites que constitue la mère pour son poulain et l'environnement. En effet, la jument est souvent infestée de façon asymptomatique et dissémine dans l'environnement des éléments infestants pour le poulain.
- prévenir les infestations massives du poulain, qui peuvent se révéler graves voire fatales, et qui compromettent sa croissance.
- éviter la contamination du milieu (BOURDOISEAU, 2005).

Les recommandations faites au sujet des traitements antiparasitaires évoluent avec l'avancée des connaissances. Récemment, il a été montré que 20 à 30% des individus seulement, pour les chevaux de plus de deux ans, hébergeaient 80% des parasites : ces animaux sont donc de forts excréteurs, qu'il faudra traiter de façon prioritaire.

Il n'est pas toujours facile de définir le traitement le plus adéquat : en effet, l'émergence de la résistance aux anthelminthiques est actuellement une préoccupation majeure. C'est pourquoi, même s'ils sont encore peu répandus, des programmes de vermifugation sélective peuvent être mis en place (DEBERGE *et al*, 2014).

Pour ce faire, les animaux à traiter doivent préalablement être identifiés : les jeunes chevaux ne peuvent ainsi pas bénéficier de ce plan de vermifugation sélective, puisque ce sont des animaux souvent très infestés et n'ayant pas encore une bonne immunité. En revanche, les animaux de plus de 3 ans peuvent être séparés en deux groupes : les forts excréteurs et les faibles excréteurs (DEBERGE *et al*, 2014). Pour effectuer cette distinction, il convient de réaliser deux coproscopies à 6 mois d'intervalle, de préférence pendant la saison de pâture car c'est durant cette période que le nombre d'œufs dans les fèces est le meilleur reflet de l'infestation de l'hôte (DEBERGE *et al*, 2014 ; NIELSEN *et al*, 2010). Tous les animaux doivent être prélevés en même temps, parfois l'intervalle entre deux coproscopies peut être réduit à 3 mois dans le cas d'élevages très productifs à haute performance (NIELSEN *et al*, 2010). Une fois la coproscopie réalisée, il convient de définir un seuil de traitement, usuellement de 200 œufs par gramme de fèces, mais ce seuil peut être abaissé si les risques de réinfestation sont très élevés. Ensuite, dans le but de choisir une molécule efficace, un test de réduction d'excrétion fécale devrait être effectué (NIELSEN *et al*, 2010) : ce test consiste à effectuer un comptage d'œufs dans les fèces d'au moins 6 chevaux, traités avec une molécule donnée 14 jours auparavant. En pratique, pour

les chevaux comtois et auxois, ce test est rarement réalisé puisque les éleveurs souhaitent faire le moins de frais possibles et de plus, tous les éleveurs n'ont pas forcément 6 chevaux à prélever, notamment dans le cas d'élevages avec une ou deux poulinières.

Un plan de vermifugation sélective peut donc être réalisé comme suit :

-si le prélèvement d'échantillons composites montre moins de 250 œufs par gramme de fèces, les animaux n'ont pas besoin d'être traités.

-si le prélèvement d'échantillons composites montre entre 250 et 1000 œufs par gramme de fèces, les animaux de 1 à 3 ans d'âge doivent être traités, ainsi que ceux plus âgés si un prélèvement individuel montre plus de 200 œufs par gramme de fèces.

-si le prélèvement d'échantillons composites montre plus de 1000 œufs par gramme de fèces, il convient de traiter tout le troupeau (DEBERGE *et al*, 2014).

Actuellement, quatre classes de molécules sont disponibles sur le marché pour vermifuger les chevaux :

-les benzimidazoles : chez le cheval sont notamment utilisables le fenbendazole, le mébendazole et l'oxifendazole. Ces molécules, parmi les plus anciennes, ont été largement utilisées : elles agissent sur les grands et petits strongles, les oxyures et les ascaris. Toutefois, la résistance des parasites aux benzimidazoles est actuellement considérée comme haute (STRATFORD *et al*, 2011).

-les lactones macrocycliques : cette famille comprend l'ivermectine et la moxidectine. Ces molécules sont actives contre les grands et petits strongles, les oxyures, les ascaris et les gastérophiles. La résistance est dans cette famille moins importante que pour les benzimidazoles, malgré l'usage toujours plus important de l'ivermectine et de la moxidectine depuis les 30 dernières années ; toutefois, des cas de résistance à l'ivermectine principalement, et à la moxidectine dans une moindre mesure, ont été rapportés. La résistance à cette famille est donc qualifiée « d'émergente » (STRATFORD *et al*, 2011).

-le pyrantel : cette molécule est active contre les grands et petits strongles, les oxyures, les ascaris et les ténias. La résistance au pyrantel est assez répandue (STRATFORD *et al*, 2011).

-le praziquantel : cette molécule est active contre les ténias, et est souvent associée à une lactone macrocyclique ou un benzimidazole pour élargir son spectre d'action, le praziquantel agissant contre les ténias et l'autre molécule contre les autres parasites (STRATFORD *et al*, 2011).

Certains parasites, notamment les petits strongles qui sont les parasites causant actuellement le plus de problèmes concernant la résistance aux anthelminthiques, présentent des modifications génétiques les rendant résistants à certains médicaments antiparasitaires. Les traitements répétés, en éliminant les parasites sensibles, sélectionnent les parasites résistants. De plus, contrairement à ce que nous pourrions penser, changer de famille de molécules à chaque traitement ne ralentit pas l'apparition de la résistance des parasites aux anthelminthiques, voire semble l'augmenter. En revanche, une rotation annuelle des classes de molécules pourrait s'avérer intéressante (NIELSEN *et al*, 2010). Il est également possible de choisir une molécule selon son spectre d'activité ou la saison (en fin de printemps ou début d'été, il n'est par exemple possible de traiter que contre les adultes, et pas contre les larves). Enfin, lorsqu'une molécule a

été choisie, il convient de l'administrer à pleine dose à l'animal car un sous-dosage favorise grandement l'apparition d'une résistance aux vermifuges (NIELSEN *et al*, 2010).

En pratique, si les éleveurs ne veulent pas appliquer de plan de vermifugation sélective, ils peuvent néanmoins traiter leurs animaux de façon plus systématique, selon l'âge de l'animal, son statut physiologique et son mode de vie (tab. XL).

Tableau XL : Vermifugation par catégorie d'animal (BOURDOISEAU, 2013)

Type d'animal	Parasites fréquents	Vermifugation de base
<b>Poulain</b>	<i>Parascaris equorum</i> , ( <i>Strongyloides westeri</i> )	-à partir de 2 mois d'âge : 1 vermifugation tous les 3 mois jusqu'à l'âge d'un an
<b>Jument suitée</b>	Strongles, ascaris	Nématocide une à deux semaines après le poulinage
<b>Adulte au pré</b>	Strongles, gastérophiles, +/- cestodes (ténias)	3 vermifugations par an : -printemps : grands strongles -été : idem+petits strongles -hiver : strongles +ténias+gastérophiles
<b>Adulte au box</b>	Strongles	2 nématocides par an

Nous venons de voir dans cette partie les différents aspects zootechniques concernant l'élevage des chevaux comtois et auxois. Cependant, outre ces aspects zootechniques, il convient de prendre en compte dans un élevage l'aspect financier, car le logement, l'alimentation, la reproduction et la prévention médicale contre certaines maladies et les parasites ont un coût, d'autant plus important pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois que ces races de trait ne leur permettent pas souvent de dégager un bénéfice important. En ce sens, des aides provenant de l'Etat et de l'Union Européenne ont été mises en places, anciennes pour certaines, plus récentes pour d'autres. Nous allons donc maintenant voir quelles sont les structures pouvant apporter leur aide aux éleveurs de chevaux comtois et auxois et quels montants ces derniers peuvent espérer obtenir.

---

## 2-2. Les aides à l'élevage des chevaux comtois et auxois

---

Les éleveurs de chevaux comtois et auxois rencontrent souvent bien des difficultés financières, étant donné la difficulté à trouver parfois des débouchés à leurs chevaux, bien que de nombreuses utilisations existent. En effet, nombreux sont les éleveurs qui réservent encore leurs chevaux à la boucherie, sans vraiment chercher à valoriser leur production dans d'autres débouchés, comme l'attelage ou l'utilisation pour le loisir ou la traction animale. De ce fait, les aides financières françaises et européennes sont primordiales pour la viabilité de l'élevage des chevaux comtois et auxois. Par ailleurs, il existe même actuellement de nouvelles aides à destination des collectivités territoriales favorisant l'utilisation du cheval dans le cadre du développement durable, secteur porteur d'avenir. Nous allons donc voir dans cette partie

comment les différentes structures françaises, notamment les syndicats d'élevages et l'IFCE, et européennes peuvent participer au soutien de l'élevage des chevaux comtois et auxois.

---

### *2-2.1. Les principales structures d'aide en France à l'élevage des chevaux comtois et auxois*

---

En France, ce sont principalement les syndicats d'élevage et l'IFCE (ex Haras nationaux) qui soutiennent l'élevage des chevaux comtois et auxois, bien qu'il existe des associations le soutenant aussi à différents niveaux (par exemple France Trait, Traits de Génie... pour le soutien des races de trait et Hippotese, Promatta... pour le soutien de la traction animale moderne et donc des races de trait). Nous allons dans cette partie détailler l'histoire et les rôles respectifs des syndicats de race et des Haras nationaux.

---

#### *2-2.1.1. Rôle des syndicats d'élevage du comtois et de l'auxois*

---

- **Les débuts des syndicats, un désir d'amélioration des races :**

- ***Pour le cheval comtois*** (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007) :

Dès 1872, une commission zootechnique avait été créée dans le but d'améliorer la race comtoise. En 1912 germe l'idée de créer un syndicat départemental d'élevage du cheval comtois ; toutefois ce syndicat ne voit officiellement le jour que le 16 juin 1919, date de la première assemblée générale. Ce syndicat, dont le siège est à Besançon, débute avec 400 adhérents et un fonds de caisse supérieur à 35.000 francs. L'objectif est alors de fixer la race comtoise, améliorée par l'apport de sang ardennais-lorrain et d'avoir des chevaux homogènes et harmonieux. Pour ce faire, quelques règles sont alors établies :

- les étalons, pour avoir le droit de faire la monte, doivent être examinés et marqués par la commission spéciale,

- une table de pointage est établie pour l'examen et le classement des animaux (le pointage se faisant sur 100 points),

- une prime de conservation est attribuée aux mâles, poulinières et juments suitées, afin de conserver ces animaux et d'éviter qu'ils ne soient vendus hors-département ; ils sont inscrits sur des registres généalogiques (stud-book),

- les comices ne devront pas faire de concours indépendants pour la race chevaline.

Le 16 septembre 1919 est le jour de la création du stud-book du cheval comtois. Dès 1924, le marquage au fer chaud est introduit : il se fait sur le sabot de l'antérieur gauche, avec les initiales « SBC », lors de l'inscription au stud-book, puis une marque est apposée sur l'encolure, d'abord la lettre « C » puis « TC ». En 1937, les concours organisés par le syndicat fusionnent avec les concours hippiques des Haras : cette date voit notamment la création d'un concours départemental de la race comtoise à Maîche, le 6 octobre 1937.

Durant la seconde guerre mondiale, le syndicat d'élevage du cheval comtois cherche toujours à améliorer la race comtoise : si durant cette période les animaux inscrits au stud-book ne sont pas exempts des réquisitions, le sont par contre les étalons reconnus par les Haras, les poulains de moins de trois ans et les juments gestantes ou fraîchement suitées. Par ailleurs, si en

1929, l'agrément pour le stud-book n'avait pas été obtenu, il est remis au goût du jour en 1942. Les inscriptions pourront alors se faire lors des concours hippiques et les animaux doivent répondre aux conditions suivantes :

- ils doivent, dans la mesure du possible, posséder des papiers d'origine,
- ils doivent appartenir à des propriétaires membres du syndicat ou avoir été primés dans des concours des Haras,
- la préférence sera donnée aux jeunes animaux.

➤ ***Pour le cheval auxois*** (BRETIN, 2002) :

Le 25 octobre 1903, le « syndicat de l'auxois pour l'amélioration du cheval de gros trait » est créé par les éleveurs : son siège social est à Semur-en-Auxois et son président en est M. le comte de la Ferrière, propriétaire du château de Bierre et de la ferme attenante. Le stud-book de la race est créé cette même année : à l'époque, tous les étalons et juments de gros trait peuvent être inscrits à condition que leur taille soit d'au moins 1,60 m pour les étalons et 1,58 m pour les juments et après avis favorable. Les animaux inscrits sont alors automatiquement marqués au fer rouge à l'encolure avec les initiales « S.A. », ce marquage se transformant par la suite avec les initiales « T.X ». Le dimanche 9 septembre 1906 a lieu à Semur-en-Auxois un concours réservé exclusivement aux poulains mâles de 18 mois et de l'année, issus de parents inscrits au stud-book. Le 19 janvier 1907, le syndicat compte 112 membres. En 1912, le docteur Héliot, vétérinaire et conseiller général de Saulieu, émet le vœu à l'assemblée départementale de remplacer l'achat d'étalons par le département par un système de primes de conservation aux meilleurs étalons choisis par l'initiative privée.

Le syndicat d'élevage du trait de l'auxois n'est créé véritablement qu'en 1913, à l'initiative du docteur Chauveau et du comte de la Ferrière, en accord avec de nombreux autres éleveurs : la cotisation est à l'époque de 1000 francs pour les membres bienfaiteurs perpétuels, 50 francs pour les bienfaiteurs et 20 francs pour les membres honoraires. Un projet de méthode d'examen et de pointage est mis en place le 10 février 1913 : les chevaux mal conformés sont éliminés suite à un examen préliminaire, puis un examen de détail permet d'écarter les animaux à première vue conformes mais présentant en réalité des défauts. Le poids, la conformation, l'énergie et l'état des membres et des pieds reçoivent une attention particulière, les notes allant de 0 à 20. Un sujet doit avoir au moins 10 à chaque épreuve pour pouvoir être inscrit au stud-book.

Le 1<sup>er</sup> août 1914, la France entre en guerre et des chevaux sont réquisitionnés : 32 étalons et 187 juments sont alors inscrits au livre généalogique. Finalement, en 1934, la race auxoise, la plus jeune des races de trait françaises, fait partie du cheptel national.

Ainsi, durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les syndicats d'élevage des deux races voient le jour et chacun a le désir d'augmenter le nombre d'adhérents, de chevaux inscrits au stud-book et d'améliorer la race, notamment en instaurant des primes.

- **Les syndicats actuels, une nécessité de trouver de nouveaux débouchés :**

- *Pour le cheval comtois* (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007) :

Après la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 90, le syndicat se modernise et entame une politique de reconquête, suite à la diminution des effectifs de chevaux à partir de 1970. Il tente notamment de développer de nouvelles utilisations comme la boucherie et l'attelage, cette dernière discipline étant encouragée depuis les années 80. Alors que durant tout le 20<sup>ème</sup> siècle, le but du syndicat était de s'agrandir, engranger plus d'adhérents et d'inscriptions de chevaux au stud-book et bien entendu améliorer la race comtoise, en 1997, les objectifs ont légèrement changé et consistent à :

- défendre les intérêts des éleveurs de chevaux comtois,
- promouvoir la production pour tous les débouchés,
- définir des buts et se donner les moyens de les atteindre.

Dès 1990 est mis en place un programme de conservation de la race, mené dans le cadre du « contrat thématique cheval comtois » : c'est alors le début d'une coopération entre le syndicat d'élevage du cheval comtois et la chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté. Ce contrat met notamment en place des actions d'encouragement au débardage, à la boucherie et à la conservation des juments sur les exploitations. Il sera d'ailleurs dès 1996 conduit dans toute la France pour toutes les races de trait sous l'appellation « mesures agri-environnement : protection des races équines menacées de disparition », actuellement renommée « prime aux races locales menacées d'abandon ». Entre 2001 et 2006, le contrat est reconduit sous le nom « contrat de filière cheval comtois 2001-2006 ». Le syndicat d'élevage du cheval comtois devient par ailleurs en 2003 l'Association Nationale du Cheval de Trait Comtois (ANCTC). Cette association travaille par ailleurs, pour promouvoir la filière chevaline et le comtois plus particulièrement, avec de nombreux acteurs, comme les Haras nationaux, la chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté, la FIVAL (Fédération Interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail), la FNC (Fédération Nationale du Cheval), l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique)...

L'ANCTC a donc mis en place plusieurs actions visant à promouvoir la race et ses débouchés :

- un dossier viande,
- un dossier agri-tourisme et entretien de l'espace rural,
- un dossier loisirs-sport-travail,
- un dossier promotion de la race.

L'ANCTC gère également le standard de la race comtoise et les inscriptions au stud-book ainsi que le programme d'élevage, qui se résume par les grands axes suivants :

- sauvegarder et améliorer la race comtoise en lui gardant sa pureté par une sélection soignée.
- poursuivre la tenue du stud-book conformément au règlement déposé et approuvé par le service des Haras.
- sélectionner des étalons de race pure avec une morphologie et des allures excellentes et avec une ascendance connue.



- contrôler les données lors de l'inscription des mâles au stud-book.
- organiser des manifestations d'élevage et participer aux manifestations tant en France qu'à l'étranger pour assurer le meilleur rayonnement à la race. Lors des manifestations d'élevage, procéder à la marque au fer des animaux de race pure.
- communiquer aux acheteurs potentiels la liste des animaux à vendre, encourager la publicité pour les animaux inscrits appartenant aux membres du syndicat et étant de race pure.
- apporter son concours pour former les experts et contribuer à améliorer les soins à donner aux animaux (ANCTC, s.d.).

➤ ***Pour le cheval auxois :***

Avec la mécanisation de l'agriculture, les effectifs sont faibles à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le syndicat doit alors se moderniser pour maintenir l'élevage de chevaux auxois. Tout comme pour le cheval comtois, il devient nécessaire de trouver des moyens de valorisation de la race et de nouveaux débouchés. Dans cette optique, plusieurs actions sont entreprises, dont deux en partenariat avec le Lycée Agricole de Semur-Châtillon depuis 1991 (BRETIN, 2002) :

- un atelier de juments auxoises laitières avec des débouchés cosmétiques et diététiques de la production de lait.
- un atelier de poulinage afin de permettre aux « nouveaux » éleveurs de produire des poulains.

Il est également créé une entité du syndicat, le centre de promotion du cheval de trait auxois, qui tente de développer l'attelage et propose notamment des formations de meneur (SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT AUXOIS, 2008). Le syndicat fait également bien évidemment la promotion de la viande de cheval et tente de trouver de nouvelles filières de commercialisation, la vente en cassettes étant l'une de ces nouvelles techniques. Le syndicat s'est aussi engagé dans la mise place d'une station de monte en 2006 sur le centre de promotion du cheval de trait Auxois pour faire face au désengagement des Haras nationaux concernant l'étalonnage (SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT AUXOIS, 2008). Il incombe aussi au syndicat d'organiser des manifestations de promotion comme la mise en place de concours Modèles et Allures, en partenariat avec les Haras. Depuis 2004, le programme d'élevage de la race est opérationnel et permet (SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT AUXOIS, 2008) :

- de tenir le stud-book en définissant des critères pour le pointage morphologique.
- de connaître les besoins des différents marchés (attelage, boucherie) pour en faire au mieux la promotion.
- de gérer la sélection génétique en tenant particulièrement compte de la consanguinité, l'auxois étant une race à faible effectif.
- de fournir des aides aux éleveurs par le biais de conseils, de formations.

En 2008, le syndicat compte 130 éleveurs dont 60% en Côte-d'or et 30% en Saône-et-Loire (SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT AUXOIS, 2008). Le syndicat tente actuellement de relancer la race et de la transmettre aux générations futures avec des animaux et des structures le plus adaptés possibles aux attentes actuelles de la société. Malheureusement en 2013, le syndicat du cheval de trait de l'auxois se retrouve en redressement judiciaire et devient, en 2014, l'Union Nationale du cheval de trait auxois, désormais association nationale de la race (BIEN PUBLIC, 2013).

Ainsi, les syndicats d'élevage ont réorienté dès 1980 l'élevage des chevaux de trait en leur trouvant de nouveaux débouchés comme la boucherie, l'attelage, le tourisme, voire la production de lait de jument. Ce sont des acteurs essentiels de la filière, mais qui souffrent maintenant du désengagement des Haras dans la filière des chevaux de trait.

---

### 2-2.1.2. *Rôle des Haras nationaux*

---

Rappelons, comme dit précédemment, que c'est le 17 octobre 1665, à l'initiative de Louis XIV et de son premier ministre Colbert, que l'administration des Haras voit le jour. L'objectif premier est alors de produire en quantité et qualité des chevaux de guerre. Cette vocation restera longtemps la première des Haras : ainsi, au 18<sup>ème</sup> siècle, les Haras sont en plein essor (CAILLIER *et al*, 2004). Ils seront abolis en 1790 à la suite de la Révolution française mais seront ensuite rétablis en 1795, du fait de la diminution désastreuse de la population chevaline. Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les techniques d'élevage sont encore très empiriques, mais 1833 voit l'invention de la sélection (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007) ; dès lors, les races équines françaises s'engagent sur le chemin de l'amélioration. Jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> siècle, les Haras servent surtout à l'objectif militaire mais à cette époque, les agriculteurs et industriels vont alors réclamer un type de cheval adapté à leurs besoins. Ceci suscitera d'ailleurs, comme expliqué précédemment, bien des désaccords entre Haras et conseils régionaux et éleveurs, car à l'époque les Haras soutiennent les croisements avec des demi-sang qui ne correspondent pas aux attentes des agriculteurs, lesquels souhaitent des croisements avec des chevaux de trait afin d'obtenir chevaux plus lourds, aptes aux travaux agricoles (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE, 2007 ; BRETIN, 2002).

Les Haras nationaux contemporains cherchent à diffuser le progrès dans le monde du cheval et collaborent avec l'INRA. Ils contrôlent les règlements de stud-book, aident au maintien des races et de leur sélection, par le biais d'organisation de concours en collaboration avec les syndicats d'élevage, de distribution de primes et par l'achat d'étalons nationaux (MAVRE, 2011).

Actuellement, de grands changements se produisent dans la filière équine : en 2007, Joël Bourdin, sénateur UMP (Union pour la Majorité Présidentielle) de l'Eure, soutient que les Haras constituent un poids pour les finances publiques et que les acteurs privés devraient être favorisés dans la vente de saillies d'étalons. La loi de finance de 2008 impose alors aux Haras nationaux de vendre leurs biens immobiliers pour pallier à la diminution des subventions de l'Etat : c'est ainsi qu'a commencé la vente progressive des chevaux et du patrimoine immobilier des Haras, dont les activités ont été réparties entre France Haras et l'IFCE (ANONYME, s.d.). France Haras, créé par arrêté du 26 janvier 2011, est un groupement d'intérêt public à durée indéterminée dont le but est de promouvoir des activités qui relevaient auparavant des Haras nationaux, comme l'étalonnage ou l'identification (VIGNAUD et DE SAINTE MARIE, 2012). Quant à l'IFCE, il est né suite au décret du 22 janvier 2010 et est le fruit du regroupement des Haras nationaux et de l'Ecole

nationale d'équitation (elle-même issue du prestigieux Cadre noir de Saumur ayant vu le jour en 1815) (IFCE, s.d.).

En 2010, 14 centres de reproduction ont été fermés "car non viables", 28 ont été "transférés" en 2012 et 38 l'ont été en 2013-2014, selon France Haras. Les Haras nationaux n'ont plus les ressources nécessaires pour gérer la monte publique, n'ayant plus les moyens d'acheter et d'entretenir des chevaux aux palmarès prestigieux, aussi bien dans le domaine des courses que dans celui des chevaux de sport et de loisir (ANONYME, s.d.). C'est ainsi que depuis 2013, le désengagement de l'Etat est particulièrement visible et l'arrêt de la monte publique est donc bel et bien effectif : dans le cas des chevaux de trait, les étalons nationaux ont été revendus aux syndicats de race pour la grande majorité. Dans le cadre de ces changements se pose aussi actuellement le problème des primes aux concours d'élevage (concours dits Modèles et Allures) ainsi qu'aux concours d'utilisation : en effet, lors de ces concours, organisés conjointement avec les syndicats d'élevage, les meilleurs animaux se voyaient attribuer, selon leur catégorie et leur classement, des primes pouvant être intéressantes pour leurs propriétaires. Ces primes relèvent désormais de la SFET.

---

#### *2-2.2. Les principales aides européennes à l'élevage des chevaux comtois et auxois*

---

Si les syndicats d'élevage et l'IFCE aident encore considérablement l'élevage des chevaux comtois et aujourd'hui, les aides européennes peuvent être un atout non négligeable : sans elles, les éleveurs seraient encore plus démunis. Ces aides européennes viennent de la Politique Agricole Commune (PAC). D'abord réservées aux activités vraiment agricoles et concernant donc majoritairement les agriculteurs et éleveurs de bétail, ces aides incluent maintenant le cheval. Nous allons donc rappeler l'histoire de la PAC puis nous évoquerons les principales aides dont les éleveurs de chevaux comtois et auxois peuvent bénéficier.

---

##### *2-2.2.1. Rappels sur l'histoire de la PAC*

---

La PAC a vu le jour grâce au traité de Rome en 1957 mais n'est entrée en vigueur qu'à partir de 1962. Créée à l'échelle de l'Union Européenne, c'est une politique visant à l'origine à soutenir l'agriculture européenne par des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, suite à la dévastation de l'Europe à cause de la seconde guerre mondiale. Pourvue d'un important budget, la PAC devait alors permettre aux agriculteurs de mieux gagner leur vie, d'augmenter la productivité agricole et devait également permettre une stabilité des marchés européens tout en assurant des prix raisonnables aux consommateurs. Très vite, la PAC atteint et dépasse son principal objectif, celui de garantir l'autosuffisance alimentaire de la communauté européenne. Le revenu des agriculteurs augmente, les dépenses des ménages liées à la nourriture baissent (grâce à l'abondante quantité de produits agricoles peu chers disponibles sur le marché) et l'Union Européenne devient une puissance agricole mondiale (GUIMARD, 2013).

Depuis les années 80, de nombreuses réformes ont eu lieu comme l'instauration de quotas de production (1984) et la baisse des prix garantis (1992). En 2003, les accords de Luxembourg introduisent le découplage des aides (THAON D'ARNOLDI, 2006) : les primes perçues ne seront

plus liées aux productions agricoles mais à une référence historique, calculée en faisant la moyenne des primes perçues sur trois années de référence. Ceci constitue le découplage des aides directes dites du premier pilier, constituant 70% du budget de la PAC assuré par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA). En outre est introduit le principe de « conditionnalité », qui impose aux producteurs de respecter certains critères environnementaux et de bien-être des animaux s'ils veulent toucher leurs aides (GUIMARD, 2013). La politique de développement rural constitue le deuxième pilier de la PAC, l'Union Européenne cofinance ainsi avec l'Etat membre ou les collectivités des mesures contribuant au dynamisme des territoires et à leur préservation : modernisation des exploitations, formation des agriculteurs, foresterie, aides à l'installation, promotion du tourisme rural, agriculture biologique, aide aux zones à handicap naturel... Ces mesures représentent environ 25% du budget financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (GUIMARD, 2013). Ce découplage total des aides est effectif depuis 2010.

Nous pouvons nous interroger sur la place des équidés dans cette PAC en constante évolution. Le cheval intervient dans les deux axes d'évolution identifiés :

-concernant le découplage des aides du premier pilier, une surface en prairie temporaire peut accueillir un pâturage équin et déclencher le paiement de l'aide découplée, notamment les droits à paiement unique « herbe » (THAON D'ARNOLDI, 2006 ; THAON D'ARNOLDI et FRAIOLI, 2009).

-concernant le second pilier, l'indemnité compensatoire de handicap naturel, versée à l'hectare de pâturage en zone défavorisée, ou la prime herbagère agri-environnementale concernent les surfaces pâturées par les équidés.

Il faut toutefois rester prudent car si le cheval est soutenu par la PAC, les moyens mis en œuvre sont encore faibles et ne sont pas à la hauteur des ambitions des éleveurs (THAON D'ARNOLDI, 2006).

---

#### 2-2.2.2. *Les aides accordées par la PAC aux éleveurs de chevaux comtois et auxois*

---

Avant toute chose, il convient de s'interroger sur le statut des acteurs, notamment sur leur assujettissement ou non au statut agricole, car les aides seront accordées uniquement aux acteurs ayant un statut agricole européen. Les définitions de statut agricole français et statut agricole européen sont les suivantes :

-statut agricole au sens français (définition économique) : « *Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. [...] Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.* » (article L311-1 du code rural)

-statut agricole au sens européen : « *on entend par « activité agricole », la production, l'élevage ou la culture de produits agricoles, y compris la récolte, la traite, l'élevage et la détention*

*d'animaux à des fins agricoles ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.* » (règlement Ce n°73/2009, titre I, article 2)

Contrairement à la définition française moins restrictive, la définition européenne considère comme agricole l'activité d'élevage seule parmi tous les usages possibles des chevaux (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

- **Les aides du premier pilier :**

Les Droits à Paiement Unique (DPU) sont les seules aides du FEAGA qui concernent la filière équine. Elles s'adressent aux personnes exerçant une activité d'élevage d'équidés. Les DPU permettent de soutenir directement les agriculteurs et constituent un dispositif de droits à paiement liés à la surface. L'aide est versée qu'il y ait production ou non, sous condition de respecter certaines exigences (c'est la « conditionnalité » des aides). Pour chaque DPU, il faut détenir un hectare de surface admissible. Le montant total de l'aide octroyée correspond au nombre d'hectares munis d'un DPU multiplié par la valeur unitaire des DPU.

Tout éleveur d'équidés en France métropolitaine peut avoir droit à cette aide. Toutefois, dans le cas d'un élevage combiné à des activités non-agricoles, l'élevage équin doit être spécifié comme activité principale dans le registre du commerce et des sociétés : si cette condition n'est pas respectée, l'éleveur ne pourra pas bénéficier de l'aide (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours pour prévoir de nouvelles réformes de la PAC 2014-2020. Concernant le premier pilier, le revenu des agriculteurs serait soutenu de façon plus juste et serait mieux ciblé. De plus, un paiement « vert » serait instauré afin d'orienter les producteurs vers une agriculture durable et écologique et de valoriser leurs services publics environnementaux : 30% des paiements directs pourraient ainsi être consacrés à des pratiques optimisant les ressources naturelles comme la diversification des cultures, le maintien de pâturages permanents et la préservation des réservoirs écologiques et des paysages (GUIMARD, 2013).

- **Les aides du second pilier :**

Nous parlerons ici des aides accordées par le FEADER dans le cadre de l'élevage d'équidés. Il existe plusieurs aides différentes.

- ***L'aide à l'installation des jeunes éleveurs :***

Cette aide est destinée aux personnes ayant au moins 18 ans (et ne devant pas dépasser 40 ans d'âge lors de leur installation), après qu'elles aient prouvé leur capacité professionnelle à la fois par un diplôme et un plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Le demandeur de l'aide doit s'engager à acquérir le statut d'agriculteur dans un délai de 12 mois, à compter de la date de la décision préfectorale d'octroi des aides à l'installation, en s'affiliant à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ces personnes doivent avoir réalisé un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) sur une durée de 5 ans et doivent savoir gérer une exploitation. En outre, elles doivent disposer, en métropole, pour s'installer sur une exploitation spécialisée dans le secteur équin, d'au moins 5

équidés identifiés selon la réglementation en vigueur, inscrits dans un stud-book reconnu dans l'Union Européenne (ou hybride d'origine constatée) pour au moins 3 d'entre eux. Ces équidés doivent être soit des étalons ayant annuellement des cartes de saillie pour la monte, soit des femelles faisant chaque année l'objet d'une déclaration de saillie ou donnant naissance à un produit, soit des animaux âgés de 3 ans ou moins et non déclarés à l'entraînement au sens du code des courses. Par ailleurs, pour que les aides donnent lieu à un cofinancement par le FEADER, les revenus prévisionnels tirés des activités « agricoles » doivent représenter au moins 50% du revenu total de l'exploitation (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

Ces aides à l'installation comportent deux dispositifs :

-une aide en capital afin de soutenir la trésorerie de l'exploitation (« Dotation jeune agriculteur » = DJA).

-des prêts à taux réduit (dits « prêts bonifiés »), dans le but de financer les dépenses effectuées lors de l'installation, notamment pour la reprise totale ou partielle d'une exploitation individuelle ou sociétaire (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

Les montants des DJA et des prêts à taux réduits dépendent notamment de la situation géographique de l'exploitation (tab. XLI, tab. XLII).

Tableau XLI : Montant de la Dotation Jeunes Agriculteurs en 2012 en France (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012)

<b>Zones</b>	<b>Montant minimum</b>	<b>Montant maximum</b>
<b>Plaine</b>	8000 euros	17.300 euros
<b>Défavorisée (hors montagne)</b>	10.300 euros	22.400 euros
<b>Montagne</b>	16.500 euros	35.900 euros
<b>Corse</b>	24.000 euros	40.000 euros
<b>DOM</b>	16.500 euros	35.900 euros

Tableau XLII : Montant maximum des prêts à moyens termes spéciaux installation jeunes agriculteurs en 2012 en France (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012)

<b>Plafond de subvention équivalente</b>	11.800 euros en plaine dans l'hexagone 22.000 euros dans les autres zones de l'hexagone et dans les DOM 15.000 euros en Corse
<b>Durée maximale</b>	15 ans
<b>Différé d'amortissement</b>	3 ans
<b>Durée de bonification</b>	7 ans en zone de plaine dans l'hexagone 9 ans dans les autres zones de l'hexagone et dans les DOM
<b>Taux</b>	2,5% en zone de plaine en métropole 1% dans les autres zones de la métropole et dans les DOM

Actuellement, deux tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans, l'installation des jeunes agriculteurs va donc être valorisée dans la PAC 2014-2020 grâce à la création d'un complément de soutien à l'installation (GUIMARD, 2013).

➤ ***Les aides à l'investissement : modernisation des infrastructures et des équipements d'élevage***

Les éleveurs peuvent avoir droit à cette aide sous réserve qu'au moins la moitié du chiffre d'affaires total de l'exploitation soit issu de l'activité d'élevage.

Les projets, directement liés à l'activité d'élevage, doivent permettre d'améliorer le niveau global des résultats de l'exploitation, tout en respectant les normes communautaires attachées à l'investissement. Ils doivent concerner la construction, la rénovation, l'extension ou l'équipement d'un bâtiment. Ces projets peuvent ainsi concerner :

- les bâtiments de logement des animaux comprenant les équipements intérieurs,
- les investissements liés à la gestion des effluents d'élevage,
- les équipements et les investissements d'insertion paysagère,
- les investissements immatériels (plans, études).

Dans le cadre des aides à l'investissement, on trouve aussi :

- une aide pour les équipements spécifiques en zone de montagne,
- des aides pour le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie sur l'exploitation,
- une aide pour les investissements collectifs en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

En France métropolitaine, selon les projets, ces aides peuvent aller de 15.000 à 100.000 euros. Cependant, cela concerne peu les éleveurs de chevaux comtois et auxois car ils dégagent très peu de revenus de leur activité d'élevage.

➤ ***Le soutien à l'élevage en zone de handicaps naturels :***

Les éleveurs âgés de moins de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la demande et ne bénéficiant pas d'une retraite ou d'une pré-retraite à la date à laquelle l'administration étudie la demande d'indemnité peuvent prétendre à cette aide, à la condition de répondre aux critères suivants :

-ils doivent détenir au moins 3 UGB (Unité Gros Bovin), sachant qu'un UGB correspond à un équidé de plus de 6 mois. Les animaux doivent être présents pendant une durée minimale de 30 jours consécutifs sur l'exploitation et identifiés selon la réglementation en vigueur. Ces équidés doivent être soit des reproducteurs mâles et femelles, en activité au cours des 12 derniers mois, soit des équidés âgés de 3 ans ou moins non déclarés à l'entraînement au sens du code des courses.

-en cas de pluri-activité, les éleveurs doivent retirer au moins 50 % de leur revenu professionnel de l'exploitation agricole.

-l'exploitation agricole doit comprendre au moins 3 hectares de surface agricole utile (SAU).

-le siège de l'exploitation et au moins 80 % de la SAU doivent être en zone défavorisée.

-le taux de chargement, c'est-à-dire le nombre d'animaux à l'hectare, défini au niveau du département doit être respecté.

Les zones éligibles, définies au niveau départemental, sont les suivantes :

-en zone de montagne ou haute montagne : les surfaces retenues pour le calcul de l'indemnité sont les surfaces fourragères et les surfaces cultivées (pour certaines cultures seulement).

-en zone à handicaps naturels (autre que la montagne) : les surfaces retenues pour le calcul de l'indemnité sont les surfaces fourragères en zones de Piémont et autres zones défavorisées simples.

Le montant de la prime correspond au montant à l'hectare multiplié par le nombre d'hectares de surface en productions fourragères et végétales. Toutefois, le nombre d'hectares primables est soumis à un plafond. La prime peut aller de 25 à 250 euros par unité de surface. La variation du montant de la prime octroyée dépend principalement de la zone : les montants seront par exemple plus élevés en zone de haute montagne qu'en zone défavorisée simple (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

La PAC 2014-2020 a pour projet d'ajouter une aide supplémentaire à ce soutien en zones de handicaps naturels (GUIMARD, 2013).

Cette aide peut donc être intéressante pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois car ces chevaux sont des animaux rustiques s'adaptant bien aux milieux difficiles et qui peuvent donc être intéressants à élever dans ces zones de handicaps naturels.

➤ ***Le soutien à la préservation de la qualité environnementale du paysage :***

Le but de cette aide est d'orienter les exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle. Cette agriculture répondra aux exigences de la société en garantissant une sécurité sanitaire des aliments et en préservant au mieux l'environnement. Pour obtenir cette aide, les éleveurs doivent s'inscrire à des dispositifs contractuels d'engagement sur 5 ans.



Les éleveurs respectant les critères suivants peuvent avoir droit à cette aide :

- dans le cas de la présence d'un système herbager sur l'exploitation, la surface en herbe (prairies permanentes ou temporaires) doit représenter au moins 75 % de la SAU. Le chargement doit respecter le taux de chargement défini dans le département (les équidés pris en compte sont ceux âgés de plus de six mois). Les animaux doivent être présents sur l'exploitation pendant une durée de 30 jours consécutifs, incluant le 31 mars de l'année en cours.
- dans le cas où l'exploitation est située sur un territoire à enjeux reconnus (Natura 2000, directive cadre sur l'eau,...), les éleveurs doivent respecter les engagements définis en fonction des enjeux agro-environnementaux de la zone concernée.

Cette aide, appelée Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE), s'élève à 76 euros par hectare engagé par an mais peut varier selon les taux de chargement et d'autres dispositions départementales (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

➤ ***Le soutien au pastoralisme :***

Cette aide concerne les éleveurs impliqués dans l'animation pastorale.

Les projets éligibles peuvent être :

- des investissements en estive hors cabanes,
- des projets d'animation ayant pour objet le pastoralisme et le foncier et concernant les professionnels,
- des diagnostics ou des études liés au pastoralisme,
- des projets de gardiennage (gardiennage collectif, chiens de protection,...),
- des projets de logistique : portage, équipements téléphoniques,
- de la communication professionnelle auprès du grand public sur l'activité pastorale.

Le taux d'aide publique peut s'élever jusqu'à 100% en fonction du projet ; il existe malgré tout un plafond (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

En pratique, cette aide concerne peu les éleveurs de chevaux comtois et auxois.

➤ ***Le soutien à l'élevage des races équinées menacées de disparition :***

Cette aide intéresse particulièrement les éleveurs de chevaux comtois et auxois puisque toutes les races de trait font partie des races équinées menacées de disparition.

La mesure de protection de races menacées (PRM) d'équidés se décline en deux versions :

- une aide à la conduite en croisement d'absorption (séries de croisements à partir d'une première génération d'origine constatée avec la même race pure dans le but d'obtenir un produit de race pure au bout d'un certain nombre de générations) de juments inscrites en origines constatées type Trait (mesure est actuellement dite « PRM2 »),
- une aide à la conduite en race pure d'équidés appartenant à des races locales menacées de disparition (mesure actuellement dite « PRM3 »).

La durée d'engagement et de versement des aides est de 5 ans.

Tout éleveur, à condition que l'activité d'élevage, en cas de pluri-activité, ne soit pas prédominante, peut prétendre à cette prime s'il respecte les mesures suivantes :

-pour la PRM2 : l'éleveur doit posséder au moins 3 juments inscrites au registre du cheval de trait et âgées d'au moins 6 mois.

-pour la PRM3 : l'éleveur doit posséder au moins un mâle ou une femelle de race pure. Les mâles ne sont éligibles que s'ils ont au moins un descendant de race pure et les femelles que si elles sont âgées d'au moins 6 mois. L'adhésion à l'association ou à l'organisme agréé de la race concernée et à son programme technique est en outre obligatoire.

Le montant minimal de cette aide varie selon les départements et peut être égal à 7600 euros au maximum. Le montant de base, par hectare engagé et par an, s'élève à 107 euros pour la PRM2 et à 153 euros pour la PRM3 (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

➤ ***Le soutien à la diversification de l'activité agricole avec une activité non agricole :***

Les éleveurs désirant réaliser une activité non agricole peuvent demander cette aide, à la condition de posséder au moins 5 équidés identifiés selon la réglementation en vigueur. Ces équidés peuvent être soit des étalons ayant annuellement des cartes de saillie pour la monte, soit des femelles faisant annuellement l'objet d'une déclaration de saillie ou donnant naissance à un produit, soit des animaux âgés de 3 ans et moins non déclarés à l'entraînement au sens du code des courses.

Les projets éligibles peuvent être :

-une diversification vers des activités équestres (hors élevage) : centre équestre, centre d'entraînement,...

-une diversification vers l'agritourisme : accueil à la ferme, hébergement (chambres d'hôtes, gîtes), restauration,...

-une offre de services en milieu rural : débardage, prise en pension d'équidés,...

-une mise en place d'un point de vente de produits fermiers sur ou hors de l'exploitation (pour la vente de viande chevaline notamment).

Le taux d'aide publique maximal est de 60 % pour les investissements matériels à 80 % pour les investissements immatériels. L'aide est soumise à un plafond (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

Cette aide peut donc être intéressante pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois puisque la boucherie reste encore à 80% le débouché majeur de ces animaux et que la vente de viande sur place semble susciter auprès du grand public un certain engouement.

---

### 2-2.2.3. *Les aides accordées aux éleveurs producteurs de viande chevaline ou de lait de jument*

---

Ces aides, bien que peu connues et que peu d'éleveurs en bénéficient actuellement, peuvent être un atout pour favoriser la production de viande et de lait d'équidé, et donc peuvent aider à valoriser tous les débouchés des chevaux comtois et auxois.

- **Les régimes de qualité alimentaire : incitation à la participation à ces régimes et soutien aux activités d'information et de promotion des produits en faisant l'objet :**

Il n'existe pas actuellement de signes de qualité reconnus par l'Union européenne pour la viande chevaline ou le lait de jument comme l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), l'AOP (Appellation d'origine protégée), l'IGP (Indication Géographique Protégée), l'AB (Agriculture biologique), la STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et le Label rouge.

Aucun producteur de viande chevaline ou de lait de jument ne peut donc prétendre bénéficier des aides vouées à soutenir les sigles de qualité, à leur détriment puisque le montant de cette aide peut s'élever jusqu'à 3000 euros par an et par exploitation. L'aide est accordée pendant une durée maximale de 5 ans et est fixée par rapport aux charges fixes résultant de la participation au régime de qualité (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

- **Le soutien aux activités de transformation et à la conception de nouveaux produits alimentaires :**

Les éleveurs pouvant bénéficier de cette aide sont ceux qui ont pour projet d'améliorer la qualité des activités agricoles de leur exploitation, qui cherchent à diversifier ces activités, à contribuer à la conservation de l'environnement naturel et du bien-être des animaux ou encore qui souhaitent améliorer leurs conditions de travail. Selon la nature du projet, l'aide peut aller de 5000 à 150.000 euros (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

---

### 2-2.2.4. *Les aides accordées aux activités équinnes hors élevage en milieu rural*

---

Ces aides ne concernent pas directement les éleveurs de chevaux comtois et auxois mais plutôt les prestataires de services et collectivités territoriales. Cependant, à l'heure du développement durable et avec le développement du cheval territorial, du tourisme équestre et de la traction animale moderne, ces aides sont à examiner de plus près car elles peuvent être bénéfiques à toutes les personnes utilisant le cheval à ces fins. Ces aides vont donc contribuer à la promotion du cheval de trait.

- **L'aide à la création et au développement de micro-entreprises en milieu rural :**

Une micro-entreprise se définit comme une entreprise occupant moins de 10 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel n'excédant pas 2 millions d'euros. Dans

le cas des multi-activités, cette mesure concerne notamment les entreprises équinnes comportant des activités agricoles (dont l'élevage équin) mais qui représentent moins de 50 % du chiffre d'affaires annuel total. Concernant les chevaux comtois et auxois, cette mesure peut être intéressante pour ceux les utilisant pour le débardage, le travail dans les vignes ou le maraîchage. En France, le taux d'aide publique maximal est de 60 % pour les investissements matériels à 80 % pour les investissements immatériels. Le montant total d'aide publique peut s'élever jusqu'à 200.000 euros sur 3 ans (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

- **L'aide au développement des activités touristiques équestres en zone rurale :**

Cette aide peut être octroyée aux collectivités territoriales et aux particuliers ayant notamment pour projets de créer des hébergements de petite capacité de toutes sortes, des projets autour de la restauration, ou souhaitant équiper des circuits de randonnée équestre (signalétique, accès aux sites, équipements de pleine nature ou de loisirs). Le taux d'aide publique est fixé régionalement et généralement compris entre 50 et 80 %, quoiqu'il puisse aller jusqu'à 100% dans certains cas. Le montant total d'aide publique ne peut pas dépasser 200.000 euros sur 3 ans (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

- **L'aide à la mise en place de services de base en milieu rural utilisant les équidés :**

Cette aide peut notamment être intéressante pour les collectivités territoriales ayant par exemple pour projet de mettre en place :

- des services de transport hippomobile.
- des services équestres sportifs et de loisirs.
- des services innovant en matière de gestion des déchets (ramassage des déchets à cheval).
- des activités équestres développées dans le cadre de l'accompagnement du handicap.

En France, le taux d'aide publique maximal est de 100 %, le montant total d'aide publique pouvant s'élever jusqu'à 200.000 euros sur 3 ans (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

- **L'aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestières :**

Cette aide concerne notamment les prestataires de travaux forestiers ou les exploitants forestiers. Les investissements doivent contribuer à l'amélioration du niveau global des résultats de l'entreprise : le cheval et les équipements divers liés à la traction animale peuvent dans ce cas être des investissements éligibles (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2012).

Il existe encore d'autres aides pouvant bénéficier à l'ensemble de la filière équine mais celles que nous venons d'évoquer sont les plus importantes pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois.

Nous venons de voir dans cette seconde partie les principaux aspects zootechniques de l'élevage des chevaux comtois et auxois, ainsi que les principales structures soutenant cet

élevage. Nous allons maintenant aborder les principales utilisations que font les éleveurs de leurs animaux, à travers une enquête de terrain réalisée entre avril et décembre 2014.



---

### **3- Enquête de terrain auprès d'éleveurs de chevaux comtois et auxois concernant les utilisations de leurs animaux**

---

Nous venons de voir dans les précédentes parties la situation des chevaux comtois et auxois en France, d'un point de vue historique et sociologique et d'un point de vue zootechnique. Cependant, toutes ces données sont issues de la bibliographie. Nous avons voulu collecter des données sur le terrain afin de connaître les différents profils d'éleveurs de chevaux comtois et auxois, concernant notamment les utilisations qu'ils font de leurs chevaux, afin de proposer des débouchés à développer préférentiellement pour perpétuer l'avenir de ces races menacées de disparition.

---

#### **3-1. Modalités de réalisation de l'enquête**

---

Dans cette partie seront expliqués le but de l'enquête et la manière dont ont été effectués l'échantillonnage et l'administration du questionnaire.

---

##### *3-1.1. But de l'enquête*

---

Afin d'étudier plus précisément la situation des éleveurs de chevaux comtois et auxois, et notamment du point de vue des utilisations qu'ils font de leurs chevaux, un questionnaire a été construit dans le but d'investiguer la situation des éleveurs, leurs motivations et les débouchés de leur production. Cette enquête permettra de voir si tous les débouchés sont connus et exploités et également de connaître l'avis des éleveurs concernant certaines nouvelles utilisations, notamment celle du cheval territorial et de l'utilisation de la traction animale moderne. En outre, l'enquête permettra d'objectiver ou non des différences dans les utilisations des chevaux comtois et auxois et qui pourraient éventuellement expliquer pourquoi, parmi tous les chevaux de trait, le comtois s'est assez bien développé en France alors que d'autres, comme l'auxois, sont en situation très difficile.

L'enquête concerne donc les débouchés actuels des chevaux comtois et auxois ; cependant, c'est principalement l'aspect « utilisations » (accompagné d'un peu de zootechnie) qui est développé ici. Les questions d'ordre économique sont peu prises en compte, le but n'étant pas d'étudier la rentabilité des élevages.

---

##### *3-1.2. Choix de l'échantillon et des modalités d'administration du questionnaire*

---

L'enquête a été réalisée auprès d'éleveurs de chevaux comtois et auxois, le sens du mot « éleveur » étant ici défini comme suit : « toute personne possédant au moins une jument reproductrice et la mettant à la reproduction chaque année ». Le fait que la personne possède ou pas un étalon n'entraîne pas en ligne de compte, tout comme la taille de l'élevage.

Concernant le nombre de personnes à interroger, il a fallu tenir compte du fait qu'il existe une différence majeure entre le nombre d'éleveurs de chevaux comtois (2546 éleveurs en 2014) et celui d'éleveurs de chevaux auxois (107 éleveurs en 2014). Il a donc été choisi d'interroger plus d'éleveurs de chevaux comtois que d'éleveurs de chevaux auxois dans le but de respecter les proportions de chacune de ces catégories : c'est ainsi que 16 interviews d'éleveurs de chevaux

auxois et 70 interviews d'éleveurs de chevaux comtois ont été réalisées, entre avril et décembre 2014.

Concernant le mode d'administration du questionnaire, le choix s'est porté sur l'enquête téléphonique car actuellement les éleveurs de chevaux de trait sont des personnes généralement âgées n'ayant pas toujours accès à internet. C'est pourquoi l'envoi par mail, qui aurait sans doute permis de récolter davantage de réponses en un temps plus court, n'a pas été choisi, de peur d'induire un important biais d'échantillonnage. Les éleveurs ont donc été contactés par téléphone, grâce à l'utilisation de l'annuaire des Haras nationaux en ligne, après avoir été sélectionnés aléatoirement : s'ils répondaient immédiatement, le questionnaire était alors réalisé directement, dans un temps imparti de 10 à 15 minutes généralement. S'ils ne répondaient pas, un message était laissé sur le répondeur et les personnes étaient recontactées ultérieurement. Au bout de deux tentatives infructueuses, les personnes n'étaient plus recontactées. Au total, sur 89 personnes interrogées, seules 3 ont refusé de répondre, ce qui nous a permis de recueillir 16 réponses d'éleveurs d'auxois et 70 réponses d'éleveurs de comtois.

---

### *3-1.3. Questionnaire*

---

Le questionnaire destiné aux éleveurs de chevaux comtois et auxois a d'abord été envoyé, préalablement aux enquêtes téléphoniques, à Monsieur Pasdermadjian, ex président du syndicat des chevaux auxois et ex président de France trait, et à Monsieur Lagneaux, directeur des Haras de Besançon et fort impliqué dans la filière trait comtois. Ces derniers ont apporté de mineures modifications au questionnaire original mais dans l'ensemble ont convenu que le questionnaire était bien adapté aux objectifs de l'enquête. Le principal reproche fait est qu'il était un peu long. Malgré tout, les questions ont toutes été conservées dans le but d'explorer tous les débouchés des chevaux comtois et auxois. Un exemplaire du questionnaire téléphonique figure en annexe 1.

---

## *3-2. Résultats de l'enquête*

---

Les résultats sont présentés en suivant les parties du questionnaire. Ils sont uniquement descriptifs, généralement sous forme d'histogrammes ou de tableaux réalisés à partir d'Excel. En effet, le but de l'enquête n'était pas de faire une étude analytique mais plutôt de faire une description la plus actuelle possible des utilisations des chevaux comtois et auxois et de la vision des éleveurs concernant l'avenir de ces chevaux. Nous dégagerons ainsi des tendances qui permettront de se faire une idée de la situation actuelle concernant les débouchés et l'avenir des races comtoise et auxoise ; afin d'avoir des résultats plus précis, il serait toutefois nécessaire de réaliser une enquête à plus grande échelle afin de pouvoir analyser de façon plus précise les résultats.

---

### *3-2.1. Situation des éleveurs : résultats concernant les renseignements préliminaires*

---

Les résultats présentés ici concernent les questions 1 à 15 du questionnaire.

- **Renseignements généraux concernant les éleveurs de chevaux comtois et auxois :**

Les résultats présentés ici concernent les questions 1 à 5 du questionnaire.



Nous allons d'abord voir si les éleveurs de chevaux comtois et auxois constituent majoritairement une population masculine ou féminine et si l'activité d'élevage de chevaux de trait a lieu à plein temps (tab. XLIII).

Tableau XLIII : Caractérisation du sexe et de l'activité d'élevage de chevaux de trait parmi les éleveurs de comtois et d'auxois

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Sexe	Homme	14	87,5%	51	72,86%
	Femme	2	12,5%	19	27,14%
Activité d'élevage de chevaux de trait à plein temps	Oui	0	0	1	1,43%
	Non	16	100%	69	98,57%

Nous pouvons constater que les éleveurs de chevaux comtois et auxois constituent essentiellement une population masculine. De plus, les éleveurs ne sont jamais éleveurs de chevaux de trait à plein temps, sauf pour l'un des éleveurs de comtois, mais ce cas reste très exceptionnel ; les éleveurs de chevaux comtois et auxois sont donc des doubles actifs.

Nous avons alors souhaité connaître les différentes activités professionnelles principales de ces éleveurs de chevaux de trait (fig. 22). Les résultats présentés concernent les 70 éleveurs de chevaux comtois et les 16 éleveurs d'auxois interrogés.

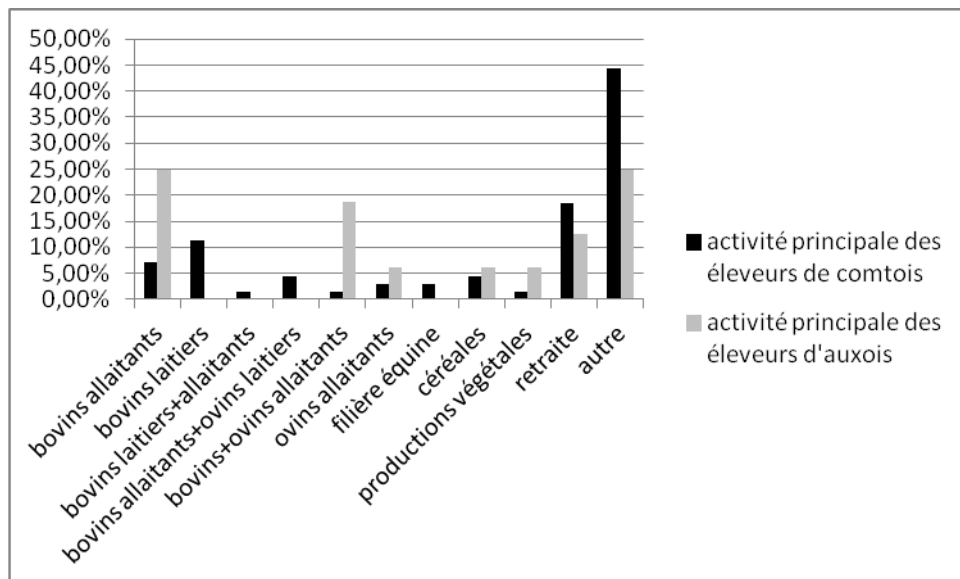


Figure 22 : Les activités professionnelles principales des éleveurs de chevaux comtois et auxois

La majorité des éleveurs de chevaux auxois (62,5% d'entre eux) exerce ainsi une activité en milieu agricole : la plupart du temps, il s'agit d'une activité d'élevage de bovins allaitants plus ou moins associée à l'élevage d'ovins allaitants, mais parfois aussi il peut s'agir d'une activité de céréalier ou d'autres productions végétales. En revanche, cette tendance est moins marquée chez les éleveurs de chevaux comtois : 44,3% d'entre eux exercent une activité professionnelle sans rapport avec le monde agricole (ont été notamment citées, pour information, des activités de commerciaux, d'artisans...).

Par ailleurs, les éleveurs de chevaux comtois et auxois sont en général âgés d'au moins 40 ans, 50 ans et pour certains de plus de 60 ans (fig. 23). C'est donc une population relativement âgée, où les jeunes n'occupent qu'une place limitée, surtout en ce qui concerne l'élevage d'auxois.

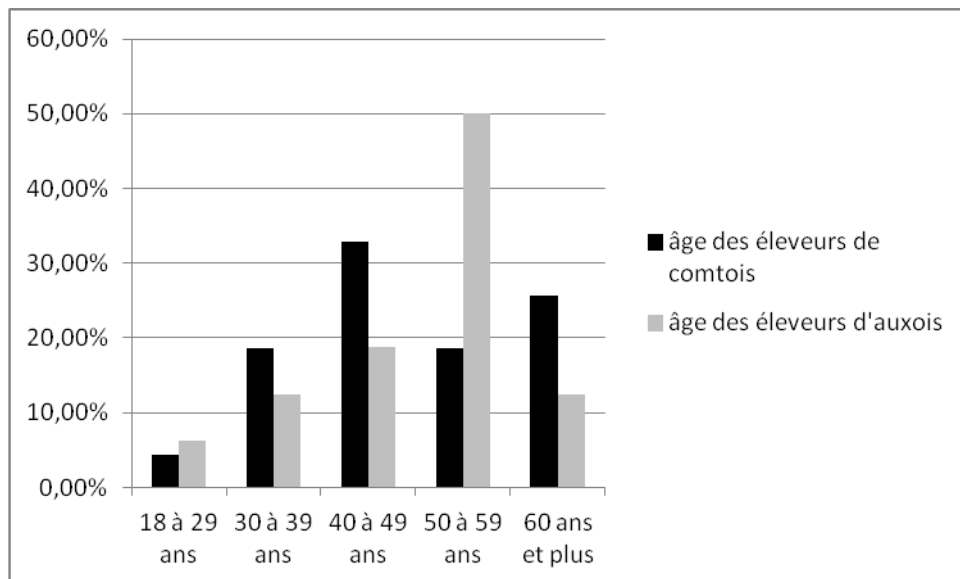


Figure 23 : Age des éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Enfin, étant donné le contexte difficile de l'élevage des chevaux de trait, nous avons voulu savoir si les éleveurs disposaient d'un successeur pour reprendre leur élevage à leur suite (fig.24).

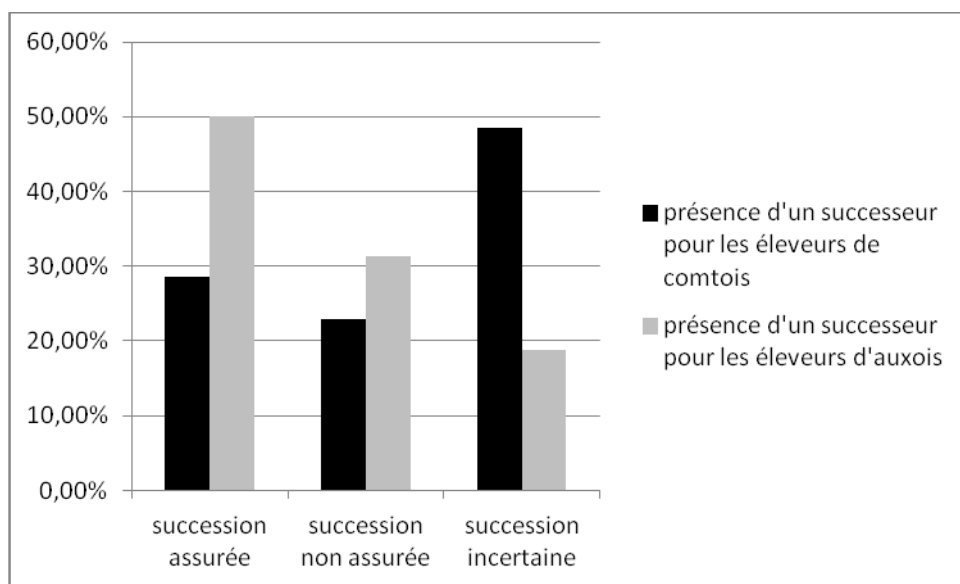


Figure 24 : Présence d'un successeur dans les élevages de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Les résultats paraissent assez surprenants : la moitié des éleveurs de chevaux auxois interrogés affirme avoir un successeur, contre seulement 28,5% des éleveurs de chevaux comtois. L'élevage de chevaux de trait semble ainsi se perpétuer de génération en génération, dans le respect des traditions. Cependant, pour de nombreux éleveurs, la succession reste encore incertaine, voire non assurée.

- **Raison d'être des élevages, taille, principales utilisations des chevaux et engagement en concours d'élevages:**

Les résultats présentés ici concernent les questions 6 à 11 du questionnaire.

Nous avons souhaité savoir pour quelle principale raison les éleveurs avaient choisi d'élever des chevaux comtois ou auxois (fig. 25).

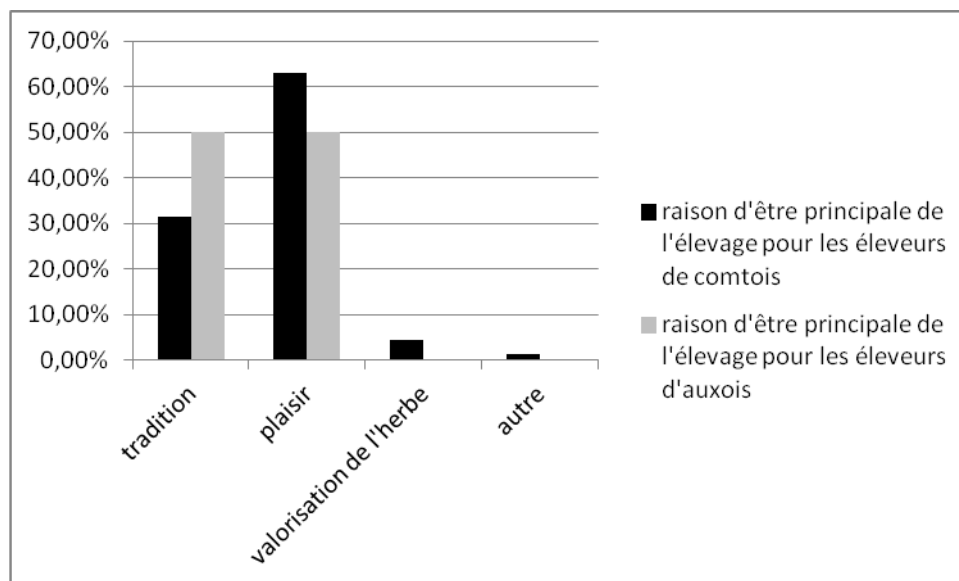


Figure 25 : Raison d'être principale de l'élevage pour les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Nous pouvons voir que la majorité des éleveurs, quelle que soit la race élevée, possède des chevaux comtois ou auxois par plaisir. La tradition constitue la deuxième raison évoquée ; pour les éleveurs d'auxois, elle est même à égalité avec le plaisir. Il semblerait donc que ces éleveurs, malgré le fait que l'auxois soit en déclin, restent fortement attachés à cette race de leur terroir et cherchent donc vraisemblablement à maintenir l'élevage de ces « chevaux d'antan » et à perpétuer leur mémoire. Pour les éleveurs de chevaux comtois, cette volonté de perpétuer la mémoire d'une race est moins nette, le plaisir et le loisir prédominant sans doute par rapport à la tradition.

Le nombre de poulinières par élevage est relativement variable (fig. 26).

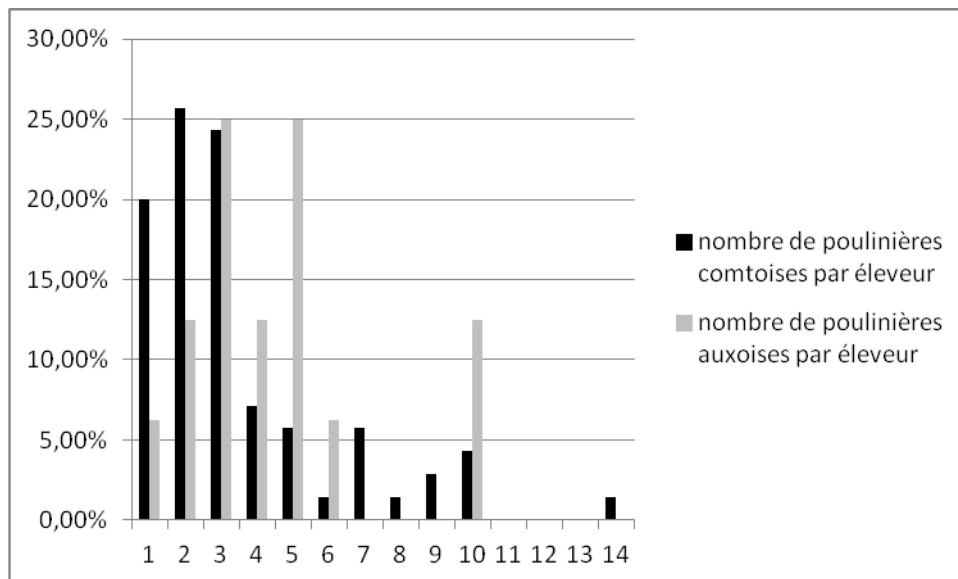


Figure 26 : Nombre de poulinières par élevage de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Les très gros élevages (10 poulinières ou plus) sont rares voire inexistants dans l'élevage des chevaux comtois et auxois, les gros élevages (entre 6 et 10 poulinières) sont également assez rares. En revanche, le nombre d'élevages comptant 1 à 3 poulinières, pouvant être qualifiés de petits élevages, constitue la majorité des élevages de chevaux comtois et auxois : 70% des éleveurs de chevaux comtois et 43,8% des éleveurs de chevaux auxois sont ainsi concernés.

Ainsi, les petits élevages sont dominants dans l'élevage des chevaux comtois et auxois ; toutefois, 37,5% des éleveurs d'auxois possèdent aussi 4 à 5 poulinières. Concernant les élevages de chevaux auxois, les élevages sont donc un peu plus importants en taille par rapport aux chevaux comtois, dans notre enquête. Le nombre moyen de poulinières dans les élevages de chevaux auxois est ainsi de 4,4 contre 3,5 pour les chevaux comtois, dans notre enquête.

Néanmoins, un biais d'échantillonnage peut entrer en jeu dans ces résultats, car en réalité, les élevages comptant 1 poulinière seulement sont majoritaires : 51% des éleveurs d'auxois et 53% des éleveurs de comtois sont ainsi concernés, et 40% des éleveurs d'auxois et 38% des éleveurs de comtois possèdent 2 à 5 poulinières (IFCE, s.d.).

Les résultats concernant le nombre d'étalons par élevage sont un peu plus constants : en général, soit il n'y a pas d'étalon, soit les éleveurs en ont un seul (fig. 27).

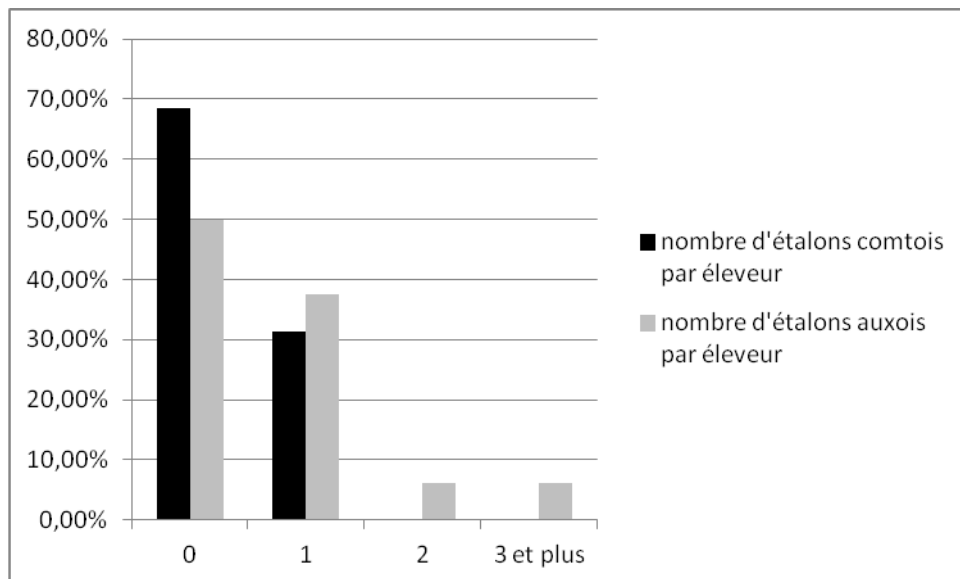


Figure 27 : Nombre d'étalons par élevage de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Ainsi, la plupart des éleveurs (50% des éleveurs d'auxois et 68,6% des éleveurs de comtois) ne possède pas d'étalon. Ceux qui en possèdent n'en ont généralement qu'un seul, la gestion d'un étalon au quotidien pouvant être fastidieuse.

Nous avons également souhaité savoir si les éleveurs possédaient des chevaux d'une autre race (fig. 28).

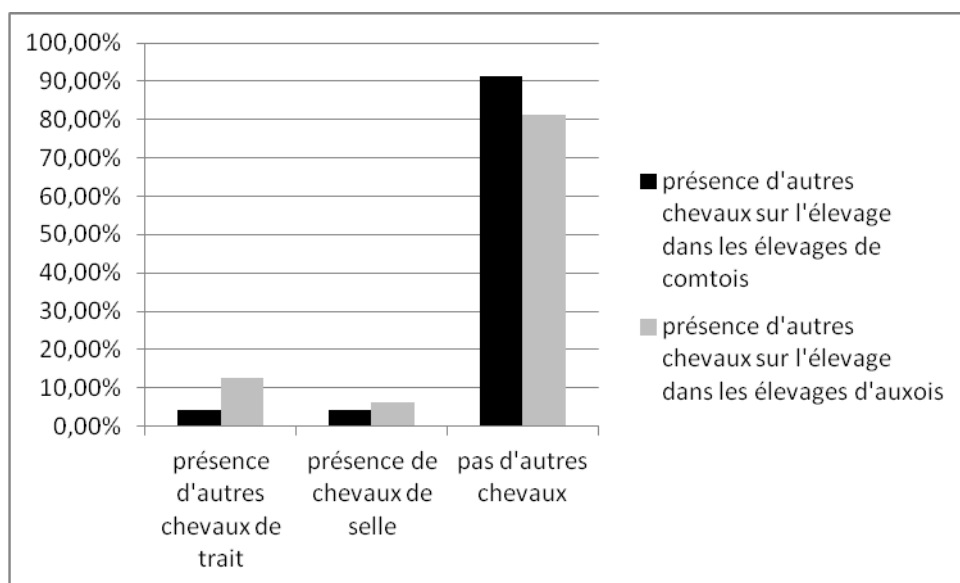


Figure 28 : Présence d'autres chevaux dans les élevages de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

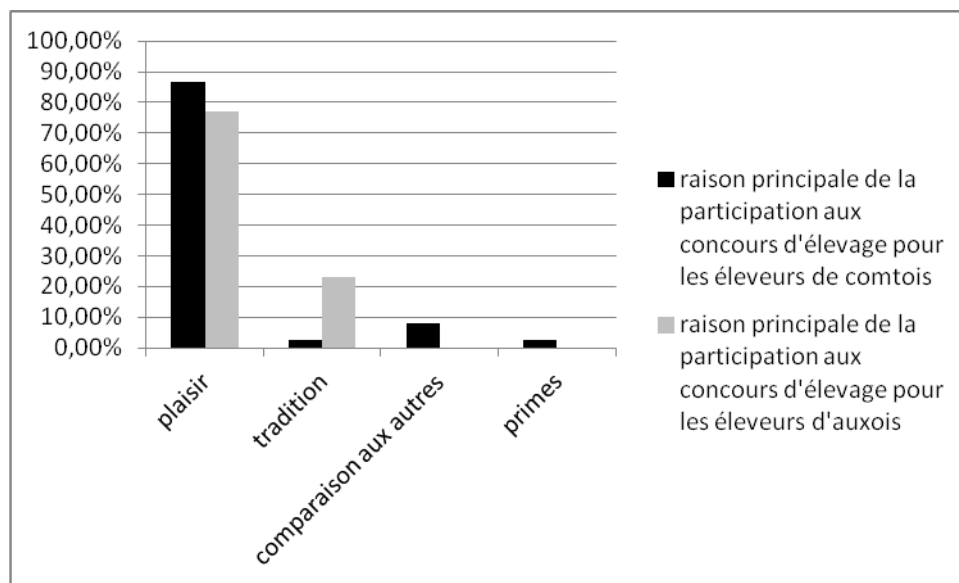
Les éleveurs de chevaux comtois et auxois ne sont donc pratiquement éleveurs que d'une seule race.

Etant donné la volonté actuelle des syndicats d'élevage et des éleveurs à vouloir sélectionner les meilleurs individus et à toujours essayer d'améliorer la race, il est légitime de s'interroger sur la participation des éleveurs aux concours d'élevage (tab. XLIV), encore à l'heure actuelle un des principaux moyens d'encouragement de la reproduction dans les races de trait.

**Tableau XLIV : Participation des éleveurs de chevaux comtois et auxois aux concours d'élevage**

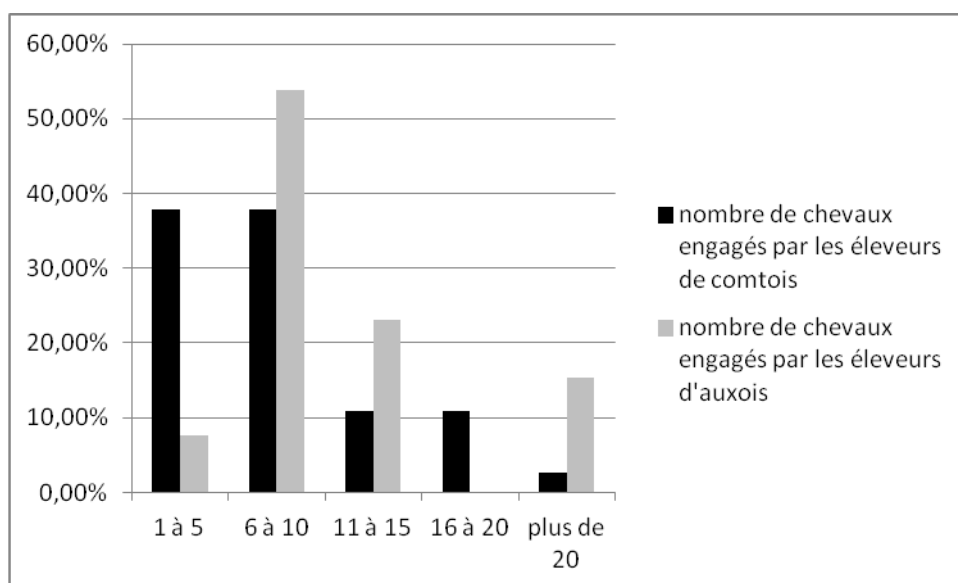
		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Participation aux concours d'élevage	Oui	13	81,25%	37	52,86%
	Non	3	18,75%	33	47,14%

Ainsi, les éleveurs d'auxois participent dans la majorité des cas aux concours d'élevage, alors que seule la moitié des éleveurs de comtois semble y participer. Les raisons pour lesquelles les éleveurs choisissent de participer à ces concours d'élevage restent généralement le plaisir et la tradition (fig. 29).



**Figure 29 : Raison principale de la participation aux concours d'élevage pour les éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 37 éleveurs de comtois et 13 éleveurs d'auxois)**

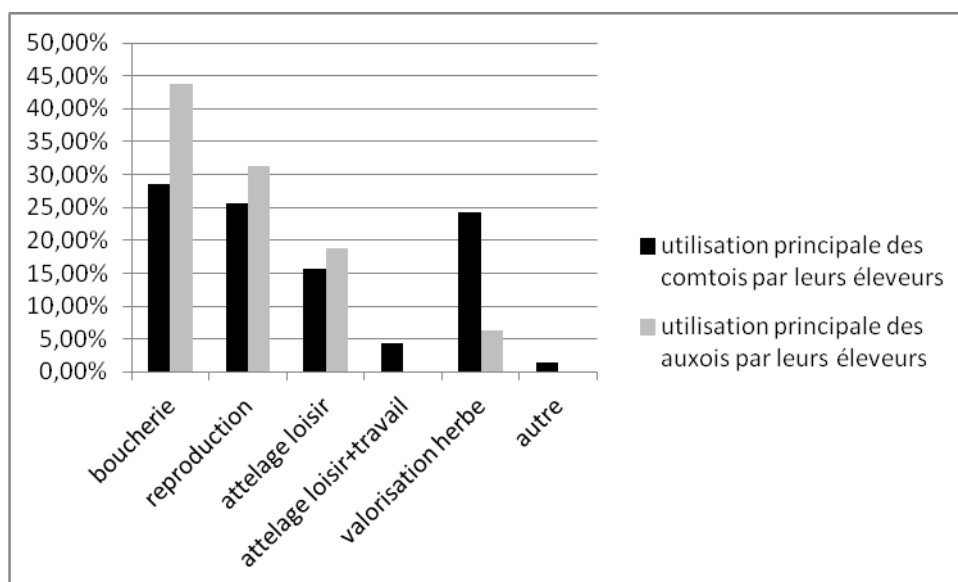
La principale raison, évoquée de loin devant les autres, est le plaisir de participer à ces concours d'élevage. Pour les participants, le nombre de chevaux engagés en concours chaque année est variable (fig. 30).



**Figure 30 : Nombre de chevaux engagés en concours d'élevage par les éleveurs de chevaux comtois et auxois (résultats concernant 37 éleveurs de comtois et 13 éleveurs d'auxois)**

Le nombre de chevaux engagés chaque année est plutôt faible à moyen pour les éleveurs de comtois et moyen à élevé pour les éleveurs d'auxois. Cependant, dans notre enquête, les éleveurs d'auxois possèdent plus de poulinières que les éleveurs de comtois, il est donc assez logique qu'ils engagent plus de chevaux dans les concours d'élevage.

Enfin, le but principal de l'enquête étant l'exploration des débouchés des chevaux comtois et auxois, nous avons souhaité connaître le principal débouché de ces animaux dans les élevages (fig. 31).



**Figure 31 : Utilisation principale des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)**



Ainsi, la boucherie semble rester le principal débouché des chevaux comtois et auxois, particulièrement pour ces derniers. 43,8% des éleveurs de chevaux auxois et 28,6% des éleveurs de comtois déclarent la boucherie comme l'utilisation principale de leurs chevaux : ces résultats ne semblent pas concorder avec la donnée de 80% de chevaux utilisés pour la boucherie dans la littérature (MASSON, 2005). Cependant, nous verrons plus tard qu'en réalité, tous les éleveurs ou presque vendent des chevaux à destination de la boucherie : simplement, seulement à peine la moitié d'entre eux déclare cette utilisation comme « utilisation principale » de leurs chevaux. La reproduction est la deuxième utilisation citée la plus courante : 31,3% des éleveurs d'auxois et 25,7% des éleveurs de comtois en font leur principal débouché. L'attelage pour le loisir reste plus anecdotique et est déclaré comme utilisation principale par 15,7% des éleveurs de comtois et 18,7% des éleveurs d'auxois. Enfin, la valorisation de l'herbe est également anecdotique, sauf pour les éleveurs de comtois : 24,3% d'entre eux déclarent ainsi que leurs chevaux servent principalement à la valorisation de pâtures.

- **Importance de l'IFCE pour les éleveurs :**

Nous présentons ici les résultats de la question 12 du questionnaire. Nous avons voulu savoir si les éleveurs considéraient l'IFCE comme un partenaire important (fig. 32).

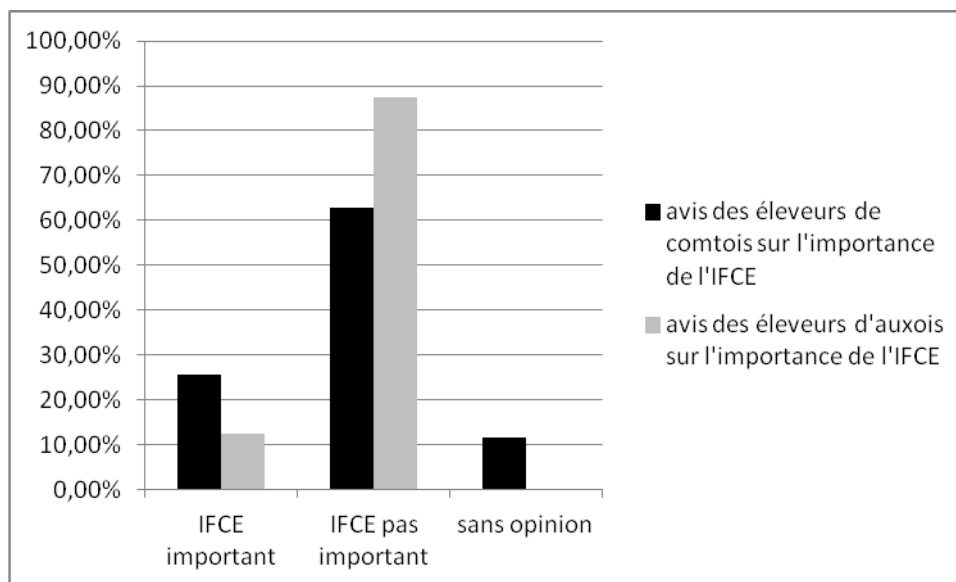


Figure 32 : Avis des éleveurs concernant l'importance de l'IFCE pour l'élevage des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Pour beaucoup d'éleveurs (62,8% des éleveurs de comtois et 87,5% des éleveurs d'auxois), l'IFCE n'est pas un partenaire important. Face à ce manque d'importance de l'IFCE pour les éleveurs, il est légitime de s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'IFCE est en disgrâce.

Pour les éleveurs trouvant que l'IFC est un partenaire important, la raison principale évoquée reste l'offre de services intéressants (tab. XLV).

Tableau XLV : Raisons pour lesquelles l'IFCE est un partenaire important pour les éleveurs de comtois et d'auxois

	Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
	Nombre d'éleveurs (sur 2)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 18)	Pourcentage
Services intéressants	2	100%	16	88,88%
Aide en génétique	0	0%	1	5,56%
Primes apportées	0	0%	1	5,56%

Pour les éleveurs trouvant que l'IFCE n'est pas un partenaire important, deux raisons sont évoquées : le désengagement vis-à-vis de l'ensemble de la filière et le manque de services proposés (tab. XLVI).

Tableau XLVI : Raisons pour lesquelles l'IFCE n'est pas un partenaire important pour les éleveurs de comtois et d'auxois

	Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
	Nombre d'éleveurs (sur 14)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 44)	Pourcentage
Désengagement filière équine	14	100%	26	59,09%
Manque de services	0	0%	14	31,82%
Autre	0	0%	4	9,09%

La principale raison évoquée est le désengagement de l'IFCE de la filière équine. En effet, comme dit en 2<sup>ème</sup> partie de notre travail, l'Etat a amorcé son désengagement de la filière équine, notamment pour la monte publique avec la création de France Haras en 2011 et la vente progressive des étalons aux privés, et pour les concours d'élevage avec la reprise par la SFET à partir de 2014. Les éleveurs dénoncent ce désengagement et pour eux, l'IFCE n'a plus vraiment d'intérêt. La deuxième raison évoquée est le manque de services offerts par l'IFCE.

- **Vaccination et vermifugation :**

Les résultats présentés ici concernent les questions 13 à 15 du questionnaire.

Tous les éleveurs ayant 3 poulinières au moins ont déclaré avoir un vétérinaire sanitaire, comme l'établit la législation actuellement en vigueur.

Les chevaux comtois et auxois étant dans le temps encore peu vaccinés et vermifugés, nous avons souhaité savoir si de nos jours les pratiques avaient changé. Nous avons donc demandé aux éleveurs s'ils vaccinaient leurs animaux contre la grippe et le tétanos et s'ils les vermifugeaient régulièrement. Ainsi, nous avons pu constater que bon nombre de chevaux, même s'ils ne participent pas forcément aux concours d'élevage, sont correctement vaccinés contre la grippe et le tétanos (tab. XLVII).

Tableau XLVII : Vaccination des chevaux comtois et auxois contre la grippe et le tétanos

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Vaccin Grippe-tétanos	Oui	14	87,5%	64	91,43%
	Non	2	12,5%	6	8,57%

Ainsi, environ 90% des éleveurs, que ce soit de comtois ou d'auxois, vaccinent leurs chevaux contre la grippe et le tétanos, même s'ils ne participent pas aux concours d'élevages.

Concernant la lutte contre le parasitisme, la fréquence d'administration des vermifuges est variée et dépend des éleveurs (fig. 33).

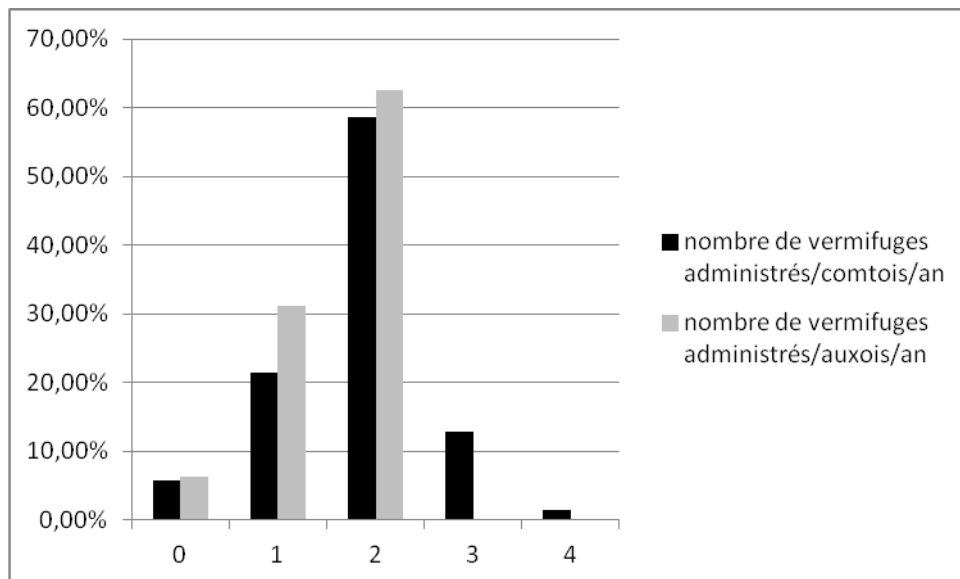


Figure 33 : Fréquence de vermifugation des chevaux comtois et auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d’auxois)

Ainsi, 58,5% des éleveurs de comtois et 62,5% des éleveurs d’auxois vermifugent leurs chevaux 2 fois par an. Un nombre encore assez important (27,1% des éleveurs de comtois et 37,5% des éleveurs d’auxois) vermifuge très peu (1 fois par an) ou pas du tout leurs animaux... qui vivent pourtant la quasi-totalité de leur vie au pré.

---

### *3-2.2. Utilisations des chevaux comtois et auxois par les éleveurs*

---

Nous évoquerons ici les principales utilisations que peuvent faire les éleveurs de leurs chevaux, c’est-à-dire la boucherie, l’attelage et la reproduction. Les résultats présentés dans cette partie concernent donc les questions 16 à 44.

---

#### *3-2.2.1. Utilisation des chevaux pour la boucherie*

---

- **Proportion d’éleveurs vendant des chevaux destinés à la filière bouchère :**

Nous relatons ici les résultats de la question 16 du questionnaire.

Pour rappel, environ 43,8% des éleveurs d’auxois et 28,6% des éleveurs de comtois déclarent la boucherie comme destination principale de leurs animaux. Nous avons voulu appréhender la proportion d’éleveurs vendant des chevaux à destination de la boucherie sans forcément déclarer cette dernière comme débouché principal de leurs animaux (tab. XLVIII).

Tableau XLVIII : Utilisation des chevaux comtois et auxois pour la boucherie

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Boucherie	Oui	15	93,75%	61	87,14%
	Non	1	6,25%	9	12,86%

Ainsi, nous pouvons voir que la boucherie reste encore, dans la très grande majorité des cas, le devenir des chevaux comtois et auxois.

- **Conditions d'élevage des chevaux à destination bouchère et leurs modes de commercialisation :**

Les résultats présentés ici concernent les questions 17 à 20.

Si nous nous intéressons aux conditions de logement des animaux destinés à fournir de la viande (tab. XLIX), nous pouvons voir que la quasi-totalité des chevaux vit en plein air intégral, les autres vivant en plein air partiel (c'est-à-dire qu'ils sont généralement dehors à la belle saison et rentrés l'hiver).

Tableau XLIX : Mode de vie des chevaux comtois et auxois à destination de la boucherie

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 15)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 61)	Pourcentage
Elevage en plein air	Intégral	14	93,33%	45	73,77%
	Partiel	1	6,67%	16	26,23%

Tous les chevaux à destination bouchère sont élevés en plein air, pour la grande majorité intégralement. Malgré tout, environ 26,2% des éleveurs de comtois rentrent leurs chevaux en hiver ; ce n'est toutefois pas le cas le plus fréquent. Ce tableau illustre donc bien la robustesse des chevaux auxois et comtois.

Concernant l'âge des animaux à l'abattage, les pratiques sont variées et dépendent des éleveurs (fig. 34).

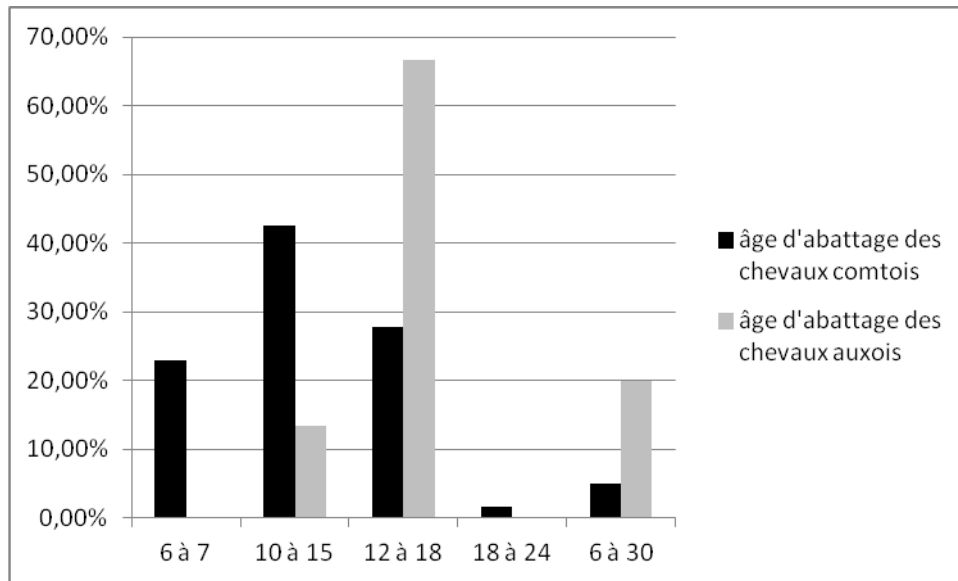


Figure 34 : Age des chevaux comtois et auxois à destination bouchère à l'abattage (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois)

Nous pouvons ainsi constater que généralement, les éleveurs de chevaux comtois font abattre leurs animaux assez jeunes, à l'âge de laitons ou alors de poulains, tandis que les éleveurs de chevaux auxois ont tendance à les faire abattre plus âgés, généralement entre 12 et 18 mois d'âge, mais parfois aussi jusqu'à 30 mois. En effet, à cet âge, la viande aura un peu plus de goût et sera plus mature que la viande issue de tout jeune laiton. Ces résultats peuvent aussi être mis en relation avec le fait que les chevaux comtois forment plus rapidement des dépôts adipeux dans leurs muscles par rapport aux chevaux de race ardennaise ou apparentés comme l'auxois. Par conséquent, les éleveurs de comtois font abattre leurs animaux plus jeunes, sans quoi ils seront trop gras et ne correspondent plus aux exigences des consommateurs des pays dans lesquels ils sont envoyés : Espagne et Italie majoritairement comme nous l'avons vu précédemment, où la viande recherchée est jeune, blanche et peu grasse.

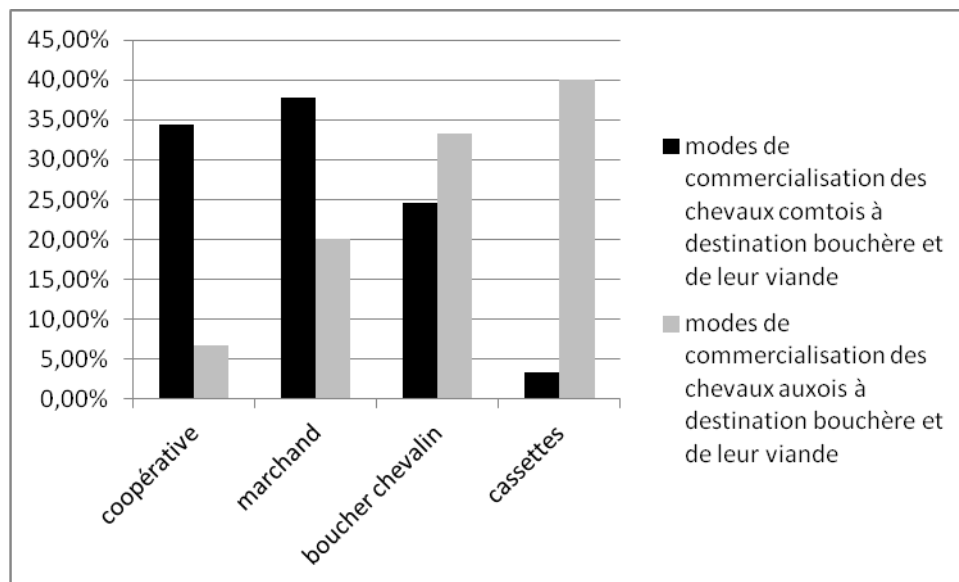
Nous avons voulu savoir si les chevaux comtois et auxois à destination bouchère étaient nourris uniquement à l'herbe et au foin ou s'ils recevaient une complémentation en céréales (tab. L).

**Tableau L : Complémentation des chevaux comtois et auxois à destination bouchère**

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 15)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 61)	Pourcentage
Complément donné	Foin	8	53,33%	48	78,69%
	Foin+ céréales	7	46,67%	13	21,31%

En général, les éleveurs se contentent de donner du foin, même si des céréales devraient être données à un moment ou un autre de la vie de l'animal. Seulement 21,3% des éleveurs de comtois et 46,7% des éleveurs d'auxois choisissent de donner des concentrés à leurs animaux à destination bouchère, généralement quelques semaines à quelques mois avant l'abattage. Les éleveurs d'auxois sont plus enclins à donner des concentrés à leurs chevaux : là encore, nous pouvons relier ce résultat avec le fait que les chevaux auxois déposent moins facilement des tissus adipeux dans leurs muscles par rapport au comtois et grandissent moins vite. Les éleveurs peuvent donc choisir d'accélérer un peu le gain de poids et la croissance de leurs animaux à l'aide de concentrés, alors que les chevaux comtois n'en auront pas besoin.

Enfin, nous avons voulu savoir quels principaux modes de commercialisation les éleveurs utilisaient pour leurs animaux à destination bouchère (fig. 35).



**Figure 35 : Principaux modes de commercialisation des chevaux comtois et auxois à destination bouchère et de leur viande (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois)**

Les éleveurs de chevaux comtois vendent majoritairement leurs animaux à destination bouchère via des coopératives (moyen utilisé par 34,4% des éleveurs) ou des marchands/maquignons (moyen utilisé par 37,7% des éleveurs). En revanche, les éleveurs d'auxois utilisent beaucoup la vente en cassettes (moyen utilisé par 40% des éleveurs) ou encore commercialisent leur viande à proximité grâce aux bouchers chevalins (moyen utilisé par 33,3% des éleveurs). Pour ces éleveurs, la vente sur place permet de mieux valoriser leurs produits.

- **Rentabilité de la boucherie :**

Les résultats présentés ici concernent la question 21 du questionnaire.

Nous avons jugé ici inutile d'inclure des graphiques, car tous les éleveurs de comtois et d'auxois nous ont affirmé que la vente de viande chevaline ne permettait de leur dégager aucun revenu, ou alors très faible (largement inférieur à 25% de leurs revenus, généralement même inférieur à 10 ou 5%...). Les éleveurs de comtois et d'auxois tirent leurs revenus de leur autre activité professionnelle principale et non pas de l'élevage de chevaux.

- **Avis des éleveurs concernant l'avenir de la boucherie :**

Les résultats présentés ici concernent la question 22 du questionnaire.

Nous avons séparé ici les résultats en deux catégories :

-l'avis de tous les éleveurs concernant l'avenir de la boucherie, qu'ils vendent des chevaux à destination bouchère ou non (fig. 36).

-l'avis des éleveurs vendant des chevaux à destination bouchère : nous excluons donc ici les éleveurs n'utilisant pas du tout la boucherie comme débouché pour leurs chevaux (fig. 37).

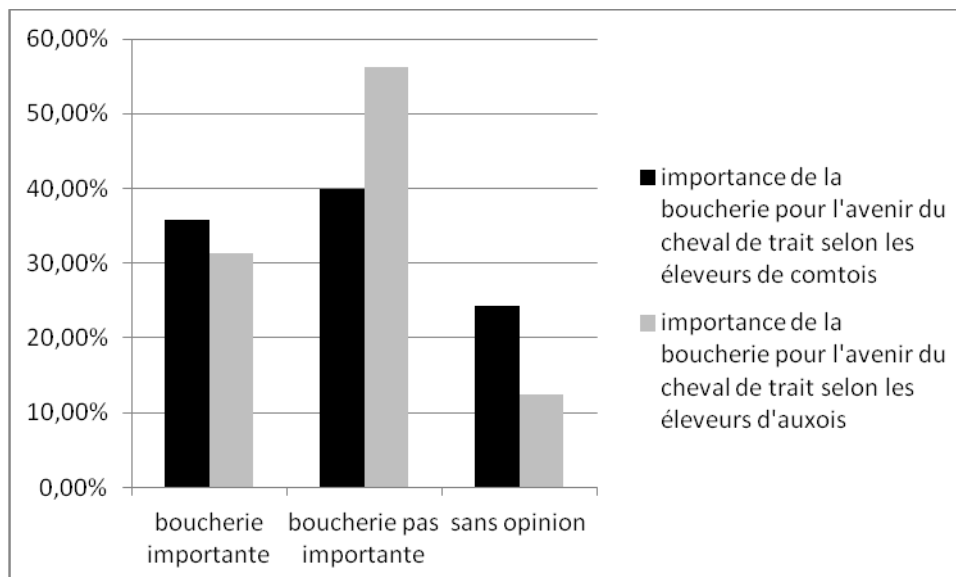


Figure 36 : Importance de la boucherie pour l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

La majorité des éleveurs (56,2% des éleveurs d'auxois et 40% des éleveurs de comtois) estime que la boucherie n'a pas, ou peu, d'importance pour l'avenir du cheval de trait comtois ou



auxois et donc ne constitue pas une voie d'avenir. Ce manque d'importance de la boucherie dans l'avenir est surtout visible chez les éleveurs de chevaux auxois ; les éleveurs comtois sont quant à eux plus partagés. En effet, 25,3% des éleveurs de comtois restent sans opinion concernant l'importance de la boucherie dans l'avenir du cheval de trait.

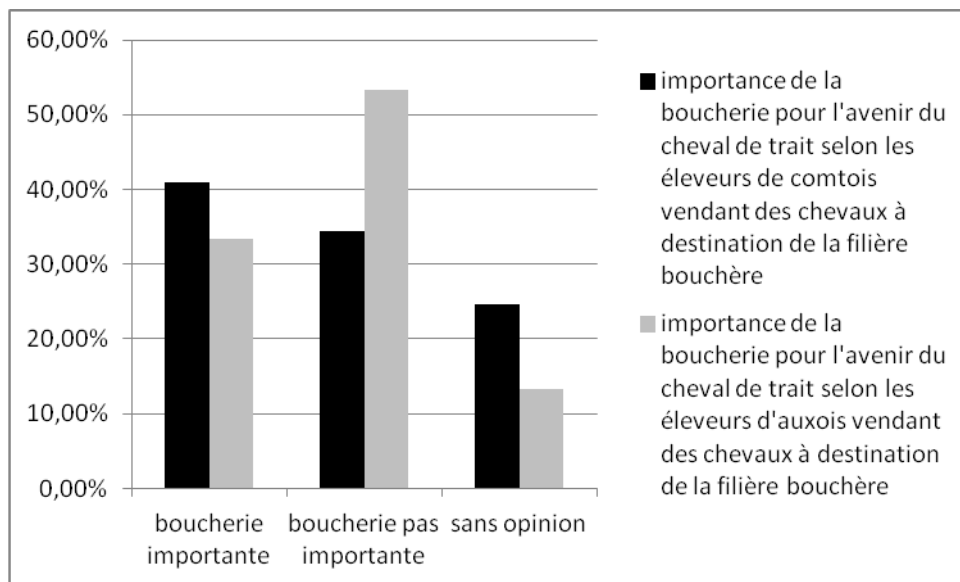


Figure 37 : Importance de la boucherie pour l'avenir des chevaux de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois vendant des chevaux à des fins bouchères (résultats concernant 61 éleveurs de comtois et 15 éleveurs d'auxois)

Les résultats changent peu concernant les éleveurs d'auxois ; en revanche, 40,9% des éleveurs de comtois estiment que la boucherie pourrait rester le principal débouché dans l'avenir des chevaux de trait et donc resterait importante dans la conservation de ces animaux.

Ainsi, nous pouvons dire que ce sont principalement les éleveurs de chevaux à destination bouchère, particulièrement ceux de comtois, qui estiment que la boucherie a encore un avenir pour le cheval de trait. Cette pensée est toutefois moins partagée chez les éleveurs d'auxois, qui semblent moins confiants en l'avenir de la boucherie.

---

### *3-2.2.2. Utilisation des chevaux pour l'attelage*

---

Nous allons étudier dans cette partie l'utilisation des chevaux comtois et auxois pour l'attelage, et voir dans quelles mesures les éleveurs pratiquent cette activité, pour le loisir ou le travail, en concours ou non, et s'ils vendent des chevaux destinés à être attelés. Nous verrons également s'ils pensent que l'attelage, de loisir ou de travail, peut jouer un rôle dans l'avenir du cheval de trait.

- **L'attelage et les éleveurs :**

Les résultats présentés ici concernent les questions 23 à 27.

Nous avons voulu appréhender la proportion d'éleveurs pratiquant l'attelage, que ce soit pour le loisir ou le travail (fig. 38).

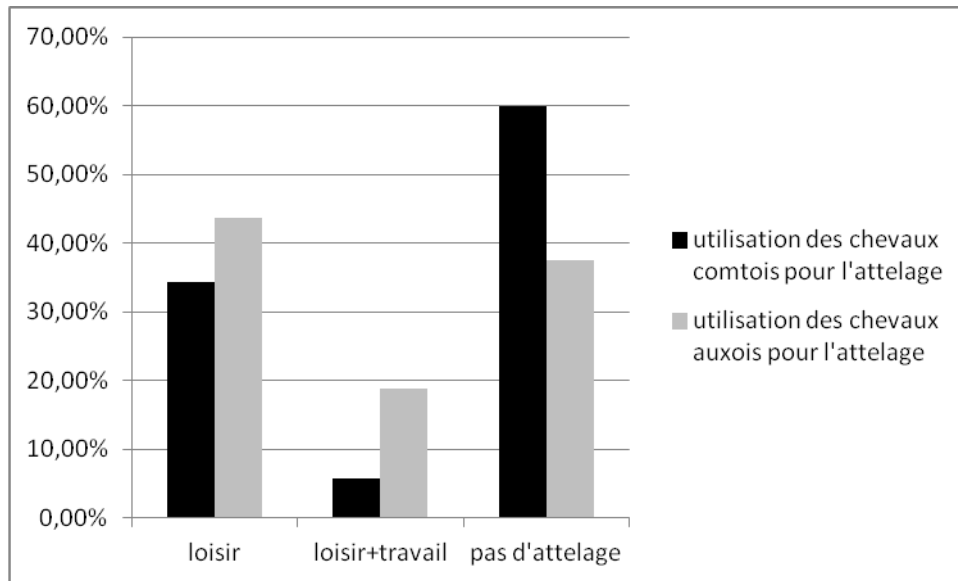


Figure 38 : Utilisation des chevaux comtois et auxois pour l'attelage (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Les résultats peuvent paraître un peu étonnants : contrairement à ce que l'on pourrait penser, une majorité d'éleveurs d'auxois (62,5% d'entre eux, loisir et travail confondus), dans notre échantillon, pratique l'attelage avec leurs chevaux, alors que seuls 39,9% des éleveurs de comtois pratiquent cette discipline.

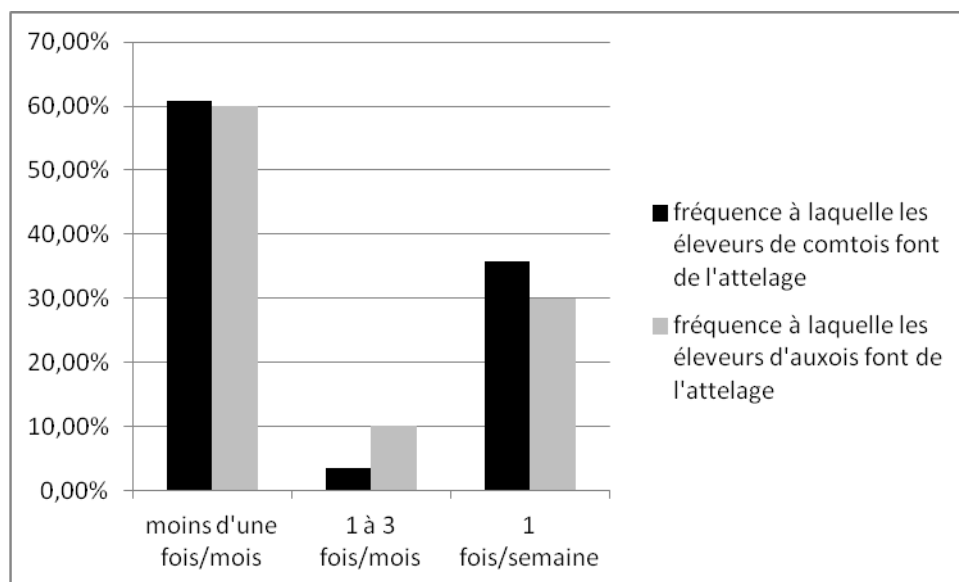
Les éleveurs ne pratiquant pas l'attelage affirment ne pas le faire pour diverses raisons (tab. LI).

**Tableau LI : Raisons principales pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne pratiquent pas l'attelage**

	Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
	Nombre d'éleveurs (sur 6)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 42)	Pourcentage
Manque de temps	6	100%	30	71,43%
Manque d'intérêt	0	0%	10	23,81%
Manque de moyens	0	0%	1	2,38%
Autre	0	0%	1	2,38%

Plus de 70% des éleveurs, de comtois comme d'auxois, affirment ne pas pratiquer l'attelage en raison d'un manque de temps. La deuxième raison évoquée, pour les éleveurs de comtois, est un manque d'intérêt pour cette discipline.

La fréquence à laquelle les éleveurs font de l'attelage est variable (fig. 39).



**Figure 39 : Fréquence à laquelle les éleveurs de comtois et d'auxois pratiquent l'attelage avec leurs chevaux (résultats concernant 28 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois)**

Ainsi, nous pouvons constater que la majorité des éleveurs, soit environ 60% des éleveurs de comtois comme d'auxois, n'a que peu le temps de pratiquer l'attelage, moins d'une fois par

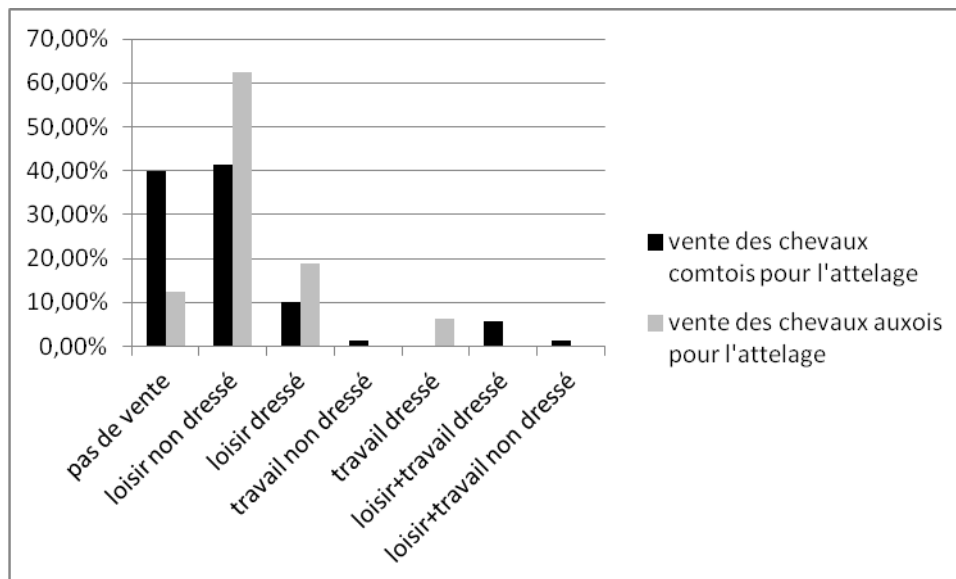
mois. L'attelage reste donc majoritairement un loisir occasionnel. En revanche, une autre catégorie apparaît, celle des éleveurs pratiquant régulièrement l'attelage, une fois par semaine : elle concerne 30% des éleveurs d'auxois et 35,7% des éleveurs de comtois.

Les éleveurs pratiquant l'attelage n'ont cependant généralement pas suivi de formation particulière (tab. LII).

**Tableau LII : Acquisition d'une formation à l'attelage chez les éleveurs de comtois et d'auxois**

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 10)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 28)	Pourcentage
Formation à l'attelage	Oui	2	20%	3	10,71%
	Non	8	80%	25	89,29%

Nous avons voulu savoir ensuite si beaucoup d'éleveurs vendaient des chevaux destinés à l'attelage, de loisir ou de travail (fig. 40).



**Figure 40 : Vente des chevaux comtois et auxois pour l'attelage (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)**

Nombreux sont les éleveurs à vendre des chevaux à destination de l'attelage : 60% des éleveurs de comtois et 87,5% des éleveurs d'auxois affirment ainsi avoir déjà vendu des chevaux pour l'attelage, que ce soit pour le loisir, le travail ou les deux. Néanmoins, les animaux sont généralement vendus non dressés, pour le loisir en général, à des prix oscillant le plus souvent

entre 500 et 1000 euros, plus rarement entre 1000 et 2000 ; les éleveurs qui vendent leurs chevaux dressés déclarent bénéficier d'au moins 3000 euros lors de la vente, voire jusqu'à 4000 ou 4500 euros pour les valeurs maximales. La vente de chevaux dressés à l'attelage semble ainsi constituer un véritable bénéfice pour les éleveurs et il est dommage qu'encore trop peu d'entre eux favorisent cette production de chevaux attelés. Néanmoins, dresser un cheval à l'attelage est une activité chronophage et qui nécessite de trouver un marché final ; or, il n'est pas toujours facile de trouver un acheteur, comme nous allons le voir ci-dessous.

Les éleveurs ne vendant pas de chevaux à destination de l'attelage évoquent plusieurs causes à cette absence de vente (tab. LIII).

Tableau LIII : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne vendent pas de chevaux destinés à l'attelage

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 2)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 28)	Pourcentage
Raison de l'absence de vente de chevaux d'attelage	Pas de clientèle	2	100%	15	53,57%
	Autres activités	0	0%	12	42,86%
	Autre	0	0%	1	3,57%

Les éleveurs d'auxois évoquent un manque de demande dans le domaine de l'attelage, tout comme plus de la moitié des éleveurs de comtois. En outre, 42,9% des éleveurs de chevaux comtois évoquent aussi régulièrement leur volonté de se consacrer à d'autres activités de la filière équine, souvent la boucherie ou la reproduction.

- **Les éleveurs et les concours d'attelage :**

Les résultats présentés ici correspondent, dans une première partie, aux questions 28 à 31 et concernent les 10 éleveurs d'auxois et les 28 éleveurs de comtois pratiquant l'attelage.

Nous avons souhaité savoir si, parmi les éleveurs de comtois et d'auxois pratiquant l'attelage avec leurs chevaux, beaucoup d'entre eux participaient aux différents concours d'attelage ouverts à ces animaux (fig. 41).

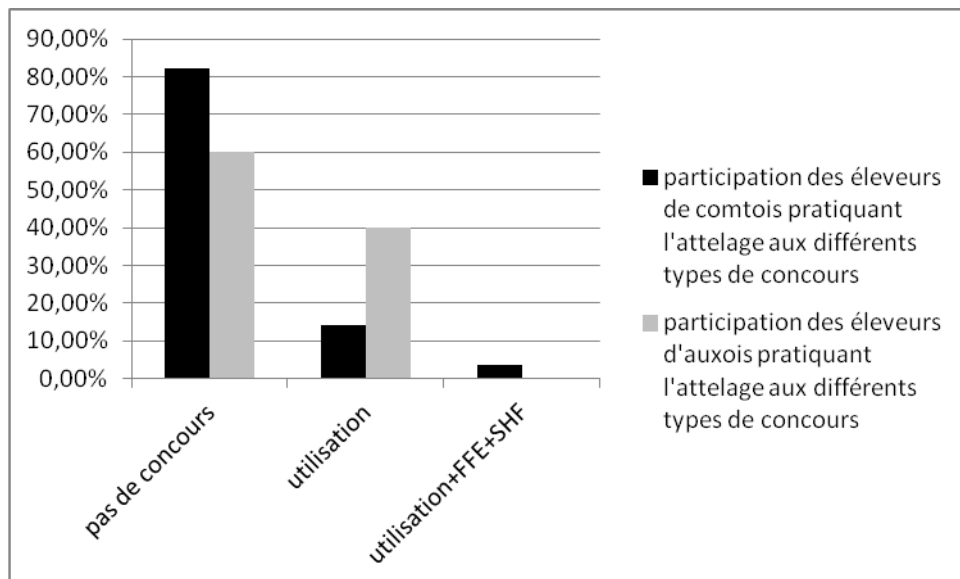


Figure 41 : Participation des éleveurs de comtois et d'auxois pratiquant l'attelage aux différents types de concours proposés (résultats concernant 28 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois)

Plus de 80% des éleveurs de comtois et 60% des éleveurs d'auxois ne participent pas aux concours d'attelage, la participation à ces concours est donc faible. Pour les quelques éleveurs participant aux concours, les concours d'utilisation restent les plus prisés.

Si nous nous intéressons maintenant à la participation aux concours hors circuits traditionnels, c'est-à-dire les compétitions atypiques comme la route du poisson, la route des vins, ou des manifestations locales type comices agricoles, nous pouvons voir que là encore la participation est faible (tab. LIV).

Tableau LIV : Participation des éleveurs de comtois et d'auxois pratiquant l'attelage aux concours hors circuits traditionnels

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 10)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 28)	Pourcentage
Participation aux concours autres que concours d'utilisation, FFE ou SHF	Oui	4	40%	4	14,29%
	Non	6	60%	24	85,71%

La majorité des éleveurs, soit plus de 80% des éleveurs de comtois et 60% des éleveurs d'auxois, ne participe pas aux concours hors circuits traditionnels.

Les raisons pour lesquelles les éleveurs participent à des concours d'attelage sont au nombre de 2 (fig. 42).

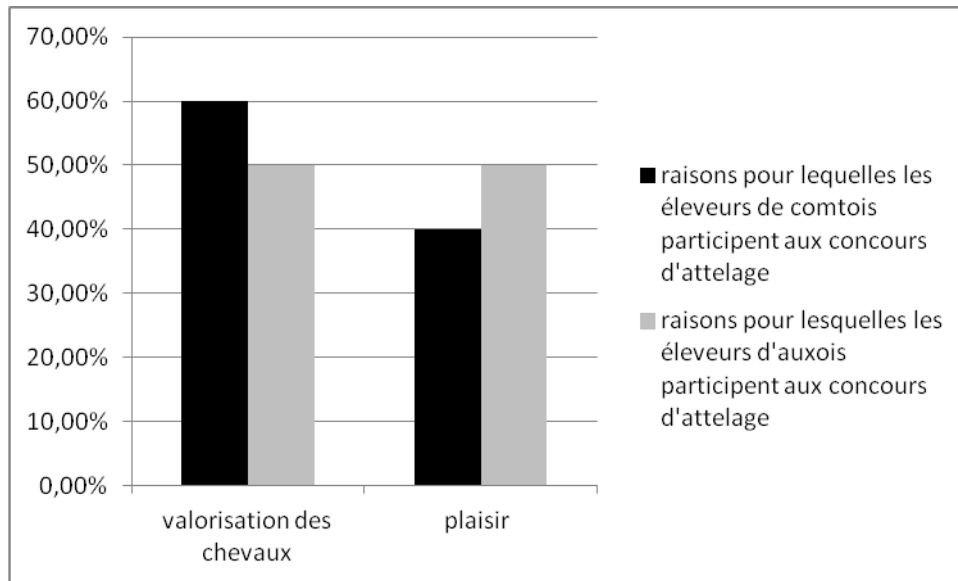


Figure 42 : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois participent aux concours d'attelage (résultats concernant 5 éleveurs de comtois et 4 éleveurs d'auxois)

Les deux raisons évoquées, presque aussi fréquemment l'une que l'autre, sont le désir de valoriser les chevaux, afin de pouvoir mieux les vendre notamment, et la recherche de plaisir. Les raisons pour lesquelles les éleveurs pratiquant l'attelage ne participent pas à des concours sont plus variées (fig. 43).

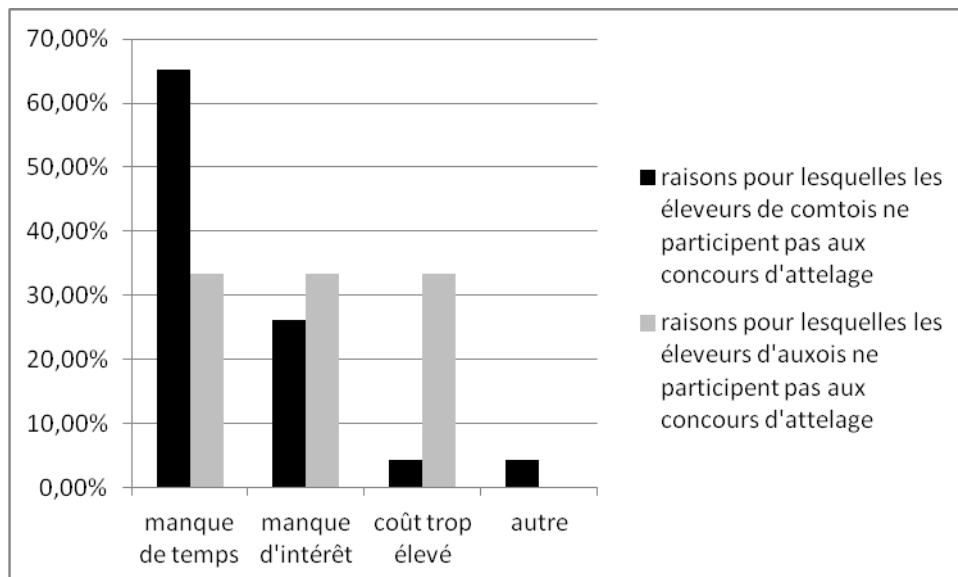


Figure 43 : Raisons pour lesquelles les éleveurs de comtois et d'auxois ne participent pas aux concours d'attelage (résultats concernant 23 éleveurs de comtois et 6 éleveurs d'auxois)

Si, chez les éleveurs d'auxois, aucune raison ne semble prépondérante par rapport à une autre, il n'en est pas de même pour les éleveurs de comtois, qui bien souvent évoquent le manque de temps.

Les résultats présentés maintenant concernent les questions 32 à 34 du questionnaire et concernent de nouveau les 16 éleveurs de chevaux auxois et les 70 éleveurs de comtois.

Nous avons voulu savoir si les éleveurs, outre les concours traditionnels généralement connus, avaient déjà entendu parler des concours les plus récents, notamment ceux de qualification loisir (tab. LV).

Tableau LV : Connaissance de l'existence des circuits de Qualification-loisir par les éleveurs de comtois et d'auxois

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Connaissance des circuits qualification-loisir	Oui	10	62,50%	22	31,43%
	Non	6	37,50%	48	68,57%

Nous obtenons ici de grandes différences de résultats : alors que les éleveurs de chevaux comtois semblent dans l'ensemble ne pas avoir connaissance de l'existence des nouveaux circuits de qualification-loisir, les éleveurs d'auxois ont quant à eux presque tous entendu parler de ce type de concours. Néanmoins, les différences obtenues résultent sans doute d'un biais d'échantillonnage, car 8 des 10 éleveurs d'auxois affirmant connaître ce type de concours pratiquent l'attelage (avec, pour rappel, 10 éleveurs sur 16 pratiquant l'attelage), d'où la probabilité plus forte que les circuits de qualification loisir soient connus par rapport aux éleveurs de comtois qui, dans l'échantillon interrogé ici, pratiquaient peu l'attelage.

Nous venons de voir que peu d'éleveurs pratiquent actuellement l'attelage et qu'un nombre encore plus faible participe à des concours ; nous avons alors souhaité appréhender la proportion d'éleveurs ayant malgré tout déjà assisté à des concours d'attelage (tab. LVI).



Tableau LVI : Proportion d'éleveurs de chevaux comtois et auxois ayant déjà assisté à des concours d'attelage

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Eleveurs ayant déjà assisté à des concours d'attelage	Oui	16	100%	55	78,57%
	Non	0	0%	15	21,43%

Ainsi, presque tous les éleveurs ont déjà assisté à un concours d'attelage une fois dans leur vie.

Enfin, nous avons voulu savoir si les éleveurs trouvaient les concours d'attelage utiles, et notamment si, à leur avis, ils pouvaient participer à la conservation du cheval de trait à l'avenir (fig. 44).

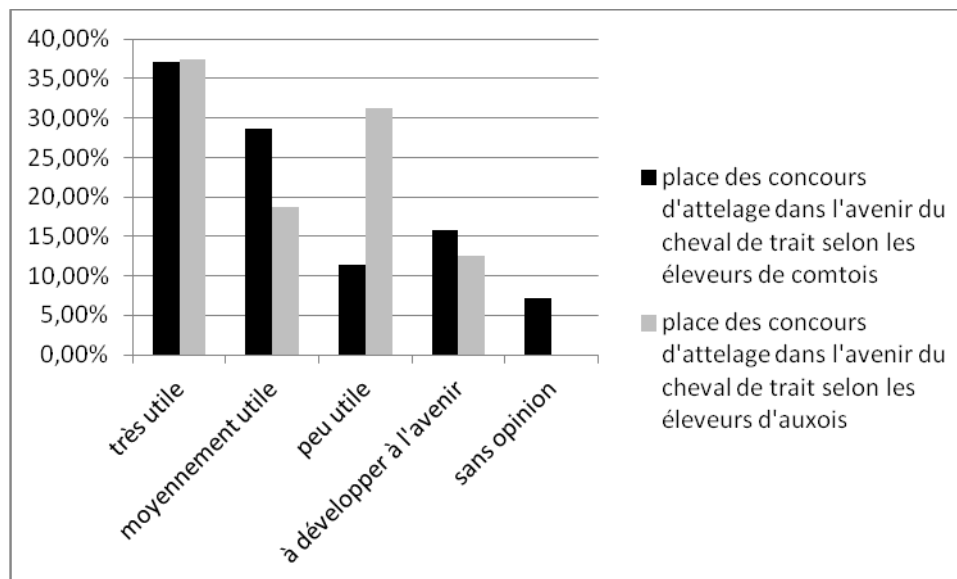


Figure 44 : Place des concours d'attelage dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Ainsi, si plus d'un tiers des éleveurs, quelle que soit la race élevée, estime que les concours d'attelage peuvent s'avérer très utiles pour l'avenir du cheval de trait, une proportion assez importante estime néanmoins qu'ils sont aussi peu utiles. Cette idée de l'inutilité des concours d'attelage pour la conservation du cheval de trait est surtout présente chez les éleveurs d'auxois (31,3% sont concernés) ; chez les éleveurs de comtois, cette tendance est moins marquée et concerne 11,4% d'entre eux.

- **Les éleveurs et l'attelage de loisir (en dehors des concours d'attelage) :**

Cette partie, qui concerne les questions 35 et 36 du questionnaire, va retranscrire les avis des éleveurs interrogés concernant la place de l'attelage de loisir dans l'avenir du cheval de trait. Deux aspects sont investigués : l'attelage de loisir en général et une forme particulière d'attelage de loisir, le tourisme attelé.

Nous avons d'abord souhaité connaître l'avis des éleveurs concernant l'importance de l'attelage de loisir pour la conservation du cheval de trait (fig. 45).

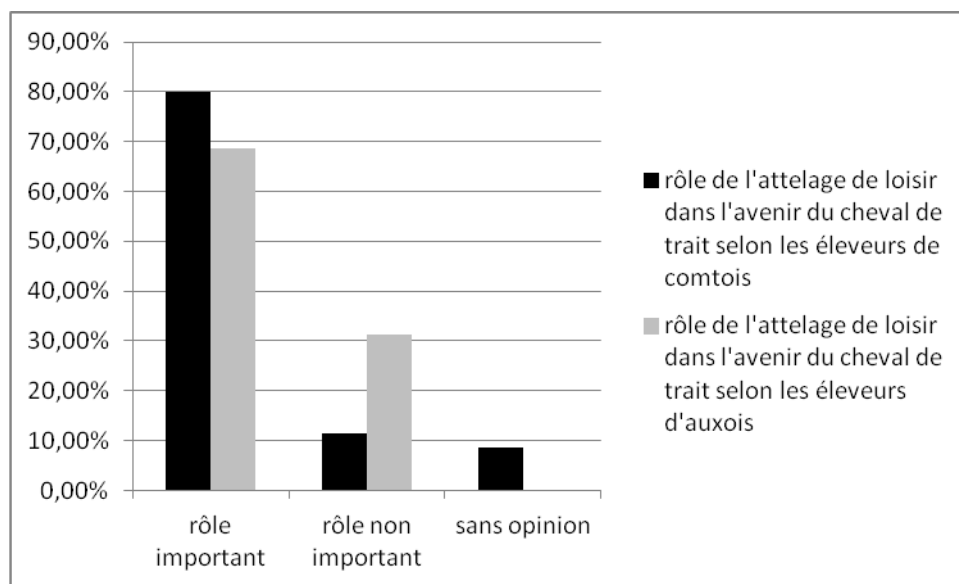


Figure 45 : Rôle de l'attelage de loisir dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

La majorité des éleveurs interrogés (68,8% des éleveurs d'auxois et 80% des éleveurs de comtois) estime ainsi que l'attelage de loisir pourrait jouer un rôle important dans l'avenir du cheval de trait.

Concernant l'utilité du tourisme attelé, les avis sont plus mitigés (fig. 46).

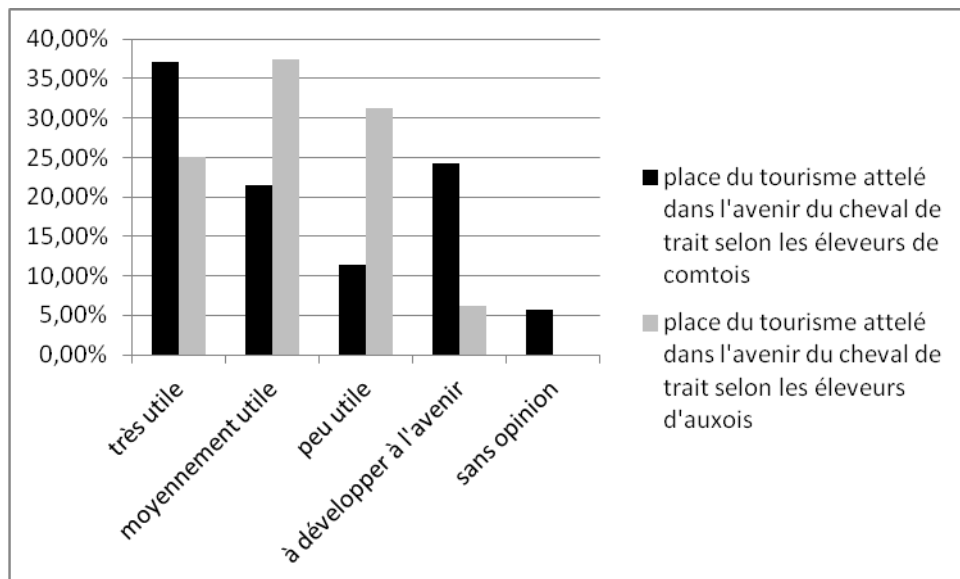


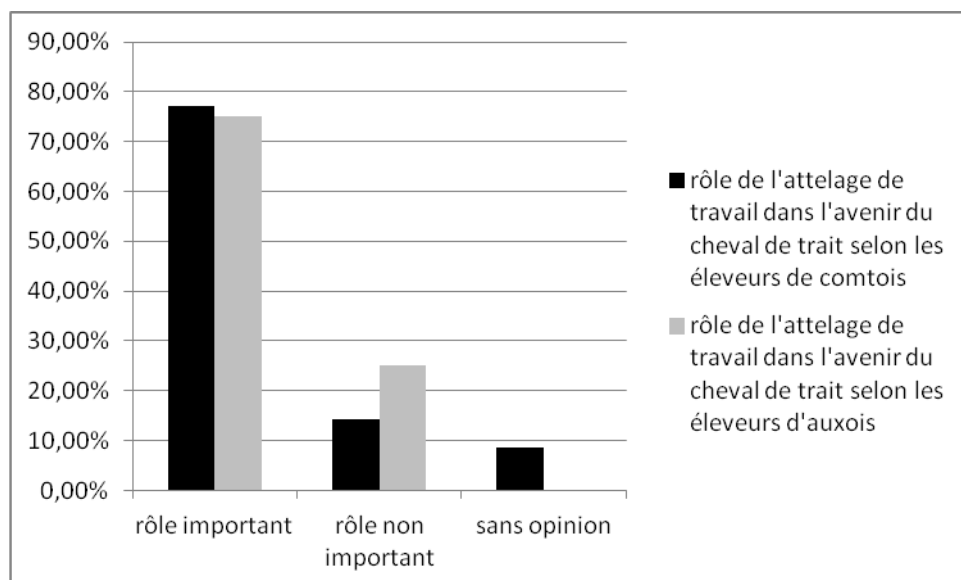
Figure 46 : Place du tourisme attelé dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Nous obtenons des résultats similaires à ceux concernant la place des concours d'attelage dans l'avenir du cheval de trait : 37,1% des éleveurs de comtois pensent que le tourisme attelé pourrait s'avérer très utile. En revanche, les avis sont plus partagés chez les éleveurs d'auxois : 31,3% d'entre eux estiment en effet que le tourisme attelé est peu utile à la conservation du cheval de trait.

- **Les éleveurs et l'attelage de travail :**

Nous nous intéressons dans cette partie à l'avis des éleveurs concernant la place de l'attelage de travail dans l'avenir du cheval de trait, et notamment la place du cheval territorial. Les résultats présentés concernent les questions 37 à 39 du questionnaire.

Nous avons d'abord interrogé les éleveurs sur le rôle de l'attelage de travail dans l'avenir du cheval de trait (fig. 47).



**Figure 47 : Rôle de l'attelage de travail dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)**

De la même manière que pour l'attelage de loisir, 75% des éleveurs de comtois et 77,1% des éleveurs d'auxois estiment que l'attelage de travail pourrait être important dans l'avenir du cheval de trait.

Par ailleurs, étant donné la place de plus en plus importante que prend le cheval en ville, nous avons souhaité savoir si les éleveurs avaient déjà entendu parler de cette utilisation du cheval territorial (tab. LVII).

**Tableau LVII : Connaissance de l'utilisation du cheval territorial par les éleveurs de comtois et d'auxois**

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Eleveurs ayant déjà entendu parler de cheval territorial	Oui	15	93,75%	58	82,86%
	Non	1	6,25%	12	17,14%

Ainsi, 93,8% des éleveurs d'auxois et 82,9% des éleveurs de comtois ont déjà connaissance de la notion de cheval territorial. D'ailleurs, les éleveurs se montrent assez optimistes quant à l'utilité de ce débouché dans l'avenir du cheval de trait (fig. 48).

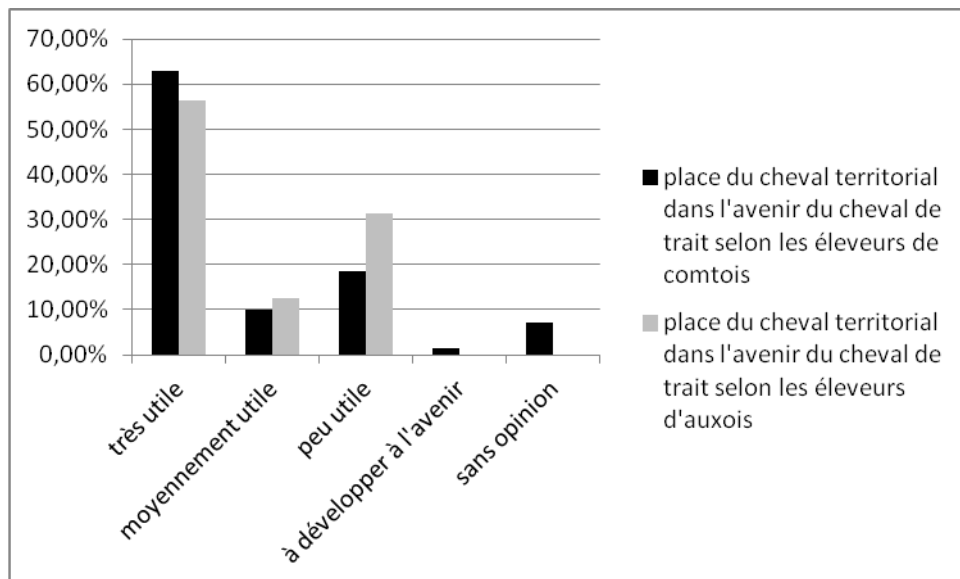


Figure 48 : Place du cheval territorial dans l'avenir du cheval de trait selon les éleveurs de comtois et d'auxois

Ainsi, une majorité d'éleveurs (56,3% des éleveurs d'auxois et 62,8% des éleveurs de comtois) estime que l'utilisation du cheval comme cheval territorial pourrait être une voie d'avenir à explorer concernant la conservation des races de trait. En revanche, comme pour les précédentes questions concernant l'utilité de l'attelage de loisir dans l'avenir du cheval de trait, une partie non négligeable des éleveurs, notamment d'auxois, reste peu convaincue de l'utilité du cheval territorial à l'avenir.

Ainsi, nous pouvons constater, et ce quelle que soit la race élevée, qu'environ 40 à 60% des éleveurs pratiquent l'attelage de façon plutôt occasionnelle, généralement pour le loisir, même si l'attelage n'est déclaré comme principale utilisation que par un peu moins de 20% des éleveurs. Rares encore sont ceux qui participent à des concours, par manque de temps en général. En revanche, même si tous les éleveurs ne pratiquent pas l'attelage, nombreux sont ceux à avoir déjà vendu des chevaux à destination de l'attelage : 40 à 60% des éleveurs sont concernés et vendent généralement leurs animaux pour le loisir. Cette production reste néanmoins encore peu valorisée car les animaux sont vendus principalement jeunes, non débouffés et non dressés à l'attelage. En outre, 70 à 80% des éleveurs estiment que l'attelage sous toutes ses formes (loisir et travail) pourrait jouer un rôle important dans l'avenir et la conservation du cheval de trait et cette voie reste donc à privilégier. De même, plus de la moitié des éleveurs pense que le cheval territorial pourrait s'avérer utile. Ainsi, même si l'attelage n'est pas pratiqué par tous, les éleveurs ne sous-estiment pas l'importance de cette discipline dans l'avenir du cheval de trait.

---

### *3-2.2.3. Utilisation des chevaux pour la reproduction*

---

Cette partie correspond aux questions 40 à 45 du questionnaire. Nous détaillerons d'abord les principaux modes de monte qu'utilisent les éleveurs de chevaux comtois et auxois ainsi que la provenance des étalons reproducteurs. Puis nous verrons la proportion de chevaux vendus par les

éleveurs et destinés à la reproduction ainsi que les principaux moyens de communication utilisés par les éleveurs pour faire connaître leurs chevaux à vendre.

- **Types de monte utilisés par les éleveurs de chevaux comtois et auxois et provenance des étalons :**

Les résultats présentés ici concernent les questions 40 et 41.

Nous avons vu précédemment que les éleveurs de chevaux de trait utilisent généralement la monte naturelle, en main ou en liberté (MARTIN-ROSSET, 2012). Nous avons voulu savoir si ces données sont toujours bien effectives à l'heure actuelle ; nous avons donc interrogé les éleveurs de comtois et d'auxois quant au type de monte utilisé principalement dans leurs élevages (fig. 49).

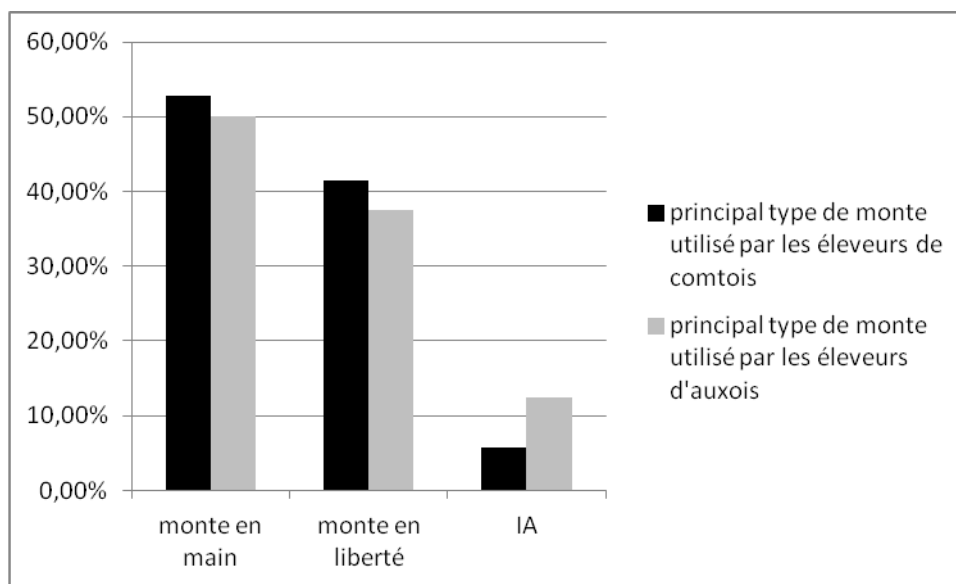


Figure 49 : Principaux types de monte utilisés par les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

La monte naturelle est bien, de loin, la technique de monte la plus utilisée : 94,3% des éleveurs de chevaux comtois et 87,5% des éleveurs d'auxois l'utilisent. En revanche, nous avons précédemment vu qu'actuellement, la monte en liberté est prépondérante chez les races de trait car elle concerne 43,2% des saillies (MARTIN-ROSSET, 2012) ; nos résultats contredisent légèrement cette donnée, puisque 50% des éleveurs d'auxois et 52,9% des éleveurs de comtois affirment utiliser principalement la monte en main. Cependant, cette différence entre les données de la littérature et nos données peut résulter d'un biais d'échantillonnage, étant donné le nombre relativement faible d'éleveurs interrogés par rapport au nombre total d'éleveurs (qui est, rappelons-le, de 2546 éleveurs de comtois et 107 éleveurs d'auxois en 2014).

Les étalons reproducteurs utilisés ont différentes origines (fig. 50).

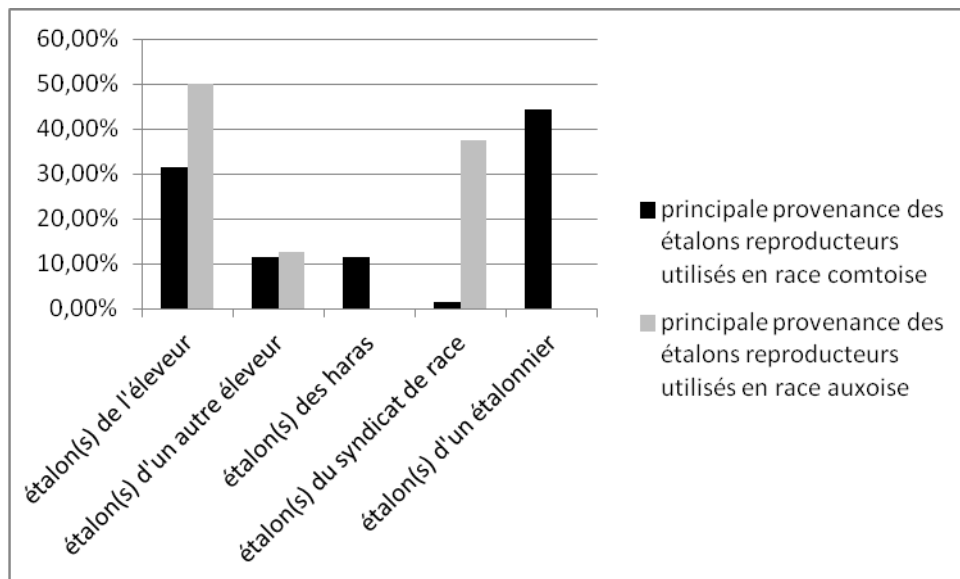


Figure 50 : Principale provenance des étalons reproducteurs utilisés en race comtoise et auxoise (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

Nous pouvons constater que les éleveurs possédant un ou plusieurs étalons les utilisent tous, sans exception, pour faire la monte. Ceux qui ne possèdent pas d'étalon font généralement appel, pour les éleveurs d'auxois, à des étalons fournis par le syndicat de race ; la situation est un peu différente en race comtoise, où la majorité des éleveurs fait appel à un étalonnier.

- **Vente des chevaux destinés à la reproduction et moyens mis en oeuvre pour faire connaître ces animaux :**

Cette partie concerne les questions 42 à 45 du questionnaire.

Afin de connaître l'importance de la vente de reproducteurs parmi tous les débouchés possibles des chevaux comtois et auxois, nous avons souhaité savoir si les éleveurs avaient déjà vendu des animaux destinés à la reproduction (tab. LVIII).

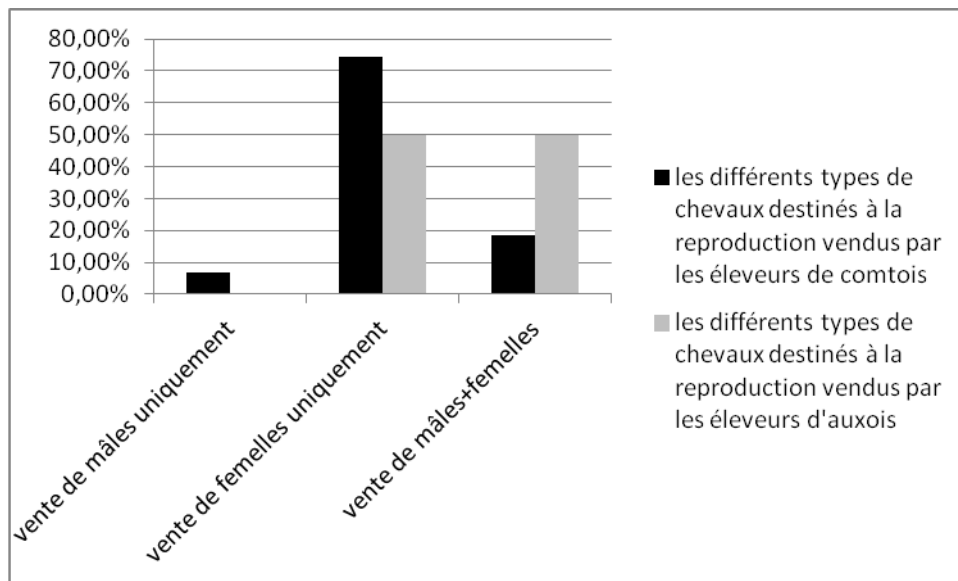
Tableau LVIII : Vente de chevaux comtois et auxois destinés à la reproduction

		Eleveurs d'auxois		Eleveurs de comtois	
		Nombre d'éleveurs (sur 16)	Pourcentage	Nombre d'éleveurs (sur 70)	Pourcentage
Vente de chevaux pour la reproduction	Oui	10	62,50%	43	61,43%
	Non	6	37,50%	27	38,57%

Ainsi, environ 60% des éleveurs, quelle que soit la race élevée, affirment vendre des chevaux destinés à devenir des reproducteurs. La reproduction, alors qu'elle n'est déclarée comme principale utilisation que pour 25,7% des éleveurs de comtois et 31,7% des éleveurs d'auxois, reste malgré tout un débouché bien présent chez les chevaux comtois et auxois.

Les résultats présentés ensuite ci-dessous ne concernent que les 10 éleveurs d'auxois et les 43 éleveurs de comtois vendant des chevaux reproducteurs ou futurs reproducteurs.

Nous avons souhaité savoir si les éleveurs vendaient des mâles, des femelles ou les deux (fig. 51).



**Figure 51 : Sexe des animaux reproducteurs ou futur reproducteurs vendus (résultats concernant 43 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois)**

Nous pouvons voir que généralement, les éleveurs vendent plutôt des pouliches ou juments pour la reproduction. Les mâles sont plus difficiles à vendre, d'autant plus que les Haras nationaux n'achètent plus d'étalons destinés à la monte publique, rendant ainsi le placement des mâles plus difficile. Ces derniers seront donc orientés plutôt vers d'autres débouchés, la boucherie ou parfois l'attelage.

Nous avons ensuite interrogé les 5 éleveurs d'auxois et les 11 éleveurs de comtois vendant des mâles quant à l'âge de leurs animaux au moment de la vente (fig. 52).



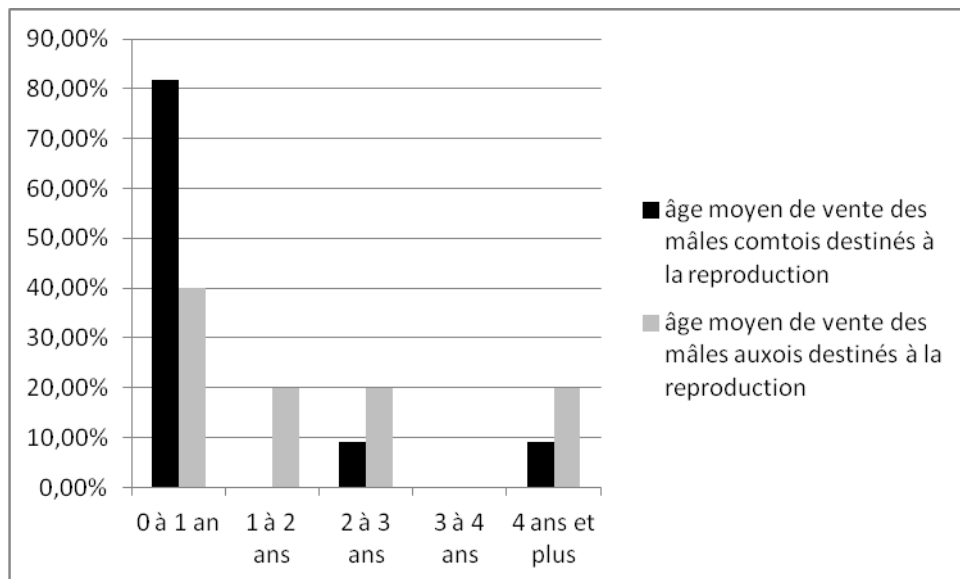


Figure 52 : Age moyen de vente des mâles reproducteurs ou futur reproducteurs (résultats concernant 11 éleveurs de comtois et 5 éleveurs d’auxois)

Quant aux femelles, nous avons posé la même question aux 40 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d’auxois en vendant pour la reproduction (fig. 53).

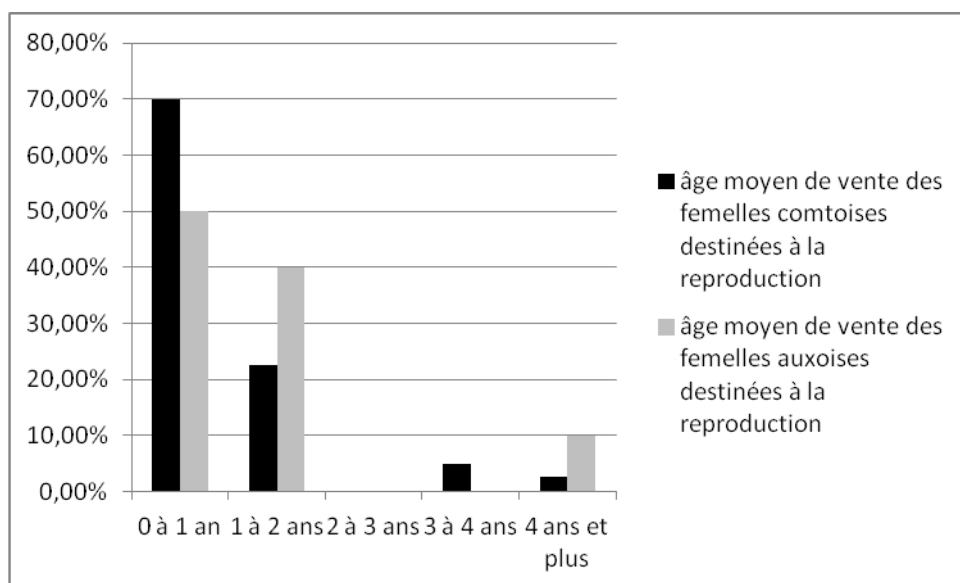


Figure 53 : Age moyen de vente des femelles reproductrices ou futures reproductrices (résultats concernant 40 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d’auxois)

La vente des chevaux, mâles comme femelles, a lieu généralement lorsque les animaux sont jeunes, entre le sevrage et l’âge d’un an. En effet, vendre ses animaux jeunes permet notamment à l’éleveur un gain de temps et d’argent.

La question du prix de vente est difficile à analyser car les éleveurs ne se souvenaient pas toujours du prix auxquels ils avaient vendus leurs produits, et certains n’ont pas souhaité nous communiquer ce prix. Néanmoins, une grande partie des éleveurs, quelle que soit la race élevée,

nous a affirmé vendre les chevaux reproducteurs au même prix que la boucherie, ou à peine plus chers, ce qui par exemple, pour un jeune animal de 6 mois d'âge à 1 an, correspond à une fourchette de prix d'environ 500 à 1000 euros. Ce prix de vente ne permet pas de dégager un bénéfice. Comme pour la boucherie, le revenu dégagé de la vente de chevaux reproducteurs est donc très faible et correspond à moins de 10 ou 5% des revenus de l'éleveur.

Nous avons ensuite voulu savoir quels étaient les principaux moyens de communication utilisés par les éleveurs pour faire connaître leurs chevaux reproducteurs à vendre (fig. 54).

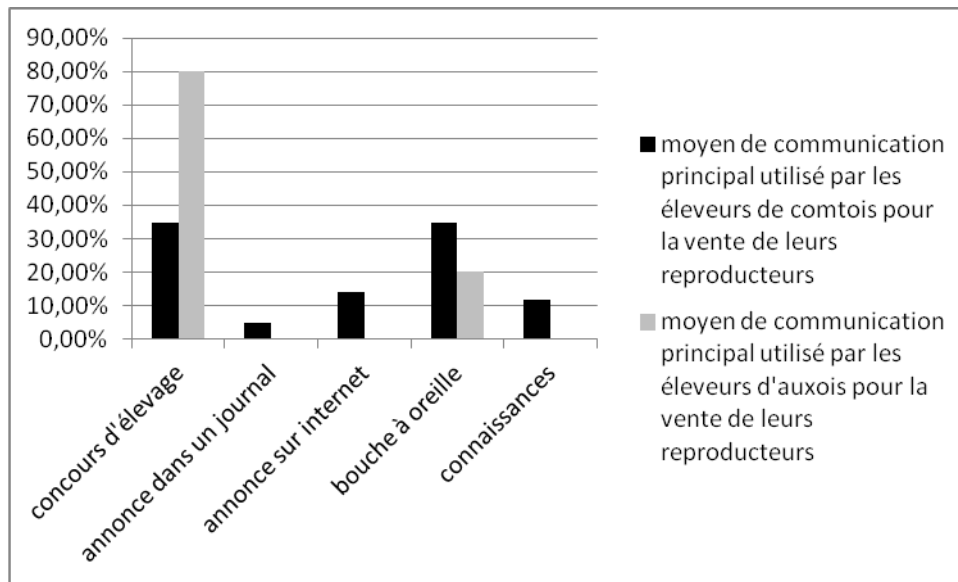


Figure 54 : Moyens de communication utilisés par les éleveurs de comtois et d'auxois pour la vente des reproducteurs ou futur reproducteurs (résultats concernant 43 éleveurs de comtois et 10 éleveurs d'auxois)

Pour les éleveurs d'auxois, les concours d'élevage restent les lieux principaux de vente des reproducteurs (pour ceux qui participent aux concours). La réponse à la question est plus complexe pour les éleveurs de comtois, qui utilisent majoritairement les concours d'élevage mais aussi le bouche à oreille. La réponse à cette question peut être biaisée par l'échantillonnage, car dans notre échantillon d'éleveurs d'auxois, une grande partie participe aux concours d'élevage alors que seule la moitié des éleveurs de comtois y participe.

Ainsi, si la reproduction n'est pas forcément déclarée comme la principale utilisation des chevaux par leurs éleveurs, elle reste néanmoins un important débouché car beaucoup d'éleveurs ont déjà vendus, un jour ou l'autre, des chevaux destinés à la reproduction. Ce débouché, à l'instar de la boucherie, reste toutefois peu rémunérateur.

---

#### 3-2.2.4. *Avis des éleveurs sur la « prépondérance » de la race comtoise par rapport à la race auxoise*

---

Les résultats présentés ici concernent la question subsidiaire du questionnaire.

Comme nous l'avons vu précédemment, la race comtoise est, de toutes les races de chevaux de trait françaises, la plus développée actuellement en termes d'effectifs et constitue ainsi la première race française de trait. Nous avons souhaité connaître l'avis des éleveurs quant aux causes possibles de cette importance de la race comtoise par rapport à la race auxoise (fig. 55).

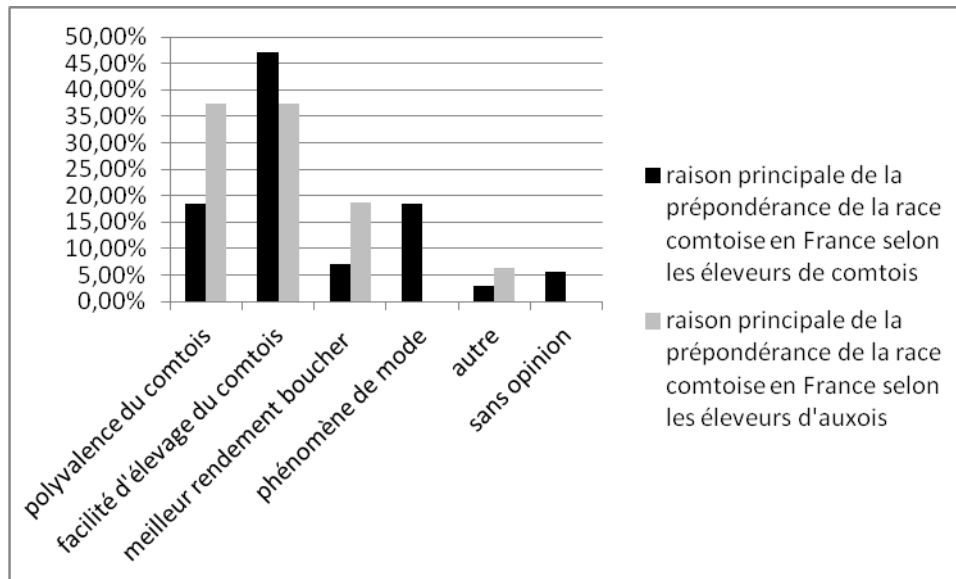


Figure 55 : Raisons de la prépondérance de la race comtoise en France selon les éleveurs de comtois et d'auxois (résultats concernant 70 éleveurs de comtois et 16 éleveurs d'auxois)

47,1% des éleveurs de comtois et 37,5% des éleveurs d'auxois considèrent que la prépondérance du comtois est due à la facilité d'élevage de cette race. Les éleveurs entendent par là que le comtois, de par son petit gabarit et sa rusticité, aura besoin de moins de nourriture et de place qu'un cheval de plus grand gabarit comme un auxois ; en outre, l'élevage du comtois s'avèrera donc aussi plus rentable des autres races de trait, ou tout du moins, permettra une économie d'argent aux éleveurs. Les éleveurs d'auxois évoquent en deuxième raison la polyvalence du comtois, qu'il est plus facile de manipuler notamment pour l'attelage ou pour la monte de loisir ; en revanche, les éleveurs de comtois sont partagés entre cette polyvalence et un phénomène de mode, la robe alezane et les crins lavés du comtois étant, selon eux, très appréciés du grand public.

Il est donc raisonnable de penser que la popularité et le développement de la race comtoise par rapport à d'autres races de trait puisse venir à la fois de sa facilité d'élevage, de sa polyvalence et de son esthétique.

---

### 3-3. *Discussion autour de la réalisation de l'enquête et de ses résultats*

---

Nous allons dans cette partie effectuer une synthèse des résultats obtenus après administration du questionnaire et suggérer quelques pistes afin de développer les différentes utilisations des chevaux comtois et auxois.

L'étude permet de faire l'état des lieux sur les avis des éleveurs au sujet des principales utilisations des chevaux comtois et auxois, et plus généralement de toutes les races de trait. Elle permet ainsi de voir si certains débouchés, notamment les plus récents comme l'attelage et la traction animale moderne, ont progressé ou si les plus anciennes utilisations restent prépondérantes. C'est également l'occasion pour les éleveurs de faire connaître leur ressenti vis-à-vis de la filière équine de trait et d'appréhender leur degré de confiance en l'avenir de ces chevaux. La sauvegarde des races de trait ne peut se faire sans le concours des éleveurs, qui figurent parmi les principaux acteurs de cette filière équine : recueillir leurs avis et la façon dont ils utilisent leurs chevaux ne peut être que bénéfique pour tenter d'améliorer et de conserver cette filière trait, qui fait partie du patrimoine culturel français.

Néanmoins, plusieurs limites viennent nuancer les résultats de cette enquête. La première réside dans la petite taille de l'échantillon : en effet, puisque les questionnaires ont été administrés par téléphone, nous avons rencontré une limite de temps puisque joindre un grand nombre d'éleveurs n'a pas toujours été facile. De ce fait, 16 éleveurs de chevaux auxois (sur 107 en 2014) et 70 éleveurs de chevaux comtois (sur 2546 en 2014) seulement ont pu être interrogés : dans le premier cas, environ 15% de la population est ainsi interrogée contre environ 3% dans le deuxième cas. La proportion interrogée est donc correcte dans le premier cas mais insuffisante dans le second cas. Les résultats obtenus ne seront donc pas forcément significatifs mais nous permettront malgré tout de dégager des tendances. Un moyen de récolter plus de réponses aurait été de réaliser le questionnaire par mail, néanmoins un certain nombre d'éleveurs ne dispose pas d'une adresse e-mail et le fait d'administrer le questionnaire par ce moyen de communication aurait sans doute causé un important biais d'échantillonnage.

Une autre limite est le nombre de questions posées, assez important, ainsi que l'absence de statistique analytique : néanmoins, pour user de cette dernière, il nous aurait fallu un échantillon plus important pour obtenir un échantillon plus représentatif. Pour certaines questions, notamment celle concernant l'utilisation principale des chevaux par les éleveurs, il aurait été intéressant de réaliser un test de comparaison de distributions comme le test du  $\chi^2$  d'indépendance, afin de voir si les caractères « utilisation » et « race du cheval » étaient indépendants. Malheureusement, nous avons constaté lors du calcul des effectifs théoriques que certains effectifs étaient inférieurs à 5, voire à 2, rendant ininterprétable la réalisation de ce type de test, même avec la correction de Yates. Nous n'avons donc pas pu réaliser de tests de  $\chi^2$ , toutefois nous avons tenté de décrire et d'interpréter au mieux les résultats obtenus dans notre enquête.

Ainsi, cette enquête aurait mérité d'interroger plus d'éleveurs, en particulier de comtois, mais elle a l'avantage de permettre de dégager déjà quelques tendances, d'autant plus que nous pouvons nous attendre à des résultats relativement homogènes, étant donné le contexte actuel difficile de l'élevage des chevaux de trait (par exemple, nous pouvons nous attendre à ce que le débouché viande soit prépondérant, quelle que soit la taille de l'échantillon).

Nous dégagerons d'abord un profil d'éleveur pour chaque race élevée, puis nous entamerons une discussion autour de ces profils.

- **Profil général de l'éleveur de comtois :**

L'éleveur de cheval comtois est généralement un homme, âgé d'au moins 40 ans, dont l'activité professionnelle principale est, dans environ la moitié des cas un emploi hors du secteur agricole, et dans un peu moins de la moitié des autres cas un emploi dans le milieu agricole (le plus souvent, il s'agit alors d'une activité type bovins laitiers). Il élève des chevaux comtois pour le plaisir, avec une moyenne de 3,5 poulinières par élevage, et pas d'étalon en général. Il ne possède quasiment jamais d'autres chevaux, que ce soit de selle ou de trait. Il élève ses chevaux pour le plaisir et participe, dans plus de la moitié des cas, aux concours Modèles et Allures, par plaisir également, avec un nombre de chevaux engagés faible à moyen. La succession de l'élevage est en général incertaine. Pour l'éleveur de comtois, l'IFCE n'est pas un partenaire important en raison d'un trop grand désengagement de la filière équine. Les deux principales utilisations des comtois restent la boucherie et la reproduction, bien que la boucherie soit encore dominante. Néanmoins, une tendance actuelle consiste aussi à employer des chevaux comtois pour la valorisation des pâtures. Les chevaux sont presque tous vaccinés grippe-tétanos et sont vermifugés généralement deux fois par an.

- **Profil général de l'éleveur d'auxois :**

L'éleveur de cheval auxois est généralement un homme, âgé d'au moins 50 ans, dont l'activité professionnelle principale est un emploi dans le secteur agricole (souvent une activité d'élevage bovins allaitants ou bovins et ovins allaitants). Il élève des chevaux auxois pour le plaisir mais aussi souvent par tradition, avec une moyenne de 4,4 poulinières par élevage. Dans la moitié des cas, il ne possède pas d'étalon, dans l'autre moitié des cas il en possède en général un. Il ne possède quasiment jamais d'autres chevaux, que ce soit de selle ou de trait. Il élève ses chevaux pour le plaisir et participe, dans la majorité des cas, aux concours Modèles et Allures, par plaisir également, avec un nombre de chevaux engagés moyen à élevé. La succession de l'élevage est assurée dans la moitié des cas et incertaine à non assurée dans l'autre moitié des cas. Pour l'éleveur d'auxois, l'IFCE n'est pas un partenaire important en raison d'un trop grand désengagement de la filière équine. Les deux principales utilisations des chevaux auxois restent la boucherie et la reproduction, bien que la boucherie soit encore dominante. L'attelage constitue la troisième utilisation de ces chevaux. Les chevaux sont presque tous vaccinés grippe-tétanos et sont vermifugés généralement deux fois par an.

- **Pistes de réflexion et d'exploitation concernant le profil des éleveurs de comtois et d'auxois :**

Après comparaison des deux types de profils, nous pouvons voir qu'ils sont finalement assez similaires : les principales différences résident dans le fait que les éleveurs d'auxois constituent une population un peu plus âgée que les éleveurs de comtois, que les éleveurs d'auxois élèvent des chevaux plus souvent par tradition et qu'ils occupent plus souvent un emploi dans le milieu agricole.

Nos résultats concordent avec des études qui ont déjà pu être faites il y a quelques années. Ainsi, il a été montré que 40 à 65% des éleveurs de chevaux de trait recherchaient dans l'élevage un hobby pur et 40 à 65% un hobby avec recherche d'équilibre financier (COUZY *et al*, 2006). Pour 8 à 19% d'entre eux, l'élevage est une activité secondaire avec recherche de rentabilité et pour moins de 8% une activité principale avec recherche de rentabilité (COUZY *et al*, 2006). Aucun éleveur n'a affirmé vivre entièrement de la filière trait, même si en termes d'objectifs de production, un éleveur sur 3 a affirmé atteindre l'objectif qu'il s'est fixé. En outre, il a été montré que les élevages de chevaux de trait sont de plus petite taille que les autres, avec une main d'œuvre familiale (COUZY *et al*, 2006). Les éleveurs sont en général âgés et seul un petit nombre d'entre eux dispose d'un successeur. Toutefois, des éleveurs plus jeunes ont aussi décidé de créer leur propre élevage, plutôt que d'en reprendre un déjà existant (COUZY *et al*, 2006).

Une autre étude réalisée en Bourgogne a montré les résultats suivants (MADELINE et MORICONI, 2011) : 88% des éleveurs de chevaux de trait bourguignons pratiquent l'élevage pour le plaisir, 44% d'entre eux ont une autre activité agricole (généralement un atelier vaches allaitantes), 39% ont plus de 60 ans (et les autres ont entre 40 et 59 ans), 60% mettent 1 à 2 juments à la saillie et 58% d'entre eux vendent leurs produits non débourrés, que ce soit pour la boucherie, l'attelage ou la reproduction, ce qui concorde avec les résultats obtenus lors de notre propre enquête. Ces résultats sont assez proches de ceux que nous avons obtenus pour les éleveurs de chevaux auxois, essentiellement bourguignons, excepté concernant le nombre de poulinières, mais nous avons vu que notre résultat est certainement dû à un biais d'échantillonnage.

Les problèmes qui peuvent être mis en évidence par ces résultats sont les suivants :

- les éleveurs de chevaux comtois et auxois (et de trait en général) constituent une population vieillissante... Aussi se posent les problèmes de succession et surtout de la perpétuation de l'élevage, car si les jeunes ne sont pas motivés, l'élevage de ces animaux, déjà difficile, cessera tout simplement d'exister.
- l'élevage de chevaux de trait, réalisé généralement par plaisir ou tradition, souffre d'un manque de rentabilité.
- il existe un manque de confiance et de partenariat entre les éleveurs et l'IFCE, pourtant acteur majeur de la filière équine.

Les perspectives d'avenir semblent ainsi réduites si les jeunes ne s'investissent pas plus dans l'élevage. Des aides ont été mises en place, notamment l'aide à l'installation des jeunes éleveurs dont nous avons déjà parlé. Cette aide ne suffit pas toujours à susciter des vocations d'élevages : néanmoins, beaucoup de jeunes se sentent aussi aujourd'hui proches de la nature et des animaux et un petit nombre s'intéresse encore à l'élevage : dans notre enquête, environ 20% des personnes interrogées, quelle que soit la race élevée, ont moins de 40 ans. Le manque de rentabilité des élevages est réel mais ne semble pas encore trop problématique car beaucoup d'éleveurs ont des chevaux comtois ou auxois par plaisir ou tradition. Le but recherché n'est pas souvent la rentabilité, et c'est grâce à cette recherche de plaisir et de loisir que l'élevage de chevaux de trait survit encore aujourd'hui. Malgré tout, les éleveurs ne se sentent plus soutenus

par l'Etat, et ce manque de soutien pourrait nuire à la qualité de l'élevage. Malheureusement, des changements sont encore en cours dans la filière, notamment concernant l'organisation des concours d'élevage, d'utilisation et l'instauration des primes. La seule option consiste à attendre l'établissement des nouvelles mesures afin de véritablement cerner l'impact qu'elles pourront avoir sur l'élevage des chevaux comtois et auxois.

Pour perpétuer l'élevage des chevaux comtois et auxois, différentes actions de promotion pourraient être réalisées auprès des jeunes, par exemple en les invitant à venir voir des concours d'élevage ou d'utilisation : néanmoins, il faudrait dans ce cas faire connaître au plus grand nombre les dates de ces concours, par exemple dans la presse locale, sur internet, voire en utilisant les réseaux sociaux, actuellement très prisés des jeunes et du grand public. Il pourrait aussi être entrepris des projets de visite d'élevages, des conférences sur les différents débouchés des chevaux de trait... De telles interventions pourraient être pratiquées non seulement auprès des jeunes en études dans le secteur agricole (constituant donc une population gagnant à être sensibilisée), mais aussi auprès des écoles primaires : les enfants sont souvent intéressés par le contact avec le cheval, des actions de visites d'élevage ou d'intervention de professionnels pourraient donc être bénéfiques, et sans forcément susciter de vocations, pourraient déjà ouvrir l'esprit des enfants quant à l'utilisation moderne des chevaux de trait.

---

### *3-3.3. Discussion autour des utilisations des chevaux*

---

Nous allons ici revenir sur les trois principales utilisations des chevaux comtois et auxois, la boucherie, l'attelage et l'élevage pour la reproduction. Pour chaque partie, nous ferons d'abord un récapitulatif des résultats récoltés après administration du questionnaire auprès des éleveurs puis nous ferons des commentaires plus spécifiques sur certains points particuliers, et nous chercherons notamment des solutions pour étoffer chaque débouché évoqué.

---

#### *3-3.3.1. Discussion autour de la filière bouchère*

---

- **Rappel des résultats obtenus concernant l'utilisation des chevaux comtois et auxois pour la boucherie :**

Environ 43% des éleveurs de chevaux auxois et 28% des éleveurs de comtois déclarent que la boucherie constitue la principale utilisation de leurs animaux. Cependant, environ 90% des éleveurs, quelle que soit la race élevée, vendent régulièrement des chevaux à destination de la filière bouchère. Ces chiffres correspondent à ceux fournis par la littérature, indiquant que la boucherie reste à environ 80% le principal débouché des chevaux de trait (MASSON, 2005), voire 88% pour d'autres sources (FRANCE TRAIT, s.d.).

La quasi-totalité des chevaux est vendue à un âge relativement jeune : les animaux sont encore des poulains, âgés de 10 à 18 mois, voire des laitons (animaux de 6 à 8 mois), et les animaux ont alors connu seulement une alimentation lactée et à base de foin, le recours aux céréales restant plus rare. Les circuits utilisés restent, pour les éleveurs de comtois, le passage par une coopérative (35%), le passage par un négociant (37%) ou un boucher chevalin (25%), alors que pour les éleveurs de chevaux auxois la vente en cassettes semble relativement développée (40%), même si le passage par un boucher chevalin reste aussi fréquent (33%).

Même si la quasi-totalité des éleveurs vend des animaux à la boucherie, la confiance en l'avenir pour ce débouché est loin d'être partagée par tous : en effet, plus de la moitié des éleveurs d'auvois et 40% des éleveurs de comtois estiment que la boucherie ne sauvera pas l'avenir du cheval de trait.

- **Pistes de réflexion et d'exploitation concernant la boucherie :**

La boucherie est, depuis les années 1970 et encore de nos jours, le principal débouché des chevaux de trait, bien que la consommation en France en 2013 soit faible, de 270 grammes par habitant (INTERBEV EQUINS, 2014). Pourtant, la consommation n'a jamais été importante en France, et a diminué de moitié entre la fin des années 90, où elle était alors de 600 g/habitant/an, et 2013, où elle est de 270 g/habitant/an (INTERBEV EQUINS, 2014).

Entretenir la consommation de viande chevaline n'a jamais été facile : en effet, cette viande, auparavant interdite en restauration collective par une circulaire de 1968, est aujourd'hui autorisée mais très rarement proposée. En effet, plus de 70% des Français sont non consommateurs, parce qu'ils n'ont jamais été habitués à en manger ou alors parce qu'ils ont peur des risques sanitaires et de l'image peu attractive de cette viande. Les cas de trichinellose humaine rencontrés en France et Italie entre 1985 et 1998, et ayant causé la mort de 6 personnes, sont liés à la consommation de viande chevaline importée des pays d'Europe de l'est (MASSON, 2005). Si le risque est aujourd'hui inexistant en France, la maladie reste endémique en Europe de l'est et comme une partie de la viande consommée provient de cette région, la peur subsiste. En outre, le scandale lié à de la viande de cheval retrouvée dans des lasagnes en 2013 (FRANCETVINFO, 2013) puis celui lié au démantèlement d'un trafic de viande chevaline en 2015 (LIBERATION, 2015) n'ont pas contribué à améliorer l'image de la viande chevaline. Ce dernier cas en particulier n'inspire de plus pas confiance face aux contrôles vétérinaires réalisés à l'abattoir et à la traçabilité des produits. Enfin, une importante partie de la population, et en particulier celle pratiquant l'équitation, considère le cheval plus comme un animal de compagnie que comme un animal de rente et rechigne donc à consommer la viande issue de cet animal (MASSON, 2005).

Pour relancer la consommation, plusieurs tentatives de sigles de qualité ont déjà été réalisées, notamment la mise en place du label « Poulain Comtois », qui à l'instar d'autres tentatives comme le « Poulain du Nord », a pourtant échoué.

Depuis 2004, l'interprofession s'est construite avec l'implication d'Interbev Equins, section de l'Interprofession du Bétail et des Viandes vouée à la viande chevaline. Les cotisations proviennent, pour la très grande majorité, de l'abattage (à hauteur de 49%) et de l'importation de viande (à hauteur de 45%), et dans une bien moindre mesure de l'exportation (MASSON, 2005). Interbev Equins a ainsi à plusieurs reprises financé des campagnes de valorisation de la viande équine, avec un budget de 200.000 euros en 2004. En outre, Interbev Equins a permis la professionnalisation de la filière en mobilisant plusieurs acteurs comme les abattoirs, les bouchers conventionnels, l'OFIVAL, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) (MASSON, 2005). Les ANR ne sont pas en reste et soutiennent aussi la filière bouchère, notamment en proposant des formations aux éleveurs concernant l'engraissement des poulains et



en étudiant les facteurs de la production bouchère (ANCTC, s.d. ; OBSERVATOIRE DES RACES DE CHEVAUX DE TRAIT BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD, 2012).

Ainsi, depuis une dizaine d'années, tous les acteurs de cette filière se sont mobilisés dans le but de développer la consommation de viande chevaline en France : ces efforts restent néanmoins encore sans trop de résultats, même si la viande de cheval a ses habitués, notamment en région parisienne et dans le nord. Le but est donc d'aider les races auxoise et comtoise à alimenter le marché viande, notamment grâce à l'amélioration génétique des animaux (en utilisant les données issues du pointage) et en améliorant l'élevage des animaux comme la conduite des troupeaux (LHOTE, 2008).

Il est difficile d'imaginer de nouveaux moyens pour développer la filière bouchère, car de nombreux efforts ont déjà été faits en ce sens. Le point qui pourrait s'avérer prometteur est la vente des produits carnés sur place à la ferme, ou sur des marchés (vente en circuits courts). En effet, à l'heure du « bio », il pourrait être intéressant pour les éleveurs de développer cette vente en cassettes. Néanmoins, la vente à la ferme nécessite d'avoir une formation sur la maîtrise des risques sanitaires et la qualité organoleptique des produits. De plus, le producteur doit mettre en œuvre des moyens pour assurer la sécurité sanitaire des aliments et doit connaître les risques microbiologiques, chimiques et physiques auxquels sont exposés les produits au cours de la transformation. La démarche doit être décrite dans le « plan HACCP » (Hazard Analysis Critical Control Point) et le producteur doit réaliser des auto-contrôles afin de vérifier tous ces points. Enfin, la traçabilité des produits doit être assurée. En outre, le producteur doit avoir certaines notions de commerce s'il veut que cette activité de vente soit rentable et doit donc trouver des moyens d'assurer la publicité de ses produits. Les contraintes concernant la vente à la ferme sont donc nombreuses, d'un point de vue législatif, administratif et commercial ; c'est de plus une activité chronophage. Néanmoins, à l'heure actuelle, où les éleveurs rencontrent nombre de difficultés économiques (et pas seulement dans la filière équine), ce point de vente pourrait être le seul capable de sauver la filière viande ; il rencontre d'ailleurs un certain succès en filière bovine, porcine ou aviaire. Toutefois, étant donné que les consommateurs mangent beaucoup moins de viande chevaline par rapport aux autres viandes, une étude de marché pourrait être réalisée afin de mieux cibler le public potentiel et mieux cerner les éleveurs qui pourraient être assez motivés pour vendre leur production sur place.

Ainsi, la boucherie, même si elle semble loin d'être capable de sauver l'avenir du cheval de trait, ne doit pas être négligée car elle reste le débouché « sauveur » de ces animaux. Les ANR et l'interprofession ne doivent donc pas cesser de se mobiliser, et le principal espoir réside peut-être en le développement de la vente en cassettes, qui pourrait nécessiter une étude de marché plus approfondie.

- **Rappel des résultats obtenus concernant l'utilisation des chevaux comtois et auxois pour l'attelage :**

L'attelage (de loisir, de travail ou les deux) est déclaré comme principale utilisation par environ 20% des éleveurs de comtois et d'auxois. Néanmoins, environ 40% des éleveurs de comtois et 60% des éleveurs d'auxois pratiquent l'attelage avec leurs chevaux, généralement de façon occasionnelle (moins d'une fois par mois) pour le loisir. Parmi eux, 20% des éleveurs de comtois et 40% des éleveurs de comtois participent à des concours d'attelage, dans la quasi-totalité des cas ces concours sont des concours d'utilisation. 60% des éleveurs de comtois et 87,5% des éleveurs d'auxois ont déjà vendu des chevaux destinés à l'attelage, généralement de loisir : les animaux sont souvent vendus jeunes, en général autour d'un an, et non débouffés. Seulement 15 à 20% des éleveurs vendent leurs animaux dressés pour l'attelage de travail ou de loisir, à des prix variant de 3000 à 5000 euros, le plus souvent entre 3000 et 4000 euros. Même si tous les éleveurs ne pratiquent pas l'attelage, 70 à 80% des éleveurs pensent que l'attelage de loisir ou de travail pourrait être une voie d'avenir à encourager, et 50 à 60% d'entre eux estiment que le cheval territorial pourrait être très utile à l'avenir.

- **Pistes de réflexion et d'exploitation concernant l'attelage :**

Les résultats obtenus sont plutôt encourageants : en théorie, l'attelage constitue un débouché prometteur mais en pratique, il ne suffit pas à sauver les chevaux de trait. En effet, les amateurs de chevaux sont généralement plus intéressés par l'équitation proprement dite et les sports équestres (saut d'obstacles, dressage...) que par l'attelage. Cet intérêt pour l'attelage pourrait être plus développé dans les centres équestres, et ce dès les cours « poneys », avec l'introduction de séances d'initiation à l'attelage. De plus, nous avons vu que de plus en plus de gens montraient de l'intérêt pour l'équitation d'extérieur (LESOURD G., 2012) : il est alors possible d'imaginer de développer, dans les centres équestres, l'instauration de promenades attelées en pleine nature. Les centres équestres semblent en effet un point clé car c'est là que les enfants et adolescents apprennent généralement à monter à cheval... et donc là qu'il est le plus facile de sensibiliser un potentiel futur public à l'attelage.

L'autre point consiste à sensibiliser les éleveurs à l'attelage et à vendre, en particulier pour ceux pratiquant eux-mêmes l'attelage et donc ayant des notions pour conduire les animaux, des animaux déjà dressés à cette discipline : en effet, il a été montré que les meilleures plus-values des différents marchés du cheval de trait concernent le cheval attelé, aussi bien pour le travail que pour le loisir (LHOTE, 2008). Dans ce cadre, la labellisation « loisir » pourrait s'avérer particulièrement intéressante puisqu'elle permet d'attribuer des mentions aux chevaux participant à ces concours de Qualification-Loisir et donc permet de mieux les vendre ensuite (DELEGATION REGIONALE DE LORRAINE, 2009 ; LHOTE, 2011). Les bretons et les comtois font partie des races les plus sensibilisées (LHOTE, 2008) : l'ANCTC a déjà mis en place des actions pour favoriser la labellisation « loisir » et a instauré diverses formations comme la présentation du cheval, son toilettage, la façon de conduire un cheval attelé (ANCTC, s.d.)... Les plus petites races de trait, comptant moins de 100 poulinières et concernant notamment les races boulonnaise, Trait du Nord ou auxoise, font l'objet d'un programme plus personnalisé

visant à encourager la participation aux concours d'utilisation et SHF, à encourager le dressage des jeunes chevaux à l'attelage, à former les utilisateurs et d'une manière générale à encourager la participation des animaux aux grands évènements (OBSERVATOIRE DES RACES DE CHEVAUX DE TRAIT BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD, 2012). Le problème qui reste de taille est le temps consacré au dressage : en effet, dresser un cheval à l'attelage est une activité chronophage et malheureusement, beaucoup d'éleveurs de chevaux de trait, devant l'absence de rentabilité de la filière, préfèrent consacrer du temps à leur autre activité principale qui est elle à l'origine de leurs revenus. Des primes existent déjà pour la participation aux concours d'attelage : le problème est donc de motiver les éleveurs dans le fond en leur présentant les bénéfices qu'ils peuvent retirer de la vente de chevaux dressés, en leur montrant les plus-values qu'ils peuvent en tirer, par le biais de communications dans des journaux, lors des réunions de syndicats d'éleveurs. Il est peut-être même possible d'imaginer qu'une partie des primes distribuées par les ANR puissent être redirigées vers cette vente de chevaux attelés ; il ne conviendrait plus seulement d'encourager la participation aux concours, mais aussi d'attribuer directement des primes aux éleveurs qui vendraient des chevaux dressés à l'attelage. Néanmoins, cela impliquerait sans doute de réduire le montant d'autres primes déjà existantes, les ANR n'ayant pas un budget illimité... Ce point nécessiterait donc sans doute la mise en place d'une vraie étude de marché.

Le dernier point réside en l'importance du cheval territorial, et qui reste peut-être à ce jour le seul véritable espoir de relancer la production de chevaux de trait. En effet, il a été montré que le cheval territorial exerce de nombreux impacts :

- un impact économique, car le coût du cheval peut être intéressant par rapport à celui d'une machine si l'organisation est bien définie.
- un impact écologique, car le cheval est associé à la nature et permet la transmission de messages écologiques ainsi que la volonté de préserver l'environnement auprès de la population.
- un impact social, car le cheval permet de créer des liens non seulement entre habitants mais aussi entre habitants et employés municipaux. De plus, le gabarit de l'animal, *a fortiori* si c'est un cheval de trait, impose le respect et permet de contribuer au maintien de l'ordre et du calme dans une commune (WANNEROY et VIAL-PION, 2011b).

Les avantages générés par l'utilisation d'un cheval territorial sont donc nombreux ; d'ailleurs, la France est le leader européen concernant l'utilisation du cheval territorial avec plus de 200 communes ayant déjà franchi le cap (WANNEROY et VIAL-PION, 2011b). Quelques règles doivent toutefois être respectées avant la mise en place d'un tel projet, notamment :

- utiliser le cheval territorial pour répondre à un but précis : le cheval ne doit pas être utilisé juste pour lui-même mais pour résoudre un véritable problème.
- se faire accompagner dans la mise en place d'un tel projet par des personnes compétentes qui pourront réaliser une étude de faisabilité.
- choisir le cheval, le matériel et le cocher de la façon la plus judicieuse possible. Il convient donc de faire appel à des professionnels.
- bien étudier la logistique du projet, notamment le logement du cheval, son alimentation, la distance qu'il devra parcourir au travail (WANNEROY et VIAL-PION, 2011b)...

Plusieurs acteurs favorisent l'utilisation du cheval territorial à ce jour, et la mise en place d'un tel projet devrait faire appel à eux pour l'étude de faisabilité et le choix des animaux et du matériel (DURIEZ et FOUQUET, 2012) :

- le CERRTA (Centre Européen de Ressources et de Recherche en Traction Animale), qui forme les utilisateurs à l'usage du cheval de trait et plus particulièrement à son attelage.

- Hippotese, association loi de 1901 qui joue un rôle majeur dans la promotion de la traction animale. Elle peut ainsi réaliser des études quant au matériel nécessaire au projet de traction animale, que ce soit sur du matériel déjà existant ou du matériel expérimental. Elle peut même concevoir du nouveau matériel.

- France Trait, association loi de 1901 qui regroupe les neuf races de chevaux de trait françaises et qui emploie depuis 2006 une chargée de mission qui assure notamment une réflexion sur la filière et sur les projets engagés.

- l'IFCE, qui permet la formation des professionnels du cheval.

- le SNCP (Syndicat National des Cochers Professionnels et autres utilisateurs d'animaux attelés) qui lutte pour défendre les droits des cochers et veille à ce que ce métier soit reconnu. Il essaie aussi de faire respecter les règles de sécurité et d'utilisation de matériel adapté afin d'éviter des accidents qui pourraient être néfastes à l'utilisation de chevaux attelés, surtout dans un cadre urbain.

L'utilisation du cheval territorial s'avère ainsi très prometteuse ; cependant, quelques problèmes ont également pu être mis en évidence :

- la filière souffre d'un manque d'organisation et de professionnalisation : les structures capables de soutenir de tels projets sont souvent à caractère associatif, avec des moyens limités.

- la formation offerte aux professionnels est trop diversifiée et trop hétérogène. Des études d'homogénéisation sont actuellement en cours.

- les chevaux utilisés ne sont pas suffisamment caractérisés, notamment au niveau de leur comportement. Des études sont en cours à ce sujet.

- les aspects réglementaires ne sont pas encore bien définis : ainsi, le code de la route manque de précision concernant les chevaux (il précise seulement les dimensions des convois et véhicules). Des modifications doivent être apportées afin de garantir une sécurité optimale pour les chevaux, les cochers et les habitants (DURIEZ et FOUQUET, 2012).

Avec une bonne préparation, l'instauration de projets concernant l'utilisation de chevaux territoriaux est généralement un succès, d'autant plus que les collectivités peuvent bénéficier d'aides dont nous avons parlé plus haut, comme le soutien à la diversification de l'activité agricole avec une activité non agricole, l'aide à la création et au développement de micro-entreprises en milieu rural ou encore l'aide à la mise en places de services de base en milieu rural utilisant des équidés (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2012). Pour le moment, seulement 200 communes ont déjà franchi le cap : il reste encore de nombreuses communes à convaincre. Bien entendu, la mise en place d'un cheval en ville semble plus facile dans des villages ou des villes de taille petite à moyenne, mais il est possible d'imaginer l'utilisation du cheval dans des villes plus grandes, à l'échelle des quartiers ou d'endroits particuliers (comme des parcs) : par exemple, Paris est l'une des rares capitales européennes où il n'existe pas de voitures à chevaux, alors que le potentiel est très intéressant.

Ainsi, la valorisation des chevaux comtois et auxois en attelage reste une piste à ne pas négliger. Il convient d'encourager les éleveurs à pratiquer l'attelage et même à participer à des concours (utilisation et labellisation notamment) afin de valoriser leur production. Enfin, il convient plus particulièrement de s'attarder sur le cheval territorial, piste majeure dans l'avenir du cheval de trait, et dont le marché potentiel semble plutôt vaste. Ce marché pourrait faire l'objet d'une étude de marché auprès de communes n'ayant pas encore utilisé de cheval territorial afin de mieux cibler leurs besoins et de leur proposer des projets adaptés.

---

### *3-3.3.3. Discussion autour de l'élevage pour la reproduction*

---

- **Rappel des résultats obtenus concernant l'utilisation des chevaux comtois et auxois pour l'élevage pour la reproduction :**

La reproduction n'est déclarée comme principale utilisation des chevaux que par environ 26% des éleveurs de comtois et 31% des éleveurs d'auxois. La monte naturelle, et plus particulièrement en main, est la technique de monte la plus utilisée dans notre échantillon, mais ce résultat est en légère contradiction avec les données de la littérature, selon laquelle la monte en liberté est la technique la plus courante chez les chevaux de trait (IFCE, s.d. ; MARTIN-ROSSET, 2012). Notre résultat peut donc être dû à un biais d'échantillonnage. Les étalons reproducteurs utilisés sont principalement l'étalon de l'éleveur, lorsque celui-ci en possède un, soit un étalon d'étalonnier (pour les éleveurs de comtois), soit un étalon du syndicat de race (pour les éleveurs d'auxois).

Plus de 60% des éleveurs ont déjà vendu des animaux destinés à devenir des reproducteurs. Ces derniers sont généralement vendus jeunes : dans la moitié des cas voire plus, ils sont vendus avant l'âge d'un an, et ce sont en général des femelles. En effet, les mâles sont plus difficiles à placer puisque nous avons vu précédemment que les éleveurs ne possédaient généralement soit pas d'étalon, soit un seul : ils ne recherchent pas à acheter des mâles reproducteurs, les mâles seront donc orientés plus facilement vers la boucherie ou l'attelage. Les animaux sont vendus selon les éleveurs à peine plus chers que pour la boucherie, ne permettant généralement pas aux éleveurs de tirer un grand bénéfice de ces ventes, sauf si l'animal vendu est issu d'une lignée très connue. Les circuits utilisés pour faire connaître les animaux à vendre sont, pour les éleveurs d'auxois, les concours d'élevage de façon prépondérante et pour les éleveurs de comtois, les concours d'élevage et le bouche à oreille.

- **Pistes de réflexion et d'exploitation concernant l'élevage pour la reproduction :**

L'élevage pour la reproduction est depuis longtemps un axe favorisé et encouragé par l'IFCE et les ANR. La mise en place des concours d'élevage au siècle dernier a encouragé les éleveurs à améliorer leurs races et à produire les plus beaux spécimens possibles, tout en étant récompensés pour leurs efforts par les primes perçues lors de ces concours. Le bénéfice de ces concours n'est plus à démontrer : malheureusement, de nos jours, avec le désengagement de l'Etat et la diminution des primes, la participation aux concours n'est plus aussi rémunératrice qu'avant. Toutefois, les éleveurs continuent à y participer aussi par plaisir, et les ANR encouragent toujours la participation à ces concours.

Les ANR jouent un rôle majeur dans l'élevage à but reproducteur et la sélection génétique. En effet, les plans de sauvegarde mis en place pour chaque race de trait instaurent :

- l'encouragement à la mise à la reproduction des juments et des jeunes mâles,
- la formation des éleveurs à ce sujet,
- l'encouragement à la participation aux concours d'élevage (OBSERVATOIRE DES RACES DE CHEVAUX DE TRAIT BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD, 2012).

L'ANCTC a par exemple mis en place des actions de caractérisation du cheptel (caractérisation des modèles et allures par le pointage), encourage la reproduction des juments et étalons par des formations sur les avortements, le poulinage, la reproduction de l'étalon, caractérise les différentes lignées de comtois et encourage les éleveurs à bien choisir leurs reproducteurs par les formations pointage (ANCTC, s.d.). Des actions similaires ont été mises en place pour la race auxoise, et pour toutes les races de trait en général.

Deux problèmes majeurs se posent quant à l'élevage pour la reproduction :

-le désengagement de l'Etat de l'activité d'étalonnage pose des problèmes à certains éleveurs, qui utilisaient les étalons nationaux à des prix raisonnables... et qui maintenant se demandent s'ils ne vont pas arrêter l'élevage. En effet, tous les éleveurs ne veulent pas forcément acquérir leur propre étalon, car la gestion d'un tel animal n'est pas toujours facile ; certains se tournent donc vers les étalons de syndicat ou de particuliers, mais regrettent malgré tout l'arrêt de la monte publique, surtout que les prix de l'étalonnage privé sont souvent plus élevés que ceux de l'étalonnage public.

-le problème de la consanguinité, important dans toutes les races de trait, qui sont toutes des races menacées à faible effectif. Certes, ce problème est sans doute moins important en race comtoise qu'en race auxoise, puisqu'en 2014, les poulinières comtoises sont environ 6600 (avec 820 étalons comtois actifs) alors que les poulinières auxoises ne sont qu'environ 200 (avec 23 étalons auxois actifs) (IFCE, s.d.). Néanmoins, les éleveurs ont souvent tendance à utiliser les mêmes étalons reproducteurs, sans forcément chercher à éviter un éventuel lien de parenté entre l'étalon et la jument... Il conviendrait donc que les éleveurs cherchent à diversifier les étalons utilisés, voire utilisent des étalons issus d'autres races afin d'apporter un peu de sang neuf dans la race. Cette solution pourrait poser problème plus particulièrement pour le comtois car le produit ne pourrait alors être appelé « trait comtois » et ne pourrait participer aux concours d'élevage. Pour les auxois, l'utilisation d'étalons ardennais ou Trait du Nord est autorisée et la situation est moins problématique.

Ainsi, les éleveurs d'auxois ont tout intérêt à ne pas utiliser que leur étalon (quand ils en ont un) et deux options s'offrent alors à eux :

-ils peuvent acquérir plusieurs étalons, mais étant donné les difficultés que peuvent occasionner la gestion de tels animaux, ce n'est pas l'option la plus simple.

-ils peuvent faire appel à des étalons d'autres éleveurs ou du syndicat de race ou encore utiliser l'apport de sang ardennais ou trait du Nord.

Les éleveurs de comtois ont également intérêt à utiliser plusieurs étalons, soit comtois en faisant appel à plusieurs étalons différents, soit en acceptant l'apport de sang étranger et donc en acceptant que le produit obtenu ne soit pas « pur »... Dans cette optique, l'insémination artificielle aurait tout intérêt à être développée dans les races de trait, car elle permettrait aux éleveurs de faire venir des semences de souches plus éloignées non apparentées aux juments de

leurs élevages et donc contribuerait à augmenter la diversité génétique. Un problème de coût se pose néanmoins : au début, une telle pratique reviendrait peut-être plus chère et il faudrait sans doute plusieurs années afin que l'offre se démocratise. Néanmoins, cette réflexion pourrait nécessiter, là encore, une vraie étude de marché.

L'élevage pour la reproduction reste ainsi, derrière la boucherie, la deuxième utilisation principale des chevaux comtois et auxois. Aujourd'hui, la sélection génétique et la production de beaux spécimens, correspondant bien aux standards des races, est encouragée. Il est dommage que la vente de reproducteurs ne rapporte pas plus de bénéfices aux éleveurs ; néanmoins, ceci est probablement lié au fait que les éleveurs vendent leurs pouliches très jeunes. Toutefois, les vendre plus âgées engendrerait aussi plus de frais (hébergement, alimentation et éventuels frais vétérinaires) ; de plus, en les vendant jeunes, les éleveurs libèrent de l'espace, alors disponible pour la production d'autres poulains. Les concours d'élevage restent un bon moyen d'encourager la production de beaux spécimens et de valoriser cette production ; malgré les changements opérés en 2013-2014, la participation à ces concours doit être poursuivie.

---

#### *3-3.4. Discussion autour de la prépondérance de la race comtoise*

---

- **Rappel des résultats obtenus concernant la prépondérance de la race comtoise en France par rapport à la race auxoise (et aux autres races de trait en général) :**

La première raison évoquée concernant la prépondérance de la race comtoise en France est la facilité d'élevage de la race, évoquée par 47% des éleveurs de comtois et 37,5% des éleveurs d'auxois ; vient ensuite la polyvalence de la race, évoquée par 37,5% des éleveurs d'auxois et 18,5% des éleveurs de comtois. Une petite divergence d'opinion apparaît quant à la troisième raison évoquée : 18,5% des éleveurs de comtois évoquent ainsi un phénomène de mode alors que 18,8% des éleveurs d'auxois évoquent un meilleur rendement boucher.

- **Pistes de réflexion et d'exploitation concernant la prépondérance de la race comtoise en France par rapport aux autres races de trait :**

Finalement, il existe plusieurs raisons à la prépondérance de la race comtoise en France. Le cheval comtois est en effet un animal de « petit gabarit » (par rapport aux autres races de trait), facile à élever car peut-être plus facilement manipulable et plus économe du point de vue logement et nourriture, il engraisse plus vite que les autres races de trait et du fait de son petit gabarit, convient peut-être plus facilement à de l'attelage un peu sportif, voire à de la monte pour le loisir.

Néanmoins, l'auxois est tout à fait adapté à l'attelage, mais a un gabarit et une structure plus imposants et de ce fait peut être plus contraignant à élever. Cette constatation est d'ailleurs valable pour d'autres races de trait comme le percheron, l'ardennais... Pour rendre l'auxois plus manipulable, certains éleveurs ont alors suggéré d'alléger la race afin d'en faire un animal plus petit et plus léger. Cependant, d'autres ont affirmé qu'en allégeant la race, le modèle d'origine allait être perdu. De plus, alléger le modèle permettrait peut-être d'utiliser plus facilement

l'auxois pour l'attelage et la monte de loisir et le rendrait plus facile à manipuler et élever, mais le patrimoine français perdrait probablement un peu de sa diversité. Ce n'est donc pas forcément souhaitable du point de vue de la conservation des espèces animales. Le standard actuel de l'auxois impose pour les animaux une taille d'1,60 à 1,70 m et un poids de 750 à 1100 kg : il existe donc une marge de manœuvre et les éleveurs peuvent choisir entre un petit gabarit et un autre plus imposant.

La solution n'est peut-être pas tant la taille et le poids du cheval, mais plutôt dans la volonté de développer tel type de débouché : c'est aux éleveurs qu'il revient de décider s'ils préfèrent favoriser la boucherie ou plutôt tenter de développer l'attelage... Certes, le comtois est donc une race facile à élever et dont l'esthétique attire beaucoup de personnes, mais les autres races de trait peuvent tout à fait être destinées aux mêmes utilisations que le comtois, d'où l'importance de continuer à maintenir le débouché « boucherie » et à développer toujours plus les autres débouchés.

Nous venons d'investiguer les différentes utilisations que les éleveurs de comtois et d'auxois font de leurs chevaux et leur avis concernant l'importance de la boucherie, de l'attelage ou de la reproduction pour l'avenir de ces animaux. Or, la filière équine, non seulement de trait mais en général, connaît actuellement des incertitudes face à la crise, la concurrence internationale et le remodelage français de l'IFCE. C'est pourquoi nous avons souhaité aborder un dernier point sur les différentes perspectives d'avenir de cette filière.

---

### *3-3.5. Discussion autour des perspectives d'avenir de la filière équine*

---

L'IFCE et l'INRA ont lancé récemment un projet de prospection pour tenter de dégager des pistes de réflexion quant à l'avenir de la filière équine, qui connaît actuellement des difficultés. Plusieurs scénarios ont ainsi été mis au point : ils mettent en avant différentes situations possibles pour la filière équine en 2030. Ces scénarios sont les suivants (NEVEUX, 2012) :

-scénario 1 : « Tous à cheval ». Ce scénario met à l'honneur le cheval comme support de loisir, les activités équestres devant satisfaire le plus grand nombre d'individus possible. L'effectif de chevaux sera alors en forte hausse, avec un essor des chevaux de loisirs bon marché. L'utilisation du cheval comme médiateur social, thérapeutique ou environnemental est ici peu développée. Ce scénario peut donc être favorable à la filière trait si l'utilisation du cheval de trait comme animal de loisir se développe, et si les animaux sont utilisés pour valoriser l'herbe et les espaces périurbains.

-scénario 2 : « Le cheval des élites ». L'équitation ne concernerait dans ce scénario plus qu'une classe aisée. Les chevaux utilisés seraient alors haut de gamme, de sport ou de course. Ce scénario est extrêmement défavorable à la filière trait car les chevaux de trait disparaîtraient alors complètement du paysage français.

-scénario 3 : « Le cheval citoyen ». Ce scénario verrait le développement du cheval au service des communautés et donc le développement du cheval territorial. De plus, l'utilisation du cheval comme agent d'insertion sociale et comme agent thérapeutique serait aussi favorisée. Ce



scénario est très favorable à la filière trait car les chevaux de trait retrouveraient alors toute leur utilité, pour les travaux urbains, agricoles et l'entretien des paysages.

-scénario 4 : « Le cheval compagnon ». Ce scénario voit l'avènement du cheval comme animal de compagnie et son bien-être sera alors la préoccupation principale. Ainsi, les chevaux menacés ou de fin de carrière pourront être utilisés pour entretenir les espaces en herbe, et le cheval de trait pourrait alors être préservé, car c'est aussi un animal doux et docile en général pouvant faire un excellent compagnon de vie. Néanmoins, ce scénario peut aussi lui être défavorable car la consommation de viande chevaline serait alors plus basse, or si la boucherie est toujours le débouché dominant, les effectifs de chevaux de trait pourraient régresser.

La solution idéale serait un mélange de ces scénarios afin que chacun puisse trouver le type de cheval qui lui convient et que tous les types d'équidés puissent cohabiter en France. Au final, il convient de suivre les motivations et les désirs de la population dans quelques années, qui conditionneront l'orientation vers un scénario donné, ou plusieurs types de scénarios.



## CONCLUSION

Les chevaux comtois et auxois sont des animaux aux origines anciennes, bien que la notion de « race » soit relativement récente. Ainsi, le cheval comtois fait son apparition dès l'Antiquité tandis que l'auxois est évoqué dès le quaternaire. Ces chevaux constituent des populations aux effectifs assez élevés du 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, bien qu'il ne soit pas possible de connaître précisément les proportions de chevaux dans chaque race, les stud-book n'étant pas encore créés. Néanmoins, les populations chevalines de Franche-Comté et de Bourgogne évoluent pour ces siècles en cinquantaine de milliers, ces régions étant propices, d'un point de vue climatique, à l'élevage de chevaux et propices au commerce, étant donné leur situation géographique. Quoiqu'importante, cette population chevaline de Bourgogne et de Franche-Comté est pourtant relativement décousue à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, du fait de croisements hasardeux entre des chevaux de trait et des demi-sang et ayant suscité bien des conflits entre les éleveurs et les Haras. Pourtant, les éleveurs n'ont jamais cessé de vouloir améliorer leurs races et ont alors réalisé d'importants efforts dans ce but dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Ces efforts ont porté leurs fruits, notamment grâce à l'apport de sang ardennais à la fois pour la race comtoise et la race auxoise, et ont abouti à la création du stud-book de l'auxois en 1903 et à celle du stud-book du comtois en 1919 avec la définition des premiers standards pour chaque race. Durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les chevaux comtois et auxois ont retrouvé une belle conformation et sont alors à leur apogée, utilisés pour les travaux agricoles et les transports de personnes et de marchandises majoritairement. Néanmoins, la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle verra le déclin progressif de ces deux races, suite à la mécanisation de l'agriculture. Malgré cette perte d'intérêt pour les races de trait, la race comtoise reste actuellement la première race de trait en France avec plus de 3.000 élevages, alors que la race auxoise fait partie des races de trait les plus en difficultés avec à peine une centaine d'élevages. Après la perte de vitesse de l'utilisation de ces chevaux à des fins bouchères, de nouveaux efforts sont faits pour maintenir un panel de débouchés pour ces animaux : ils peuvent être encore utilisés pour la boucherie, mais aussi pour la reproduction, l'attelage de loisir ou de travail et même pour d'autres utilisations encore anecdotiques telle l'utilisation des juments pour leur lait. Parmi ces utilisations, une voie d'avenir pourrait consister en l'utilisation des chevaux territoriaux.

Depuis les siècles précédents, les conditions d'élevage des chevaux comtois et auxois se sont améliorées : ces chevaux plutôt rustiques sont souvent élevés au pré, et reçoivent en général une alimentation adaptée à leurs besoins, selon leur utilisation à des fins bouchères, de reproduction ou de travail. Les éleveurs accordent également beaucoup d'attention à la reproduction et particulièrement à la gestion du poulinaage, afin d'avoir des animaux en bonne santé et de compromettre le moins possible leur production. En outre, la quasi-totalité d'entre eux vaccinent correctement leurs animaux contre la grippe et le tétanos, et la plupart vermifugent leurs animaux deux fois par an. Ainsi, même si la gestion de ces élevages n'est sans doute pas aussi optimale que celle des élevages de chevaux de sport ou de course, les éleveurs sont aujourd'hui très compétents en zootechnie et accordent beaucoup d'attention au bien-être de leurs animaux, d'autant plus que les chevaux comtois et auxois sont souvent élevés par plaisir. Il

convient néanmoins de souligner l'importance des primes de la part de l'Etat dans le but d'encourager et de maintenir l'élevage de ces chevaux.

Pour trouver un avenir aux races comtoise et auxoise, à l'heure où la filière équine connaît d'importantes restructurations et difficultés, il est souhaitable de développer tous les débouchés possibles des races de trait. Il est dans ce cadre intéressant de connaître les principales utilisations des chevaux faites par leurs éleveurs et de connaître leur avis quant aux perspectives d'avenir de ces races. Ainsi, nous avons pu voir que, si l'utilisation pour la boucherie reste encore prépondérante, elle est suivie de près par l'élevage pour la reproduction et même par l'attelage, pour les chevaux comtois comme pour les auxois. Au sein des éleveurs, les avis sont encore partagés : une majorité estime que la boucherie n'a plus d'avenir et qu'il faut encourager l'attelage et l'utilisation du cheval territorial, mais une partie non négligeable estime aussi que l'utilisation pour l'attelage ne suffira pas à sauver l'avenir de ces chevaux de trait. En ce sens, continuer à promouvoir toutes les utilisations possibles des races de trait constitue un enjeu majeur dans l'avenir de ces animaux. De plus, les chevaux comtois et auxois peuvent être destinés aux mêmes utilisations et il n'a pas pu être véritablement mis en évidence de facteurs expliquant pourquoi la race comtoise est plus développée que les autres races de trait, si ce n'est que cette race, de plus petit gabarit, semble plus facile à élever et plus polyvalente. Dans tous les cas, les chevaux comtois et auxois restent, comme toutes les races de trait en France, des animaux menacés : c'est pourquoi il est nécessaire de maintenir les débouchés traditionnels, mais il est aussi vital d'encourager les nouvelles utilisations telles l'attelage et plus particulièrement l'utilisation du cheval territorial, qui pourrait constituer un marché intéressant pour l'avenir du cheval de trait.

**Thèse de Mme Blanchard Cécile**

**Le Professeur responsable  
VetAgro Sup campus vétérinaire**

A. Leblond  


**Le Directeur général  
VetAgro Sup**

*Par Délégation*  
**Dr. L. FREYBURGER**  
Directeur de l'Enseignement  
et de la Vie Etudiante  
VetAgro Sup Campus Vétérinaire

**Le Président de la thèse**

**PROFESSEUR ABEL CALENDUEN**  
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD  
- MEDICAL DES ANIMAUX  
- HOSPITAL DES ANIMAUX  
- ABEL CALENDUEN  
A.C.

**Vu et permis d'imprimer**

Lyon, le **01 OCT. 2017**

**Le Président de l'Université  
Professeur EN GILLY**



## BIBLIOGRAPHIE

### Littérature scientifique

ASSOCIATION VETERINAIRE EQUINE FRANCAISE (2015). *Maladies des chevaux*. Troisième édition, Editions France Agricole, Paris, 513 p.

BARBIER A. (1935). Le Cheval de Trait de l'Auxois. *Revue de zootechnie*, (3).

BAUDON D. (1983). Viande de bœuf. *Concours Médical*, 105, (40) 4391-4394.

BOBILLIER J.-P. (1967). *Le cheval comtois. Situations dans le Doubs. Considérations générales sur la traction animale et la traction mécanique*. Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine de Paris, Paris, 74 p.

BOURDOISEAU G. (2005). La vermifugation pendant la gestation et l'allaitement chez la jument. *Nouv. Prat.vét. équine*, (5), 69-72.

CAILLAUD M. et RENAULT M. (2013). *Gestion de la jument*. Septième édition, IFCE, Le Pin au Haras, 207 p.

CALAIS G. (1986). L'élevage chevalin français. *CR Acad Agric. Fr.*, 65, (3), 219-230.

COLEOU J. et ROSSIER E. (1986). Le cheval en France : situation, apports scientifiques et techniques récents, problèmes, perspectives. *CR Acad. Agric. Fr.*, 72, (3), 233-248.

COVILLAUT G. (2011). Conseils pratiques en suivi de gestation. *Bulletin des GTV*, (58), 39-50.

CULLINANE A. et NEWTON J.R. (2013). Equine influenza-A global perspective. *Vet. Microbiol.*, 167, 205-214.

DAVIS E. (2015). Vaccination programs. In: SPRAYBERRY K.A. et ROBINSON N.E., *Robinson's current therapy in equine medicine*. Seventh édition, Elsevier, St Louis, 196-200.

DEBERGE E. *et al* (2014). L'intérêt de la vermifugation sélective et sa mise en place chez le cheval. *Nouv. Prat.vét. équine*, 9, (33), 35-41.

DROGOUL C. et BRIGAND G. (1996). Bilan technico-économique de la jumenterie expérimentale du GIS « lait de jument ». In : CEREOPA (1996). *22<sup>ème</sup> journée de la recherche chevaline, 28 février 1996, Paris*. Institut du cheval, Paris, 151 p.

DROGOUL C., PREVOST H., MAUBOIS J.-L. (1992). Le lait de jument : un produit, une filière à développer ? In : CEREOPA (1992). *18<sup>ème</sup> journée de la recherche chevaline, 4 mars 1992, Paris*. Institut du cheval, Paris, 180 p.

EVANS T.J. *et al* (2007). Clinical Reproductive Anatomy and Physiology of the Mare. In: YOUNGQUIST R.S., THRELFALL W.R., *Current therapy in large animal theriogenology*. Second edition, Saunders Elsevier, St Louis, 47-67.

FRAPE D. (2010). *Equine Nutrition and Feeding*. Fourth Edition, Wiley-Blackwell, Ames, 498 p.

GARY N. *et al* (2007). Clinical Aspects of Seasonality in Mares. In: YOUNGQUIST R.S., THRELFALL W.R., *Current therapy in large animal theriogenology*. Second edition, Saunders Elsevier, St Louis, 68-73.

GOACHET A.G. *et al* (2013). L'utilisation du Cheval de Trait dans l'Agriculture en France : recensement et enquête auprès des utilisateurs. In : CEREOPA (2013). *39<sup>ème</sup> Journée de la Recherche Equine, 28 février 2013, Paris*. IFCE, Le Pin au Haras.

GUADELLI J.-L. (1989). Les chevaux de Solutré (Saône et Loire, France), 9 fig., 62 tabl.. Datation et Caractérisation des Milieux Pléistocènes, Actes des Symposiums 11 et 17 de la 11e R.S.T., *Cahiers du Quaternaire*, (16), 261-336.

LEFRANC A.-C. (2008). Le suivi de la croissance folliculaire et du cycle chez la jument. *Le nouveau praticien vétérinaire équin*, 5, (18), 8-11.

MARGAT. A. *et al* (2014). *Cheval, techniques d'élevage*. Cinquième édition, IFCE, Le Pin au Haras, 271 p.

MARTIN-ROSSET W. (2012). *Nutrition et alimentation des chevaux*. Editions Quae, Versailles, 620 p.

MILLIERE M. (1937). *Etude d'ensemble sur les races animales de l'Auxois-Leur évolution du début du siècle dernier à la période actuelle*. Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine de Paris, Paris, 108 p.

NIELSEN M.K. *et al* (2010). Practical aspects of equine parasite control : A review based upon a workshop discussion consensus. *Equine Vet. J.*, 42, (5), 460-468.

PINTO C. R. F. et MEYERS P.J. (2007). Control and Synchronization of the Estrous Cycle and Ovulation. In: YOUNGQUIST R.S., THRELFALL W.R., *Current therapy in large animal theriogenology*. Second edition, Saunders Elsevier, St Louis, 91-98.

SANSON A. (1867). *Economie du bétail. Applications de la zootechnie. Cheval, âne, mulet, institutions hippiques*. Librairie agricole de la Maison Rustique, Paris, 364 p.

SANSON A. (1874). Le cheval de Solutré. *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, (9), IIème série, 642-651.

SANSON A. (1888a). *Traité de zootechnie, tome II*. Troisième édition, librairie agricole de la Maison Rustique, Paris, 383.

SANSON A. (1888b). *Traité de zootechnie, tome III*. Troisième édition, librairie agricole de la Maison Rustique, Paris, 382p.

SERTICH P.L. (2007). Pregnancy Evaluation in the Mare. In: YOUNGQUIST R.S., THRELFALL W.R., *Current therapy in large animal theriogenology*. Second edition, Saunders Elsevier, St Louis, 99-106.

STRATFORD C.H. *et al*, (2011). An update on cyathostomins : Anthelmintic resistance and diagnostic tools. *Equine Vet. J.*, 43, (39), 133-139.

TATEO A., DE PALO P., CECI E., CENTODUCATI P. (2008). Physicochemical properties of meat of Italian Heavy Draft Horses slaughtered at the age of eleven months. *J Anim Sci.*, 86, (5), 1205-1214.

THEBAULT A. (2003). Les protocoles de vaccination des chevaux. *Point Vét.*, 34, (238), 44-48.

WOLTER R., BARRE C., BENOIT P. (2014). *L'alimentation du cheval*. Troisième édition, éditions France Agricole, Paris, 401 p.

### **Autres publications**

ANCTC. *Le site du cheval comtois-Cheval de trait comtois-ANCTC* [en ligne]. URL : <http://www.chevalcomtois.com> [consulté le 17 décembre 2014]

ANCTC (2013). Les échos du TRAIT COMTOIS. *Bulletin d'information du Syndicat d'Elevage du Cheval Comtois*, (24), 14 p.

ANONYME. *L'Etat doit-il garder des Haras Nationaux ?* [en ligne]. URL : <http://www.mesdebats.com/societe/423-letat-doit-il-garder-des-haras-nationaux/reperes> [consulté le 18 février 2015]

ANONYME (1999). *Statistiques et règlements*. Documents internes du service des Haras Nationaux de Besançon. Texte non publié.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS et ASSOCIATION MEMOIRE DE L'AGRICULTURE COMTOISE (2007). *Eleveurs et Haras-Le cheval comtois-Evolution et renouveau d'une race*. Archives départementales du Doubs, Besançon, 274 p.

BAILLARD L. (2014, 5 novembre). *Renseignements pour thèse chevaux comtois* [courrier électronique à Cécile B.] [en ligne]. Adressé par courrier électronique : [cecile.blanchard@vetagro-sup.fr](mailto:cecile.blanchard@vetagro-sup.fr)

BATAILLE L. (2008). *Races équines de France*. Editions France Agricole, Paris, 286 p.

Bien Public (2013). *Le Syndicat du Trait de l'Auxois en grande difficulté financière* [en ligne]. URL : <http://www.bienpublic.com/cote-d-or/2013/07/28/le-syndicat-du-trait-de-l-auxois-en-grande-difficulte-financiere> [consulté le 16 février 2015]

BIGOT G. *et al* (2012). Le cheval et le pâturage des prairies dans les exploitations agricoles, *Equ'idée*, (81), 29-31.

BRETIN E. (2002). *De Jean de la Lune à Fripon de Dime-Le trait de l'auxois, un cheval pour la culture*. Edition de l'auteur, 127 p.

CAILLIER V. *et al* (2004). Historique du cheval Comtois. In : GUINTARD G., MAZZOLI-GUINTARD C, *Elevage d'hier, élevage d'aujourd'hui : Mélanges d'Ethnozootechnie offerts à Bernard Denis*. Rennes, 221-328.

Chambre d'agriculture de Midi-Pyrénées (2010). *Production et valorisation du lait de juments de trait* [en ligne]. URL : [www.mp.chambagri.fr/IMG/pdf/7-BALESTA.pdf](http://www.mp.chambagri.fr/IMG/pdf/7-BALESTA.pdf) [consulté le 9 février 2015]

Concours Général Agricole. *Site du Concours Général Agricole* [en ligne]. URL : <http://www.concours-agricole.com> [consulté le 23 décembre 2014]

Conseil du Cheval de Bourgogne. *Dossier de presse SIA CCB-Conseil du Cheval de Bourgogne* [en ligne]. URL : [www.filiere-cheval-bourgogne.com/.../Dossier%20de%20presse%20SIA...](http://www.filiere-cheval-bourgogne.com/.../Dossier%20de%20presse%20SIA...) [consulté le 23 décembre 2014]

CORDILHAC C. (2012). Tourisme et loisirs équestres en France : emplois et métiers. *Equ'idée*, (80), 2-4.

Côte d'or Tourisme. *Site officiel du tourisme en Côte-d'or* [en ligne]. URL : <http://www.cotedor-tourisme.com> [consulté le 16 décembre 2014]

COUZY C. *et al* (2006). Les éleveurs de chevaux et leur objectif économique. Un descriptif rapide dans trois régions françaises. *Equ'idée*, (56), 21-22.

DAL'SECCO E. (2006). *Les chevaux de trait*. Éditions Artemis, Chamalières, 119 p.

DELEGATION REGIONALE DE LORRAINE (2009). Juxtaposition des concours d'utilisation et labellisation loisir : stratégie en Alsace-Lorraine. *Equ'idée*, (66), 7.



- DELSALLE T. (2012). Evènements, spectacles et visites : une trilogie au cœur des sites de l'IFCE. *Equ'idée*, (80), 28-30.
- DURIEZ J.-L. et FOUQUET E. (2012). *Evaluation du potentiel de développement du cheval territorial au plan national* [en ligne]. URL : [agriculture.gouv.fr/.../CGAAER\\_12020\\_2012\\_Rapport\\_cle07d916.pdf](http://agriculture.gouv.fr/.../CGAAER_12020_2012_Rapport_cle07d916.pdf) [consulté le 2 février 2015]
- DUVERNOY M. (1933, 1945). *Notes sur l'histoire du cheval comtois*. Document interne non publié du service des Haras Nationaux de Besançon, Besançon, 36 p.
- France trait. *France Trait-Le site des chevaux de trait Français* [En ligne]. URL: <http://www.france-trait.fr> [consulté le 9 décembre 2014]
- Francetvinfo (2013). Scandale de la viande de cheval : qui y gagne, qui y perd ? [en ligne]. URL : [http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire/viande-de-cheval/scandale-de-la-viande-de-cheval-qui-y-gagne-qui-y-perd\\_253239.html](http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire/viande-de-cheval/scandale-de-la-viande-de-cheval-qui-y-gagne-qui-y-perd_253239.html) [consulté le 9 février 2015]
- FORGET H.-P. (2011). Le travail d'intérêt général au sein des établissements de l'IFCE. *Equ'idée*, (76), 9.
- GUICHERD J. et JANNIN G. (1926). *L'agriculture de la Côte d'or en 1926*. Imp. Bernigaud et Privat, Dijon, 329 p.
- GUILLOIN-DUBOEU F. (1981). *L'élevage du cheval comtois en 1981 : la sélection et la consanguinité*. Mémoire d'études, E.N.S.A.A., Dijon, 100 p.
- GUIMARD P. (2013). La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour les Nuls. *Equ'idée*, (81), 14-15.
- HAXAIRE C. (2011). Cheval et insertion. *Equ'idée*, (74), 40-41.
- HIPPOTESE, (2010). *Maraîchage et traction animale : un mariage organique !*, panneau publicitaire, 1 p.
- IFCE. *Haras nationaux : portail internet* [en ligne]. URL : <http://www.haras-nationaux.fr> [consulté les 10 et 17 février 2015]
- IFCE (2012). *Règlement des concours d'élevage* [en ligne]. Adresse URL : [www.haras-nationaux.fr/les-haras.../reglement-concours-2012.html](http://www.haras-nationaux.fr/les-haras.../reglement-concours-2012.html) [consulté le 17 décembre 2014]
- IFCE (2013). *Encouragements 2013 chevaux de trait* [en ligne]. URL : [www.haras-nationaux.fr/.../encouragements-chevaux-de-trait-2013.html](http://www.haras-nationaux.fr/.../encouragements-chevaux-de-trait-2013.html) [consulté le 22 décembre 2014]

INTERBEV EQUINS (2014, 6 octobre). *Les chiffres clés 2013 de la filière viande chevaline*, 10 p, [courrier électronique à Cécile B.] [en ligne]. Adressé par courrier électronique : [cecile.blanchard@vetagro-sup.fr](mailto:cecile.blanchard@vetagro-sup.fr)

JACQUES-JOUVENOT D. (1994). *Bai, alezan et frison clair, homme, femme et chevaux comtois*. Edition Cèdre, Besançon, 95 p.

JACQUET M. (2006). *Eléments de réflexion sur la filière équine en Franche Comté*. Texte non publié.

LEFEBVRE S. (2011). Cheval territorial : état des lieux et perspectives d'avenir. *Equ'idée*, (76), 33-35.

LESOURD G. (2012). L'équitation en France, un sport de pleine nature, s'inscrivant dans les enjeux du développement durable ? *Equ'idée*, (80), 43-46.

LHOTE M. (2008). Evaluation programme d'élevage : plans de sauvegarde et programme viande. *Equ'idée*, (63), 4-5.

LHOTE M. (2009). Programme marché du cheval de travail. *Equ'idée*, (69), 7-10.

LHOTE M. (2011). Circuits de valorisation et de compétition des chevaux de trait/partie 1. *Equ'idée*, (75), 44-47.

LHOTE M. (2012). Traction et attraction touristique : le tourisme, agent de renouveau de la traction équine ? *Equ'idée*, (80), 25-27.

Libération (2015). *Un trafic de viande de cheval démantelé, 26 personnes arrêtées* [en ligne]. URL : [http://www.liberation.fr/societe/2015/04/25/trafic-de-viande-de-cheval-26-arrestations-en-europe\\_1266632](http://www.liberation.fr/societe/2015/04/25/trafic-de-viande-de-cheval-26-arrestations-en-europe_1266632) [consulté le 16 juin 2015]

MADELINE L. et MORICONI L. (2011). *Les éleveurs de chevaux en Bourgogne*. Document du réseau REFErences-Réseau Economique de la Filière Equine, 36 p.

MARNAY L. et DOLIGEZ P. (2012). Distribution du fourrage : besoins, bien-être, budget, est-ce compatible ? *Equ'idée*, (81), 26-28.

MASSON T. (2005). *La viande chevaline en France-Rapport d'étape de la mise en œuvre de la convention de partenariat FNC/Interbev signée le 16 avril 2004*. Communiqué de presse d'Interbev, 30 p.

MAVRE M. et PETITCLERC E. (2011). *Chevaux de trait d'hier et d'aujourd'hui*. Editions France Agricole, Paris, 204 p.

MENEAU J.-C. (1999). *Usages et usagers du cheval de trait auxois*. Mémoire de fin d'études, ENESAD, Dijon, 88 p.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2012). Guides des aides européennes de la filière équine [en ligne]. URL : [agriculture.gouv.fr/IMG/.../FEADER-guideCheval\\_2012\\_cle8bb767.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/.../FEADER-guideCheval_2012_cle8bb767.pdf) [consulté le 20 février 2015]

NEVEUX M. (2012). La filière équine en perspectives. *Sem. vét.*, (1511), 25-30.

OBSERVATOIRE DES RACES DE CHEVAUX DE TRAIT BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD (2012). Le plan de sauvegarde et de valorisation du boulonnais et du Trait du Nord [en ligne]. URL :

[http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCoQFjABahUKEwjh3aPS-ZPGAhVIJnIKHWt-Dc4&url=http%3A%2F%2Fwww.haras-nationaux.fr%2Fles-haras-en-region%2Fles-haras-en-region%2Fpicardie-nord-pas-de-calais%2Fdocument%2Ftelechargement%2Fobservation-des-races-boulonnais-et-trait-du-nord-2012.html&ei=CvN\\_VeGwNuXMyAPr\\_LXwDA&usg=AFQjCNGXLofYmRCQpMWSIeWTyCsPlc2pEw&bvm=bv.96041959,d.bGQ](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCoQFjABahUKEwjh3aPS-ZPGAhVIJnIKHWt-Dc4&url=http%3A%2F%2Fwww.haras-nationaux.fr%2Fles-haras-en-region%2Fles-haras-en-region%2Fpicardie-nord-pas-de-calais%2Fdocument%2Ftelechargement%2Fobservation-des-races-boulonnais-et-trait-du-nord-2012.html&ei=CvN_VeGwNuXMyAPr_LXwDA&usg=AFQjCNGXLofYmRCQpMWSIeWTyCsPlc2pEw&bvm=bv.96041959,d.bGQ) [consulté le 16 juin 2015]

PASTORET P.-P. *et al* (1996). *Le cheval ardennais*. Editions du Point Vétérinaire, Maisons-Alfort, 384 p.

PERRU S. et LAGNEAUX D. (2012). La Grande Traversée du Jura à cheval. *Equ'idée*, (80), 74-75.

PILLEY-MIRANDE N. (2001). L'auxois, un deuxième souffle. *Cheval Magazine*, (358), 52-55.

PILLEY-MIRANDE N. (2002). Les traits français dans le monde. *Cheval magazine*, (371), 62-65.

QUITTET E. et RICHARD. P. (1953). *Les races chevalines françaises*. Première édition, Ministère de l'Agriculture, Paris, 44 p.

RIZO S.(2009). Bilan des qualifications loisirs. *Equ'idée*, (66), 4-6.

ROSSIER E. (2009). Cheval et Réinsertion. *Equ'idée*, (69), 39.

SFET. *Site de la SFET-Société française des équidés de travail* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.sfet.fr> [consulté le 20 décembre 2014]

SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT AUXOIS (2008). *Note de présentation et d'orientation de la politique du syndicat d'élevage du cheval de trait auxois*. 2 p. Communication personnelle de P. Pasdermadjian.

THAON D'ARNOLDI C. (2006). La PAC découplée. *Equ'idée*, (56), 27-30.

THAON D'ARNOLDI C. et FRAIOLI P. (2009). Bilan de santé de la PAC : le cheval entre dans les soutiens à la production... par la petite porte. *Equ'idée*, (67), 14-16.

Trait de cheval. *Prestations de services en traction animale sur le Var* [en ligne]. URL : <http://www.trait-de-cheval.com> [consulté le 5 février 2015]

Troupe Jéhol. *Site de la troupe Jéhol*, [en ligne]. URL : <http://www.troupejehol.com> [consulté le 5 février 2015]

Viande chevaline. *Site de la viande chevaline* [en ligne]. URL : <http://www.viande-chevaline.fr> [consulté le 4 février 2015]

VIGNAUD L. et DE SAINTE MARIE G. (2012). France-Haras : construire une stratégie pour demain. *Equ'idée*, (79), 60-62.

WANNERROY A. et VIAL-PION C. (2011a). Cheval au cœur des actions territoriales : premier repérage des multiples initiatives existantes. *Equ'idée*, (75), 24-27.

WANNERROY A. et VIAL-PION C. (2011b). *Quand le cheval participe au dynamisme des territoires : panorama de démarches entreprises par des collectivités territoriales*, [en ligne]. URL : [www.haras-nationaux.fr/.../quand-le-cheval-participe-au-dynamisme-des..](http://www.haras-nationaux.fr/.../quand-le-cheval-participe-au-dynamisme-des..). [consulté le 17 juin 2015]

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Questionnaire destiné aux éleveurs de chevaux comtois et auxois

#### Partie I. Renseignements préliminaires

1. Etes-vous :  
 un homme       une femme
  
2. Quel âge avez-vous ?  
 de 18 à 29 ans     de 30 à 39 ans     de 40 à 49 ans     de 50 à 59 ans     60 ans et plus
  
3. A. Etes-vous éleveur de chevaux Comtois/Auxois à temps plein ?  
 oui                   non  
  
B . Si non, quelle(s) autre(s) principale(s) activité(s) professionnelle(s) exercez-vous ?  
 autre activité dans la filière équine  
 élevage de bovins laitiers  
 élevage de bovins allaitants  
 élevage d'animaux autres que les bovins ou chevaux  
 production de céréales  
 productions végétales autres que les céréales  
 autre
  
4. Quelle est la raison principale pour laquelle vous élevez des chevaux de trait ?  
 par tradition  
 par plaisir  
 pour la rentabilité/la recherche de la rentabilité  
 pour une meilleure valorisation de l'herbe de l'exploitation  
 autre
  
5. Disposez-vous d'un successeur qui reprendra votre élevage de chevaux de trait ?  
 oui     non     vous ne savez pas
  
6. Combien de poulinières de race comtoise/auxoise possédez-vous au total sur votre exploitation ?
  
7. Possédez-vous un étalon/des étalons ?  
 oui, précisez le nombre :       non
  
8. A. Présentez-vous vos chevaux aux concours d'élevage ?  
 oui                   non  
  
B. Si oui, indiquez:

-le nombre de chevaux présentés en moyenne chaque année :

-la raison principale pour laquelle vous faites ces concours :

9. Possédez-vous un ou des chevaux de trait d'une autre race ?

oui , précisez la/les races et le nombre :       non

10. Possédez-vous un ou des chevaux de selle ?

oui       non

11. A quelle principale utilisation destinez-vous vos chevaux de trait ?

- élevage pour la viande
- élevage pour la reproduction/multiplication
- attelage pour le loisir
- attelage pour le travail
- valorisation de l'herbe
- élevage pour le lait de jument
- autre

12. L'IFCE est-il un partenaire important pour vous ?

oui       non       sans opinion

Si oui, citez-en la principale raison :

- par un maintien de primes intéressantes
- par une offre importante de services
- par une aide considérable en génétique/maintien de la biodiversité
- autre

Si non, citez-en la principale raison:

- par manque de primes
- par une offre trop peu importante de services
- par un trop grand désengagement de la filière équine
- autre

13. Avez-vous un vétérinaire sanitaire ?

oui       non

14. Vaccinez-vous vos chevaux contre la grippe et le tétanos ?

oui       non

15. Vermifugez-vous vos chevaux et si oui, à quelle fréquence?

- oui, une fois par an
- oui, entre 2 et 4 fois par an
- oui, plus de 4 fois par an
- non

## **Partie II. L'élevage du cheval de trait Auxois/Comtois pour la viande**

16. Elevez-vous vos chevaux pour la viande ?

- oui             non

Si vous avez répondu non, allez directement à la question 24.

17. A quelle catégorie d'âge (en mois) appartiennent vos chevaux de boucherie au moment de l'abattage ?

- 6 à 7 mois  
 10 à 15 mois  
 12 à 18 mois  
 18 à 24 mois  
 6 à 30 mois

18. Elevez-vous vos chevaux à destination bouchère en plein air ?

- oui, intégralement     oui, partiellement     non

19. En plein air, vos chevaux de boucherie reçoivent-ils une complémentation ?

- ils reçoivent du foin  
 ils reçoivent du foin et des céréales  
 ils ne sont nourris qu'à l'herbe  
 autre

20. Quel est le principal mode de commercialisation de votre viande ?

- commercialisation via une coopérative (type Franche Comté Elevage)  
 commercialisation via des boucheries chevalines  
 commercialisation sur place (vente en cassettes)  
 vente à un marchand  
 autre

21. Quelle place occupe l'élevage pour la viande dans toutes vos activités ?

- jusqu'à 25% des revenus  
 entre 25 et 50% des revenus  
 entre 50 et 75% des revenus  
 entre 75 et 100% des revenus

22. Pensez-vous que l'avenir du cheval de trait de race Comtois/Auxois réside principalement dans l'élevage pour la viande ?

- oui  
 non  
 sans opinion

## **Partie III. l'attelage des chevaux de trait**

### **III.1 L'attelage et vous**

23. Attelez-vous vos chevaux de trait, vous ou un autre membre de votre famille ou de l'exploitation ?

- oui, pour le travail
- oui, pour le loisir
- oui, pour le travail comme pour le loisir
- non

Si oui, à quelle fréquence?

- une fois par semaine ou plus
- d'une à trois fois par mois
- moins d'une fois par mois
- autre

24. Si vous faites de l'attelage, avez-vous suivi une formation pour l'attelage de chevaux ?

- oui, précisez laquelle :
- non

25. Si vos chevaux de trait ne sont pas attelés, quelle en est la principale raison ?

- par manque de temps
- par manque d'intérêt
- par coût trop élevé de la formation/du matériel
- autre

26. Vendez-vous vos chevaux de trait à des personnes qui les utiliseront pour l'attelage ?

- oui, pour le loisir
- oui, pour le travail
- oui, pour le loisir et le travail
- oui, mais vous ne savez pas si ce sera pour le travail ou le loisir
- non

Si oui, indiquez le prix moyen d'un cheval vendu pour l'attelage et si vous le vendez dressé ou non:

27. Si vous ne vendez pas vos chevaux de trait pour l'attelage, quelle en est la principale raison ?

- vous n'avez pas de clientèle susceptible d'être intéressée par des chevaux d'attelage
- vous estimez que ce n'est pas rentable
- vous préférez vous consacrer à d'autres activités de la filière équine
- vous ne vous donnez pas les moyens pour valoriser vos chevaux d'attelage
- autre

### **III. 2. Les concours d'attelage**

28. Si vous faites de l'attelage, participez-vous à des concours d'attelage ?

- oui, à des concours d'utilisation
- oui, à des concours FFE et/ou SHF jeunes chevaux
- oui, aux deux concours cités-ci-dessus
- non



29. Si vous participez à des concours, quelle en est la principale raison ?

- pour le plaisir de la compétition
- pour l'argent que cela rapporte
- pour mettre en valeur mes chevaux et les vendre ensuite
- autre

30. Si vous ne participez pas à des concours, quelle en est la principale raison ?

- vous manquez de temps
- vous manquez d'intérêt pour les concours
- les lieux de concours sont trop éloignés de chez vous
- la participation aux concours et les frais que cela engendre sont trop élevés
- vous ne connaissez pas les dates/lieux des concours
- autre

31. Si vous faites de l'attelage, participez-vous à des manifestations d'attelage autres que les concours organisés par l'IFCE ou la SHF (type route du poisson, route des vins et du Comté, manifestations locales de débardage, de labour...)?

- oui
- non

32. Avez-vous déjà entendu parler des circuits de Qualification-Loisir ?

- oui
- non

33. Assistez-vous ou avez-vous déjà assisté à des manifestations d'attelage, que ce soit les concours organisés par l'IFCE ou la SHF ou autres types de manifestations (type route du poisson, route des vins et du Comté, manifestations locales de débardage, de labour...)?

- oui
- non

34. Pour vous, quelle est la place des concours d'attelage dans l'avenir du cheval de trait ?

- ils sont très utiles
- ils sont moyennement utiles
- ils devraient être plus développés
- ils sont peu utiles

### **III.3 L'attelage de loisir (autre que les concours d'attelage) et de travail**

#### **III. 3.1. l'attelage de loisir**

35. Pensez-vous que l'attelage de loisir pourrait jouer un grand rôle dans l'avenir du cheval de trait ?

- oui
- non
- sans opinion

36. Pour vous, quelle est la place du tourisme attelé avec des chevaux de trait dans les utilisations de ces chevaux ?

- ils sont très utiles
- ils sont moyennement utiles
- ils devraient être plus développés
- ils sont peu utiles
- sans opinion

### III.3.2. l'attelage de travail

37. Pensez-vous que l'attelage de travail pourrait jouer un grand rôle dans l'avenir du cheval de trait ?

- oui
- non
- sans opinion

38. Avez-vous déjà entendu parler de la notion de cheval municipal ou territorial ?

- oui
- non

39. Pour vous, quelle est la place du cheval territorial dans l'avenir du cheval de trait ?

- ils sont très utiles
- ils sont moyennement utiles
- ils devraient être plus développés
- ils sont peu utiles
- sans opinion

### Partie IV. L'élevage pour la reproduction

40. Quel type de monte utilisez-vous dans votre élevage ?

- monte naturelle en liberté
- monte naturelle en main
- insémination artificielle

Dans le cas de la monte naturelle, utilisez-vous :

- votre étalon/vos étalons
- des étalons d'étalonniers
- des étalons des syndicats d'élevage
- des étalons d'autres éleveurs (non étalonniers)
- autre

41. Vendez-vous vos chevaux de trait en tant que reproducteurs ?

- oui
- non

Si vous ne vendez pas vos chevaux comme reproducteurs, le questionnaire se termine ici.  
Merci de votre aide !

42. A quel âge vendez-vous :

- les mâles :
- les femelles :

43. Indiquez :

- le prix moyen de vente d'un mâle :
- le prix moyen de vente d'une femelle :

44. Quelle place occupe l'élevage pour la reproduction dans vos activités, en termes de revenus ?

- 1-25% des revenus
- 26-50% des revenus
- 51-75% des revenus
- 76-100% des revenus

45. Par quel moyen principal faites-vous connaître les chevaux que vous vendez?

- lors des concours d'élevage
- par annonce sur internet
- par annonce dans les journaux locaux
- par le bouche à oreille
- autre

**Question subsidiaire** : Pour quelle principale raison pensez-vous que la race comtoise est plus importante en termes d'effectifs que la race auxoise ?

- une plus grande polyvalence du comtois par rapport à l'auxois
- un meilleur rendement boucher du cheval comtois
- une facilité plus grande à élever un comtois par rapport à un auxois
- un phénomène de mode (taille, robe, gabarit....)
- autre
- sans opinion





**NOM PRENOM : BLANCHARD Cécile**

**TITRE : Le Comtois et l'Auxois, exemples d'une race de trait développée et d'une race de trait en déclin ; étude des différents aspects de leur élevage à partir d'une enquête de terrain**

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon, 13 novembre 2015

**RESUME :**

De nos jours, la France compte neuf races de chevaux de trait : toutes font actuellement partie des races menacées. Pourtant, il existe des disparités entre ces races de trait : ainsi, la race comtoise est une race relativement développée tandis que la race auxoise fait partie des races de trait aux plus petits effectifs. Si les conditions d'élevage se sont bien améliorées depuis les siècles passés, les éleveurs accordant un grand soin au logement, à l'alimentation et à la reproduction de leurs animaux, se pose toutefois le problème des débouchés commerciaux de ces chevaux. En effet, ces animaux, aux effectifs encore élevés dans les siècles précédents, sont aujourd'hui en nombre plutôt restreint, en partie à cause d'un manque de débouchés pour leur utilisation. Il convient donc, dans le cadre de la lutte pour la préservation des espèces menacées, de développer tous les usages possibles de ces chevaux. Les principales utilisations restent actuellement la boucherie, l'élevage pour la reproduction et l'attelage. Une voie prometteuse pourrait consister dans le développement de l'utilisation du cheval territorial : les chevaux comtois et auxois, ainsi que tous les chevaux de trait plus généralement, pourraient servir à divers travaux pour le bien des communautés. Cette utilisation nécessite de plus amples études afin de mieux cibler le potentiel marché. Quoi qu'il en soit, la filière équine en général, et de trait en particulier, reste actuellement en difficulté et tous les efforts déjà réalisés devraient être maintenus afin que les chevaux comtois et auxois ne disparaissent pas des paysages français.

**MOTS CLES :**

- Comtois (race chevaline)
- Chevaux de trait
- Chevaux de boucherie
- Chevaux territoriaux
- Zootechnie

**JURY :**

Président : Monsieur le Professeur Alain Calender  
1er Assesseur : Madame la Professeur Agnès Leblond  
2ème Assesseur : Madame la Docteur Alice de Boyer des Roches

**DATE DE SOUTENANCE : 13 novembre 2015**

**ADRESSE DE L'AUTEUR : 13 rue Lecouteux, 21000 Dijon**